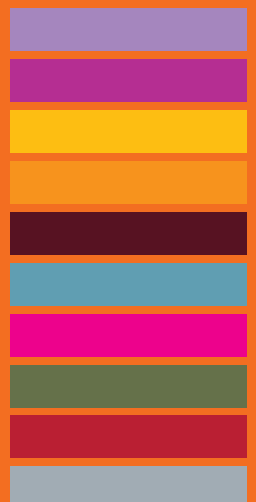
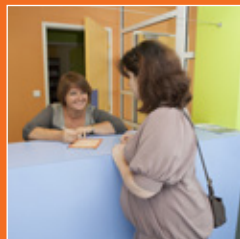


Rapport d'activités 2013

Conseil Général
de la Haute-Garonne



Rapport d'activités 2013

Conseil Général
de la Haute-Garonne

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE

Directeur de la publication

Pierre Izard

Finances/Organisation et Méthode/Contrôle Interne et Externe

Bruno Ollier

Direction Contrôle et Évaluation

Laurent Djeddar

Service Pilotage

Valérie Morice

Photographies

(CG31)

Impression

Création & impression CG31/14/03/0487

sommaire

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

9

ENFANCE ET JEUNESSE

33

ÉDUCATION

49

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

63

LOGEMENT

73

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

81

TOURISME, SPORT, CULTURE

109

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

125

SÉCURITÉ

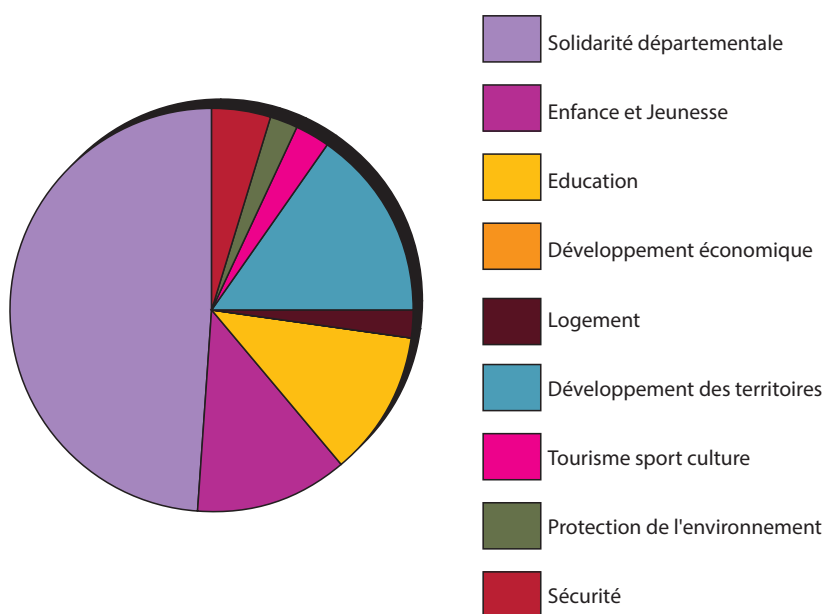
139

MOYENS GÉNÉRAUX

147

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Domaine	Montants Réalisés
Solidarité départementale	502 724 K€
Enfance et Jeunesse	128 838 K€
Éducation	118 334 K€
Développement économique	1 770 K€
Logement	22 776 K€
Développement des territoire	157 124 K€
Tourisme, sport, culture	28 088 K€
Protection de l'environnement	25 569 K€
Sécurité	48 879 K€
Total	1 034 102 K€



ÉDITORIAL

Le rapport d'activité 2013 des services du Conseil Général, répond comme chaque année, à un souci de transparence et de lisibilité de l'action de la collectivité départementale.

En 2013, les défis ont été nombreux, les enjeux importants, les choix essentiels, au regard des contraintes financières supportées par le Conseil Général et de la crise sociale qui impacte fortement ses dépenses sociales et de solidarité...

C'est grâce à une gestion responsable des finances départementales que le Conseil Général est néanmoins resté en 2013 une collectivité de projets et l'un des piliers majeurs du service public, de la proximité, de la solidarité, de l'investissement et de la modernisation de la Haute-Garonne.

La volonté des élus de l'Assemblée Départementale de conforter et de développer les missions de service public, comme l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques du Conseil Général, ont été ainsi fortes.

Si les territoires de la Haute-Garonne ont ainsi continué de progresser, de se moderniser et d'évoluer, c'est parce que le Conseil Général, a assuré des équilibres fondamentaux et contribué aux politiques générales de solidarité, d'aménagement, de développement et de cohésion des territoires urbains, périurbains ou de l'espace rural.

Le rapport d'activité 2013 des services du Conseil Général, témoigne une nouvelle fois, de l'engagement des élus de l'Assemblée Départementale et de la capacité de nos agents à relever ces défis, pour maintenir le service public départemental, à un haut niveau en Haute-Garonne.



Pierre Izard

Président du Conseil Général
de la Haute-Garonne

LES ÉLUS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE

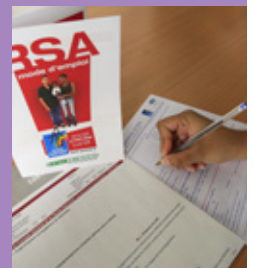
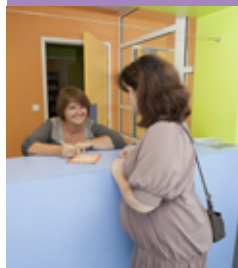
CANTON	NOM
ASPET	Jean-Pierre BRANA
AURIGNAC	Patrick BOUBE
BAGNERES-DE-LUCHON	Madeleine GAILLAC-ESTINES
BARBAZAN	Patrice RIVAL
BLAGNAC	Bernard KELLER
BOULOGNE-SUR-GESSE	Jacques LECLERC
CADOURS	Alain JULIAN
CARAMAN	Gilbert HEBRARD
CARBONNE	Gérard ROUJAS
CASTANET-TOLOSAN	Muriel PRUVOT
CAZERES	Christian SANS
CINTEGABELLE	Christian BRUNET
LE FOUSSERET	Danielle SENTENAC
FRONTON	Ghislaine CABESSUT
GRENADE	Véronique VOLTO
LANTA	Daniel RUFFAT
LEGUEVIN	Marie-Claude LECLERC
L'ISLE-EN-DODON	Christiane LARRIEU
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	André LAUR
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Dominique FAUCHEUX
MONTGISCARD	Annie MAURY
MONTREJEAU	Patrick DOUCEDE
MURET	Alain BERTRAND
NAILLOUX	Georges MERIC
PORTET-SUR-GARONNE	François PERALDI
REVEL	Francis COSTES
RIEUMES	Jennifer COURTOIS-PERISSE
RIEUX-VOLVESTRE	Maryse VEZAT-BARONIA
SAINT-BEAT	Bertrand AUBAN
SAINT-GAUDENS	Jean-Yves DUCLOS
SAINT-LYS	Pierre DUPLANTE
SAINT-MARTORY	Philippe GIMENEZ
SALIES-DU-SALAT	Jean-Louis IDIART
TOULOUSE 1	Serge SOULA

TOULOUSE 2	André DUCAP
TOULOUSE 3	Julien KLOTZ
TOULOUSE 4	Jean-Michel FABRE
TOULOUSE 5	Alain GABRIELI
TOULOUSE 6	Jean-Pierre PLANCADE
TOULOUSE 7	Jean-Jacques MIRASSOU
TOULOUSE 8	Alain FILLOLA
TOULOUSE 9	Françoise POUGET
TOULOUSE 10	Patrick PIGNARD
TOULOUSE 11	Jean-Louis LLORCA
TOULOUSE 12	Zohra EL KOUACHERI
TOULOUSE 13	Patrick JIMENA
TOULOUSE 14	Sandrine FLOUREUSSES
TOULOUSE 15	Claude CALESTROUPAT
TOURNEFEUILLE	Claude RAYNAL
VERFEIL	Claude ROUDIERE
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Pierre IZARD
VILLEMUR-SUR-TARN	Jean-Marc DUMOULIN



Solidarité départementale

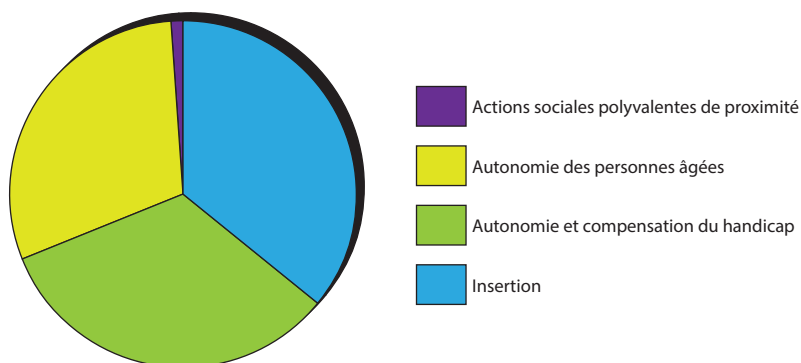
ACTIONS SOCIALES POLYVALENTES DE PROXIMITÉ	11
AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES	16
AUTONOMIE ET COMPENSATION DU HANDICAP	22
INSERTION	28



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Actions sociales polyvalentes de proximité	4 309 K€
Autonomie des personnes âgées	150 963 K€
Autonomie et compensation du handicap	166 479 K€
Insertion	180 973 K€
Total - Solidarité départementale	502 724 K€



Actions sociales polyvalentes de proximité

La mise en œuvre des compétences départementales

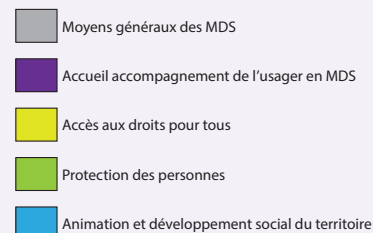
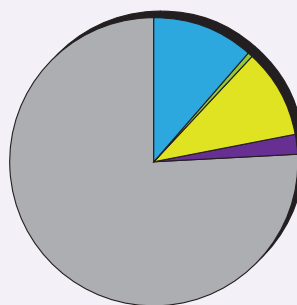
Le Département est le « Chef de file » de l'Action Sociale et Médico-Sociale. Cette compétence au service des populations s'exerce en particulier au sein des Maisons des Solidarités (MDS). Ces 23 structures sont implantées sur des territoires où est mis en œuvre un Service Social polyvalent s'adressant à toute personne en difficulté sociale, et où se déclinent les différentes politiques sociales du Conseil Général à tous les âges de la vie.

Les actions volontaristes

Au-delà des prestations et dispositifs prévus par la loi, le Conseil Général met en œuvre une action de lutte contre les différentes formes d'exclusion, en particulier par le partenariat avec les associations qui bénéficient des subventions départementales.

Dans un contexte d'augmentation de l'activité en MDS, se poursuit en 2013 la démarche engagée en 2010 visant à centrer l'action des intervenants du Conseil Général en MDS sur ses missions sociales prioritaires.

Leviers	Montants Réalisés
Moyens généraux des MDS	3 262 K€
Accueil accompagnement de l'utilisateur en MDS	94 K€
Accès aux droits pour tous	439 K€
Protection des personnes	17 K€
Animation et développement social du territoire	498 K€
Total - Actions sociales polyvalentes de proximité	4 310 K€



MOYENS GÉNÉRAUX DES MDS

■ Locaux des MDS

Le Conseil Général organise le maillage territorial des centres médico-sociaux à partir des MDS. L'objectif est de développer un accueil du public à la fois de proximité et de qualité. Au total, ce sont plus de 95 lieux d'accueil qui sont mis à disposition du public dans le département.

Parmi les locaux utilisés par les MDS, on en distingue 4 catégories hiérarchisées en fonction de leur usage :

1- Le siège de la MDS : ouvert au public en semaine. L'ensemble des missions médico-sociales y sont dispensées. Il est le lieu de rattachement des personnels sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'administratif. Sauf exception, le local appartient au Conseil Général. On en dénombre 23.

2- Le pôle médico-social. Il s'agit d'une antenne principale du siège de la MDS, installée principalement dans les MDS qui couvre un vaste territoire rural, afin de rapprocher le service de l'utilisateur. Le pôle dispense la plupart des services médico-sociaux, et est ouvert au public sauf exception en semaine. Il dispose d'un secrétariat permanent. Dans la plupart des cas, le local appartient au Conseil Général. On en dénombre 4.





3- Le Centre annexe. C'est une antenne secondaire du siège de la MDS au cœur des territoires, qui permet d'organiser des permanences sociales et des consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI) selon un planning diffusé auprès du public via différents supports. Il n'est donc pas ouvert tous les jours et ne dispose pas de secrétariat. Les lieux sont loués par le Département. On en dénombre 63.

4- La permanence sociale. Il s'agit d'un lieu permettant l'accueil périodique par un travailleur médico-social de la population d'une ou de plusieurs communes excentrées. Il n'y a pas de personnel administratif du Conseil Général dans ces locaux mis à disposition par la commune d'accueil. On en dénombre 5.

■ Équipements des MDS : plan 2013 de rénovation annuel des bâtiments et mobiliers

L'équipement informatique des MDS se traduit essentiellement par la poursuite du renouvellement du matériel (100 postes de travail), la modernisation de la messagerie et l'équipement en matériel téléphonique.

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent majoritairement par la facturation de téléphonie de 378 K€ et l'entretien des réseaux courant faible de 10 K€.

Les acquisitions de mobilier et matériel (hors matériel informatique) sont réparties comme suit :

- 69 % pour les compléments d'équipements;
- 12 % pour les acquisitions sur prescriptions médicales pour les agents.

Dans le cadre de la gestion immobilière, le bail de la MDS de La Flambère arrivant à échéance, il a été procédé à sa renégociation. Cela a permis une diminution de 27 % du montant du loyer, soit une économie annuelle de 12 000 €.

S'agissant des travaux :

- Poursuite des études pour la reconstruction de la MDS de CASTANET (114 K€ en 2013). Le bâtiment d'environ 1 000 m² comportera un espace d'accueil, des bureaux (permanence, PMI, assistantes sociales, psychologues, équipe médicale et équipe de direction), 2 salles de réunion, des locaux pour le personnel et des locaux techniques,
- remplacement de la pompe à chaleur et mise en place de VMC et réaménagement du local d'accueil à la MDS d'Empalot (72 K€),
- réalisation d'un mur écran acoustique à la MDS de Balma (16 K€),
- aménagement d'un accueil à la MDS de Cugnaux (57 K€).

Locaux des MDS

533 K€

Équipements des MDS

69 K€

Fonctionnement des MDS

2 660 K€

Total - Moyens généraux des MDS

3 262 K€

ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT DE L'USAGER EN MAISONS DES SOLIDARITÉS

■ Accueil de l'utilisateur : fonctionnement des MDS

En 2013, les modalités d'accueil des usagers en MDS ont été modifiées afin d'améliorer la qualité de l'évaluation sociale dès le premier accueil. Ainsi, tout usager qui se présente pour la première fois en MDS est désormais immédiatement reçu par un assistant social pour une évaluation globale de sa situation.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation a également permis d'harmoniser les modalités d'accueil dans les MDS.

Les missions restent identiques :

- accueillir, informer et orienter,
- aider l'utilisateur à accéder aux droits,
- aider dans la vie de famille (contraception, conseils et suivi des grossesses, aide pour trouver un mode de garde, faire le point sur la santé des enfants),
- accompagner dans les démarches d'adoption d'enfants,

- aider en cas de difficultés dans la vie familiale (obtenir une aide à domicile, accueillir provisoirement les enfants, signaler les mauvais traitements sur mineurs),
- soutenir dans les démarches d'insertion (ouverture des droits au Revenu de Solidarité Active (RSA), accès à la gratuité des transports et de la cantine scolaire pour les enfants scolarisés en collège, aide à la recherche ou au maintien dans un logement, aide à la réalisation d'un projet professionnel),
- permettre de surmonter les difficultés liées à l'âge (faire bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, proposition d'accompagnement à domicile, aide à la recherche d'un établissement ou d'une famille d'accueil),
- permettre de surmonter les difficultés liées au handicap (faire bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap, proposer l'accompagnement à domicile, aider à rechercher un établissement ou une famille d'accueil),
- aider à rester en bonne santé (vaccination des enfants à l'école, vaccination des adultes et enfants).

Enfin, le travail médico-social en MDS est assuré par les puéricultrices, infirmières, sages-femmes, psychologues, médecins de PMI et médico-sociaux.

Le service social polyvalent offre aux habitants de la Haute-Garonne la possibilité :

- d'être écoutés pour des besoins à caractère social et/ou économique,
- d'accéder aux dispositifs de droit commun (emploi, logement...),
- de bénéficier de l'expertise d'une plateforme de professionnels mobilisant l'ensemble des compétences de la Collectivité pour une réponse globale et adaptée à leurs besoins.

Par ailleurs, la constitution d'équipes spécialisées d'assistants sociaux chargés de l'accompagnement social est également en cours d'expérimentation sur 4 MDS. Il s'agit de favoriser et développer ce cadre d'intervention au profit de certains usagers et ainsi enrayer la logique de recours multiples et cumulés aux prestations en dehors de tout projet d'accompagnement.

■ Aides financières aux personnes précaires

Cet accompagnement se traduit par l'animation du dispositif CORAFIN (Coordination des aides financières) qui réunit une trentaine de partenaires institutionnels (Caisse d'Allocation familiale (CAF), Centre Communal d'Action Social (CCAS), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), etc.) et associatifs (caritatifs) avec l'objectif essentiel d'apporter une réponse financière coordonnée et globale aux requêtes des usagers en difficulté.

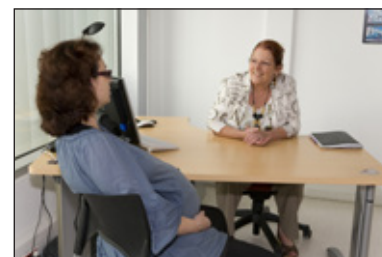
Ce dispositif vise quatre objectifs majeurs :

- un meilleur accès aux droits des usagers,
- la synergie des aides financières octroyées par les organismes partenaires pour une réponse plus rapide et globale,
- un accompagnement des bénéficiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle,
- une amélioration de la connaissance de la précarité à l'échelle du département.

Il s'agit d'améliorer le service rendu à l'utilisateur en renforçant la coordination partenariale et en économisant nos forces respectives.

ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS

Les MDS sont des acteurs-clés du réseau organisant l'accès aux droits sociaux et à la santé. Le Conseil Général favorise l'accès aux droits par ses financements alloués à différentes structures. De plus, un travail est conduit en lien avec les associations en charge des droits des femmes et/ou des familles pour construire ou consolider une mise en réseau permettant de renforcer la prévention et d'apporter des réponses globales et articulées au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.



Accueil de l'utilisateur en MDS

10 €

Accompagnement social polyvalent

10 €

Secours d'Urgence

74 €

Total - Accueil accompagnement de l'utilisateur en MDS

94 €

Le Conseil Général dans le cadre du Conseil Départemental de l'Accès aux Droits poursuit son soutien à la justice de proximité pour favoriser l'accueil et l'information des publics en précarité.

PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE ET SANTÉ

Le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (ARS) a été adopté en 2012. Il fixe les engagements en matière de politique de la santé sur une période de cinq ans. Il comprend plusieurs documents.

Le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) fixe les orientations majeures de la politique de l'ARS. Ces axes sont déclinés à travers 3 schémas régionaux : le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), le Schéma Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SROMS), le Schéma Régional de Prévention et de Promotion de la Santé, documents eux-mêmes déclinés au sein de divers programmes locaux.

La programmation qu'élabore l'ARS doit tenir compte des autres politiques de santé, particulièrement sur des champs de compétences partagés avec le Conseil Général dans les domaines de la protection maternelle et infantile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le suivi des relations entre le Conseil Général, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé est assuré par la Direction des Politiques Territoriales et Infrastructures Personnes Agées, Personnes Handicapées (DPTIPAPH).

Ainsi, le Conseil Général est impliqué dans les différents plans de prévention des risques et notamment le plan « Canicule » et le plan « grand froid ». Il participe à l'élaboration du plan départemental de gestion d'une canicule et organise en interne sa mise en œuvre. En 2013, 13 670 plaquettes ont été distribuées sur demande des services ou dans le cadre de campagnes de prévention. Depuis 2011, un système automatique de télé-alerte a été mis en place.

Par ailleurs, le Conseil Général finance les associations ayant une mission sociale et de santé, œuvrant en direction des populations en situation de précarité ainsi que des populations âgées ou handicapées.

Les subventions concernent principalement quatre axes :

- la lutte contre la précarité,
- la lutte contre les discriminations,
- la protection des adultes,
- la promotion de la santé publique.

Aussi, le Conseil Général a attribué une aide financière pour le fonctionnement de 5 Associations qui œuvrent en faveur des personnes âgées ou qui souhaitent rendre accessibles leurs activités ou leurs équipements aux personnes âgées.

Un soutien financier a également été attribué pour l'acquisition de véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite. Enfin, le Conseil Général a attribué une aide financière pour le fonctionnement de 19 associations ayant des missions de santé publique.

En outre, le service du Conseil Médical a également en gestion la documentation médicale, qu'il met à disposition des différents services du Conseil Général dans le cadre de ses missions de prévention (canicule, grand froid, dépendance PA-PH).

PROTECTION DES PERSONNES

La protection des personnes, et notamment celle des adultes vulnérables, est l'un des objectifs de l'action sociale et médico-sociale dont la responsabilité est partagée avec l'ensemble des acteurs des champs social et médico-social, sanitaire et judiciaire.



Le Département, pour sa part, décline cette mission générale en trois axes :

- la mise en œuvre d'une procédure interne visant à garantir l'obligation de moyens de la collectivité en termes de protection des personnes adultes vulnérables en danger ;
- la collaboration avec le réseau PREVIOS autour du traitement des situations de violences intra-familiales, notamment des violences conjugales, et le développement d'actions de formation en direction des professionnels des MDS sur ces problématiques ;
- la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Le dispositif MASP est mis en œuvre depuis 2010. Il s'adresse à des personnes bénéficiaires de prestations sociales, en risque pour leur santé et/ou leur sécurité du fait de difficultés de gestion budgétaire. L'échec de la mesure peut amener la saisine de l'autorité judiciaire aux fins d'une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

Personnes adultes vulnérables
17 K€

ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE

Au cours du second semestre 2013, la DGA des Solidarités a engagé un projet intitulé « Du diagnostic de territoire aux projets sociaux de territoire ». Il s'agit à travers cette démarche, d'amener les professionnels exerçant dans les MDS, à resituer leur action quotidienne auprès des usagers dans une vision plus globale du territoire, d'identifier les problématiques sociales ou médico-sociales majeures, pour ensuite partager les constats avec les partenaires et développer des actions collectives animées par le Conseil Général.

En 2013, la première phase de ce projet a été conduite, à savoir la réalisation de 23 études préalables à l'élaboration des diagnostics territoriaux en MDS.

Développement social du territoire
12 K€
Aides financières aux projets associatifs
432 K€
Activités amicalistes et sociales
53 K€

Total - Animation et développement social du territoire
497 K€

Autonomie des personnes âgées

La mise en œuvre des compétences départementales

Depuis 2004, le Conseil Général est « chef de file » de la politique sociale en faveur des personnes âgées. Il assure un rôle essentiel en matière de planification des établissements et services d'accueil. Il en autorise notamment, seul ou conjointement avec l'État selon le type de structure, la création et la transformation. Il fixe aussi les budgets et tarifs « hébergement » des établissements habilités à l'aide sociale, et les budgets et tarifs « dépendance » de tous les établissements. Un outil devenu essentiel de la politique d'accueil est la « convention tripartite » signée par l'établissement, le Président du Conseil Général et la directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La convention tripartite permet d'allouer les moyens en fonction d'objectifs de qualité pluriannuels et en fonction de la dépendance réelle des résidents.

Ce rôle de planification s'étend également aux services d'aide à domicile intervenant en qualité de prestataire auprès d'un public dépendant (personnes âgées dépendantes et personnes handicapées). Le Président du Conseil Général est compétent pour l'autorisation de création de ces services ainsi que pour arrêter la tarification propre à chacun (articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles). Il émet un avis sur les demandes d'agrément qualité qui lui sont soumises par les services de l'État.

Par ailleurs, depuis 2004, la responsabilité du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) a été transférée aux Départements, en les plaçant dorénavant auprès de chaque Président du Conseil Général.

Le Département assume la charge d'aides sociales individuelles dispensées tant à domicile qu'en structure d'accueil. Ainsi, la personne âgée peut bénéficier d'aide pour les services ménagers, les repas, l'hébergement en établissement ou en famille, et d'aide à l'autonomie. La personne âgée peut également être accueillie chez un particulier, dont le statut d'accueillant et le pouvoir d'agrément et de contrôle du Conseil Général ont été renouvelés en 2002.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée en établissement ou à domicile, est un élément déterminant permettant de prendre en compte la dépendance des personnes et de faire face aux besoins afférents. Le Conseil Général évalue la dépendance, les besoins d'aide, attribue et verse cette allocation qu'il cofinance avec l'État (financement des 3/4 par le Conseil Général). Par ailleurs, il assume pleinement le contrôle de l'effectivité de l'aide sur l'intégralité des bénéficiaires de l'APA à domicile.

Les actions volontaristes

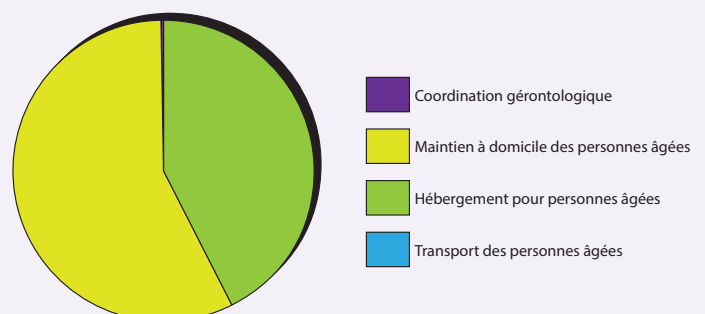
Le Conseil Général propose un service de Télé-Assistance pour sécuriser les personnes âgées et handicapées. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, le Conseil Général assumant l'intégralité du financement du dispositif.

Il soutient et gère le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées rassemblant plus de la moitié des communes de la Haute-Garonne (421).

Il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès du public des personnes âgées et de leur famille. En juin 2013, l'Assemblée départementale a engagé une démarche de rénovation des politiques destinées aux personnes âgées et a approuvé plusieurs projets structurants.

Notamment, il a été décidé, afin de faciliter toutes les démarches liées au contrôle d'effectivité, de promouvoir un nouveau dispositif de paiement de l'APA, par le biais de Chèques Emploi Solidarité Universel (CESU), et par la mise en place d'un paiement sur factures et d'un dispositif de télé-gestion, aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Leviers	Montants Réalisés
Coordination gériatrique	84 K€
Maintien à domicile des personnes âgées	86 342 K€
Hébergement pour personnes âgées	64 504 K€
Transport des personnes âgées	32 K€
Total - Autonomie des personnes âgées	150 962 K€



COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Le Département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées et, à ce titre, assure l'accueil, l'information et l'orientation de celles-ci, ainsi que la coordination des actions menées par les différents intervenants dans les secteurs géographiques définis par lui.

Le schéma départemental gérontologique 2010-2015 de la Haute-Garonne a été adopté en 2010, après avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale (CROSMS).

Il définit les perspectives de l'intervention du Conseil Général en direction des personnes âgées autour de 4 axes principaux :

- la coordination des acteurs et des interventions autour de la personne âgée,
- la prise en charge en établissement pour les cinq prochaines années,
- la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des pathologies apparentées,
- la prise en charge de publics spécifiques.

Un service dédié à la coordination des actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées en MDS a été créé en 2011. Ses objectifs opérationnels visent à harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée et handicapée, et à développer les réseaux de partenaires.

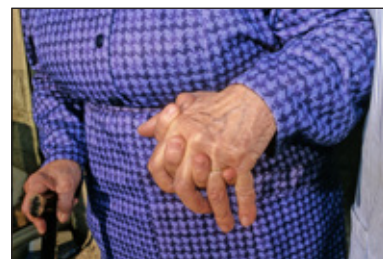
Ses activités marquantes, pour l'année 2013 sont les suivantes :

- poursuite de la réflexion sur le développement des réseaux de partenaires de la gérontologie sur les zones du territoire de la Haute-Garonne non impactées :
 - un réseau recouvrant les cinq MDS du sud de Toulouse (Bagatelle, Bellefontaine, Reynerie, Pont-Vieux et la Faourette) a démarré en 2013, ce qui a permis de compléter les réseaux existants (Centre-Nord et Empalot-Ranguel) et d'assurer la couverture de toute l'agglomération toulousaine;
 - le travail de construction d'un réseau de partenaires sur le territoire de la MDS de Saint-Jean (canton XV : commune de Castelmaurou, l'Union, Rouffiac et Saint-Jean) a été également entrepris au cours de l'année ;
 - de même la réflexion sur le développement d'un réseau sur les cantons de Villefranche-de-Lauragais et de Nailloux qui dépendent de la MDS de Castanet-Tolosan a démarré à la fin de l'année 2013.
- participation, entre autres :
 - aux différentes instances des dispositifs de coordination relevant des services de l'État : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA), plateformes diverses ;
 - à la construction avec les services de l'ARS d'outils communs, dont un annuaire de la coordination, et un référentiel des partenaires de la gérontologie, avec la collaboration du centre Hospitalier Universitaire.

Le CODERPA est un organisme consultatif placé auprès du Président du Conseil Général. C'est un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des représentants des retraités et des personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département. Les membres du CODERPA sont désignés pour un mandat de 3 ans. La mandature actuelle du CODERPA couvre la période 2012-2015. L'Assemblée Plénière du CODERPA s'est réunie à 2 reprises en juin et décembre 2013. Le Bureau du CODERPA s'est également réuni à plusieurs reprises au cours de l'année.

5 commissions de travail ont été mises en place au sein du CODERPA 31 :

- Commission « Information-Communication »,
- Commission « Suivi de la réforme des CODERPA »,



- Commission « Suivi de la réforme de la dépendance »,
- Commission « Cadre de vie - Pouvoir d'achat »,
- Commission « Permanence des soins ambulatoires, urgences et pharmacie en zones sensibles ».

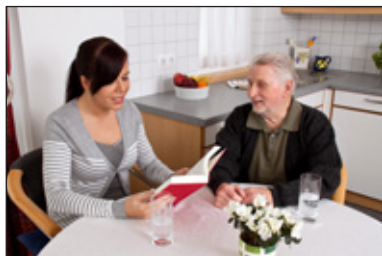
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Conseil Général intervient pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de demeurer chez elles le plus longtemps possible, conformément à leurs souhaits, grâce aux prestations qu'il finance et à son soutien aux services à domicile.

Au-delà de la couverture des besoins liés à la dépendance, cela suppose de prendre en considération l'environnement de la personne âgée qui conditionne largement le maintien dans l'habitat. Le Conseil Général s'attache aussi à agir sur la prévention et la vie quotidienne de la personne âgée, et à maintenir sa mobilité par des transports adaptés, facteur d'autonomie et de lutte contre l'isolement des personnes au sein de leur habitat.

Les objectifs généraux (de favoriser « Maintien à domicile ») s'organisent autour des missions suivantes :

- de création, extension, modification des services d'aide à domicile pour assurer un maillage territorial,
- d'évaluation de l'offre des services autorisés sur le département au plus près des usagers,
- de tarification des services d'aide à domicile en mode prestataire intégrant les contraintes budgétaires,
- de suivi de l'évaluation interne et externe,
- de contrôle et suivi de la qualité de la prestation délivrée aux usagers bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale.



Le Conseil Général a décidé en juin 2013, de mettre en place le CESU pré-financé qui va permettre le paiement de l'APA sous forme de chèques pour rémunérer la partie nette des salaires des intervenants recrutés directement.

■ APA à domicile

Cette prestation a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à des pertes d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.

Les équipes médico-sociales (composées de médecins, d'infirmières, et d'agents administratifs) sont mobilisées autour du maintien de l'autonomie de la personne âgée et proposent des plans d'aides adaptés, revus régulièrement (révision périodique tous les 2 ans).

Au 31 décembre 2013, le département de la Haute-Garonne comptait 18 003 bénéficiaires de la prestation APA à domicile (soit 69,9 % des bénéficiaires de l'APA), en progression de + 2,2 % par rapport à 2012. Depuis 2006, la part des bénéficiaires de l'APA à domicile est constante (69,06 % en 2006, 69,9 % en 2013).

60,7 % de ces bénéficiaires ont été classés en GIR 4.

Le plan d'aide moyen mensuel s'établit à 474 €. Le Conseil Général de la Haute-Garonne y participe à hauteur de 378 €. En moyenne, le montant restant à la charge de l'usager est de 96 €. La commission de recours gracieux s'est réunie 12 fois en 2013 pour examiner 34 dossiers qui ont fait l'objet d'un rapport médical du médecin gériatologue du Conseil Général.

■ Services à domicile

Le Conseil Général s'attache à poursuivre un maillage territorial des services au plus près des usagers, en termes d'accessibilité et de temporalité, à apporter un soutien aux services autorisés par le Conseil Général, à s'assurer de la qualité de la prestation délivrée au domicile de la personne, et à suivre les démarches d'évaluation interne et externe mises en œuvre.

■ Téléassistance

Le Département de la Haute-Garonne a fait le choix volontariste de proposer une prestation de téléassistance, gratuite pour l'utilisateur, en assurant le financement intégral du dispositif. La Téléassistance s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux bénéficiaires de l'APA ainsi qu'aux titulaires d'une carte d'invalidité à hauteur de 80 %. Une refonte des conditions d'éligibilité au dispositif a été décidée par l'Assemblée Départementale en juin 2013 et sera en application au 1^{er} janvier 2014. Grâce à ce dispositif, un simple geste permet d'être écouté, réconforté ou secouru. Ce dispositif fait l'objet d'un marché public entre le Conseil Général de la Haute-Garonne et la Société prestataire, VITARIS.



■ Adaptation du logement des personnes âgées

Le Conseil Général participe au financement des travaux d'adaptation du logement. Le dispositif s'adresse aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA, propriétaires ou locataires du secteur privé, pour des travaux d'adaptation du logement à la dépendance, comme par exemple la transformation de la baignoire en douche.

En 2013, le Conseil Général a subventionné à hauteur de 288 K€, 131 bénéficiaires de l'APA pour adapter leur logement.

■ Aide Ménagère aux personnes âgées

Le Conseil Général prend en charge les services ménagers effectués chez les personnes âgées dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse, au titre de l'aide sociale. Au 31 décembre 2013, il est constaté une augmentation de 16 % du nombre de bénéficiaires qui s'élève à 105 personnes.

■ Aide aux repas pour les personnes âgées

Le Conseil Général prend en charge, également au titre de l'aide sociale, les frais de restauration délivrés par des foyers agréés pour les personnes âgées dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse.

En 2013, le nombre de bénéficiaires au titre de l'aide sociale reste stable, soit 3 bénéficiaires. Le Conseil Général a participé au financement de matériels et de véhicules pour 5 communes ou CCAS.

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Selon le choix de la personne, ou si son état ne lui permet plus de rester chez elle dans de bonnes conditions, elle peut être hébergée dans un établissement ou une famille d'accueil, dûment autorisés. Le Conseil Général intervient à travers deux interventions :

- l'aide individuelle (APA, aide sociale à l'hébergement),
- l'organisation et le suivi des établissements d'accueil, la tarification.

Le Conseil Général, confronté à une conjoncture budgétaire difficile, s'est engagé dans une maîtrise de l'évolution du coût de l'accueil en établissement rejoignant ainsi les préoccupations des usagers et de leurs familles.

■ L'aide individuelle :

■ APA en établissement

L'objectif de l'APA en établissement est d'aider les personnes âgées à financer le coût lié à la partie dépendance (le coût d'un établissement pour le résident se divise en tarif hébergement et tarif dépendance).

Au 31 décembre 2013, le département de la Haute-Garonne comptait 7 786 bénéficiaires de la prestation APA en établissement (soit 30,1 % des bénéficiaires de l'APA) en progression de 7,9 % par rapport à 2012.

49,3 % de ces bénéficiaires ont été classés en GIR 2 et 26,6 % en GIR 4.

Aide ménagère aux personnes âgées
Bénéficiaires 95

260 K€

Aide aux repas pour les personnes âgées
Bénéficiaires 2

35 K€

Téléassistance

1 873 K€

APA à domicile

Bénéficiaires 22 323

84 020 K€

Adaptation du logement des personnes âgées

153 K€

Total - Maintien à domicile des personnes âgées

Bénéficiaires 22 420

86 341 K€

Établissements pour personnes âgées
Bénéficiaires 1519

28 172 K€

Accueil familial pour personnes âgées
Bénéficiaires 10

74 K€

APA en établissement
Bénéficiaires 9718

36 258 K€

Total - Hébergement pour personnes âgées

Bénéficiaires 11 247

64 504 K€



Le plan d'aide moyen mensuel s'établit à 553 €. Le Conseil Général de la Haute-Garonne y participe à hauteur de 372 €. En moyenne, le montant restant à la charge du bénéficiaire est de 180 €.

La commission de recours gracieux s'est réunie 12 fois en 2013 pour examiner 15 recours d'APA en établissement qui ont fait l'objet d'un rapport médical du médecin gériatologue du Conseil Général.

■ Aide sociale en établissement :

Elle permet, pour les personnes dont les ressources sont insuffisantes, la prise en charge de leurs frais d'hébergement dans les établissements habilités à l'aide sociale.

Au titre de l'année 2013, le nombre total de bénéficiaires, soit 1 233 personnes, a augmenté de + 5 %.

■ L'organisation et le suivi des établissements d'accueil :

■ Suivi des établissements

Le Conseil Général intervient pour assurer le suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements à travers :

- la lutte contre la maltraitance et le contrôle de la prise en charge des résidents,
- l'accompagnement de la démarche qualité avec la procédure de conventionnement,
- le suivi des travaux de rénovation,
- la tarification hébergement et dépendance des établissements,
- le suivi des évaluations internes et externes.

Le territoire est équipé de 170 établissements représentant 11 754 lits (ou places), répartis en :

- 25 logements-foyers,
- 132 maisons de retraite,
- 7 unités de soins de longue durée,
- 2 centres d'hébergement temporaire,
- 4 services d'accueil de jour.

Ils fonctionnent sous des statuts juridiques divers, dont la répartition des lits ou places est la suivante : 35 % en établissement public, 36 % en établissement commercial, 29 % en établissement associatif.

L'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale a été donnée pour 6 044 lits, répartis sur tout le territoire départemental, afin d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés financières pour payer leur hébergement.

■ Accueil familial

Le Conseil Général agréé les accueillants familiaux et organise le suivi médico-social des personnes accueillies en garantissant la continuité de l'accueil, la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des accueillis ainsi que le contrôle des accueillants familiaux et de leurs remplaçants.

Au titre de 2013, 10 bénéficiaires de l'aide sociale du département de la Haute-Garonne ont été accueillis dans une famille agréée.

Le Conseil Général émet un avis technique sur l'orientation en accueil familial. Il participe aux équipes techniques d'agrément et est membre de la commission de retrait.



TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de faciliter la mobilité des personnes âgées, le Conseil Général, à travers le Syndicat Intercommunal des Transports de Personnes Agées (SITPA), prend en charge la moitié des déplacements à titre gratuit sur le réseau « Arc-En-Ciel », décidés par chacune des communes adhérentes au SITPA (maximum 24 trajets / an / personne). Pour les cars et trains régionaux,

le Département finance à 32,5 % le prix du voyage.
425 communes adhèrent au SITPA, ce qui représente 72 % des communes.
Les bons délivrés par les communes sont utilisés à quasi part égale sur le réseau SNCF (53 %)
et sur le réseau des autocars « Arc-en-Ciel ».

SITPA
32 K€

Autonomie et compensation du handicap

La mise en œuvre des compétences départementales

Le Conseil Général joue un rôle essentiel dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap.

Il intervient traditionnellement en tant que financeur en matière d'aide sociale. Toute personne handicapée adulte, privée de ressources suffisantes et remplissant des conditions d'incapacité reconnues par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut bénéficier d'une aide à domicile ou de la prise en charge des frais d'hébergement en famille d'accueil ou en établissement spécialisé.

Le Conseil Général a la responsabilité administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Depuis sa création en 2006, ce Groupement d'Intérêt Public (GIP), associant le Conseil Général, l'État, les associations et les organismes de protection sociale, est un « guichet unique ». Elle ne cesse de connaître une croissance constante et rapide de son activité que peu d'organisations connaissent.

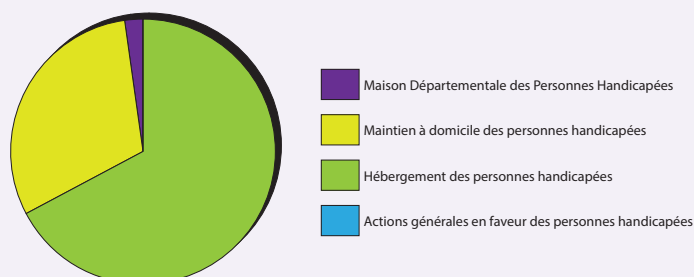
Depuis 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est versée par le Conseil Général.

Enfin, le Président du Conseil Général est compétent, aux côtés de l'État, en matière de planification des établissements et services destinés à l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.

Les actions volontaristes

En juin 2013, l'Assemblée départementale a engagé une démarche ambitieuse de rénovation des politiques destinées aux personnes en situation de handicap, et approuvé plusieurs projets structurants.

Leviers	Montants Réalisés
Maison Départementale des Personnes Handicapées	3 579 K€
Maintien à domicile des personnes handicapées	50 901 K€
Hébergement des personnes handicapées	111 704 K€
Actions générales en faveur des personnes handicapées	295 K€
Total - Autonomie et compensation du handicap	166 479 K€



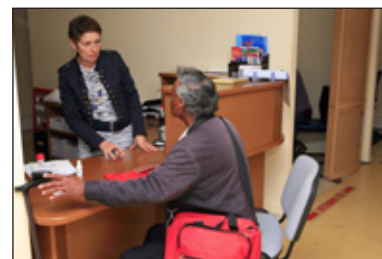
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La loi du 11 février 2005 a instauré les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) placées sous la tutelle administrative et financière des Conseils Généraux. La MDPH de la Haute-Garonne assure, depuis 2006, le rôle de guichet unique départemental pour l'accès aux droits et aux prestations. Elle a pour objectif de permettre aux usagers de concilier simplicité et efficacité dans leurs démarches administratives tout en permettant une évaluation approfondie de leur situation.

Dans cette perspective, la MDPH s'attache à accompagner les personnes, notamment dans l'accès pour tous à la scolarisation, à l'emploi, aux transports, au logement, à l'insertion sociale et plus généralement aux droits, à l'égalité et à la citoyenneté.

La MDPH comprend :

- la Commission Exécutive, présidée par le Président du Conseil Général, qui a pour rôle l'administration de la MDPH,
- la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui statue toutes les semaines,
- l'équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée en tenant compte de son projet de vie, de sa situation et de son environnement,
- le Fonds Départemental de Compensation qui accorde des aides financières destinées à permettre aux personnes de faire face aux frais de compensation restant à leur charge,
- les missions de la MDPH s'inscrivent en pleine complémentarité avec les actions de proximité menées en faveur des personnes en situation de handicap par le Conseil Général.



Si on additionne aux droits en cours et aux dossiers instruits, les nouvelles demandes des usagers connus et celles des nouveaux usagers, on obtient une augmentation de plus de 155 % de demandes supplémentaires traitées entre 2006 et 2013.

Au 31 décembre 2013, 24 401 personnes adultes ont déposé 52 608 demandes. En moyenne, 74 usagers par jour ouvré se sont présentés à l'accueil. Plus de 3 400 demandeurs ont été reçus en consultations et entretiens individuels pour l'évaluation de leurs droits. Un accueil en Langue des Signes Française (LSF) a été réservé à 304 personnes.

Ainsi, fin 2013, plus de 112 000 usagers sont connus de la MDPH, et ont sollicité une reconnaissance de leur handicap, et près de 80 000 personnes bénéficient de droits ou de prestations au titre de la compensation de leur handicap.

L'expérience acquise sur ces 7 années confirme ainsi que la MDPH, avec le Conseil Général en appui, est toujours à la recherche d'un service rendu de qualité. Cette recherche d'amélioration continue est le complément fonctionnel indispensable à la mobilisation de l'ensemble des membres de la Commission exécutive, de la Commission des Droits et de l'Autonomie, et du Comité de Gestion du Fonds départemental de Compensation, au service des personnes en situation de handicap, et confirme que le département est le pilote du dispositif territorial de la politique nationale et locale du handicap.

■ Le fonds de compensation

Le Fonds départemental de compensation financé par le Conseil Général, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) permet d'accorder des aides financières, en complément de la PCH et des aides légales ou extra-légales, afin que la personne handicapée puisse faire face aux différents frais de compensation restant à sa charge, par exemple, lors de l'acquisition d'aides techniques, d'aménagement du logement, d'adaptation du véhicule.

Ce fonds est géré par un comité de gestion composé des contributeurs, signataires du règlement intérieur précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement, et déterminant l'emploi des sommes versées.

MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil Général est engagé dans le maintien à domicile des personnes handicapées, notamment par l'attribution de l'allocation compensatrice et de la prestation de compensation du handicap (PCH), pour compenser la perte d'autonomie, mais également par la prise en

Fonctionnement MDPH

3 522 K€

Dotation au fonds de compensation

57 K€

Total - Maison Départementale des Personnes Handicapées

3 579 K€

charge, pour les personnes en difficultés financières, des frais d'aide ménagère, de repas fournis par un foyer restaurant ou portés à domicile.

Pour les usagers à domicile, en situation de handicap, le Conseil Général a décidé de mettre en place le CESU Préfinancé. Ainsi, les bénéficiaires de la PCH vont pouvoir utiliser ce dispositif afin d'assurer le paiement de la partie du salaire net pour les intervenants qu'ils emploient directement (mode gré à gré et mandataire).

Ce procédé s'inscrit dans la volonté du Conseil Général d'accompagner ces bénéficiaires vers une simplification dans les démarches administratives en lien avec l'emploi d'une personne. Les bénéficiaires n'auront plus, à terme, à transmettre systématiquement les justificatifs pour le contrôle de l'effectivité de l'aide. De plus, ce dispositif évitera des indus importants à rembourser pour les usagers.



■ Prestation de compensation du handicap à domicile

La loi confirme le Conseil Général comme garant du droit à compensation sur l'ensemble de son territoire. La PCH est une prestation en nature. Elle a pour objet de financer des dépenses d'aides préalablement définies, en fonction des besoins et du projet de vie de la personne handicapée. Elle prend ainsi en charge les dépenses liées à un besoin d'aides humaines, d'aides techniques, d'aménagement du logement ou du véhicule, d'aides spécifiques ou animalières. Toute personne peut y prétendre dès lors qu'elle justifie d'une difficulté absolue ou d'au moins deux difficultés graves dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Elle peut être demandée jusqu'à 60 ans et 75 ans sous certaines conditions.

Les demandes sont instruites par la MDPH. Le Conseil Général verse la prestation sur la base de la décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. La Prestation de Compensation du Handicap apporte une aide et un soutien indispensable aux personnes en situation de handicap.

En 2013, 3 696 bénéficiaires de plus de 20 ans ont perçu cette aide, et 503 de moins de 20 ans. Le montant moyen de la prestation est de 854 €.

53 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié d'une évaluation par le médecin référent des personnes handicapées du Conseil médical.

■ Allocation compensatrice

Cette allocation, accordée sous conditions à toute personne adulte handicapée de moins de 60 ans, ne peut plus être attribuée pour de nouveaux bénéficiaires. Elle est destinée à s'éteindre progressivement pour être remplacée par la Prestation de Compensation du Handicap. Cependant, le nombre de bénéficiaires de cette prestation diminue relativement peu (près de 1 200 allocataires).

■ Aide ménagère

Cette aide est destinée aux personnes handicapées à domicile pour les services ménagers, et dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse.

Au titre de 2013, 180 adultes handicapés ont bénéficié de l'aide sociale pour les services ménagers, soit une augmentation de 45 %.

Aide ménagère
Bénéficiaires 144

360 K€

Allocations compensatrices
Bénéficiaires 1 269

8 208 K€

Prestation de Compensation du Handicap à domicile
Bénéficiaires 4 877

42 333 K€

Total - Maintien à domicile des personnes handicapées
Bénéficiaires 6 290

50 901 K€

HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil Général s'attache à couvrir les besoins des personnes handicapées, en cohérence avec les services de l'État. Il intervient au titre de l'aide individuelle (aide sociale à l'hébergement), de la gestion et du suivi des familles d'accueil, de l'organisation et de l'attribution des structures d'hébergement et services concourant au maintien à domicile de type Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

■ Aide sociale en établissement

Pour faire face aux frais d'hébergement et d'entretien, la personne handicapée peut bénéficier de cette aide du Conseil Général, qui intervient en complément des ressources de la personne.

En 2013, 2 500 adultes handicapés ont bénéficié d'une prise en charge de l'aide sociale pour leurs frais d'hébergement.

■ Accueil familial des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent être hébergées en accueil familial, dont le statut d'accueillant et le pouvoir d'agrément et du Conseil Général ont été rénovés en 2002. Ainsi, le Conseil Général organise l'agrément des accueillants familiaux et le suivi médico-social des personnes accueillies. Il est le garant de la qualité de l'accueil.

Elles peuvent alors bénéficier de l'aide sociale pour leurs frais de séjour. La personne handicapée est l'employeur de la personne accueillante. Les rapports employeur/employé sont fixés par un contrat de gré à gré.

48 bénéficiaires de l'aide sociale du département de la Haute-Garonne ont été accueillis dans une famille agréée.

Le Conseil Général émet un avis technique sur l'indication de l'accueil en famille pour toute personne handicapée. Il participe aux équipes techniques d'agrément et est membre de la commission de retrait.

■ Suivi des établissements et services

Le Conseil Général intervient pour assurer le suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements à travers :

- le contrôle de la prise en charge des résidents (6 contrôles ont été conduits en 2013),
- le suivi des travaux de rénovation,
- la tarification des structures d'accueil,
- le suivi des évaluations internes et externes.

Le médecin du Conseil Médical, référent des Personnes Handicapées (PH) a instruit 51 demandes de dérogations d'âges des PH de – 60 ans, pour des entrées en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

En juin 2013, l'assemblée départementale a approuvé la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Un premier CPOM a été finalisé avec l'Association des Jeunes Handicapés (AJH), centré sur la notion de parcours résidentiel des personnes accueillies.

Plusieurs types d'accueil en établissement à la charge du Conseil Général sont proposés :

■ **Les Foyers d'Hébergement (FH)** (pour les travailleurs des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) dont la compétence tarifaire relève de l'État). Ces foyers assurent la prise en charge des travailleurs hors journée de travail, le week-end et si besoin, organisent les périodes de vacances.

■ **Les Foyers de Vie (FV) occupationnels** s'adressent à un public relativement autonome sans pour autant relever du milieu du travail protégé (ESAT). Ces établissements se déclinent sous trois possibilités de prise en charge :

- en internat,
- en accueil à la journée,
- en accueil temporaire (souvent en alternance avec un autre type de structure, comme l'hôpital par exemple).

L'activité est organisée sous forme d'ateliers (jardinerie, animaux, bois, couture, etc.).

L'encadrement est assuré pour partie par des éducateurs spécialisés.

Établissements pour les personnes handicapées

105 175 K€

Accueil familial des personnes handicapées

502 K€

Services d'accompagnement à la vie sociale

6 028 K€

Total - Hébergement des personnes handicapées

111 705 K€

■ **Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)** s'adressent à un public dont le handicap nécessite une prise en charge médicale plus importante. Le tarif global comprend un forfait de soins à la charge de l'assurance maladie. Les offres d'accueil sont les mêmes que les foyers de vie occupationnels.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé pour handicapés vieillissants s'adressent aux personnes handicapées dont les pathologies aggravées par l'âge nécessitent une prise en charge spécifique.

■ **Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), les Sections de Temps Libéré (STL)** sont financés par le biais de dotations globales de fonctionnement.

■ **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** a pour mission de soutenir la démarche d'autonomie des personnes adultes handicapées. Sa vocation est de contribuer à la réalisation de leur projet de vie et il représente une alternative d'accompagnement social à l'hébergement institutionnel en foyer.

■ **Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** s'adresse aux personnes handicapées qui ont besoin, en plus de l'assistance et de l'accompagnement délivrés par les SAVS, de soins réguliers et coordonnés, ainsi que d'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

■ **La Section de Temps Libéré (STL)** s'adresse aux travailleurs d'ESAT qui ne sont plus en mesure d'exercer un travail à temps complet pour des raisons telles que le vieillissement ou l'aggravation de leur état physique ou mental.

Cette structure leur permet ainsi de réduire leur activité rémunérée de moitié tout en conservant partiellement leur cadre d'insertion.

Le temps libéré sera consacré à des activités occupationnelles (exercice de mémoire, animation sociale...) permettant d'associer loisirs et lutte contre le vieillissement.

Le parc est composé de 66 établissements et services, ce qui représente 2 762 places installées, dont :

- 920 places en foyers de vies dont 141 en accueil de jour,
- 514 places en FAM dont 49 en accueil de jour,
- 636 places en FH (Foyers d'Hébergement) ou logement d'ESAT,
- 501 places en SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale),
- 126 places en SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés),
- 65 places (pour 130 personnes) de section de temps libéré.

Etablissements pour les personnes handicapées

105 175 K€

Accueil familial des personnes handicapées

502 K€

Services d'accompagnement à la vie sociale

6 028 K€

Total - Hébergement des personnes handicapées

111 705 K€

ACTIONS GÉNÉRALES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

■ **Subventions aux associations en faveur des personnes handicapées**

Le Conseil Général a attribué une aide financière pour le fonctionnement de 12 associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap ou qui souhaitent rendre accessibles leurs activités et équipements aux personnes handicapées.

■ **Accessibilité des points d'arrêts des transports interurbains**

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports, adopté par l'Assemblée départementale en 2010, en 2013 par :



- l'aménagement des points d'arrêts prioritaires mis en évidence grâce à l'audit réalisé en interne en 2012 par les agents des Direction des Transports et de la Voirie et Infrastructures,
- la mise en accessibilité de l'information, notamment la mise en ligne des horaires,
- l'affichage dans les abris bus de nouvelles cartes indiquant les lignes régulières accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la formation des agents et des conducteurs,
- la sécurisation des cheminements et des points d'arrêt.

Par ailleurs, des clauses contractuelles ont été inscrites dans les marchés d'exploitation des lignes régulières pour la période 2010-2015, garantissant le respect des obligations d'accessibilité de tout le matériel roulant du réseau « Arc-en-ciel ».

Subventions aux associations en faveur des personnes handicapées

117 K€

Accessibilité des points d'arrêts des transports interurbains

178 K€

Total - Actions générales en faveur des personnes handicapées

295 K€

Insertion

La mise en œuvre des compétences départementales

Le Conseil Général conduit, dans le cadre de ses compétences, une politique volontariste d'Insertion pour les personnes qui sont confrontées à la précarité, au chômage de longue durée, à l'exclusion économique ou sociale.

Depuis 2009, il assure le pilotage et la responsabilité du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la même volonté d'articuler l'allocation et l'offre d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) réaffirme des orientations prioritaires :

- un accueil et un accompagnement social de proximité,
- un maillage dense de l'offre d'accompagnement professionnel qui donne la priorité aux personnes les plus en difficulté,
- des actions d'insertion diversifiées pour chaque allocataire du RSA et les membres de sa famille : actions favorisant l'accès aux droits, actions destinées à favoriser le lien social et la citoyenneté, activités socioculturelles. Toutes ces actions sont réalisées en articulation avec les dispositifs et services de droit commun.

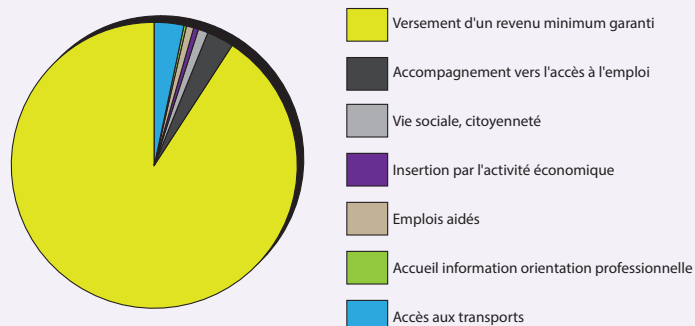
Tout en soutenant cette politique globale d'insertion, le Conseil Général revendique un égal accès aux droits pour tous. Dans cet objectif, il s'articule avec les collectivités locales, les services publics, le secteur associatif et l'ensemble des intervenants dans le champ de la lutte contre l'exclusion.

La Gratuité des transports : une politique volontariste

En 1995, le Conseil Général de la Haute-Garonne a été le premier Département en France à assurer, en faveur des bénéficiaires des minima sociaux et des demandeurs d'emploi, la gratuité des transports publics départementaux. Le Conseil Général poursuit cet engagement.

En effet, afin de soutenir la mobilité dans les démarches professionnelles, il finance les déplacements réalisés, sur l'ensemble du réseau urbain pour les allocataires du RSA socle et pour les demandeurs d'emploi situés hors périmètre des transports urbains.

Leviers	Montants Réalisés
Versement d'un revenu minimum garanti	163 919 K€
Accompagnement vers l'accès à l'emploi	5 863 K€
Vie sociale, citoyenneté	1 928 K€
Insertion par l'activité économique	1 048 K€
Emplois aidés	1 231 K€
Accueil information orientation professionnelle	641 K€
Accès aux transports	6 343 K€
Total - Insertion	180 973 K€



VERSEMENT D'UN REVENU MINIMUM GARANTI

Le RSA constitue un double droit : un droit à l'allocation et un droit à l'insertion.

Cette allocation peut être :

- un minima social : le RSA Socle pour les personnes sans ressource,
- un complément de revenu : le RSA Activité pour les publics en situation d'emploi.

Les bénéficiaires dont les revenus d'activité sont inférieurs au minima social peuvent prétendre au RSA dit « Mixte ». Ces personnes perçoivent alors une part de RSA socle et une part de RSA activité.

Le Conseil Général assure le pilotage et la gestion de l'allocation RSA dans son ensemble. Il assure le financement du RSA socle, le RSA activité restant à la charge de l'État.

L'augmentation du RSA s'est fortement accentuée au cours de l'année 2013 en raison de la poursuite de la dégradation du contexte économique et des conséquences de l'évolution du chômage. Le RSA socle est particulièrement impacté.

Le nombre de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2013 est de 44 198 dont 34 279 bénéficiaires du RSA socle et mixte (financement Conseil Général).

Cela traduit une hausse de 10 % des bénéficiaires en un an et une hausse de 11 % des dépenses d'allocation.



ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACCÈS À L'EMPLOI

Afin de permettre aux allocataires du RSA une sortie pérenne du dispositif, le Conseil Général met en œuvre une offre spécifique complémentaire aux prestations du Service Public de l'Emploi sur l'ensemble du département.

Cet accompagnement pour les plus éloignés de l'emploi, est mis en œuvre par 33 « dispositifs d'insertion professionnelle », animés par des professionnels du secteur de l'emploi dans le cadre de marchés publics.

En application d'un cahier des charges précis, les référents désignés reçoivent en moyenne 2 fois par mois les bénéficiaires dans le cadre d'un accompagnement individualisé, qui se décline selon le parcours professionnel de l'allocataire, son niveau de qualification et son projet. En lien avec les différents acteurs socio-économiques du territoire, ils valident un projet d'accès à l'emploi, aident à sa mise en œuvre et consolident la reprise d'activité.

En période de chômage massif, le Conseil Général s'adresse aux publics les plus vulnérables et met en œuvre une offre spécifique complémentaire aux prestations de Pôle emploi.

Ces prestations d'accompagnement font l'objet d'un cofinancement du Fonds Social Européen, pour les publics les plus anciens dans le dispositif.

Le Conseil Général a renouvelé l'offre d'insertion dans le champ professionnel avec la conclusion de marchés publics pour une période de 1 an, cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE). Près de 8 000 bénéficiaires ont été accompagnés dans ce cadre.

VIE SOCIALE, CITOYENNETÉ

Prendre part à la vie sociale et citoyenne constitue un enjeu fondamental de la lutte contre les exclusions.

C'est pourquoi, le Conseil Général soutient l'action associative de proximité sur l'ensemble du département en donnant pour objectifs :

- d'informer les publics en difficulté et les orienter vers les institutions et acteurs concernés,
- d'accompagner les personnes dans des démarches citoyennes,
- de soutenir la participation active des usagers en difficulté aux actions proposées et de promouvoir ainsi leur autonomie,
- de recréer des liens sociaux, de proposer des ateliers, des activités socio-culturelles, sportives, conviviales, familiales et de loisirs, dans lesquelles les usagers peuvent s'impliquer.

RMI	
Bénéficiaires	810
	137 K€
RSA	
Bénéficiaires	44 198
	163 782 K€

Total - Versement d'un revenu minimum garanti
163 919 K€

Prestations d'accompagnement professionnel	
	4 771 K€
Dispositifs d'accès à l'emploi	
	630 K€
Dispositifs jeunes diplômés	
	220 K€
Création d'activités	
	209 K€
Aides financières à la concrétisation de projets liés à l'emploi	
	32 K€

Total - Accompagnement vers l'accès à l'emploi
5 862 K€

Les associations qui œuvrent pour l'insertion sociale rencontrent des personnes dont l'exclusion économique se double d'une exclusion sociale. Grâce à leurs multiples activités et supports, les acteurs associatifs en lien avec les travailleurs sociaux contribuent à l'implication des usagers et leur participation aux activités proposées.

Les activités socioculturelles sont également un moyen efficace de re-dynamisation : elles s'appuient sur des pratiques collectives créatrices de lien social. Le Département conduit une politique visant à faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à ces actions.

Lieux d'accueil

1 928 K€

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'Activité Économique « IAE » est un des outils de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre, en parallèle à la situation de travail, d'un accompagnement socioprofessionnel destiné à lever les obstacles à l'emploi, permet de réintégrer le monde du travail « ordinaire ». L'insertion par l'activité économique propose des solutions différentes, mais toutes adaptées, à des publics en difficulté ayant un faible niveau de qualification, et inscrits dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi.

Les entreprises d'insertion permettent l'accès ou le retour à l'emploi dans le cadre de contrats de travail de droit commun appelés « contrat à durée déterminée d'insertion » d'une durée de 2 ans.

Les associations intermédiaires proposent à des publics en difficulté, au regard de l'emploi, des missions de travail en proximité, principalement dans le secteur des services à la personne. Les ateliers et chantiers d'insertion s'adressent aux publics les moins qualifiés, les plus éloignés de l'emploi traditionnel.

L'intervention du Conseil Général est complémentaire de celle de l'État qui agréé et finance ces différentes structures.

Le Conseil Général a poursuivi son soutien en 2013 à l'ensemble du secteur de l'IAE, entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion et associations intermédiaires en privilégiant un soutien sur l'ensemble du territoire départemental.

Chantiers et ateliers d'insertion

797 K€

Régies de quartier

251 K€

Total - Insertion par l'activité économique

1 048 K€

EMPLOIS AIDÉS

Le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.),

Entré en vigueur en 2010, il se présente sous forme de deux types de contrats :

- le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) réservé au secteur public et associatif,
- le Contrat Initiative Emploi (CIE) réservé aux entreprises du secteur privé.

Le Conseil Général a compétence et est responsable des CAE et CIE conclus pour des allocataires du RSA socle et mixte, concernant la part financée par le Département.

La politique volontariste et qualitative menée depuis plusieurs années par le Conseil Général, fait du CUI (Contrat Unique d'Insertion) un véritable outil d'insertion pour des allocataires du RSA anciens dans le dispositif et éloignés de l'emploi pour diverses raisons.

Le Conseil Général a décidé en 2013 le financement de 50 contrats d'avenir pour les bénéficiaires du RSA en complément du recrutement de 50 jeunes en contrat d'avenir au sein de ses propres services.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Bénéficiaires **455**

1 097 K€

Contrat initiative emploi

Bénéficiaires **79**

119 K€

Emplois d'avenir

15 K€

Total - Emplois aidés

Bénéficiaires **534**

1 231 K€

ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit de subventions aux associations dans le cadre du Programme Départemental d'Inser-

tion, sur le volet professionnel. Ces associations développent des actions visant l'accès ou le maintien dans l'emploi. Elles se mobilisent pour proposer des solutions locales adaptées, dans des quartiers urbains ou en milieu rural pour constituer un maillage territorial et mettre des ressources en réseau. Elles mettent en œuvre des initiatives permettant la rencontre entre les artisans, les chefs d'entreprises et les demandeurs d'emploi. L'accompagnement à l'emploi sur les différents bassins du territoire s'effectue en lien avec les référents et le service public de l'Emploi.

Des actions de parrainage interviennent pour la consolidation des emplois. Ces actions de proximité sont, en milieu rural, associées à une fonction lieu ressource regroupant plusieurs services ou plusieurs actions, portées par différents acteurs associatifs ou institutionnels afin de proposer en un lieu unique, l'ensemble des ressources d'un territoire en matière d'insertion professionnelle.

Dans un contexte de dégradation économique et de forte inquiétude du secteur associatif, le Conseil Général a poursuivi son engagement en direction de ces initiatives locales. Cela marque sa volonté de conserver une approche, qui tout en étant adaptée au territoire, s'inscrit dans la politique de solidarité départementale.

Subventions aux associations

641 K€

ACCÈS AUX TRANSPORTS

Le Conseil Général aide les personnes en difficulté (bénéficiaires haut-garonnais du RSA et demandeurs d'emploi domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain) dans leurs démarches d'insertion ou de recherche d'emploi. Ainsi, elles peuvent se déplacer gratuitement sur le réseau métro-bus-tramway de l'agglomération toulousaine, sur le réseau interurbain et sur le réseau ferroviaire.



Gratuité des transports

6 343 K€





Enfance et Jeunesse

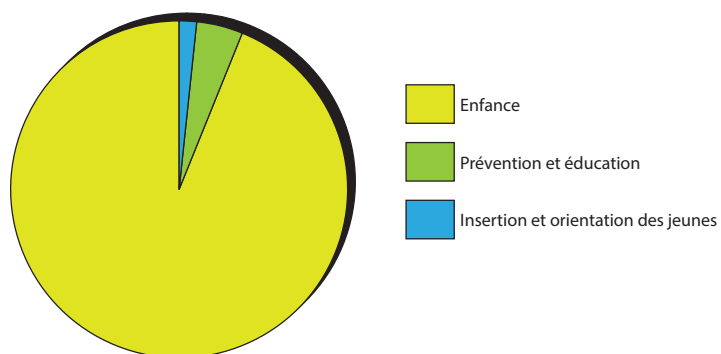
ENFANCE	35
PRÉVENTION ET ÉDUCATION	41
INSERTION ET ORIENTATION DES JEUNES	46



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

ENFANCE ET JEUNESSE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Enfance	120 638 K€
Prévention et éducation	6 020 K€
Insertion et orientation des jeunes	2 180 K€
Total - Enfance et Jeunesse	128 838 K€



Enfance

La mise en œuvre des compétences départementales

La loi du 5 mars 2007 confie directement l'organisation des missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) au Président du Conseil Général et fait de la prévention, un axe majeur de la protection de l'enfance. Par ailleurs, il est chargé de mettre en œuvre l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'ASE s'adresse aux mineurs, à leurs familles ainsi qu'aux mineurs émancipés, aux majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Elle consiste à proposer un soutien matériel, éducatif, psychologique, en cas de «difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre» y compris par une prise en charge hors du milieu de vie habituel si nécessaire. La prévention des mauvais traitements s'inscrit dans ce cadre global.

En 2013, le Conseil Général a souhaité une actualisation du Schéma Départemental de l'Enfance et a adopté en octobre 2013 son nouveau « Schéma Départemental de l'Enfance 2014-2019 qui définit, pour les 5 années, à venir les axes forts de la politique publique en la matière.

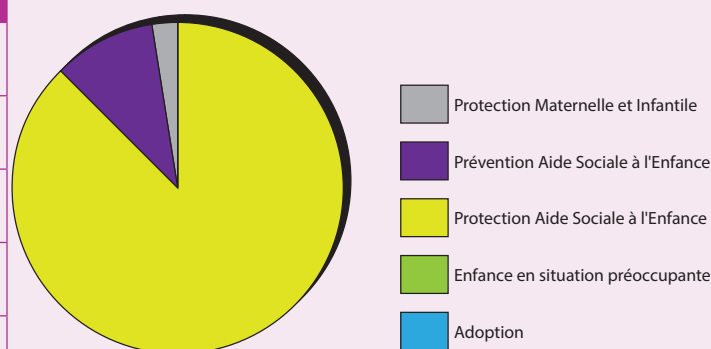
Issu d'une élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs de l'enfance en Haute-Garonne, le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance a permis de mettre en exergue la nécessité de mieux aider les familles au moment de l'arrivée de l'enfant, de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs de l'enfant, de développer un partenariat inter-institutionnel plus fort autour des questions de santé des enfants, de créer de nouvelles modalités de réponse aux besoins des enfants et des familles, mais aussi de réaffirmer la place de l'enfant handicapé au sein des dispositifs départementaux.

Le Conseil Général souhaite que ce Schéma permette à tous les professionnels de l'enfance, de partager les mêmes valeurs et de posséder un cadre de travail commun afin de favoriser la prévention et l'accompagnement des familles, dans l'intérêt de l'enfant.

Les actions volontaristes du Département

Le Conseil Général de la Haute-Garonne met en œuvre une politique de soutien à l'investissement en faveur de la construction, de l'extension et de l'aménagement de structures d'accueil de la petite enfance, et participe aux frais de fonctionnement des crèches et des haltes garderies selon les délibérations de janvier 2013.

Leviers	Montants Réalisés
Protection Maternelle et Infantile	2 838 K€
Prévention Aide Sociale à l'Enfance	11 954 K€
Protection Aide Sociale à l'Enfance	105 647 K€
Enfance en situation préoccupante	50 K€
Adoption	148 K€
Total - Enfance	120 637 K€



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) exerce ses missions de prévention et de promotion de la santé au sein des 23 MDS. Il a pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant et le bien-être familial, qui se décline en 3 types d'action :

- la Planification et l'Éducation Familiale ;
- l'instruction des projets de structures et de dossiers de candidats assistants maternels et leur suivi, l'organisation, le soutien et le suivi des modes d'accueil de jour du petit enfant, par le biais d'attribution d'aides au fonctionnement ou à l'investissement des structures collectives ;
- des actions de consultation, d'éducation et de prévention en MDS en faveur des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 6 ans, et des bilans de santé en faveur des enfants de 3-4 ans.



■ Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF)

Le CDPEF intervient essentiellement auprès d'un public d'adultes et d'adolescents en consultations sur 29 antennes réparties sur les 23 MDS et sur les hôpitaux de La Grave, Joseph Ducuing, Saint-Gaudens, Paule de Viguier, ainsi que sur trois facultés de Toulouse.

Ses missions sont exercées par des médecins et des sages-femmes lors de consultations, d'entretiens de conseil conjugal et familial et concernent le domaine de la contraception, l'éducation à la vie sexuelle, les entretiens «pré et post» Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), et lors de séances d'informations de prévention dans les collèges et autres collectivités.

■ Modes d'accueil collectifs et individuels

Le Conseil Général est compétent en matière d'organisation et de contrôle de l'accueil de jour de l'enfant de moins de 6 ans, qu'il soit individuel chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou familial(e) ou dans un établissement communal, associatif ou privé. Cette mission comprend aussi le contrôle et la surveillance des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et le suivi des modes de garde.

Les médecins de PMI sont chargés d'assurer le contrôle et la surveillance de ces structures. Ils aident les porteurs de projet de création d'établissements d'accueil, en lien étroit avec les partenaires (CAF, Communes, Communautés de Communes, Services Vétérinaires...).

Les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans sont également aidés financièrement par le Conseil Général qui participe à leur fonctionnement par des aides au loyer et des aides à l'investissement.

Des subventions sont aussi attribuées aux communes pour la construction, la rénovation et l'achat de matériel d'équipement.

Des actions innovantes menées par des associations relevant de la PMI sont soutenues.

■ Actions en faveur de la Petite Enfance

Cette mission de la PMI est effectuée par une équipe composée de médecins pédiatres ou diplômés en santé publique, de puéricultrices et de sages-femmes.

Elle s'exerce auprès des parents : aide, conseil, écoute et suivi à domicile, avant et après la naissance de leur enfant.

Il s'agit de soutenir les parents dans leur rôle, de surveiller le développement, la santé, les vaccinations de l'enfant âgé de 0 à 6 ans par le biais de visites à domicile, de consultations et d'accueils PMI dans les MDS.

Par convention avec le Centre Hospitalier Régional (CHR), le Département prend en charge 50 % de la rémunération d'un assistant social affecté au service de néonatalogie de l'Hôpital Paule de Viguier. Lors de l'hospitalisation d'un nouveau-né, il a pour mission d'apporter son soutien à la mère et de faire le lien entre la famille, l'équipe hospitalière et les équipes de PMI. La PMI effectue des bilans de santé en école maternelle auprès des enfants âgés de 3-4 ans afin de dépister les troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et les troubles



de l'apprentissage jusqu'à 6 ans et d'orienter, si besoin, les familles et les enfants vers des structures adaptées.

Pour optimiser la couverture vaccinale de la population du département, une mise à jour gratuite des vaccinations est proposée dans les centres fixes de consultations PMI des MDS. En outre, la PMI a recours aux Techniciens en Intervention Sociale et Familiale (TISF). Leur intervention s'inscrit dans un cadre préventif d'accompagnement et de soutien des familles dans leur fonction parentale, dès la grossesse, et après la naissance de l'enfant. La PMI accorde 50 heures d'intervention par famille, en ayant recours à deux associations : Solidarité Familiale, l'Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes A Domicile (AMFPAD).

PRÉVENTION AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Il s'agit de soutenir les familles en difficulté, par des aides financières et des aides éducatives pour permettre à leur enfant de se développer normalement, en évitant une séparation chaque fois que possible.

La mise en oeuvre de cette politique publique permet de répondre en partie à l'obligation de prévention réaffirmée dans la loi de mars 2007 puisqu'elle offre à tous parents des aides dans leur rôle de parents et aux travailleurs médico-sociaux des outils complémentaires des prises en charge légales. Cette politique est construite en partenariat avec les autres institutions ou collectivités locales : Préfecture, Justice, CAF, CUTM, SICOVAL, CAM, Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, MSA.

■ Mesures éducatives

L'aide éducative à domicile (AED) est une prestation assurée par les éducateurs du Conseil Général, permettant d'apporter un soutien éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. En 2013, 1 313 AED ont été délivrées par le Conseil Général.

■ Aides financières ASE

Afin de prévenir les difficultés familiales, la première des interventions possibles est une aide financière. Cette aide doit rester ponctuelle et ne peut se confondre avec des prestations familiales. Elle est étudiée en fonction de chaque situation.

De plus, le Conseil Général a créé un fonds d'aide exceptionnelle, destiné à aider les familles en situation irrégulière, en grande précarité sur le département.

■ TISF et Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)

L'ASE, comme la PMI, a la possibilité de faire appel à des TISF afin d'aider les familles. Cette action de prévention permet d'intervenir, le plus précocement possible, auprès des femmes enceintes et des familles afin de leur apporter, au travers des gestes de la vie quotidienne, un soutien à la parentalité.

Dans le cadre de ses missions, chaque MDS dispose d'un TISF.

Le TISF - ASE vient en aide aux familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales. Les domaines d'intervention sont diversifiés : aide budgétaire, organisation de la vie quotidienne, démarches administratives, aide à l'autonomie, préparation au retour des enfants, aide à la mise en place de soins.

■ Aides aux associations et actions collectives en faveur de l'enfance

Dans le cadre de la prévention Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil Général intervient particulièrement dans le champ d'action du soutien à la parentalité. Il subventionne 35 associations

Centre Départemental
de Planification et
d'Éducation Familiale

76 K€

Modes d'accueil collectifs
et individuels

2 274 K€

Actions en faveur de la
petite enfance

488 K€

Total - Protection

Maternelle et Infantile

2 838 K€



Mesures éducatives
Bénéficiaires..... 638

1 693 K€

Aides financières ASE
Bénéficiaires..... 15 863

2 616 K€

Techniciens en
intervention sociale et
familiale et CESF
Bénéficiaires..... 280

274 K€

Aides aux associations
et actions collectives en
faveur de l'enfance

133 K€

L'action éducative en
milieu ouvert
Bénéficiaires..... 2 503

7 239 K€

**Total - Prévention Aide
Sociale à l'Enfance**

Bénéficiaires..... 19 284

11 955 K€

réparties sur le territoire départemental qui proposent différents types d'actions ayant pour objectifs d'aider les parents dans leur fonction parentale.

Il est signataire du protocole départemental de Médiation Familiale. Il participe aux comités techniques de ce dispositif, piloté par la CAF, et subventionne les 5 associations habilitées à ce titre en Haute-Garonne.

Il participe également au Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dont il finance certaines associations et est membre du comité technique.

Il est également membre actif du groupe de préparation à l'organisation de la Journée annuelle de la parentalité en Haute-Garonne.

Le Conseil Général siège au Comité de Pilotage Parentalité qui s'est réuni pour la première fois en avril 2013 et qui constitue désormais l'instance de validation relative aux 4 dispositifs inscrits légalement comme étant les dispositifs départementaux de soutien à la parentalité, à savoir le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le REAAP, la Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre.

Par ailleurs, le Conseil Général soutient des actions de prévention des risques (maltraitance, pédo-criminalité, vie sexuelle et affective, accès aux droits) en direction principalement des collégiens et subventionne, en ce sens, 10 associations.

Enfin, il participe avec l'Académie de Toulouse, à la lutte contre le décrochage scolaire au travers de sa représentation dans les instances relatives aux dispositifs relais.

■ L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Les actions éducatives, décidées dans un cadre judiciaire, sont financées et confiées par le Conseil Général à des associations habilitées à cet effet.

Le contenu de l'AEMO est variable et évolutif : contacts individuels, consultations ou entretiens spécialisés, activités éducatives avec les enfants. L'enfant reste dans son milieu et y exerce ses activités habituelles. C'est l'intervenant social qui lui rend visite et répond à ses demandes et à celles de ses parents.

PROTECTION AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Pour accueillir temporairement les enfants et aider les familles en grande difficulté, deux types d'accueil sont possibles :

- l'un dans le cadre administratif, à la demande des parents ou d'un jeune majeur avec signature d'un contrat entre le Président du Conseil Général ou son délégataire et la famille ou le jeune majeur,
- l'autre dans un cadre judiciaire après décision du juge pour enfants qui recherchera systématiquement l'adhésion de la famille.

La famille conserve l'autorité parentale sur les enfants au cas général. S'il s'agit d'une décision judiciaire, les droits de visites et d'hébergement lors de week-ends ou de vacances, sont déterminés par le juge.

Ces mesures toujours temporaires ont pour objectif premier de protéger l'enfant, mais aussi de favoriser le maintien et l'amélioration des relations parents-enfants (sauf cas de maltraitance grave). En effet, la séparation doit être utilisée positivement, comme un temps permettant aux familles de se mobiliser avec l'aide de professionnels, pour dépasser leurs difficultés et permettre le retour en famille.

En 2013, 3 400 enfants ont été suivis, 1 394 enfants ont été accueillis à l'ASE sur placement du Juge des Enfants pour un accueil individuel.

■ Accueil individuel

Le Conseil Général agrée d'une part puis emploie directement des assistants familiaux pour accueillir à temps plein ou partiel des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qui lui sont confiés.

■ Accueil collectif

Pour accueillir les enfants, le Conseil Général a recours à plusieurs types d'hébergement :

■ Le Centre Départemental Enfance et Famille :

Le CDEF est un instrument essentiel de la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est entièrement financé par le Conseil Général. Il a pour mission l'accueil d'urgence, ainsi que l'observation et l'orientation de l'enfant en vue d'un bilan de situation. Il dispose en outre d'un centre maternel.

Ces locaux bénéficient d'un programme de rénovation annuel :

En 2013, les travaux suivants ont été financés pour les locaux du siège :

- Mise en sécurité de façades (14 K€) et reprises d'étanchéité de toitures terrasse (35 K€).
- Amélioration de la sécurité des accès du personnel et des fournisseurs (49 K€) et des contrôles d'accès extérieurs (11 K€).
- De plus la restructuration du groupe « les Eglantiers » (accueil des 3-7ans) a été lancée avec la réfection de la salle de jeux et de restauration (34 K€).

■ Les autres types d'hébergement :

Sur le département, il existe :

- des foyers habilités justice et Conseil Général qui peuvent accueillir les mineurs,
- des lieux de vie (structures d'accueil non traditionnelles) plus adaptés dans la prise en charge des adolescents en difficulté,
- des maisons d'enfants à caractère social (MECS).

■ Accueil mères enfants

Le rôle des centres maternels consiste à apporter à la mère isolée une aide matérielle, médicale, éducative et psychologique, lorsque l'évaluation fait apparaître des risques pouvant compromettre gravement le lien mère/enfant. Certaines structures du département ont la possibilité d'accueillir des pères dans les mêmes conditions. 97 familles ont été prises en charge en fin d'année 2013.

ENFANCE EN SITUATION PRÉOCCUPANTE

La loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance charge le président du Conseil Général de mettre en place d'une cellule de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes et un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance placé sous l'autorité du Président du Conseil Général.

■ Le traitement des informations préoccupantes

Le service Enfance en Danger est composé de deux pôles :

- le pôle traitement des informations préoccupantes
- le pôle observatoire.

La mission première du pôle traitement des informations préoccupantes est de recueillir à l'échelle départementale toutes les informations relatives à des enfants en danger ou en risque de l'être.

Il est doté d'un numéro vert (0 800 31 08 08) à destination des usagers et des professionnels. Ces derniers peuvent également appeler pour avis et conseils.

Le service Enfance en Danger est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations relatives à des mineurs en danger ou en risque de danger. Il centralise l'ensemble des informations.

En fonction des éléments recueillis, une évaluation sera effectuée par des professionnels des MDS. Une proposition d'aide et de soutien pourra être ensuite formulée à la famille de manière à soutenir les détenteurs de l'autorité parentale dans leur fonction parentale.

Accueil individuel	
Bénéficiaires.....	1 928
36 570 K€	
Accueil collectif	
Bénéficiaires.....	1 323
62 783 K€	
Accueil mères enfants	
Bénéficiaires.....	478
6 293 K€	
Total - Protection Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires.....	3 729
105 646 K€	

Si le mineur est en danger et l'adhésion de la famille n'est pas recueillie ou si la situation ne peut être évaluée, un signalement (transmission d'un rapport social) à l'autorité judiciaire sera effectué.

Le service Enfance en Danger a traité en 2013, 2 490 informations préoccupantes.

Le pôle Observatoire est chargé de recueillir des données statistiques et de mener des études. Il alimente les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance composé d'une vingtaine de membres.

L'objectif de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance est de collecter les ressources disponibles sur la protection de l'enfance dans le département afin de :

- constituer un socle de données statistiques,
- mettre en commun ou développer des études qualitatives,
- organiser des temps d'échanges sur les enjeux en matière de protection de l'enfance...

En outre, le pôle Observatoire du service Enfance en Danger mène chaque année des actions de formation à destination de professionnels, futurs professionnels ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Il rencontre également, dans le cadre d'actions de prévention, des élèves de classes primaires ou de collèges de la Haute-Garonne.

Dans ce cadre, 464 professionnels ou futurs professionnels ont été rencontrés, ainsi que 2 240 élèves.

Les informations
préoccupantes

50 K€

ADOPTION

Les 4 missions du Service Adoption :

- de l'agrément au suivi post-adoption des familles adoptantes,
- l'admission et l'accompagnement des Pupilles de l'État en lien avec le Préfet, tuteur de ces enfants,
- l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher sous le secret,
- l'accompagnement des Pupilles et anciens Pupilles de l'État dans le cadre de la consultation de leur dossier ou de l'accès à leurs origines.

Agréments en vue de
l'adoption

Bénéficiaires.....125

85 K€

Suivis de l'adoption

63 K€

Total - Adoption..... 125

148 K€

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Depuis la loi du 17 juillet 1978, tout particulier peut avoir accès aux documents administratifs qui le concerne. Ainsi, le Service Adoption organise la consultation des dossiers des Pupilles et anciens Pupilles de l'État.

Prévention et éducation

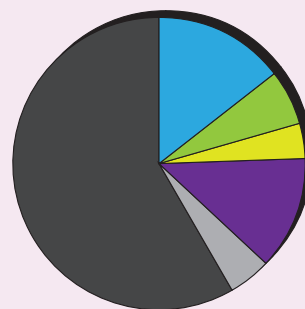
L'Assemblée Départementale a adopté un rapport cadre définissant les modalités d'intervention et d'organisation des services de la jeunesse. Il s'appuie sur les compétences obligatoires (le fonds d'aide aux jeunes et la prévention spécialisée), mais également sur les politiques et dispositifs volontaristes développés par le Département pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport ainsi que sur la Maison Départementale des Adolescents (MDA).

Au-delà du simple soutien financier, la politique départementale de la jeunesse s'articule autour de grands principes : l'accès au droit commun, la prévention et la réduction des inégalités. Elle vise un certain nombre d'objectifs dont la continuité éducative et la mise en réseau des acteurs.

Pour ce faire, 4 axes stratégiques ont été retenus :

- la prévention des difficultés adolescentes et parentales,
- le renforcement des actions en direction du public collégien,
- le recentrage des dispositifs autour des MDS, et le soutien de ses professionnels,
- la lisibilité de l'intervention du Conseil Général.

Leviers	Montants Réalisés
Prévention spécialisée	3 499 K€
Interventions dans les territoires sensibles	286 K€
Accompagnement à la scolarité	752 K€
Prévention des difficultés adolescentes	231 K€
Accès aux loisirs, à la culture et au sport	377 K€
Éducation populaire	875 K€
Total - Prévention et éducation	6 020 K€



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée consiste au développement d'actions visant à prévenir, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles (telles que définies notamment dans les articles L.121-2 et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

La compétence du Département en matière de prévention spécialisée s'exerce pour l'essentiel en direction des 10-21 ans avec une attention particulière pour les publics d'âge collège, à savoir les 10-16 ans. La priorité est donnée aux jeunes suivis et repérés par les travailleurs sociaux du Département (MDS, MDA, Clubs et Equipes de Prévention). De plus, des indicateurs tels que la non adhésion à des structures de droit commun, le déroulement de la scolarité, la situation sociale et familiale, permettent d'apprécier le profil des jeunes prioritairement destinataires des mesures d'accompagnement du Conseil Général dans le domaine de la jeunesse.

Cette compétence est assurée sur l'ensemble du département par 9 référents jeunesse, une équipe de prévention territorialisée sur le quartier de Bagatelle (10 personnes dont 8 éducateurs) et des clubs de prévention (soit 64 salariés dont 43 éducateurs).



■ Bilan global

En 2013, les Référents Jeunesse et l'équipe de prévention spécialisée de Toulouse Bagatelle (EPSTB) ont principalement développé des actions autour de l'accès aux loisirs, au sport et à la culture, la santé, les conduites alimentaires, le vivre ensemble et la citoyenneté, la réussite scolaire, la prévention des risques et l'insertion professionnelle. La prévention spécialisée a accompagné des Jeunes Voyageurs, en référence au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Haute-Garonne.

■ L'accompagnement individuel

La parité garçon/fille n'est pas atteinte en prévention spécialisée, mais une vigilance particulière y est apportée depuis plusieurs années. Ainsi, bien que les filles soient plus difficilement rencontrées (elles sont moins présentes dans la rue), les activités spécifiques qui leur sont dédiées permettent la mise en place d'accompagnements. Néanmoins, elles sont majoritaires parmi le public accueilli en MDA.

Les collégiens représentent la tranche d'âge la plus accompagnée par les clubs.

■ Actions collectives

Les actions collectives peuvent revêtir différentes formes : séjours, actions dans les établissements scolaires, ateliers, qui, à travers une animation, permettent d'enclencher un travail éducatif. Sur l'ensemble de ces actions, un positionnement des publics connus des MDS est recherché.

Des actions ont été mises en place au sein des collèges :

Elles peuvent prendre des formes très variables. Près de 83 % des clubs ont des actions au sein des collèges et tous les clubs des actions vers les classes ciblées: les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ou les Missions générales d'insertion de l'Éducation Nationale (MGIEN). La faible participation (17 %) au dispositif de réussite éducative (dispositif co-piloté par l'Éducation Nationale et les communes) s'explique par la très récente validation de la participation des clubs à ce dispositif.

■ Carences repérées sur le terrain

Il s'agit des situations relevant de problématiques bien repérées pour lesquelles aucune réponse adaptée n'est proposée, faute de moyens existants : jeunes déscolarisés ou en voie de déscolarisation, faute d'établissements adaptés. Par ailleurs, la problématique du soin (essentiellement psychiatrique) est régulièrement repérée par les clubs.

INTERVENTIONS DANS LES TERRITOIRES SENSIBLES

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action en Faveur des Quartiers Urbains (PDAU), le Conseil Général soutient les initiatives associatives et citoyennes et encourage l'accès pour tous aux offres culturelles, sportives et de loisirs. Il privilégie les territoires les plus en difficulté, prioritaires de la politique de la ville.

En 2013, plus de 41 associations ont été subventionnées au titre du Plan Départemental d'Action en Faveur des Quartiers Urbains pour favoriser des actions de lien social à destination des jeunes et de leur famille (accès à la culture, sports et aux loisirs, vie de quartier...) et ont fait l'objet, pour certaines d'entre elles, de rencontres sur sites et d'un conventionnement avec le Conseil Général.

Quelques actions marquantes en 2013 :

- Le Pied à l'Encrier et le Pied à l'Encrier Junior, créés et organisés depuis plusieurs années par le CLAP Midi-Pyrénées (Centre de ressources et de Liaison pour les Asso-



Clubs et associations

3 477 K€

Activités préventives menées par les référents jeunesse auprès des UTAMS

21 K€

Total - Prévention spécialisée

3 498 K€

ciations et les Porteurs de Projet), sont des dynamiques de soutien à l'apprentissage de la langue française pour favoriser la production écrite, l'expression et surtout sa valorisation. Ils se mobilisent sur un territoire, des associations et leurs publics (environ 968 participants de la région en 2013 – enfants, jeunes, adultes réparties dans 67 structures).

- L'association « Le Lien Horizon Danses quartier de Bellefontaine », créée en 1995, a pour objectif principal de lutter contre l'aggravation de l'échec scolaire et social, contre l'instauration de la violence chez les jeunes et de renouer les liens avec les adultes et les enfants. Les activités sont réparties sur quatre lieux : la structure éducative, la structure de loisirs, la structure danse et un lieu d'écoute et de parole pour les parents.
- Dell'Arte, fondée en 1997, est située dans le quartier de Bagatelle, et a pour fondement d'affirmer que la culture est un véritable outil de transformation sociale. Elle porte et met en œuvre des actions dans une logique culturelle vectrice d'insertion sociale et professionnelle, d'éducation populaire, de développement culturel s'inscrivant dans une perspective de développement d'un territoire, en particulier les quartiers du Mirail. Elle organise, chaque année, le Festival Toucouleurs, évènement gratuit pour les habitants des quartiers populaires, permettant ainsi de mobiliser un large public, les acteurs locaux du territoire et les partenaires autour d'une manifestation festive, conviviale et d'une grande qualité artistique. En 2013, 67 structures mobilisées, 80 bénévoles, plus de 3 500 personnes dont 50 % des publics quartiers et un croisement des publics et des territoires.

Aides aux actions socio
éducatives
286 K€

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le Conseil Général de la Haute-Garonne contribue à lutter contre l'échec scolaire en soutenant les actions qui visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. Elle soutient les initiatives d'associations, de fédérations d'éducation populaire et de collectivités territoriales qui mettent en œuvre des actions d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du département. Afin d'assurer une bonne complémentarité des acteurs et la plus grande cohérence éducative, le Conseil Général a fait le choix d'inscrire son intervention dans un cadre partenarial en intégrant, dès l'origine, le comité départemental d'accompagnement à la scolarité dont il est un membre très actif.



Le Conseil Général a soutenu 76 projets concernant près de 2 400 collégiens sur l'ensemble du département. 45 de ces projets étaient portés par des opérateurs associatifs, 31 par des communes, intercommunalités ou CCAS.

Pour la cinquième année consécutive, le dispositif « Théâtre en Pages », mené en partenariat avec le Théâtre National de Toulouse et le monde associatif, a permis à une centaine de jeunes collégiens de Haute-Garonne de se familiariser avec le théâtre, de découvrir des auteurs contemporains et de décerner un Prix de littérature dramatique jeunesse. La remise de ce Prix a eu lieu le 5 juin 2013 au Conseil Général en présence du lauréat, Gilles GRANOUILLET, pour sa pièce « Poucet, pour les grands ». La troisième édition du stage d'été qui vient compléter le dispositif a connu un franc succès. Ainsi, du 8 au 14 juillet 2013, une quinzaine de jeunes collégiens ayant participé à l'édition de « Théâtre en Pages » sont passés du statut de jurés à celui de comédiens. Accompagnés par deux professionnels du théâtre, ils ont créé un spectacle à partir de la pièce lauréate qui a été présenté au Théâtre National de Toulouse le 28 septembre 2013. Ce stage est construit en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement 31.

Le Conseil Général poursuit son soutien au dispositif « La Manufacture des Sons », mené par la Compagnie Nelson Dumont. Initié en 2001, il a pour ambition de sensibiliser le jeune public

Aides aux actions
éducatives locales
752 K€

aux pratiques théâtrales, instrumentales et de chorale par une démarche de création de spectacles musicaux produits par et pour les jeunes. Il est construit en partenariat avec des collèges, des lycées et des écoles, des écoles de musique et des bibliothèques du département.

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS ADOLESCENTES

Le Conseil Général contribue à la prise en charge des difficultés adolescentes en pilotant et gérant une Maison Départementale des Adolescents (MDA), ouverte au public depuis 2011, 16 rue Riquet à Toulouse. 13 professionnels sont à la disposition des jeunes et de leur famille.

Les missions de la MDA s'inscrivent dans le cadre préventif de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- recevoir individuellement (physiquement ou par téléphone) des adolescents de 11 à 21 ans et leur famille pour des sollicitations et des besoins très variés allant de problématiques psychiques importantes à des questions sociales, éducatives, de droit, de santé ; les informer, les accompagner vers des prises en charges adéquates, en initier de nouvelles si nécessaire ;
- être un centre de ressources pour les adolescents, leurs parents et les professionnels ;
- fédérer et animer le réseau des professionnels de l'adolescence du département ;
- La MDA travaille avec des partenaires conventionnés : le Réseau Adolescence Partenariat 31, les associations Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) et École des Parents et des Éducateurs (EPE).

Tout parent, adolescent, professionnel est accueilli dans un premier temps par un accueillant administratif puis par un travailleur social ou un infirmier. Des consultations médicales ou psychologiques peuvent leur être proposées dans un deuxième temps. Enfin, un centre de documentation est en permanence à leur disposition et des travaux de groupes ou des consultations spécialisées complètent l'offre :

- pour les professionnels : informations thématiques, accompagnements et projets spécifiques,
- pour les parents : informations thématiques sur le processus adolescent (« P'tit Déj' des Parents » le samedi), ateliers avec l'EPE ; consultations addiction avec AAT ; entretiens avec le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF),
- pour les adolescents : accueil groupal le mercredi (Cafet' des ados) ; ateliers «Viens te poser», «alimentation» ; consultations addictions avec AAT et mise à disposition du CDPEF.



Maison départementale
des adolescents
231 K€

ACCÈS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU SPORT

Ces dispositifs ont pour objectif général de faciliter l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs aux jeunes les plus éloignés de cette offre, dans un souci de prévention et de socialisation.

En 2013, le Conseil Général a poursuivi son soutien, dans le cadre des dispositifs départementaux Ville Vie Vacances (VVV) et Temps Libre Prévention Jeunes (TLPJ), aux projets revêtant un caractère éducatif, valorisant la citoyenneté, le lien social et le rapprochement intergénérationnel.

7 782 jeunes ont participé à des projets financés au titre du TLPJ pour environ 99 structures (associations, EPCI, Communes et Fédérations Education Populaire) et 128 projets.

Plus de 3 000 jeunes ont été suivis et accompagnés dans le cadre du dispositif départemental VV pour 117 structures.

Comme chaque année, ont été organisés, des temps d'animation territoriale dans les MDS, réunissant les opérateurs du territoire et les équipes éducatives des MDS. Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur les différents projets et répondre aux questions des opérateurs sur les dispositifs VV et TLPJ.

ÉDUCATION POPULAIRE

L'articulation entre les politiques départementales de la jeunesse et de l'insertion et les missions traditionnelles dévolues aux mouvements d'éducation populaire est une priorité.

1) Dans le cadre du travail partenarial, avec la Ligue de l'Enseignement, sur la question des séjours de vacances à destination des publics jeunes connus des services sociaux et ne partant pas en vacances, une action autour de la science a été mise en place.

Dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), 3 séjours ont été mis en place mêlant arts et sciences, dans une optique double : vivre un séjour collectif de vacances et découvrir, redécouvrir des domaines scientifiques (astronomie...) au travers d'activités artistiques. Une soixantaine de jeunes ont bénéficié de ces séjours. Les familles des jeunes ont été associées.

2) Le travail de mise en lien des MDS avec les associations confédérées de la Jeunesse au Plein Air, organisatrices de séjours se poursuit sur deux axes de travail : un recensement des constats et des besoins ; et un travail interne au sein de la Commission Droit aux Vacances et aux Loisirs (CDVL) pour redéfinir les objectifs au regard de la volonté de permettre à des jeunes de partir en vacances.

3) Les Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF) ont fait évoluer, le projet d'implantation d'un groupe sur le quartier de la Reynerie en lien avec l'EPSTB, le collège Nicolas Vauquelin et la MDS de Bagatelle. L'objectif est de poursuivre le travail démarré avec les jeunes de la Reynerie tout en ouvrant le groupe aux jeunes de « Mirail U » et plus largement de Toulouse.

4) Le travail de réseau s'est intensifié par un travail en lien avec la MDA, la Fédération Départementale des MJC, l'association CONTACT HG, le CDPEF, l'AAT et bientôt la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et les Francas de Haute-Garonne. L'objectif reste de permettre aux salariés et bénévoles de ces structures de mieux connaître, comprendre et utiliser la MDA sur ses missions auprès des adolescents. Il s'agit également pour les fédérations d'éducation populaire de mettre en lien leurs missions d'animation socioculturelle avec les structures agissant dans le champ de la prévention. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les salariés et bénévoles du réseau des MJC autour de thématiques comme les addictions, l'adolescence, la sexualité, l'homophobie.

Dispositif Temps Libre
Prévention Jeunes

271 K€

Dispositif VVV

106 K€

**Total - Accès aux loisirs, à
la culture et au sport**

377 K€



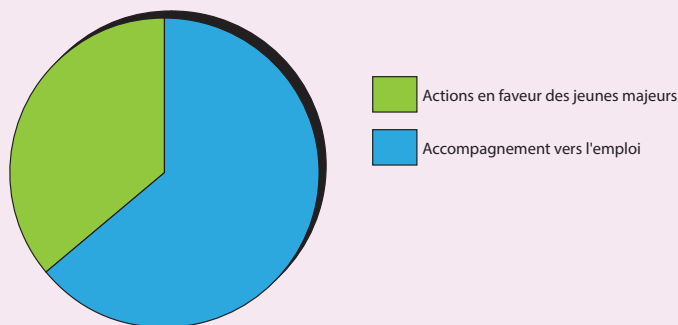
Aides aux actions
des organisations et
fédérations d'éducation
populaire

875 K€

Insertion et orientation des jeunes

Le Conseil Général intervient à travers le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le financement apporté au fonctionnement des missions locales, du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de 3 Points Information Jeunesse (PIJ).

Leviers	Montants Réalisés
Accompagnement vers l'emploi	1 395 K€
Actions en faveur des jeunes majeurs	785 K€
Total - Insertion et orientation des jeunes	2 180 K€



ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Par son soutien financier aux Missions locales de Toulouse et de la Haute-Garonne, le Conseil Général développe une politique visant à favoriser l'accompagnement social et professionnel des jeunes, et notamment ceux suivis par les MDS, Clubs de Prévention et associations spécialisées. Ce partenariat concourt ainsi à la mise en réseau et à la mise en synergie, sur l'ensemble du territoire, des moyens et des acteurs publics et associatifs œuvrant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

La tendance entamée en 2010 relative à la baisse des financements de l'État pour les missions locales génère une forte sollicitation du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), qui a vocation à intervenir lorsque tous les dispositifs de droit commun sont épuisés.

Missions locales
1 395 K€



INSERTION ORIENTATION

Le Conseil Général alloue des subventions pour soutenir des structures qui favorisent l'accès des jeunes à l'autonomie en leur fournissant des informations et des services utiles dans leur vie quotidienne. En 2013, le Conseil Général a poursuivi son soutien au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de 3 Points Information Jeunesse (PIJ).

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES MAJEURS

Le Conseil Général est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le règlement intérieur du FAJ prévoit deux types d'aides :

- Le FAJ individuel qui consiste, après examen d'un dossier social préparé par un référent, à accorder une aide financière ponctuelle venant répondre à un besoin identifié (allant de la subsistance, à l'insertion, en passant par le logement, la mobilité...) et absolument nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle d'un jeune âgé entre 18 et 25 ans (dérogation possible dès 16 ans), auquel tous les autres dispositifs d'aides

existants n'ont pu répondre (caractère subsidiaire du FAJ). Sur l'année, les aides sont cumulables dans la limite d'un montant total de 1 000 € (dérogation possible jusqu'à 1 800 €).

- Les mesures d'accompagnement du FAJ (dites FAJ collectifs) sont destinées aux jeunes qui ne peuvent pas tirer réellement profit des dispositifs classiques d'insertion d'une part, et d'aides financières brutes, d'autre part. Sur la base d'un diagnostic, le Conseil Général dédie une partie de l'enveloppe budgétaire du FAJ, au financement de parcours vers l'insertion sociale et professionnelle, imaginés par des partenaires associatifs, à destination de groupes de jeunes identifiés. Nées en 2008, ces mesures, autour de l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), premier tremplin pour intégrer une vie professionnelle, du permis de conduire (frein majeur à l'obtention d'emplois), de la découverte de métiers méconnus et pourtant porteurs, montrent des résultats très encourageants.

L'impact des mesures d'accompagnement (FAJ Collectif) sur les jeunes bénéficiaires, est positif dans 95 % des cas, allant de la redynamisation d'un parcours individuel, à l'entrée en formation, en passant par l'accès au soin, et allant parfois même jusqu'à l'issue emploi. Dans le cadre de la préparation à l'autonomie, le Département propose deux dispositifs alternatifs au droit commun de soutien aux jeunes majeurs :

- un dans le cadre d'une convention avec les Foyers de Jeunes Travailleurs,
- l'autre par une subvention à l'association des Anciens Pupilles pour une aide ponctuelle aux plus de 21 ans ayant bénéficié d'une prise en charge ASE durant leur minorité.

Fonds d'Aides aux Jeunes
Bénéficiaires.....**1 360**
550 K€
De l'ASE à l'autonomie
Bénéficiaires.....**48**
235 K€

**Total - Actions en faveur
des jeunes majeurs
Bénéficiaires1 408**
785 K€





E d u c a t i o n

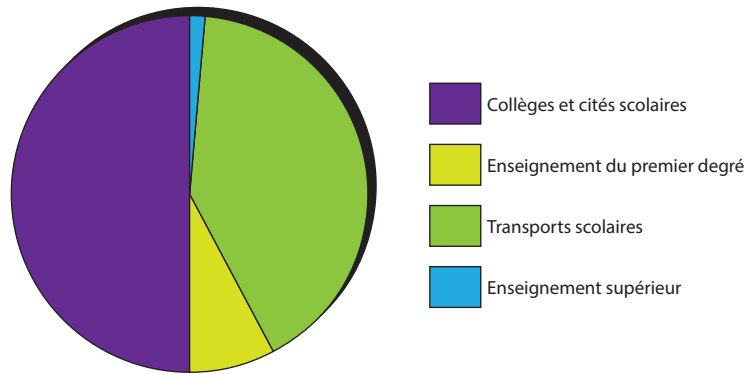
COLLÈGES ET CITÉS SCOLAIRES	51
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ	58
TRANSPORTS SCOLAIRES	60
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	61



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

ÉDUCATION

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Collèges et cités scolaires	59 119 K€
Enseignement du premier degré	9 027 K€
Transports scolaires	48 330 K€
Enseignement supérieur	1 857 K€
Total - Éducation	118 334 K€



Collèges et cités scolaires

La mise en œuvre des compétences départementales

Le Conseil Général a la charge des collèges. A ce titre, il finance la construction ou la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception d'une part de certaines dépenses pédagogiques qui restent à la charge de l'État, et les dépenses de personnel prévues à l'article L.211-8 du code de l'Éducation. De plus, le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des collégiens.

Il recrute et gère les 1 079 personnels techniques territoriaux exerçant leurs missions à la rentrée 2013 dans les collèges à l'exception du collège Victor Hugo à COLOMIERS, cité scolaire gérée par la Région.

Il contribue aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.

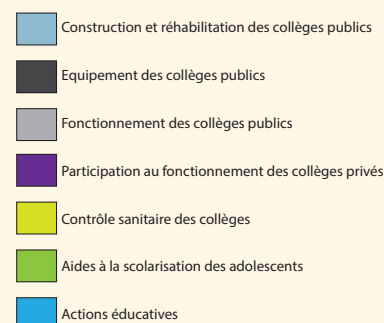
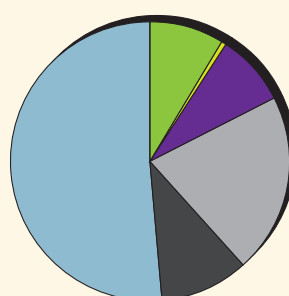
En outre, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil Général est compétent pour définir le secteur de recrutement des collèges (article L.213-1 du code de l'Éducation) après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique et socio-économique.

En septembre 2013, 50 591 élèves sont accueillis dans les 96 collèges publics du département, soit 700 élèves de plus qu'à la rentrée 2012.

Les actions volontaristes

- Le Conseil Général favorise la réalisation de projets pédagogiques tels que les projets artistiques et culturels des collèges, les ateliers artistiques ou scientifiques et techniques, les voyages linguistiques, les actions conduites dans le cadre des crédits péri et post scolaires.
- Le Département propose, en outre, aux collèges de nombreuses actions éducatives et péri-scolaires :
 - au travers de son implication dans le Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement, le Conseil Général favorise l'éducation à l'environnement et au développement durable en mettant gratuitement à la disposition des établissements scolaires des supports pédagogiques,
 - en développant des actions de sensibilisation à la sécurité routière,
 - en favorisant l'accès à la culture (concours de la résistance avec le musée de la Résistance et de la Déportation, action éducative des Archives Départementales (voir chapitre correspondant), par une sensibilisation auprès du jeune public, programmes « Danse en Haute-Garonne » et « Jazz en Haute-Garonne » proposés par l'ADDA (cf chapitre culture).
- Aide à la scolarisation des collégiens : le Conseil Général assure l'égalité d'accès à la restauration scolaire grâce à l'aide à la demi-pension pour les familles en difficulté.
- Le Conseil Général a démarré la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges de la Haute-Garonne en 2010, en partenariat avec l'Académie de Toulouse : eCollège31 est pour le moment, déployé dans 69 établissements. La fourniture de lignes à haut débit garanti et les dotations en matériels informatiques du Plan des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) accompagnent ce déploiement.
- Le Conseil Général des Collégiens (54 jeunes élus issus des 27 collèges volontaires) s'est consacré en 2013 à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets concrets à destination des collégiens du département.
- Le Conseil Général a lancé, en juin 2013, la mise en place d'une expérimentation sur la valorisation des biodéchets issus de la restauration collective. Dix collèges du département ont été associés à cette démarche. L'objectif, à terme, est de déployer ce dispositif sur l'ensemble des collèges du département et d'anticiper l'application des dispositions réglementaires en matière de biodéchets.

Leviers	Montants Réalisés
Construction et réhabilitation des collèges publics	30 260 K€
Équipement des collèges publics	6 082 K€
Fonctionnement des collèges publics	12 277 K€
Participation au fonctionnement des collèges privés	4 943 K€
Contrôle sanitaire des collèges	329 K€
Aides à la scolarisation des adolescents	5 219 K€
Actions éducatives	8 K€
Total - Collèges et cités scolaires	59 119 K€



CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES COLLÈGES PUBLICS

Pour répondre aux besoins résultant de l'augmentation de la population des collégiens, le 4^e schéma prévisionnel d'investissement dans les collèges pour les années 2007-2012, prévoyait la construction de six nouveaux collèges. Quatre sur six ont été livrés, dont le collège de Noé en 2013. Il est d'une capacité de 600 extensible à 700 élèves. Sur un terrain de 7,3 ha, l'établissement comporte 16 salles banalisées, un pôle de Sciences Expérimentales et un de Technologie, une salle de Nouvelle Technologie, un laboratoire de langue, une salle d'Arts Plastiques et une salle de musique, mais aussi un Centre de Documentation et d'Information (CDI), deux salles de permanence, un foyer pour les élèves et un autre pour les enseignants, une demi-pension, des locaux administratifs, un plateau sportif et 4 logements de fonction. De plus, le collège Jules Ferry de Villefranche-de-Lauragais entièrement rénové a été livré au printemps.

■ Lancement des études :

- Isolation par l'extérieur, changement des menuiseries et des volets roulants au collège Jean-Paul Laurens d'Ayguésvives.
- Reconstruction de la cuisine du collège Grand Selve de Grenade.
- Restructuration du collège Louisa Paulin de Muret.



■ Poursuite des études :

- Restructuration de la demi-pension et de l'atelier de l'ouvrier d'entretien du collège Jean Jaurès de Colomiers.
- Reconstruction sur site du collège Georges Chaumeton de l'Union.
- Reconstruction sur un nouveau site du collège de Villemur-sur-Tarn.
- Travaux d'accessibilité au collège Henri Guillaumet de Blagnac.

■ Lancement des travaux :

- Reconstruction du collège Antonin Perbosc d'Auterive pour une capacité de 800 élèves et un pôle des métiers pouvant accueillir 64 élèves.
- Extension du collège Condorcet de Nailloux pour pouvoir accueillir 600 élèves.
- Restructuration des locaux de Technologie et de Sciences du collège François Mitterrand de Caraman.
- Construction d'un préau et d'un escalier de secours au collège du Plantaurel de Cazères.
- Construction d'un ascenseur et réfection d'un bloc sanitaire au collège Bellefontaine de Toulouse.
- Restructuration de la cour et du bloc sanitaire extérieur du collège Cantelauze de Fonsorbes.
- Travaux d'accessibilité et restructuration des locaux de technologie et d'informatique au collège Claude Nougaro de Toulouse.
- Mise aux normes de l'alarme incendie des collèges Michelet et Bellevue de Toulouse.
- Réfection d'une partie des toitures au collège Romain Rolland de Saint-Jean.
- Remplacement des portes dans les circulations du collège Jean-Pierre Vernant de Toulouse.
- Réfection de peintures et de sols au collège Lalande de Toulouse.
- Mise en place d'un système de régulation du chauffage au collège de Fenouillet.
- Restructuration des salles de sciences du collège René Cassin de Saint-Orens.
- Restructuration de l'infirmerie, création d'une salle de réunion au collège Jean Moulin de Toulouse.
- Aménagement de la classe orchestre du collège des Ponts Jumeaux de Toulouse.
- Renforcement de la charpente du collège Jean Jaurès de Castanet-Tolosan.
- Rénovation de logements de fonction, changement de faux plafonds et de luminaires au collège Léon Blum de Colomiers.
- Remplacement de matériel de cuisine et travaux d'accessibilité au collège Voltaire de Colomiers.



- Mise en conformité des éclairages et isolations de salles de classe au collège Jules Verne de Plaisance-du-Touch.
- Réfection des sanitaires du collège Jules Vallès de Portet sur Garonne.
- Remise à niveau de matériel de cuisine au collège Didier Daurat de Saint-Gaudens.
- Réfection de l'étanchéité du bâtiment de demi-pension du collège Jacques Prévert de Saint-Orens.
- Cité scolaire de Luchon : travaux de remise en état de fonctionnement suite aux inondations de juin 2013.

Travaux d'entretien courant dans les collèges du département : 2 802 K€.

En outre, pour l'année 2013 et en application de l'article L. 213-3 du code de l'éducation, il a été procédé à l'acquisition de l'assise foncière de 7 collèges : Hubertine Auclert, Toulouse-Lautrec, Bellefontaine, Lalande et Vauquelin sur la Commune de Toulouse, Jean Rostand sur la commune de Balma, et René Cassin sur la commune de Saint-Orens.

Constructions,
réhabilitations

29 992 K€

Fonds de concours

268 K€

*Total - Construction et
réhabilitation des collèges
publics*

30 260 K€

ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

Le Conseil Général équipe les collèges soit par une dotation financière, soit par la fourniture directe de mobiliers et équipements informatiques.

■ Dotations d'équipement

Cette dotation permet de renouveler et compléter les équipements matériels (casiers à cartables, appareils audiovisuels, machine à laver les sols, tondeuse, etc.). Il s'agit d'un forfait de 9 € par élève et un minimum de 3 700 € par collège, avec un forfait supplémentaire de 610 € pour les collèges ambition réussite, ou possédant une SEGPA, ou une annexe.

■ Équipement mobilier des Collèges

Pour des collèges : nouveaux, reconstruits ou restructurés, ces achats interviennent au titre des opérations architecturales. La dotation est calculée proportionnellement à la capacité d'accueil de l'établissement.

- Ont été concernés en 2013 les collèges de Noé et dans le cadre de la suite d'opérations, les collèges de Saint-Jory, Labarthe-sur-Lèze, Cadours, Berthelot à Toulouse et Villefranche-de-Lauragais. La somme globale consacrée est de 759 K€.
- Ont été également financés des équipements destinés aux Segpas de Villemur-sur-Tarn et de Grenade (adaptation d'ateliers) pour un montant global de 31 K€.

Les équipements suite à de grosses réparations réalisées dans le cadre d'opérations architecturales de moindre importance : acquisitions de mobiliers et de matériels pédagogiques pour un montant global de 139 K€ concernant notamment les collèges de Leclerc à Saint-Gaudens, Caraman, Cassin à Saint-Orens, Moulin et Ponts Jumeaux à Toulouse, L'Isle-en-Dodon.

Par ailleurs, s'agissant du renouvellement de mobiliers scolaires, administratifs et techniques : en 2013, ont été consacrés 206 K€ à ce poste budgétaire, dont :

- acquisition de 2 310 plateaux de self pour un montant global de 21 K€.
- achats de matériels professionnels (outillages) et de mobiliers et matériels administratifs (adaptation de postes de travail pour raison de santé, achat de vestiaires règlementaires) pour un montant de 27 K€.
- remplacement de matériels sinistrés ou volés pour un montant de 7 K€.
- équipement en mobilier informatique dans le cadre de la politique TICE pour un montant de 128 K€.



■ Informatisation - Câblage – Téléphonie

La politique de déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) menée par le Conseil Général a permis d'atteindre un haut niveau d'équipement en infrastructures réseaux et matériels informatiques dans les collèges du département.

Plus de 15 000 postes informatiques équipent les 96 collèges de la Haute-Garonne. En 2013, le Conseil Général a poursuivi le programme d'équipement à hauteur de 1,4 M€ pour :

- la mise en œuvre du plan TICE : dotation en équipement informatique de 20 collèges, soit notamment 1 617 postes de travail, 110 serveurs, 132 vidéo projecteurs,
- l'équipement des nouveaux collèges ou collèges reconstruits ou restructurés,
- l'initialisation de l'ouverture au système d'information du Conseil Général aux PTC avec la mise en place de 96 postes de travail,
- divers travaux de remplacement des autocoms et onduleurs : 15 sites,
- câblage pour dotation informatique et mise en place de serveurs et liaisons internet dans les collèges : 76 sites (59 créations et 19 optimisations).



■ eCollège31

Le projet des Environnements Numériques de Travail (ENT/eCollège31) a poursuivi sa montée en puissance : la phase 2 concernant 39 collèges supplémentaires a pu être menée à bien grâce aux 129 K€ HT alloués au financement du logiciel de gestion. Parallèlement, l'hébergement de la solution informatique prend de l'importance : le budget alloué se chiffre à 271 K€ HT.

Dans ce contexte, eCollège31, développé par le Conseil Général de la Haute-Garonne en partenariat avec l'Académie de Toulouse est l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges publics du département. Cet outil constitue un prolongement numérique du collège accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et sera achevé en 2014.

Il permet :

- d'accéder pour les élèves, les familles, les enseignants et le personnels du collège, au portail de chaque collège, au portail inter-établissements de l'Académie de Toulouse et au portail inter-établissements du Conseil Général,
- d'ouvrir de nouvelles possibilités de relations de travail entre les élèves et les enseignants ainsi qu'entre élèves,
- de proposer des moyens modernes de gestion de la vie de l'établissement (vie scolaire, réservation de salles, de matériel...),
- À terme, il permettra la dématérialisation des échanges entre le Conseil Général et les collèges ou les familles : télé procédure des transports scolaires, etc.

Équipement des Collèges

2 357 K€

Informatisation - Câblage -
Téléphonie

3 725 K€

Total - Équipement des
collèges publics

6 082 K€

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

■ Dotations des collèges publics

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage, le Conseil Général attribue aux 96 collèges publics du département les moyens financiers permettant d'assurer leurs charges de fonctionnement tant concernant l'entretien général et technique du bâtiment, la viabilisation (eau, gaz, électricité) que le fonctionnement éducatif et administratif.

Suite à une réflexion associant les collèges, engagée en 2012 sur la rationalisation des coûts de fonctionnement et de maintenance et les possibilités de mutualisation des dépenses des établissements par une gestion directe ou des groupements de commandes (énergie...), le Conseil Général a décidé de mettre en place en 2013 :

- un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel pour les bâtiments départementaux et 82 collèges ;
- un marché départemental pour les contrats de contrôle des installations techniques des bâtiments départementaux et des collèges.

■ Activités sportives

Le Conseil Général alloue aussi aux collèges les moyens nécessaires aux activités physiques et sportives en prenant en charge l'intégralité des déplacements des élèves vers les installations sportives.

Par ailleurs, il prend en charge directement auprès des collectivités propriétaires des installations sportives concernées, les droits d'entrée dans les piscines et les patinoires et à Toulouse, la participation aux dépenses de fonctionnement des stades et gymnases.

■ Personnel Territorial des Collèges

1 079 personnels territoriaux des collèges (au 31 décembre 2013) assurent les missions d'accueil, maintenance des équipements et des bâtiments, l'entretien des espaces verts extérieurs et la mise en propreté, ainsi que le fonctionnement des services de restauration.

■ Services de restauration des collèges

Le Conseil Général assure la responsabilité des services de restauration scolaire et d'hébergement des collèges publics. Plus de 90 % des collégiens sont demi-pensionnaires, ce qui représente près de 6 500 000 repas préparés par les personnels territoriaux des collèges en 2013. Un plan de formation portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent a été mis en place pour les personnels intervenant dans les services de restauration. Dans ces conditions, les collèges ont été en mesure de préserver tout au long de l'année la qualité et l'équilibre diététique des repas servis.

Par ailleurs, en 2012, l'Assemblée départementale avait retenu 12 collèges volontaires pour participer à l'expérimentation de produits locaux de qualité dans les services de restauration avec, pour objectifs, d'élargir l'offre de nouveaux produits de qualité et d'encourager le développement de filières agricoles courtes.

Cette démarche dont le bilan a été présenté au cours de la session de juin 2013 sera généralisée à l'ensemble des collèges.

Le Département fixe la tarification des repas en tenant compte de l'évolution prévisionnelle des prix des matières premières ou produits alimentaires, mais aussi de l'évolution constatée des prix des fluides tels que le gaz, le fuel ou encore l'électricité.

Les études portant sur la tarification des services de restauration et la mutualisation des achats de denrées ont été poursuivies avec un groupe de collèges en 2013 dans un objectif de rationalisation et d'amélioration de la qualité alimentaire.

■ Entretien des collèges

Les ateliers de l'équipe mobile départementale chargée de l'entretien des collèges ont été réinstallés au cours de l'été 2013 dans des locaux du collège Raymond Badiou à Toulouse. Cette équipe intervient dans les établissements pour assurer des travaux de rénovation, d'adaptation et d'entretien dans les domaines de la peinture, revêtements de sols, électricité, menuiserie, serrurerie, équipements audiovisuels et espaces verts. Plus de 500 demandes d'intervention ont été prises en compte au cours de l'année.

■ Sectorisation des collèges

En 2013, plusieurs mesures de sectorisation ont été prises, notamment pour assurer un rééquilibrage démographique et social des collèges, par :

- la constitution du secteur de recrutement du nouveau collège de Noé et ses incidences sur les secteurs des collèges de Carbonne, Lherm, Le Fousseret, Cazères et Louisa Paulin à Muret,
- la sectorisation rue par rue des collèges de Muret, Saint-Gaudens et Tournefeuille,
- la modification des secteurs de recrutement des collèges d'Aurignac et Leclerc à Saint-Gaudens,
- la modification des secteurs de recrutement d'Aussonne, Cadours, Grenade et Pibrac,
- la modification des secteurs de recrutement de collèges toulousains (Bellevue, Marcelin Berthelot, Pierre de Fermat, Jolimont, Marengo, Michelet, Jean Moulin et Émile Zola).



Dotations des collèges publics

10 422 K€

Projets éducatifs

34 K€

Activités sportives

1 578 K€

Personnel Territorial des Collèges

6 K€

Services de restauration des collèges

52 K€

Entretien des collèges

186 K€

Total - Fonctionnement des collèges publics

12 278 K€

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

En application des dispositions réglementaires, le Conseil Général verse aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État, une participation financière au titre d'une part, du forfait d'externat représentatif des dépenses de fonctionnement matériel ; d'autre part, une contribution représentative des dépenses de personnels techniques des services d'externat. Cette participation est versée aux 19 collèges privés de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, le Conseil Général verse une participation aux Départements du Tarn, de l'Ariège et du Gers, au titre des collèges privés de leur territoire accueillant plus de 10 % de collégiens haut-garonnais.

Dotations aux collèges privés

4 943 K€

CONTRÔLE SANITAIRE DES COLLÈGES

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), ainsi que le Laboratoire Départemental de l'Eau assurent des missions de contrôle sanitaire, mais aussi de conseil, de formation et d'audit.



■ Contrôle sanitaire des services de restauration

Le LVD a suivi les collèges par la mise en œuvre de 2 actions,

- Formation du personnel : 35 jours de formation « hygiène » pour 567 agents (chefs et seconds) 6 jours de formation « nutrition » pour 18 agents (chefs et seconds).
- Audit : 95 audits ont été réalisés en hygiène et 60 en nutrition ainsi que des contrôles en bactériologie et chimie. Les résultats sont conformes à la réglementation.

Contrôle sanitaire des services de restauration

239 K€

Contrôle sanitaire de l'eau

91 K€

Total - Contrôle sanitaire des collèges

330 K€

■ Contrôle sanitaire de l'eau

Le Laboratoire Départemental de l'Eau a participé à la prévention de la légionellose dans les collèges, sur le site de la Marquette et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Il effectue, régulièrement, des contrôles sur tous les réseaux d'eau chaude sanitaire. Il surveille également l'eau potable distribuée dans les cantines.

AIDES À LA SCOLARISATION DES ADOLESCENTS

Le Conseil Général poursuit ses efforts à destination du public collégien public ou privé, en favorisant l'accès aux services de restauration.

L'aide est attribuée en fonction des ressources du foyer, évaluées depuis 2011, sur la base du quotient familial fixé par la Caisse d'Allocations Familiales, et peut ouvrir droit à une prise en charge des frais de demi-pension, soit à 50 %, soit en intégralité.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aide à la Restauration Scolaire des collégiens est de 19 924 élèves pour 2012/2013 dont 8 786 aidés à 100 % et 11 138 aidés à 50 %. La proportion des collégiens demi-pensionnaires bénéficiaires s'élève à 39 %.

D'autre part, le Conseil Général offre un dictionnaire à tous les collégiens entrant en 6^{ème}. Plus de 16 000 dictionnaires ont été distribués à la rentrée scolaire 2013.

Le Conseil Général souhaite ainsi mettre à la portée de tous les élèves un outil efficace d'aide à la rédaction et à la préparation des devoirs qui pourra être utilisé tout au long du cursus scolaire.

Enfin, le Conseil Général finance la gratuité du transport scolaire sur l'ensemble du territoire départemental aux élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.



Gratuité de la demi-pension

Bénéficiaires..... 2660

5 219 K€

ACTIONS ÉDUCATIVES

■ Projets éducatifs

Le Conseil Général, pour favoriser la réalisation de projets pédagogiques, a prévu les aides suivantes :

- une allocation d'un forfait de 460 € par atelier est attribuée aux Ateliers de Pratiques Artistiques et Scientifiques (APAS),
- les Projets d'Actions Culturelles (PAC) ou projets à ouverture culturelle bénéficient d'un financement à parité avec l'État dans la limite de 920 € par collège,
- le Département alloue un forfait de 3 € par élève (avec un minimum de 1 000 € par collège). Ces crédits sont destinés à financer des sorties pédagogiques : cinéma, musée... ,
- pour les voyages linguistiques, il attribue un « prix du Conseil Général » (forfait de 1 000 € par projet et par collège dans la limite de 35 dossiers au total par an).

■ Conseil Général des collégiens

À la rentrée scolaire 2012, le Département a mis en place un Conseil Général des collégiens, expérimenté dans un premier temps auprès de 27 collèges volontaires suite à un appel à projets. 54 conseillers, 25 filles et 29 garçons, élèves de 5^{ème} et 4^{ème}, élus pour 2 ans par l'ensemble des élèves de leur établissement représentent leurs camarades et travaillent dans 3 commissions chargées de faire des propositions d'actions concrètes dans les domaines suivants :

- Citoyenneté et découverte des institutions,
- Solidarité, cohésion sociale et vivre ensemble,
- Environnement et développement durable.

C'est un lieu de débats, de prises de parole et de proposition pour la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice de l'ensemble des collégiens de la Haute-Garonne.

Le Conseil Général des Collégiens s'est consacré en 2013 à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets concrets à destination des collégiens du département. Pas moins de 5 actions ont été engagées au cours du 2^d semestre 2013 dans divers domaines : valorisation des déchets, lutte contre la discrimination et apprentissage de la citoyenneté. Les premiers résultats s'avèrent encourageants.

■ Éducation à l'environnement

Au travers de son implication, au sein du Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne (SMEPE), le Conseil Général met gratuitement à disposition une large gamme de supports d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (mallettes, expositions, supports multimédias, sur des thèmes aussi variés que les déchets, la rivière, l'air, les déplacements, la biodiversité, le bruit, l'énergie, l'éco-citoyenneté, le développement durable...). Le dernier outil mis à disposition traite de l'eau. Il est composé d'une exposition, d'une maquette en trois dimensions sur le cycle de l'eau de consommation et d'une mallette pédagogique. Ces supports sont destinés à l'ensemble des acteurs d'éducation à l'environnement du département (établissements scolaires, collectivités, associations).



Conseil Général des collégiens

8 K€

Enseignement du premier degré

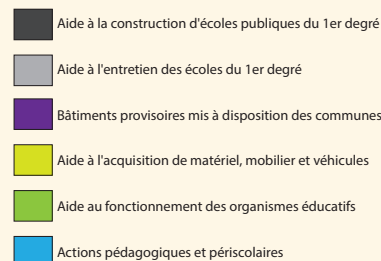
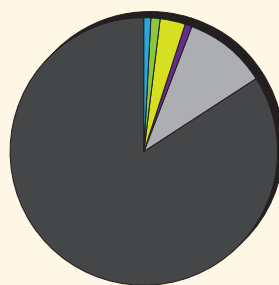
Les actions volontaristes.

Le Conseil Général aide les communes et les Établissements Publics de Coopérations Intercommunale (EPCI) et les Syndicats Mixtes pour la construction, les travaux de grosses réparations ou rénovations et l'équipement en matériels et mobiliers, y compris informatiques, des écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre du nouveau règlement départemental adopté en 2013.

Il subventionne également, sous certaines conditions, les premiers travaux d'implantation et d'aménagement des classes mobiles pour aider les EPCI à faire face à l'accueil des enfants scolarisés dans le 1er degré, lorsqu'il y a insuffisance de locaux « en dur » suite à des ouvertures de classe.

Enfin, il aide également au fonctionnement d'organismes départementaux et d'associations intervenant dans le domaine éducatif.

Leviers	Montants Réalisés
Aide à la construction d'écoles publiques du 1 ^{er} degré	7 574 K€
Aide à l'entretien des écoles du 1 ^{er} degré	923 K€
Bâtiments provisoires mis à disposition des communes	65 K€
Aide à l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules	281 K€
Aide au fonctionnement des organismes éducatifs	101 K€
Actions pédagogiques et périscolaires	83 K€
Total - Enseignement du premier degré	9 027 K€



AIDE À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES PUBLIQUES DU 1^{er} DEGRÉ

La programmation scolaire annuelle permet de financer des projets de construction neuve d'écoles maternelles et élémentaires et de services de restauration.

En 2013, le Conseil Général a aidé 49 opérations de construction, agrandissement ou remise aux normes.

Une aide est également prévue pour les premiers travaux d'implantation et d'aménagement de classes préfabriquées, faisant suite à une décision d'ouverture de classe par les services académiques.

En 2013, 93 dossiers ont été financés.

Programme annuel
(construction des écoles)
7 574 K€

AIDE À L'ENTRETIEN DES ÉCOLES DU 1^{er} DEGRÉ

Dans le cadre du nouveau règlement général adopté en janvier 2013, le Conseil Général attribue des subventions pour les travaux d'un coût inférieur à 70 000 €, de grosses réparations, rénovations et aménagement de locaux scolaires, y compris les services de restauration scolaire, aux communes de moins de 5 000 habitants ou aux EPCI de moins de 20 000 habitants.

Entretien des écoles
923 K€

BÂTIMENTS PROVISOIRES MIS À DISPOSITION DES COMMUNES

Le Conseil Général a financé l'acquisition de bâtiments préfabriqués mis à disposition des communes qui le souhaitent. Ces bâtiments peuvent leur être cédés dès qu'ils ont atteint 10 ans d'âge suite à la décision de l'Assemblée Départementale en 2013.

Il assure également les travaux d'installation et de mise à disposition des bâtiments préfabriqués sur les sites d'accueil.

En 2013, 2 communes ont bénéficié de la mise à disposition de bâtiments provisoires afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré ou pour permettre d'accueillir une classe supplémentaire suite à l'augmentation des effectifs scolaires (65 K€) et 53 Communes ont bénéficié du transfert à titre gratuit de 78 préfabriqués.

Total - Bâtiments provisoires mis à disposition des communes
65 K€

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL, MOBILIER ET VÉHICULES

Le Conseil Général octroie des subventions pour l'équipement des écoles des communes de moins de 5 000 habitants ou des EPCI de moins de 20 000 habitants portant sur l'acquisition de mobiliers et matériels scolaires, y compris des services de restauration, ainsi que pour l'informatisation dans les conditions prévues par le règlement départemental applicable, adopté en 2013. En 2013, ont été subventionnés 29 projets d'équipements et 6 dossiers pour des équipements en informatique.

Total CC04 - Aide à l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules
281 K€

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES ÉDUCATIFS

Le Conseil Général aide au fonctionnement des organismes éducatifs à travers les Centres d'Animation et de Documentation Pédagogique (CADP).

Les CADP de Rieux-Volvestre, Saint-Gaudens et Villefranche-de-Lauragais créés à l'initiative du Conseil Général proposent un relai d'animation et de documentation aux enseignants du 1^{er} degré des zones rurales du département.

Le Conseil Général a décidé de se désengager financièrement des 2 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Toulouse centre et de Saint-Gaudens relevant de la compétence de l'État au 1^{er} janvier 2013.

CADP, CIO
101 K€

ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET PÉRISCOLAIRES

Le Conseil Général soutient au titre de ses politiques volontaristes certaines actions pédagogiques et périscolaires dans les écoles et les collèges du département.

Il aide en particulier les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) fonctionnant dans les écoles du premier degré.

Il alloue des subventions pour le fonctionnement d'associations et organismes éducatifs, notamment l'Union Nationale du Sport Scolaire 31 (UNSS 31), les associations sportives des collèges, l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour le 1^{er} degré.

Concernant les RASED, 23 dossiers ont été financés durant l'année 2013.

Concernant les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED), 29 dossiers ont été instruits durant l'année 2012.

Aides aux actions pédagogiques et périscolaires
83 K€



Transports scolaires

La mise en œuvre des compétences départementales

Au titre de ses compétences propres, le Conseil Général est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors du périmètre des transports urbains.

Il assure la prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Les actions volontaristes

Depuis 1983, le Conseil Général a décidé d'organiser et de gérer également le transport scolaire à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains de l'agglomération toulousaine.

Il a instauré en 1984, la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves domiciliés en Haute-Garonne de la maternelle au lycée sous réserve qu'ils fréquentent l'école de proximité ou qu'ils respectent la carte scolaire (collège ou lycée) et demeurent à plus d'1 km de l'établissement.

Leviers	Montants Réalisés
Transports scolaires	48 330 K€



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont transportés soit par les 1 023 services spéciaux de transport scolaire qui assurent quotidiennement la desserte des établissements scolaires, soit par les lignes régulières du réseau « Arc en Ciel », le train ou le réseau Tisséo de transport urbain.

Depuis la départementalisation des transports scolaires en 1984, le Conseil Général propose la gratuité du transport sur l'ensemble du territoire départemental aux élèves scolarisés de la maternelle à la terminale. En 2013, ce sont 75 100 élèves qui étaient pris en charge gratuitement.

■ La sécurité dans les transports scolaires

Le Conseil Général assure des actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires en direction des collégiens.

Des actions de contrôle, de médiation et de formation sont également assurées par les services du Conseil Général en direction des transporteurs.

Par ailleurs, la mise aux normes de sécurité des autocars s'est effectuée en 2013, grâce à une politique d'achat favorisant le renouvellement du parc de véhicules, 96 % des autocars de transports scolaires et la totalité des autocars Arc en Ciel sont équipés de ceintures de sécurité.

Gratuité des transports scolaires
Bénéficiaires..... 94 308
48 330 K€

Enseignement supérieur

Les actions volontaristes

Le Conseil Général participe à la construction de structures d'enseignement et de recherche, dans le cadre du CPER 2007-2013.

Leviers	Montants Réalisés
Participation à la construction de structures universitaires d'enseignement et de recherche	1 857 K€

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES UNIVERSITAIRES D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE

En matière de rénovation immobilière universitaire, le Conseil Général s'est engagé pour apporter son soutien technique et financier dans le cadre de deux dispositifs contractuels. Dans le Contrat de Projets État-Région 2007-2013, le Conseil Général, en 2008, a consacré une enveloppe de 31,55 M€ au titre de sa participation au « renforcement de la recherche et à la modernisation des structures d'enseignement supérieur ».

En 2009, il a approuvé la convention d'opérations des articles 5.1 et 6 du CPER 2007-2013 « Modernisation des structures d'enseignement supérieur et amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement » et donnait son accord de principe pour la participation du Conseil Général aux opérations en :

1/ subventions pour :

- la construction de locaux pour l'École d'Économie (en cours).
- la construction d'un restaurant Universitaire à l'Université du Mirail (terminé).
- 3^e tranche des travaux de l'école d'ingénieurs de Purpan (terminé).

2/ études :

- poursuite des études pour la construction du bâtiment « Université Ouverte » du Mirail à Toulouse.

3/ maîtrise d'ouvrage pour la :

- réhabilitation du restaurant universitaire 2 de l'UPS,
- 3^e tranche de rénovation de l'ENSEEIH,
- construction d'une bibliothèque universitaire de santé.



Programme U 3M

797 K€

Subventions à l'enseignement supérieur

1 060 K€

Total - Participation à la construction de structures universitaires d'enseignement et de recherche

1 857 K€





Développement économique

AIDE AUX ENTREPRISES 65

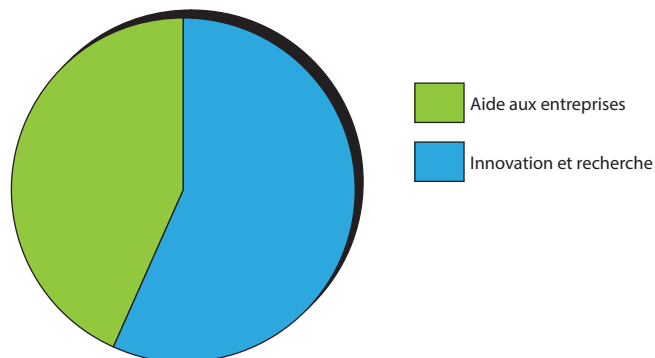
INNOVATION ET RECHERCHE 69



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aide aux entreprises	763 K€
Innovation et recherche	1 007 K€
Total - Développement économique	1 770 K€



Aide aux entreprises

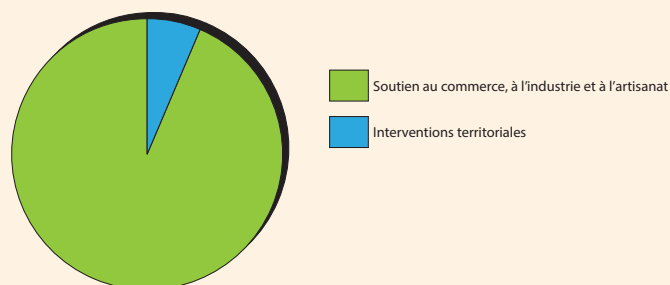
La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié au Conseil Régional la coordination des actions de développement économique. Il a ainsi adopté son 2^e Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en 2011.

Les actions volontaristes

En complément, le Conseil Général continue de développer son dispositif d'interventions voté en 2007 et 2008 :

- Le Fonds Départemental d'Aide à l'Économie (FDAE) créé en 1985, intervient essentiellement hors agglomération toulousaine, afin de favoriser le maintien et le développement des activités et des services en milieu rural, par le biais :
 - d'aides directes ou indirectes à l'immobilier d'entreprise,
 - d'aides aux collectivités pour la création, l'extension ou la requalification de zones d'activités et/ou la location de bâtiments à des entreprises,
 - d'aides à la création d'entreprises artisanales ou commerciales.
- Le Fonds d'Industrialisation du Comminges créé en 2004 est plus particulièrement dédié au territoire du Comminges pour financer l'immobilier d'entreprises, mais également pour aider à financer l'investissement en matériel de production.
- Les instruments financiers spécifiques :
 - participation de Midi-Pyrénées Croissance (MP Croissance), qui intervient dans le capital des entreprises en création, en développement ou en reprise,
 - soutien à la Plate-forme d'initiative locale « Initiative Comminges », qui accorde des prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Leviers	Montants Réalisés
Soutien au commerce, à l'industrie et à l'artisanat	713 K€
Interventions territoriales	50 K€
Total - Aide aux entreprises	763 K€



AIDES À L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

■ Accueil d'Investisseurs et Veille Économique

Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité du territoire départemental, le Conseil Général contribue à l'accueil d'investisseurs pour faciliter leur implantation en Haute-Garonne dans le cadre de la Charte de partenariat signée avec Midi-Pyrénées Expansion. Il apporte également un appui technique aux collectivités locales qui souhaitent améliorer leurs offres territoriales.

70 % de projets en plus par rapport à 2012, les effets de la crise semblent s'être estompés en 2013. La part des projets franco-français (53 %) est pratiquement équivalente à celle des projets étrangers. La plupart des projets (60 %) recherchait un immobilier existant, d'une superficie en moyenne de 2 500 m². Pour le foncier recherché, la superficie moyenne se situe autour de 5 Ha. Une offre territoriale a été trouvée pour 30 % des projets.

Dans le cadre de la veille économique ont été réalisés :

- 261 Revues de presse économiques,
- 12 notes relatives à la Vie des entreprises,
- 12 notes relatives aux Entreprises en problématique d'emploi,
- 12 Notes de conjoncture créations/défaillances entreprises, emploi, activité et secteur aéronautique,
- 12 états des entreprises suivies par la base de données en ligne Coface Services.



SOUTIEN AU COMMERCE, À L'INDUSTRIE ET À L'ARTISANAT

■ Fonds Départemental d'Aide à l'économie (FDAE) :

Il permet d'aider les chefs d'entreprise dans leur démarche de création, essentiellement pour des activités artisanales ou commerciales, mais aussi de développement par la construction ou la rénovation de bâtiments industriels ou commerciaux. L'intervention du Conseil Général a pour objectif de rééquilibrer le territoire départemental en soutenant le milieu rural.

Placées sous le régime d'exemption de la règle européenne « de minimis », qui permet d'accorder des aides à une entreprise sous réserve que le total des aides publiques ne dépasse pas 200 K€ sur 3 ans, les subventions attribuées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales en milieu rural représentent :

- 20 % de l'investissement matériel, plafonnée à 3 811 € dans la moitié nord du département,
- 25 % de l'investissement matériel, plafonnée à 4 573 € dans la moitié sud du département, pour un montant d'investissement minimum de 7 000 €.

Les entreprises hébergées en pépinières peuvent également bénéficier de ce type d'aide, mais à un taux et à un plafond minorés.

Le FDAE finance des aides pour la construction ou la rénovation de bâtiments industriels ou commerciaux et finance aussi les zones d'activités. Par ailleurs, les communes de moins de 1 000 habitants, qui envisagent de louer un bien immobilier à une entreprise en milieu rural, peuvent également bénéficier d'une aide du Conseil Général.

Dans ce cadre, en 2013, 94 entreprises commerciales et artisanales ont bénéficié de l'aide du Conseil Général. 27 commerçants et 67 artisans ont été aidés. Près de 345 K€ ont été mobilisés pour ce type d'aide.

L'aide au maintien des services en milieu rural du FDAE soutient les artisans et commerçants qui en créant ou reprenant une activité, créent ainsi leur propre emploi, soit un volant d'une centaine d'emplois, auxquels s'ajoutent des intentions d'embauches dans la phase de démarrage : environ 23.

■ Aides aux organismes économiques

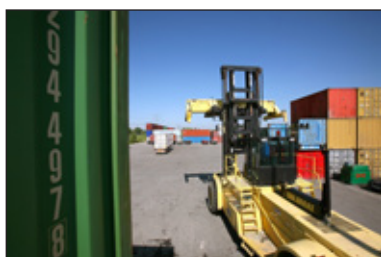
Le Conseil Général intervient notamment pour soutenir le fonctionnement d'organismes qui participent au développement économique des territoires, tels les Comités de Bassin pour l'Emploi (CBE).

En 2013, le Conseil Général de la Haute-Garonne a maintenu son soutien aux 3 Comités de Bassin pour l'Emploi du département (84 K€).

De plus, il a aidé des associations à vocation économique pour 13 K€.

■ Eurocentre

Le site d'Eurocentre est géré par un établissement public qui associe le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne et les communes de Castelnau-d'Estrétefonds et de Villeneuve Les Bouloc. Cette Zone d'Aménagement Concerté de 300 ha répond aux attentes et besoins exprimés par les professionnels du transport. Elle a été reconnue parmi les 12 grands sites logistiques français d'envergure internationale. Cette



Fonds Départemental
d'Aide à l'Économie

435 K€

Aides aux organismes
économiques

99 K€

Syndicats et organismes
associatifs

178 K€

**Total - Soutien au
commerce, à l'industrie et
à l'artisanat**

712 K€

volonté commune a permis d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements nécessaires à la desserte du site.

Elle a également facilité la commercialisation de la zone tout en préservant l'environnement et la cohérence du développement de ce site. Grâce à des infrastructures bien dimensionnées, Eurocentre apparaît aujourd'hui comme la réponse pertinente aux demandes croissantes des transporteurs et prestataires de services logistiques.

A la fin de l'année 2013, sur 200 hectares de terrains commercialisables, 192 hectares ont été commercialisés. Environ 200 emplois ont été créés cette année sur la zone, totalisant ainsi 3 400 emplois.

En 2013, 14 000 m² de terrains ont été vendus aux sociétés suivantes :

- la SCI S2CB a acquis cette année un terrain d'une superficie de 1 000 m² pour l'installation d'une crèche. Le gestionnaire de cette crèche est la société Bébébiz qui gère déjà plusieurs structures multi accueil en Midi-Pyrénées.
- La SCI GUILLAN a acheté un terrain de 7 028 m² situé avenue de Saint-Guillan pour réaliser un entrepôt d'activités locatives.
- La société BIMEX, fabricant et distributeur de vêtements de travail et équipements de protection individuelle, a acquis 3 745 m² de terrain pour construire son bâtiment de 1 000 m², avenue du Girou.
- La société Buropro 3 a acheté 2 000 m² de terrain pour réaliser un entrepôt avec bureaux dans lequel s'est installé, en novembre 2013, le groupe « Fauché Technologies », notamment spécialisé en électricité industrielle.
- Blanc Transport Véhicules du groupe GCA a acheté un complément de terrain de 487 m² afin d'améliorer la circulation sur son parking visiteurs.
- La société GEMFI, contractant général, a réservé un terrain de 6 hectares pour la réalisation d'un entrepôt logistique de 22 000 m² à l'Est de l'autoroute A 62.

En fonction des demandes de réservation de terrain, des travaux de viabilisation et d'aménagement ont été réalisés pour un montant de 220 K€, financés par les recettes commerciales d'Eurocentre.

Chiffres clés : 130 sociétés en activité, 3 400 emplois.



INTERVENTIONS TERRITORIALES

■ Soutien aux PME/PMI dans le Comminges

L'objectif du Fonds d'Industrialisation du Comminges (FIC) est de contribuer au renforcement et au développement du tissu économique des cantons sud du département.

Le FIC s'adresse à la fois aux PME/PMI (hors SCI et professions libérales), aux entreprises et groupements d'entreprises, aux sociétés de crédit bail immobilier et aux collectivités locales ou à leurs groupements. Il concerne les investissements immobiliers et matériels (acquisition, aménagement, rénovation ou construction de bâtiments pour y installer une ou plusieurs activités), la création, la requalification ou l'extension des zones d'activités initiées dans le cadre d'un projet intercommunal, les investissements matériels des entreprises, conformément à la réglementation en vigueur. L'aide est octroyée sous forme de subventions ou de prêts sans intérêt.

En 2013, un dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la Commission Permanente.

Initiative Comminges a été créée en juillet 1998 sous forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'une petite entreprise.

L'association apporte son soutien par l'octroi d'un prêt d'honneur à 0 % et un suivi technique. Pour cela, elle dispose d'un fonds d'intervention composé de dons privés (entreprises et banques) et de subventions publiques (Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, Fonds Européens).

La totalité de ces apports est redistribuée aux entreprises sous forme de prêts. Le Conseil Général depuis 2000, par convention, participe aux missions d'Initiative Comminges par un appui technique (instruction des dossiers et gestion administrative de l'association). L'appui technique du Conseil Général est valorisé pour 2013 à hauteur de 93 K€. En 2013, Initiative Comminges a accordé 31 prêts d'honneur représentant 185 K€, qui ont permis de lever 1,4 M€ de prêts bancaires, pour une prévision de 34 créations d'emploi et 18 maintiens d'emploi.

- 71 % des créateurs aidés étaient demandeurs d'emploi, dont 29 % depuis plus d'un an.
- 60 % des fonds alloués en 2013 ont été accordés à des entreprises artisanales.
- 27 % des prêts accordés concernent des projets de reprise.

■ Midi Pyrénées Croissance (MPCroissance)

Le Conseil Général de la Haute-Garonne accompagne les PME/PMI dans leur phase de création, de transmission et de développement. Les entreprises de moins de trois ans doivent être situées hors agglomération toulousaine.

Il participe activement au fonctionnement de MPCroissance, société de capital à risque locale. Le volume d'activité de MPCroissance continue d'être impacté par la conjoncture économique. Trois sociétés haut-garonnaises sont entrées au portefeuille de MPCroissance en 2013. Ces nouveaux affiliés sont une entreprise en quasi-crédation - MEDIATOOLS à Toulouse, une société en développement - ARCK SENSOR à Ramonville-St-Agne et une reprise - CD21 à Toulouse.

Il a également été procédé à l'instruction et la présentation, devant le comité d'engagement, de dossiers de réinvestissement pour 2 entreprises affiliées.

Le montant total de ces investissements et réinvestissements est de 563 K€.

Au cours de l'année 2013, 22 entreprises haut-garonnaises ont été ou sont toujours en portefeuille et font l'objet d'un suivi.

Depuis sa création en 1996, MPCroissance a investi plus de 18 M€ dont 27,5 % en Haute-Garonne. 202 entreprises ont ainsi été financées en Midi-Pyrénées dont 41 pour la Haute-Garonne, soit 20,3 %.

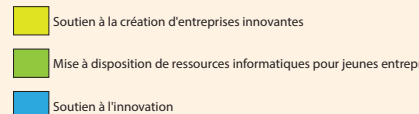
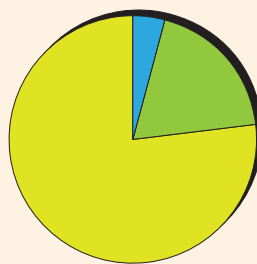
Soutien aux PME/PMI dans
le Comminges
50 K€

Innovation et recherche

Les actions volontaristes

Fédérateur d'énergies, le Conseil Général s'est donné pour mission de valoriser le potentiel que représentent pour la Haute-Garonne, les universités, les laboratoires de recherche et le développement de nouvelles filières technologiques pour renforcer leur complémentarité et pour veiller à la diffusion de ce savoir-faire dans le tissu économique et social.

Leviers	Montants Réalisés
Soutien à la création d'entreprises innovantes	774 K€
Mise à disposition de ressources informatiques pour jeunes entreprises	192 K€
Soutien à l'innovation	42 K€
Total - Innovation et recherche	1 008 K€



SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Le Département dans le cadre de sa politique de développement endogène, a créé deux pépinières d'entreprises (l'une située à Martres-Tolosane, l'autre à Ramonville-Saint-Agne), afin de permettre le développement de jeunes entreprises innovantes potentiellement créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée.

Ces pépinières d'entreprises ont rejoint le réseau européen des Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation, soutenu et labellisé par l'Union Européenne en 1994.

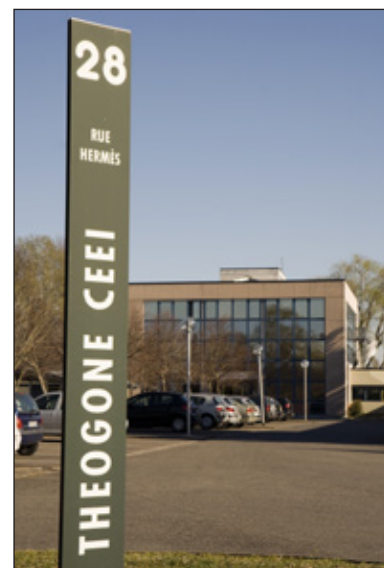
Elles ont été certifiées marque NF « Activités de pépinières d'entreprises » par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) en 2004, certificat renouvelé en 2013.

L'objectif du C.E.E.I. Théogone (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) est de contribuer à la création d'entreprises à caractère innovant, pérennes, en s'appuyant sur le fort potentiel scientifique et technologique de Toulouse et de son environnement.

Afin d'augmenter le taux de réussite, les projets doivent être appréciés très en amont de l'acte de création proprement dit, aussi les moyens mis en œuvre permettent de maîtriser cette phase d'incubation.

L'ensemble des services matériels et prestations intellectuelles, offert à des conditions financières avantageuses au porteur de projet, doit lui permettre de se concentrer sur son idée. Une équipe polyvalente, sous la conduite d'un responsable de projet, aide à valider l'idée et à la transformer en projet matérialisé par le plan d'affaire. Elle s'entoure, si nécessaire, de conseillers spécialisés (souvent des responsables d'entreprises ayant débuté à Théogone) dans toutes les disciplines utiles.

L'accueil personnalisé au sein des pépinières d'entreprises permet au créateur de s'intégrer rapidement et de démarrer son activité sans délai. Le C.E.E.I. Théogone met à sa disposition des contacts et réseaux utiles à son développement aussi bien sur le marché domestique qu'international.



Grâce à une équipe composée de 8,7 équivalents temps plein, le C.E.E.I. Théogone apporte un accompagnement individualisé à chaque créateur d'entreprises notamment pour :

- évaluer la faisabilité de leur projet,
- élaborer un business-plan,
- s'intégrer dans l'environnement économique et institutionnel,
- chercher un financement,
- se former au métier de dirigeant,
- démarrer leur entreprise.

Le C.E.E.I. Théogone, dans ses pépinières de Ramonville-Saint-Agne et de Martres-Tolosane, met à disposition des entreprises des services mutualisés (bureau meublé, téléphonie, accueil et standard personnalisés, salles de réunion équipées...).

L'équipe du C.E.E.I. accompagne le chef d'entreprise tout au long de son développement notamment par une réunion trimestrielle. Elle est l'occasion de faire le point sur l'activité de l'entreprise.

Par ailleurs, les entreprises accompagnées peuvent être mises en relation avec des experts évalués par le C.E.E.I. « talent-pool ». Ces spécialistes exercent dans des domaines d'activités stratégiques tels qu'experts-comptables, avocats, consultants...

Une fois créées, les entreprises bénéficient des services de la pépinière d'entreprises pendant quatre ans maximum.



Chiffres d'activités

Depuis 1989, 255 entreprises ont été accompagnées par le CEEI Théogone. Le taux de pérennité est supérieur à 80 % trois ans après la création (pour une moyenne nationale de 65,9 %).

Après une année 2012 et un premier semestre 2013 particulièrement difficiles, une reprise d'activité a été constatée au cours du deuxième semestre 2013.

Activité du CEEI Théogone en 2013

- nombre de 1^{ers} contacts : 40
- nombre de projets accompagnés : 4
- nombre d'entreprises créées : 8
- nombre d'entreprises hébergées : 33
- nombre d'emplois total (E.T.P.) : 136
- nombre d'entreprises sorties : 3 entreprises soit 8 emplois sur le nombre total d'emplois
- nombre d'entreprises extérieures bénéficiant des services de la pépinière : 4

8 projets ont été accueillis :

■ Au CEEI de Martres-Tolosane :

Cabinet d'architecte Sandrine PONS

■ Au CEEI de Ramonville-Saint-Agne :

■ FORCOLAB CONSEILS :

Favoriser le montage de projets collaboratifs, ainsi que la création de Groupement d'Intérêt Économique entre Jeunes Entreprises Innovantes tant au plan national qu'international.

■ ID TOUCH :

Conception, fabrication et commercialisation de mobiliers intelligents i.e. connectés à l'internet.

■ IMAVITA :

Société de services (CRO) spécialisée dans l'imagerie pré-clinique dans le but d'évaluer l'efficacité et la toxicité de médicaments issus de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies.

■ NANOLIKE :

Nanolike développe, conçoit et fabrique des solutions innovantes uniques à base de nanoparticules telles que les nanocapteurs ultra performants et ultra basse consommation.

■ PUSH LEADS :

Prestations de services auprès de professionnels intégrateurs de solutions de traçabilité et de mobilité. Les services s'articulent autour des solutions de marketing direct (externalisation de la prospection et/ou de la détection de projets) qui permettront de générer du business à ses clients.

■ SMART KIWI :

Proposer aux entreprises et autres institutions un outil simple et efficace de gestion de la « mémoire d'entreprise » relative à la relation avec leur écosystème, cet outil fait partie du domaine de la gestion de connaissances.

■ SOFT SYSTEMS GROUP :

SSII spécialisée dans l'infogérance de services managés dans la sécurisation des réseaux.

3 entreprises sont sorties :

BE GOBIN : Implantation à Portet-sur-Garonne - 4 emplois

FLYWAYS MÉDIA : Implantation à Carbonne - 1 emploi

HOLIS : Implantation à Ramonville St-Agne - 3 emplois



Participation à des salons professionnels :

Le CEEI Théogone permet aux entreprises accompagnées de participer à des salons professionnels au moyen de stand mutualisé.

Le CEEI Théogone, en 2013, était présent sur les salons suivants :

Salon du Bourget - Paris - 17 au 23 juin 2013 - (TMC USE)

Convention d'Affaires Internationale CREAMED - Toulouse - 16 et 17 avril 2013 - (Wimha - Flyways Media)

Mêlée Numérique - Toulouse - 5 et 6 juin 2013 - (ID Touch)

En 2013, le Conseil Général de la Haute-Garonne au travers du CEEI Théogone, a participé à la création de l'incubateur d'entreprises, European Space Agency Business Innovation Center (ESA BIC SUD FRANCE), 8^e ESA BIC en Europe et 1^{er} en France. L'objectif est de favoriser la création d'entreprises dans les domaines des applications spatiales.

Ce dispositif associe les 8 membres fondateurs suivants :

- le Pôle Aerospace Valley (porteur du projet, Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine),
- le Pôle Pégase (région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), pour le lien avec Thales Sophia Antipolis),
- le CNES (Centre National d'Études Spatiales - Toulouse et Paris), pour un support technique et financier national),

ainsi que des structures d'accompagnement d'entreprise identifiées comme acteurs majeurs :

- l'Incubateur Midi-Pyrénées (incubateur de la Région Midi-Pyrénées),
- le CEEI THEOGONE (incubateur et pépinière d'entreprises du Conseil Général de la Haute-Garonne),
- le CEEI / Technopole Bordeaux Technowest (Incubateur et pépinière d'entreprises de la CUB),
- l'Incubateur ESTIA (Incubateur d'école d'ingénieur, Pays Basque),
- l'Incubateur PACA-Est (Incubateur de la Région PACA).

Afin de mettre en place un ESA BIC attractif et original, les 8 partenaires ont décidé de mettre en commun leurs compétences, permettant de proposer aux entreprises incubées une offre complète.

Pépinières d'entreprises

765 K€

Équipements des pépinières

5 K€

Locaux des pépinières

3 K€

Total - Soutien à la création d'entreprises innovantes

773 K€

MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES INFORMATIQUES POUR JEUNES ENTREPRISES

Créé en 2004, le centre de Bio-Informatique a pour missions d'assister et soutenir les jeunes sociétés :

- dans leur choix en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à leur corps de métier et notamment en biotechnologie,
- par l'accès au calcul numérique intensif parallèle,
- par le conseil en développement logiciel,
- par la mise en réseau des acteurs des TIC et des biotechnologies.

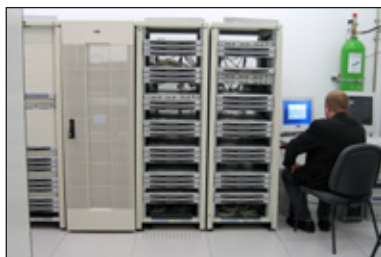
Son activité est ouverte aux porteurs de projets établis ou désireux de s'établir en Haute-Garonne ainsi qu'à ceux des autres régions par le biais de collaborations. Impliqué dans la valorisation des projets de recherche, le centre de bio-informatique est aussi accessible aux laboratoires publics.

Le centre est notamment capable de réaliser des études à façon sur des candidats médicaments (modélisation moléculaire, criblage virtuel haut-débit, prédictions ADMETox).

Le centre de bio-informatique continue d'entretenir et de sécuriser le réseau informatique du CEEI Théogone. Cette solution de connexion sécurisée a remporté le concours européen « Euroleader Awards » lors du 18^e congrès de l'association européenne des CEEI.

En 2013 :

- La société ADAPTIVE CHANNEL utilise le centre pour diffuser sa solution de streaming multimedia innovante à destination d'abonnés sur tablettes et smartphone.
- La société UPETEC (startup en intelligence artificielle) poursuit sa collaboration avec l'activité « bio-informatique » du centre sur un contrat avec un semencier français, afin de concevoir et déployer une plate-forme informatique de sélection naturelle des plants de maïs à croiser pour l'obtention de nouvelles variétés. Cet outil sous-traité au centre de calcul permet d'éviter d'avoir recours aux plants transgéniques.
- La présence du Centre de calcul a été un facteur décisif pour l'implantation de la société IMAVITA – CRO pharmaceutique qui utilise l'imagerie. La société projette d'utiliser le centre pour développer une offre « in silico ».
- L'offre de calcul et de stockage informatique fait désormais partie des services apportés par le CEEI Théogone à l'Incubateur spatial ESA-BIC créée en 2013 sous le label de l'Agence Spatiale Européenne.



Cluster
192 K€

SOUTIEN À L'INNOVATION

■ Pôles de compétitivité

Le Conseil Général soutient le développement des pôles de compétitivité et assume un rôle d'interface entre les pôles et les entreprises innovantes de ses pépinières. En 2013, les relations nouées avec le pôle Aerospace Valley ont été développées, notamment pour l'accompagnement du financement des jeunes sociétés. La nouvelle feuille de route de ce pôle comporte une composante d'appui à la création et au développement de jeunes entreprises.

■ Incubateur Midi-Pyrénées

Le Conseil Général est un des membres fondateurs et financeurs de l'incubateur Midi-Pyrénées depuis sa création en 2001. Outre le financement, le Conseil Général consacre du temps d'expertise lors des comités de sélection de cet outil régional.

Incubateur Midi-Pyrénées
42 K€



Logement

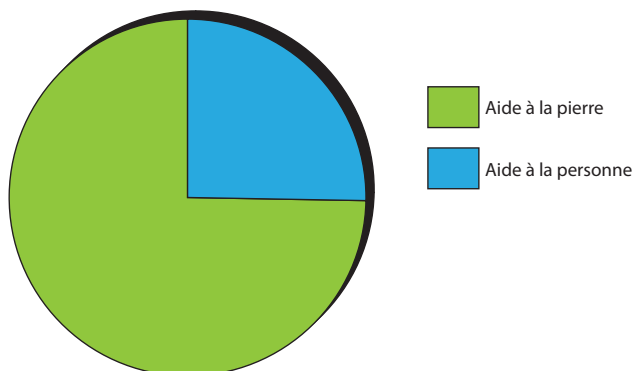
AIDE À LA PIERRE	75
AIDE À LA PERSONNE	78



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

LOGEMENT

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aide à la pierre	17 504 K€
Aide à la personne	5 272 K€
Total - Logement	22 776 K€



Aide à la pierre

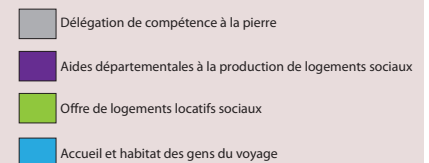
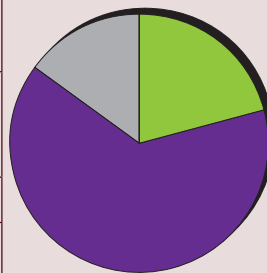
Le Département contribue au développement de l'offre de logement social dans le parc public en finançant notamment des opérations de constructions neuves.

Il intervient également dans le parc privé en favorisant :

- la remise sur le marché de logements décents, grâce à des aides aux propriétaires privés sous réserve d'engagements à louer dans des conditions de loyer maîtrisé,
- la rénovation thermique de l'habitat des propriétaires les plus modestes,
- l'adaptation des logements des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

Afin d'assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires ayant approuvé un Programme Local de l'Habitat (PLH) et le reste du département, le Conseil Général a élaboré, conjointement avec l'État, son Plan Départemental de l'Habitat (PDH), en cohérence avec le PDALPD et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Leviers	Montants Réalisés
Délégation de compétence à la pierre	2 665 K€
Aides départementales à la production de logements sociaux	9 667 K€
Aides liées à la gouvernance	1 752 K€
Offre de logements locatifs sociaux	3 201 K€
Accueil et habitat des gens du voyage	220 K€
Total - Aide à la pierre	17 505 K€



DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA PIERRE

En ce qui concerne les aides à la production et à la réhabilitation des logements, l'intervention du Conseil Général se traduit par des aides directes et depuis janvier 2006, par la délégation de compétences des aides publiques en logement. Ainsi, il assure la gestion des aides pour le compte de l'État sur le territoire départemental hors périmètre de la communauté urbaine de Toulouse Métropole, de la communauté d'agglomération Sicoval et communauté d'agglomération du Muretain (CAM).

En 2013, le nombre de logements sociaux programmés sur le territoire de délégation du Conseil Général a dépassé les objectifs des Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Ainsi, 926 logements sociaux ont été financés sur fonds délégués : 276 logements PLAI, 530 logements PLUS, 13 logements PLS, 106 logements en location accession (PSLA), 1 PALULOS communal.

Plus de 67 % de cette programmation correspond à une offre nouvelle de logements sociaux dans les communes où le marché de l'immobilier est tendu.

De plus, le Conseil Général a contribué au financement de la programmation 2013 sur ses fonds propres, y compris sur les territoires des autres délégataires de la gestion des aides à la pierre (Toulouse Métropole, SICOVAL, CAM). Ainsi, sur le territoire de la Haute-Garonne, 3 666 logements seront produits avec l'aide du Conseil Général, parmi lesquels 1 333 logements locatifs ou hébergements très sociaux financés en PLAI.



Attribution de subventions
au parc public

1 892 K€

Attribution de subventions
au parc HLM de statut privé

773 K€

**Total - Délégation de la
compétence des aides à
la pierre**

2 665 K€

HLM Aides à la production
de logements sociaux

5 006 K€

GPV, résidentialisations,
réhabilitations, démolitions,
équipements

472 K€

Subventions aux logements
très sociaux

3 823 K€

Réhabilitation du parc
privé

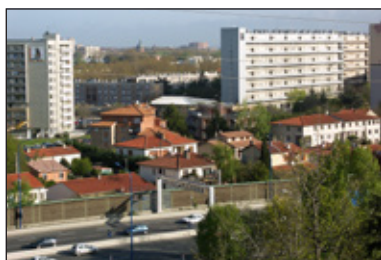
313 K€

Mobilisation du parc privé
vacant

53 K€

**Total - Aides départemen-
tales à la production de
logements sociaux**

9 667 K€



Aide à l'Office Public de
l'Habitat Haute-Garonne
(OPH 31)

1 752 K€

Concernant l'amélioration des logements privés, en 2013, 357 logements ont été financés sur fonds délégués : 350 logements de propriétaires occupants aux revenus modestes et 7 logements de propriétaires bailleurs de logements locatifs conventionnés sociaux dédiés à des locataires aux revenus modestes et très modestes. Les travaux réalisés ont permis de traiter des logements indignes ou très dégradés (17 logements), de lutter contre la précarité énergétique (272 logements), et d'adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap (66 logements).

AIDES DÉPARTEMENTALES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En plus des crédits délégués par l'État, le Conseil Général soutient sur ses fonds propres les organismes HLM pour la réalisation de logements sociaux (PLUS) et de logements très sociaux (PLAI).

En 2013, le Conseil Général a subventionné :

- la production de 2 064 logements locatifs sociaux : 489 sur son territoire de délégation, 61 sur le territoire de la CAM, 1508 sur le territoire de Toulouse Métropole, 6 sur le territoire du SICOVAL,
- Dans le cadre du Grand Projet de Ville de Toulouse, la résidentialisation et l'Aide à la Qualité de Service pour 997 logements locatifs sociaux, ainsi que la création d'un centre de formation à Bellefontaine,
- l'amélioration de 325 logements privés sur son territoire de délégation.

AIDES DÉPARTEMENTALES POUR L'ADAPTATION AU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

En 2013, le Conseil Général a subventionné à hauteur de 288 K€, 131 personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour leur permettre de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

LOGEMENT ÉTUDIANT

20 K€ ont été engagés en novembre 2013 (adaptation domotique de 12 logements sur le campus de l'université de Paul Sabatier - Résidence Élément Adese - sous maîtrise d'ouvrage de l'INP-GAHMU).

AIDES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Parmi les aides à la pierre attribuées aux HLM, certaines aides départementales sont liées à la « gouvernance HLM » qui permet au Conseil Général d'exercer une action directe via les organismes HLM dont il est l'actionnaire majoritaire.

Le Conseil Général subventionne l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31).

Le Conseil Général a poursuivi sa contribution à la réhabilitation du patrimoine de l'OPH 31 : 219 logements situés à Mane, Grenade, Rieux-Volvestre, Tournefeuille et Aucamville font l'objet d'une rénovation lourde.

OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Département est propriétaire de la cité Roguet, à Toulouse, afin d'offrir à des particuliers disposant de revenus modestes un parc de 420 logements.

En 2013, les bâtiments de la cité Roguet, ont nécessité 1,2 M€ d'investissement au titre de travaux de rénovation, la cité ayant été construite dans les années 1950.

Cité Roguet

3 197 K€

Autres programmes de logements sociaux

3 K€

Total - Offre de logements locatifs sociaux

3 200 K€

ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a été approuvée le 8 février 2013. Le Conseil Général assure avec l'État son suivi et son évaluation.

Création réhabilitation d'aires d'accueil

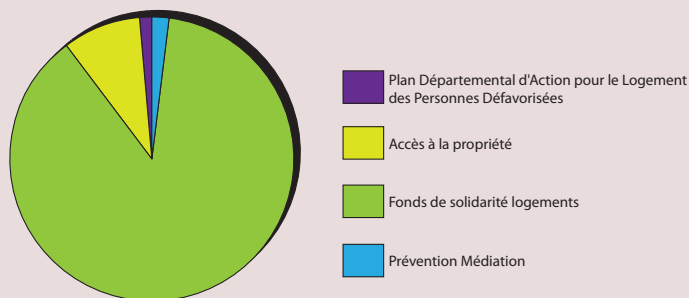
220 K€



Aide à la personne

Le Conseil Général mène une politique d'aide au logement social qui se traduit par des aides à la personne (financement de services ou de prestations aidant les personnes modestes à bénéficier effectivement du droit au logement).

Leviers	Montants Réalisés
Accès à la propriété	223 K€
Fonds de solidarité logements	5 001 K€
Prévention Médiation	49 K€
Total - Aide à la personne	5 273 K€



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le 5^e PDALPD signé en octobre 2013 il s'inscrit dans le cadre de nombreuses évolutions législatives :

- loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,
- loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
- loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004,
- loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006,
- loi de Droit au logement Opposable (DALO) du 5 mars 2007,
- loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009.

Les orientations stratégiques du 5^e PDALPD se déclinent en 4 niveaux :

- Loger les personnes défavorisées en amont de la saisine des dispositifs de relogements prioritaires,
- Mobiliser une fraction de l'offre HLM au bénéfice des ménages en cumul de difficultés,
- Organiser l'accès prioritaire au logement des personnes défavorisées,
- Limiter la perte du logement.

En 2013, 4 064 ménages ont saisi le PDALPD dont 1 860 ont été reconnus prioritaires pour accéder à un logement dans le parc public.



ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil Général aide les ménages de condition modeste à accéder à la propriété, en leur accordant des prêts départementaux à 0 %.

Aide aux accédants à la propriété

223 K€

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENTS

Le Conseil Général mène, à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement, des actions qui concourent au droit au logement dû aux citoyens, particulièrement les plus modestes.

L'action du FSL concerne d'abord les aides financières directes aux particuliers pour les impayés de gaz, d'électricité et d'eau, les impayés de téléphone, et pour permettre l'accès et le maintien des personnes dans un logement.

Elle concerne aussi l'accompagnement des personnes ou des familles rencontrant des difficultés :

- dans la recherche ou l'appropriation de leur logement,
- dans la maîtrise des dépenses d'énergie à travers des actions de prévention.

Enfin, afin de favoriser le maintien des familles en difficulté dans leur logement et les relations entre les bailleurs et les locataires, le Conseil Général est amené à financer des associations œuvrant pour l'information et le conseil des locataires.

En 2013, 14 003 ménages ont été aidés dans le cadre du FSL dont :

- 2 609 au titre des aides financières à l'accès dans le logement,
- 607 au titre des aides financières au maintien dans le logement,
- 10 261 au titre des impayés d'énergie, de fluide ou de téléphone,
- 526 au titre de l'accompagnement à l'accès ou au maintien dans le logement.

PRÉVENTION MÉDIATION

Le Conseil Général agit en matière de médiation locative et de prévention des expulsions sur deux axes :

- par une aide aux associations de médiation entre locataires et propriétaires,
- par une participation à la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL), dispositif co-piloté par l'État et le Département. Le rôle de cette commission est de formuler des avis ou des recommandations auprès des bailleurs, des organismes versant les aides au logement (CAF – MSA) ou du FSL afin d'envisager des solutions adaptées aux ménages menacés d'expulsion (maintien des aides au logement, accompagnement social, relogement...).

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CAPEX), instance prévue par la loi MOLLE, co-présidée par le Préfet et par le Président du Conseil Général, a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant, le plus tôt possible, l'action des différents partenaires et en formulant auprès des instances décisionnelles des avis favorisant le maintien ou le relogement des locataires en impayés de loyer.

Aides à l'accès et au maintien dans le logement

1 315 K€

Accompagnement social
Bénéficiaires **1 073**

1 794 K€

Aide au maintien de la
fourniture énergie

Bénéficiaires **8 290**

1 892K€

**Total - Fonds de solidarité
logements**

Bénéficiaires..... 9 363

5 001 K€

Aide aux associations de
médiation entre locataires
et propriétaires

49 K€





Développement des territoires

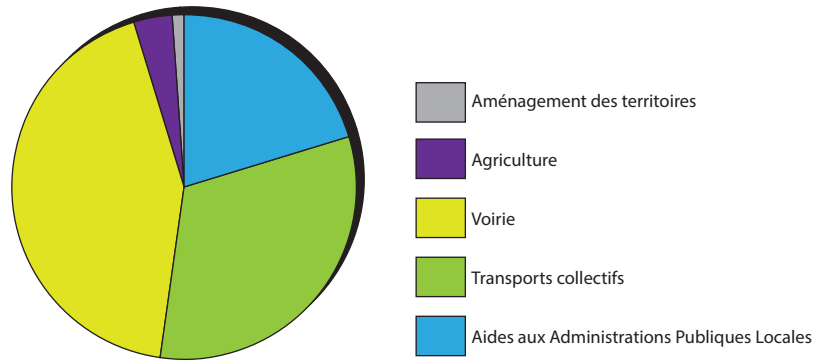
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	83
AGRICULTURE	87
VOIRIE	92
TRANSPORTS COLLECTIFS	101
AIDES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	104



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aménagement des territoires	1 414 K€
Agriculture	5 962 K€
Voirie	67 640 K€
Transports collectifs	50 246 K€
Aides aux Administrations Publiques Locales	31 862 K€
Total - Développement des territoires	157 124 K€



Aménagement des territoires

Partenaire incontournable des politiques territoriales qui se décident dans le cadre des procédures contractuelles, le Conseil Général assure les moyens d'une solidarité territoriale plus efficace et plus dynamique.

Consulté pour l'élaboration et l'approbation du Contrat de Projets État-Région (CPER), et sur les programmes opérationnels européens, le Conseil Général, en lien avec le Conseil Régional et l'État, participe à la programmation des politiques territoriales, telles qu'elles étaient prévues dans le volet territorial du CPER 2007-2013. L'intervention du Conseil Général revêt plusieurs formes selon le territoire concerné et la volonté de ces derniers : soutien au développement local, participation aux instances de pilotage en zone urbaine. La contribution du Département peut également se traduire par un soutien financier aux opérations programmées.

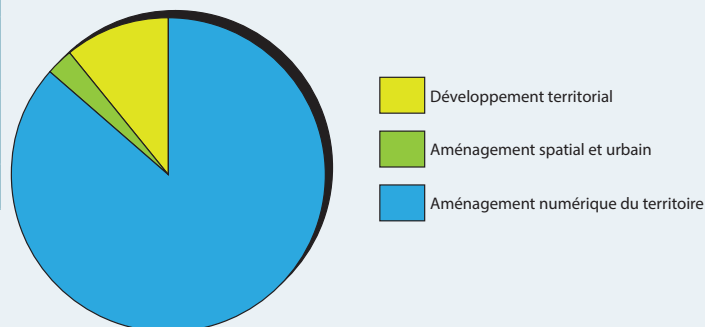
Le Conseil Général participe également à des dispositifs contractuels initiés soit par l'État (comme l'Opération Toulouse Campus pour la rénovation de bâtiments universitaires), soit par la Région (dispositif de valorisation touristique des Grands Sites de Midi-Pyrénées).

Le Conseil Général participe aussi aux réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration ou la mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Il apporte aussi son concours à la réflexion générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Interscot.

Il est également associé à l'élaboration ou à la révision des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) du département, communaux et intercommunaux et consulté sur le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

Leviers	Montants Réalisés
Développement territorial	150 K€
Aménagement spatial et urbain	40 K€
Aménagement numérique du territoire	1 224 K€
Aménagement des territoires	1 414 K€



POLITIQUES TERRITORIALES

■ Fonds européens

Le Conseil Général participe à l'ensemble des instances de pilotage et de programmation du FEDER et du FEADER.

Par ailleurs, il sollicite des financements pour des opérations qu'il réalise en maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Général est également positionné sur la programmation 2007-2013 du FSE. La subvention globale dont il est gestionnaire, permet de cofinancer (à hauteur de 50 %) les actions d'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires du RSA les plus anciens dans le dispositif.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

■ Schéma Départemental d'Aménagement Durable du territoire « Haute-Garonne 2031 »

Il s'agit de produire un document de référence prospectif sur l'aménagement du territoire sur les 20 prochaines années permettant de :

- Définir un état des lieux de 30 ans d'actions du Conseil Général,
- Mettre en lumière les enjeux à venir,
- Réaffirmer le rôle de proximité du Conseil Général et sa stratégie d'aménagement durable du territoire.

■ La démarche InterSCoT

Le Conseil Général est membre associé du Groupement d'Intérêt Public (GIP) InterSCoT au sein duquel il apporte des contributions et participe aux différentes instances de l'InterSCoT (comités techniques, conseils d'administration, assemblées générales, commissions, ateliers territoriaux, ...).

■ Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le Conseil Général est consulté sur les dossiers qui sont examinés lors des CDAC. en 2013 : 11 Commissions - 26 dossiers examinés

■ Observatoire Économique

L'Observatoire Économique collecte, gère et valorise l'information socio-économique et touristique du département. Il s'appuie sur des données internes au Conseil Général et des fournisseurs d'informations extérieurs (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), Comité Départemental du Tourisme (CDT)...) ainsi que sur de l'interrogation directe auprès des acteurs du tourisme. Des éléments statistiques sont fournis à la demande pour d'autres directions du Conseil Général, des bureaux d'études ou des porteurs de projet.

L'Observatoire réalise également des documents : résultats du recensement de la population, bilans de saison touristique.

■ Plans Locaux d'Urbanisme

Le Conseil Général est une personne publique associée aux procédures communales et intercommunales d'élaboration ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Plans d'Occupation des Sols (POS) sur son territoire.

Lors des différentes étapes préalables à l'approbation des documents d'urbanisme, il assure la prise en compte dans ceux-ci, des politiques et intérêts départementaux :

- protection réglementaire des voiries départementales par des prescriptions de reculs minima des constructions par rapport aux routes départementales, et de limitations des accès aux routes départementales hors agglomération dans un but de sécurité routière,
- réservation d'emplacements pour les projets routiers,
- adaptation des règlements (articles relatifs aux hauteurs maxima, aux exigences en matière de stationnement, d'emprise au sol...) pour permettre la réalisation des projets départementaux tels que les collèges.

Au 31 décembre 2013, la Haute-Garonne comptant 589 communes, 328 (56 %) ont un POS ou un PLU approuvé, 72 (soit 12 %) ont initié une démarche d'élaboration d'un PLU. 270 emplacements réservés figurent dans les documents approuvés au bénéfice du Conseil Général.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUAT)

Le Conseil Général participe au financement du programme partenarial engagé par l'AUAT qui est un outil technique d'étude.

Le Conseil Général a subventionné en 2013 l'AUAT à hauteur de 150 K€ (exercice 2012).

AUAT
150 K€

AMÉNAGEMENT SPATIAL ET URBAIN

En matière de politique de la ville, le Conseil Général a adopté un plan départemental d'action en faveur des quartiers urbains qui permet de soutenir des actions dans les domaines suivants : l'accès aux droits, la jeunesse, la prévention spécialisée, la prévention et la protection de l'enfance et l'adolescence, l'insertion, la prévention des exclusions, l'accès aux soins, le lien social, le handicap et la justice de proximité.

Le Département finance dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) les projets de rénovation urbaine et d'accompagnement social des personnes qui résident dans les territoires sensibles.

Considérant qu'un projet de rénovation urbaine réussie est conditionné par la capacité du Conseil Général à intégrer le volet social, il a toujours favorisé la présence et l'implication de ses services au cœur des quartiers.

Il participe, dans le respect de ses compétences et de la réglementation relative au secret professionnel des travailleurs sociaux, aux politiques de sécurité et de prévention de la délinquance élaborées par les communes et les intercommunalités.

Plan départemental pour
les quartiers urbains
40 K€

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

L'aménagement numérique du territoire se décline aujourd'hui pour le Conseil Général en 3 axes :

- le Haut Débit Grand Public et les aides satellitaires,
- le Très Haut Débit,
- la mobilité (téléphonie mobile).

Le Haut Débit Grand Public

Le Conseil Général a consacré 1 M€ pour les travaux d'amélioration du réseau haut débit grand public. Ceci a permis de doubler le débit pour les Haut-Garonnais en passant de 2 à 4 M°/seconde.

Par ailleurs, le Conseil Général a mené les travaux de sécurisation du réseau de collecte (faisceau hertzien).

Le Très Haut Débit

Le Conseil Général a mené les démarches nécessaires à la finalisation de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) et les étapes :

- élaboration du diagnostic,
- étude des différents scénarii technologiques et techniques,
- présentation du scénario retenu aux opérateurs téléphoniques et aux intercommunalités du département,
- concertation avec les différents financeurs potentiels du projet,
- étude des modes de gouvernance,
- montage du plan de financement.



L'objectif de ce projet est de mettre en place une infrastructure départementale de collecte à très haut débit et ainsi permettre :

Études pour schéma directeur

8 K€

Travaux Réseau Haut Débit

347 K€

Maintenance Réseau Haut Débit

870 K€

Total - Aménagement numérique du territoire

1 225 K€

- d'irriguer une grande partie des Zones d'Activités délaissées par les opérateurs,
- d'interconnecter une grande partie des sites administratifs du Conseil Général ainsi que des bâtiments tels que les collèges par exemple,
- d'intégrer le réseau Haut Débit Grand Public des 141 communes et favoriser ainsi sa montée en charge,
- de favoriser le dégroupage de l'ADSL des zones rurales et semi-urbaines.

La téléphonie mobile

Le Conseil Général a mené les démarches auprès de l'État et des opérateurs téléphoniques pour faire reconnaître les communes de LATOUE et MONTBERAUD comme relevant de zones blanches.

Agriculture

La mise en œuvre des compétences départementales

Aider les agriculteurs à s'installer, développer des outils de production performants et respectueux de l'environnement, soutenir activement les productions, améliorer leur qualité et leur traçabilité demeurent, pour le Conseil Général, des objectifs prioritaires qui, dans un partenariat privilégié, doivent permettre à l'agriculture haut-garonnaise d'être compétitive.

Cela s'est traduit, en particulier ces dernières années, par des mesures financières spécifiques, mais aussi par un accompagnement du savoir-faire des producteurs haut-garonnais par les conseillers agricoles du Conseil Général. La loi de février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confirmé le rôle majeur du Conseil Général en matière d'aménagement du territoire.

Le Conseil Général pilote les opérations d'aménagement foncier, règle l'ensemble des dépenses afférentes aux opérations mises en œuvre et pilote l'organisation et le fonctionnement des commissions communales et départementales.

Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux, contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal sont les objectifs de l'aménagement foncier fixés par la loi. Le respect d'objectifs environnementaux (prévention des risques naturels, protection du patrimoine naturel et des paysages) s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de l'espace rural.

L'aménagement foncier est devenu, aujourd'hui, un véritable outil d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, complétant ainsi les actions du Conseil Général en termes d'appui aux collectivités rurales.

Le Conseil Général a participé également à l'épidémiologie à travers le Laboratoire Vétérinaire Départemental, plateforme d'assistance technique dans le cadre de la surveillance et du contrôle du niveau sanitaire de la production animale et végétale (ordonnance n°2011-863, Art L. 201-10 du Code Rural et de la Pêche maritime). Sa mission consiste :

- à contrôler et prévenir les zoonoses, c'est-à-dire identifier et diagnostiquer les maladies animales pour prévenir leurs propagations et protéger l'homme. Exemples : diagnostic de la brucellose, tuberculose, salmonellose, etc. ;
- à aider l'État à l'identification et à la gestion de crises sanitaires ;
- à limiter les impacts économiques sur les revenus agricoles (transactions commerciales nationales ou internationales) ou sur la sécurité des approvisionnements alimentaires. Exemples : surveillance des maladies animales (fièvre catarrhale ovine, influenza, ...) et végétales, veille sanitaire et technique.

Les actions volontaristes

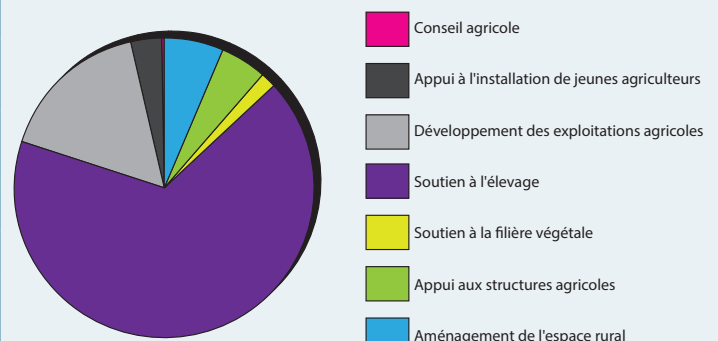
La recherche d'efficacité engagée par le Conseil Général et le travail d'analyse mené sur le terrain se sont notamment traduits en 2013 par le démarrage d'un travail de révision des aides agricoles : modification ou abrogation de règlements. Le Département intervient également pour faire de la prévention dans le cadre de la santé animale et du développement agricole, par des prestations visant à améliorer le niveau sanitaire des élevages tout en maîtrisant le coût de production et en favorisant les échanges commerciaux.

Ceci s'effectue en relation avec les partenaires locaux (éleveurs, Direction Départementale de la protection des populations, filières organisées, vétérinaires, groupement technique vétérinaire, etc.) et en lien avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Le Conseil Général, partenaire privilégié du monde rural, a choisi de réhabiliter la place de l'arbre au sein du territoire en proposant aux exploitants agricoles deux programmes d'action de plantation d'arbres champêtres :

- le programme départemental de plantation de haies,
- l'aide à la première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles.

Leviers	Montants Réalisés
Conseil agricole	8 K€
Appui à l'installation de jeunes agriculteurs	199 K€
Développement des exploitations agricoles	985 K€
Soutien à l'élevage	3 983 K€
Soutien à la filière végétale	107 K€
Appui aux structures agricoles	295 K€
Aménagement de l'espace rural	385 K€
Total - Agriculture	5 962 K€



CONSEIL AGRICOLE

Pour apporter un service public de proximité aux agriculteurs, le Conseil Général a mis en place, depuis 2006, un réseau de 26 conseillers agricoles sur le terrain et une animation territoriale sur 4 secteurs (Lauragais, Nord Toulousain, Volvestre-Vallées et Comminges).

Les conseillers agricoles assurent des permanences hebdomadaires sur 33 communes du département, au plus près des agriculteurs. Ils sont à leur écoute et répondent à leurs demandes ou les orientent vers les interlocuteurs pertinents.

Ils les accompagnent, par leur expertise, leurs compétences techniques, réglementaires et économiques, dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les conseillers agricoles participent, avec les partenaires locaux, à des actions de développement rural (manifestations agricoles, projets collectifs portés par des agriculteurs...).

Ils sont les leviers sur le terrain de la mise en œuvre de la politique agricole du Conseil Général et assurent la remontée et l'analyse des problématiques agricoles.

Leurs actions reposent sur les principes du développement durable des exploitations agricoles : aspects économiques, sociaux et environnementaux, en considérant la globalité du fonctionnement de l'exploitation, en prenant en compte les aspirations des agriculteurs.

Les conseillers agricoles interviennent sur :

- un appui technique à la production,
- un accompagnement des projets d'entreprises agricoles,
- une assistance réglementaire,
- un appui méthodologique ou une animation de projets collectifs.

Ils sont reconnus par les agriculteurs, comme en témoigne le niveau de leur activité : 2 400 agriculteurs ont été rencontrés en 2013 lors des permanences réalisées ou lors de visites. 2 230 contacts téléphoniques ont été reçus, plus de 2 000 agriculteurs sont accompagnés dans la déclaration des surfaces au titre de la Politique Agricole Commune, plus de 700 agriculteurs sont accompagnés dans l'optimisation des intrants (fumure, traitements phytosanitaires et irrigation).

Par ailleurs, leurs compétences sont reconnues par l'État : certification au titre du Système de Conseil Agricole (chaque année depuis 2008) et en 2013, certification du conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Conseil agricole

8 K€

APPUI À L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS

L'objectif est en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs de renforcer le maintien et le renouvellement des actifs dans les zones rurales. Les différentes interventions contribuent à créer les conditions optimales pour leur installation et le développement de leur projet (aide à l'installation, aide pour l'adhésion à une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), aide à la décohabitation en milieu rural).

L'aide à l'installation mise en œuvre par le Conseil Général répond à une attente forte de la part des jeunes agriculteurs haut-garonnais. Pour l'année 2013, sur la base d'un nouveau règlement, 29 jeunes agriculteurs de moins de 45 ans ont bénéficié d'un financement dans le cadre d'une première installation.

Appui à l'installation de
jeunes

199 K€

DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Conseil Général soutient les agriculteurs dans les différentes étapes de développement de leur exploitation par un accompagnement ciblé des projets d'investissements et de modernisation, et par la mise en œuvre de mesures visant à créer les conditions favorables à leur développement.

■ L'aide à l'équipement agricole

En 2013, ces aides représentent plus de 500 K€ réparties comme suit :

- 279 K€ versés aux exploitants agricoles au titre de la mécanisation des CUMA,
- 106 K€ pour les interventions du plan de modernisation des bâtiments,
- 136 K€ relatifs à la construction de bâtiments légers.

■ Subventions à l'hydraulique agricole

L'intervention du Conseil Général en hydraulique agricole vise à soutenir les projets de modernisation de réseaux anciens d'irrigation, de création de retenues collinaires, mais aussi de renouvellement de matériel d'irrigation doté d'équipements de maîtrise des apports en eau. En 2013, 103 demandes ont fait l'objet d'un accord de subvention pour un montant total de 331,7 K€ et 83 dossiers ont été mandatés pour un montant total de 303,4 K€.

Comme les années précédentes, le Conseil Général met également à la disposition des agriculteurs plusieurs outils gratuits de gestion de l'irrigation :

- l'avertissement hydrique qui permet d'améliorer l'adéquation entre les apports en eau et les besoins des cultures.
- le bilan hydrique qui est un outil personnalisé permettant de prévoir les besoins en eau de la parcelle et de gérer l'irrigation à l'aide d'un graphique.
- un diagnostic matériel qui permet de vérifier la dose réellement apportée à la culture.

SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

En Haute-Garonne, l'élevage est principalement présent dans le piémont et dans la zone de montagne pyrénéenne. Particulièrement important en termes d'activité et d'occupation des territoires dans ces zones rurales, l'élevage qui est extensif, joue un rôle incontournable d'entretien de l'espace et des paysages, et d'aménagement des territoires. Le Conseil Général apporte deux types d'aides : une aide technique et scientifique et une aide financière.

Le Conseil Général, au travers de son Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), apporte un soutien ciblé aux éleveurs, qui se décline notamment par :

- la gratuité des analyses obligatoires de prophylaxie annuelle des maladies réglementées nationalement pour les éleveurs du département pour les espèces bovines, ovines, caprines et porcines, dans le cadre du maintien des qualifications sanitaires,
- une participation de 50 % aux frais vétérinaires liés à la prophylaxie des maladies réglementées nationalement (visite annuelle, prises de sang et intra-dermo tuberculinations),
- soutien des analyses liées aux achats, avortements et exports pour les éleveurs de Haute-Garonne.

Le Conseil Général apporte également son soutien lors de problèmes sanitaires rencontrés par les éleveurs. C'est notamment le cas avec l'IBR (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine) dans les estives et avec les plans avortements, diarrhée virale bovine, Partuberculose. Le LVD apporte ainsi aux éleveurs une aide au diagnostic, un appui technique et scientifique, et réalise avec les différents acteurs concernés, un suivi épidémiologique.

Enfin, les aides venant en appui à l'élevage, portent sur un soutien à la filière ovine (renouvellement de l'offre d'agnelles de qualité, planification de production, achats de béliers de qualité, reprise ou création d'ateliers ovins).

Le Conseil Général a également décidé de participer, en 2013, à la modernisation et à l'extension de l'abattoir de Saint-Gaudens à hauteur de 100 K€, à parité avec la Région Midi-Pyrénées.



Aide à l'équipement agricole

541 K€

Protection contre les fléaux naturels

71 K€

Subventions à l'hydraulique agricole

373 K€

Total - Développement des exploitations agricoles

985 K€

Subventions santé animale

489 K€

Frais de fonctionnement du Laboratoire Vétérinaire

3 395 K€

Équipements du Laboratoire Vétérinaire

3 K€

Locaux du Laboratoire Vétérinaire

41 K€

Appui à l'élevage

56 K€

Total - Soutien à l'élevage

3 984 K€

SOUTIEN À LA FILIÈRE VÉGÉTALE

En Haute-Garonne, les productions sont variées tant par les conditions naturelles que par l'héritage culturel des régions agricoles. Ainsi, on trouve des grandes cultures (céréales, oléagineux, maïs) dans le Volvestre, les coteaux de Gascogne, le Lauragais et les Vallées du Centre, la viticulture dans le Frontonnais, ou encore le maraîchage et l'horticulture dans le nord du département et le pourtour de l'agglomération toulousaine.

Le Conseil Général met en œuvre une politique dynamique de soutien aux producteurs, qui s'appuie sur des objectifs ciblés d'amélioration de la qualité et la valorisation des productions, notamment par le soutien à l'émergence de nouvelles filières. Il apporte son soutien financier à la culture du chanvre, mais aussi à l'encépagement du vignoble et l'arboriculture.

Amélioration de la Qualité,
Valorisation des produits

107 K€

APPUI AUX STRUCTURES AGRICOLES

L'agriculture s'appuie sur un tissu associatif dense et diversifié, porteur des dynamismes et des solidarités qui font sa force et sa richesse. Le Conseil Général accompagne les dynamiques agricoles et favorise l'existence de services de proximité performants auprès des agriculteurs à travers un soutien financier aux structures partenaires de l'agriculture départementale.

Par ailleurs, le Conseil Général soutient chaque année des manifestations organisées sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, dont en 2013 les « Journées du Boulonnais ».

Fonctionnement des
associations

168 K€

Manifestations agricoles

127 K€

Total - Appui aux structures
agricoles

295 K€

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

■ Opérations d'aménagement foncier

Les procédures d'aménagement foncier sont conduites par des commissions communales ou intercommunales et confiées à des techniciens rémunérés par le Département (géomètres agréés, bureau d'études environnementales). Le Département assure l'animation des commissions, coordonne les travaux des différents intervenants, veille au respect des procédures et finance à 100 % les frais liés aux procédures.

Pour l'ensemble des usagers et des générations futures, l'aménagement foncier permet de satisfaire à la préservation, à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels. Il participe à la protection des risques naturels en intégrant des mesures spécifiques aux secteurs concernés (hydraulique, aménagement antiérosif...).

Il s'appuie sur les schémas directeurs existants et contribue à l'amélioration du patrimoine commun (eau, habitats d'espèces protégées, paysages, sites remarquables...).

Enfin, il permet de maîtriser l'urbanisation et de créer des réserves foncières pour des projets d'équipements publics, de protection de la biodiversité, de maillage de haies, d'itinéraires de promenades et de randonnées au regard des documents d'urbanisme existants (Scot, PLU...).

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des travaux de remaniements parcellaires des territoires de deux communes, situées respectivement dans le Nord Toulousain et le Sud du département et la mise en œuvre d'une nouvelle opération sur une commune du Volvestre. Ces aménagements représentent une superficie totale de plus de 2 100 ha de regroupement de parcelles agricoles.

Au-delà de l'objectif d'amélioration des conditions d'exploitations, ces projets d'aménagements permettront notamment la mise en place de mesures de protection d'espèces végétales protégées, l'étude de la mise en place d'un réseau d'irrigation plus économe, la protection d'un périmètre de captage et la création de réserves foncières destinées à des équipements et des projets communaux.

■ Soutien à la production d'arbres champêtres

Le Conseil Général contribue sur son territoire à la réintroduction de l'arbre dans les paysages agricoles tout en maintenant une production des parcelles. Au-delà d'un intérêt agronomique, ces programmes de plantation visent à limiter l'érosion des sols et les coulées de boue, améliorer la régulation hydrique, enrichir et renforcer l'étendue de la biodiversité et à réinstaller des équilibres écologiques.

■ Programme de plantation de haies.

Il consiste à planter des haies champêtres (composées d'essences locales) en bordure de parcelle agricole. Les plantations sont principalement mises en œuvre pour des objectifs de préservation de la biodiversité agronomique, de lutte contre l'érosion de sols, de brise-vent, et marginalement, pour des aspects paysagers.

Cette année, le programme a permis la plantation de haies sur une longueur totale de 19 km chez 57 bénéficiaires.

Plus particulièrement, la campagne de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants agricoles à la plantation de haies visant à améliorer la qualité de l'eau sur le périmètre des captages d'eau potable sur les communes de Cazères et Noé a été reconduite en 2013, pour sa deuxième année.

■ Aide à la première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles

L'agroforesterie consiste à planter des rangées d'arbres à l'intérieur des parcelles agricoles. Cette aide s'inscrit dans un programme d'aide national et appelle, à ce titre, une contrepartie financière issue du FEADER.

Pour la première année de mise en œuvre, 30 ha seront plantés d'essences précieuses et semi-précieuses (érables, noyers, chênes, alisiers, tilleuls, ormes...) sur les cantons de Cintegabelle, Grenade et Revel.



Opérations départementales d'aménagement foncier-échanges amiables.

247 K€

Subventions aux travaux connexes

23 K€

Total - Aménagement de l'espace rural

385 K€

Voirie

La mise en œuvre des compétences départementales

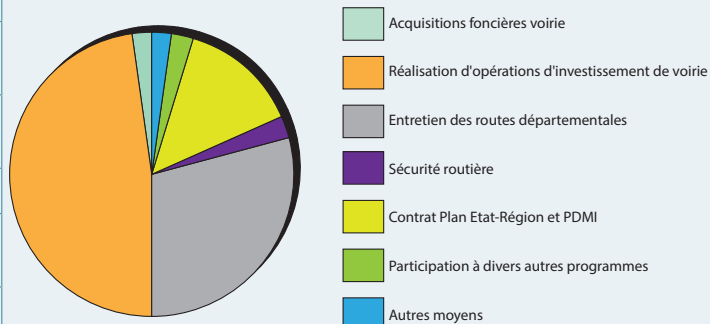
Le Conseil Général gère le réseau routier départemental. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'investissement et d'entretien.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Garonne se place au 4^e rang des départements ayant le réseau routier le plus important à gérer. En effet, il veille sur un réseau routier de plus de 6 700 km, dont 500 km situés en zone de montagne, et entretient plus de 2 000 ouvrages d'art.

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Conseil Général concourt à favoriser les déplacements sur le territoire départemental, tout en cherchant à renforcer les conditions de sécurité sur la route.

Dans l'intérêt général et pour un aménagement du territoire dynamique, le Conseil Général accompagne financièrement les grands projets de l'État sur son propre réseau.

Leviers	Montants Réalisés
Acquisitions foncières voirie	1 445 K€
Réalisation d'opérations d'investissement de voirie	32 193 K€
Entretien des routes départementales	19 758 K€
Sécurité routière	1 665 K€
Contrat Plan État-Région et PDMI	9 277 K€
Participation à divers autres programmes	1 763 K€
Autres moyens	1 539 K€
Total - Voirie	67 640 K€



ÉTUDES PROSPECTIVES

Le Conseil Général a participé à différentes réflexions majeures sur les déplacements. Dans ce cadre, l'action du service « Études Prospectives » de la direction de la voirie et des Infrastructures (DVI) a permis :

- de réfléchir aux principes, aux enjeux et aux objectifs de la politique routière départementale en termes de développement et d'évolution du réseau,
- d'accompagner et d'assister les autres services de la DVI sur l'ensemble des réflexions transversales en termes de déplacement et de prospective,
- de mettre à disposition en interne et en externe les informations liées à la route via le WebSIG,
- d'établir les principes du système d'information de la voirie, d'élaborer et de mettre en œuvre en partenariat les outils métiers correspondants.

Cette réflexion prospective trouve des applications concrètes en matière :

* **D'urbanisme :**

- PLU - CDAC : rédaction des avis de synthèse DVI sur les PLU et les dossiers CDAC, formalisation et amélioration des procédures et accompagnement des secteurs routiers en phase amont d'élaboration des documents,
- Accompagnement et formation des services.
- Examen et rédaction des avis de synthèse sur l'ensemble des dossiers d'aménagement (zones d'activités, lignes haute tension, parcs solaire ou éolien, carrières, ...) ou de plans de prévention (plan de prévention des risques technologiques (PPRT), plan de prévention des risques naturels (PPRN)).

* **De politique des déplacements :**

- Capitalisation des études et données existantes,
- Suivi des études et réflexion en cours en matière de déplacement (Système de Gestion Globale des Déplacements, ligne à grande vitesse (LGV), sites propres, aménagements routiers...).

* **De prospective territoriale :**

- Finalisation de l'actualisation du Schéma Directeur Routier en cohérence avec les réflexions en cours (PDU, SCOT) et les enjeux territoriaux, approuvé au budget primitif de 2014. Ce nouveau document fixe les nouveaux enjeux et les principes de la politique routière du Département et définit un plan d'action à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

* **D'outils géomatiques :**

- Mise en œuvre et réalisation d'un véritable système d'information pour la Direction de la Voirie et des Infrastructures afin de travailler sur les objectifs et les contenus, et de piloter les évolutions suivantes : gestion décentralisée des données, partage de l'information, élaboration d'outils adaptés au nouvel environnement, conception et production cartographique.
- Un nouvel outil de gestion de base de données routière a été développé en collaboration avec la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) et la société Business Géographique.
- Production cartographique en interne et en externe à la DVI.



ACQUISITIONS FONCIÈRES VOIRIE

Le Conseil Général acquiert des terrains préalablement à la réalisation des travaux de voirie (création de routes, de carrefours, élargissements). Chaque opération nécessite l'acquisition de terrains bâtis ou non, réalisée soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Cette dernière procédure, impliquant l'intervention de l'État, est particulièrement lourde et formalisée.

En concertation avec France Domaine, le service des affaires foncières du Conseil Général fixe les indemnités d'acquisition par référence au marché des transactions locales, négocie avec les propriétaires, les fermiers ou locataires, rédige les actes d'acquisition et procède à leur publication auprès de la Conservation des Hypothèques avant paiement.

176 opérations d'acquisitions foncières sont en cours pour la voirie : parmi celles-ci, au 31 décembre 2013, 44 ont donné lieu à 97 acquisitions par voie amiable et 12 opérations sous déclaration d'utilité publique (DUP) ont généré 33 transferts de propriété.

Les opérations foncières en cours les plus importantes impliquent l'acquisition d'un grand nombre de propriétés :

- RD 957B à Saint-Orens et Labège : 44 propriétés,
- RD 916 à Labège : 19 propriétés,
- RD 74 à Lagardelle sur Lèze : 51 propriétés,

- RD 64 à Flourens et Pin Balma : 13 propriétés,
- RD 117 à His et Castagnède : 68 propriétés,
- PCY Axe Garonne (Carbonne – Muret) : 33 propriétés.

Le montant des acquisitions s'est élevé à 1 445 K€.

Pour les 130 acquisitions réalisées en 2013 :

- Les 44 opérations d'acquisitions réalisées dans un cadre amiable, se détaillent de la manière suivante :
 - 79 acquisitions onéreuses auprès de personnes privées,
 - 1 acquisition gratuite,
 - 4 échanges : 3 échanges sans soulte au profit du département et 1 échange avec soulte au profit du propriétaire,
 - 1 acquisition onéreuse auprès de personnes publiques,
 - 11 acquisitions auprès de personnes publiques pour un 1 € et 1 acquisition à 1 € auprès de personnes privées.
- Les 12 opérations réalisées dans le cadre d'une DUP, se sont concrétisées par 33 transferts de propriété dont 2 rendus par ordonnance, 1 traité d'adhésion et 8 par jugements, 22 effectués par acte à l'amiable, résultant de :
 - 18 acquisitions onéreuses auprès de personnes privées,
 - 1 acquisition auprès de personne publique pour un 1 €,
 - 2 conventions de servitude,
 - 1 acte notarié.

Acquisitions foncières
voirie

1 445 K€

RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE

La Haute-Garonne accueille chaque année de 15 000 à 20 000 nouveaux habitants. Si l'agglomération toulousaine en est la première bénéficiaire, le reste du département profite aussi de cet accroissement de population. Ce qui se traduit, bien sûr, par une augmentation de la circulation, des risques d'insécurité routière et de dégradation des chaussées.

Face à ce phénomène, le Conseil Général cherche des solutions pertinentes et s'efforce d'adapter sa politique routière en conséquence. Il crée, aménage, modernise et entretient le réseau routier afin d'offrir aux usagers des routes de qualité, performantes et sûres.

■ Études préalables

En tant que maître d'ouvrage, le Conseil Général assure le suivi d'études opérationnelles préalables à la réalisation de travaux routiers. Il s'agit des études relatives aux :

*Ouvrages d'art

- RD 29D Villemur-sur-Tarn : réparation du pont Boudy sur le Tarn
- RD 25 Cintegabelle : réparation du pont sur l'Ariège
- RD 74G Montaut : remplacement du tablier du pont sur la Lèze
- RD 4 Lacroix Falgarde : faisabilité de transformation en passerelle piétons/cycles du pont sur l'Ariège
- RD 820X Portet sur Garonne : réparation et circulations piétonnes du pont sur la Garonne
- RD 53 Mauzac : travaux de consolidation, de renforcement et de mise en sécurité du pont de Mauzac
- RD Divers : mise en conformité des passerelles de visite de 4 ponts suspendus.

■ Travaux de modernisation du réseau routier :

En 2013, les opérations de modernisation du réseau les plus importantes ont concerné :

- Travaux d'élargissement et de mise en sécurité de la RD 12 sur la commune de Puy-daniel ;

- Réalisation d'un aménagement de type tourne-à-gauche au carrefour des RD 19 et RD 23 sur la commune de Lamasquère. Mise en service : mai 2013 (100 K€) ;
- Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 12 et la RD 68 sur la commune de Bonrepos sur Aussonnelle. Mise en service : 1^{er} janvier 2014 (550 K€) ;
- Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 635 et la RD 41g sur la commune de Boulogne sur Gesse. Mise en service : décembre 2013 (304 K€) ;
- Création d'un carrefour giratoire au carrefour des RD 21 et RD 21j sur la commune de Saint-Gaudens (265 K€) ;
- Travaux d'aménagement de la RD 125 de la section comprise entre la plaine de Ravi et le pont Jouéou sur la commune de Bagnères de Luchon (2^e tranche 154 K€) ;
- Travaux de mise au gabarit et construction d'un giratoire d'entrée du collège au niveau de la RD 10 sur la commune de Noé. Mise en service : septembre 2013 (653 K€).

■ Travaux de renforcement (voirie et ouvrages d'art)

En tant que propriétaire et gestionnaire de 2 000 ouvrages d'art dans tout le département, le Conseil Général intervient dans la réparation et l'entretien de son patrimoine. En 2013, les opérations les plus importantes relatives aux ouvrages d'art ont concerné :

■ Travaux terminés en 2013

RD 42 Roques sur Garonne : remplacement du pont sur la Saudrune, accompagnant la création d'un giratoire (450 K€ dont 260 K€ en 2013),

- RD69 Montsaunès : renforcement du pont sur la Garonne (420 K€ dont 190 K€ en 2013),
- RD 5L Lespiteau : reconstruction du pont sur le Ger (830 K€ dont 485 en 2013).

■ Travaux réalisés en totalité en 2013

RD 1 Montaut sur Save : étanchéité des ponts sur le canal du moulin et le canal de dérivation de la Save (130 K€),

- RD 48 Marqufave : étanchéité du pont sur la Garonne (200 K€),
- RD 29D Villemur-sur-Tarn : confortement de la pile culée du pont Boudy sur le Tarn (60 K€),
- RD 10D Carbonne : reconstruction du mur de soutènement dit de « la Vendangeuse » et création d'un escalier (200 K€),
- RD 825 Labroquère : travaux de réparation et de restauration des parapets du pont sur la Garonne (150 K€).

■ Travaux débutés en 2013

- RD 74G Montaut : remplacement du tablier du pont sur la Lèze (400 K€ dont 130 K€ en 2013),
- RD 95 Donneville : réparation et remise en peinture du pont sur l'Hers (70 K€ dont 10 K€ en 2013),
- RD 19 Saint Lys : remplacement du pont sur la Saudrune (250 K€ dont 110 K€ en 2013),
- RD 14 Cépet : réparation du pont sur le Girou (100 K€ dont 60 K€ en 2013),
- RD 888 Garidech : réparation du pont sur le Girou (90 K€ dont 35 K€ en 2013).

En ce qui concerne les travaux de maintenance des chaussées, les principaux chantiers en 2013 ont été :

- réfection de la couche de roulement sur la RD 622 à Saint Sulpice sur Lèze (135 K€),
- réfection de la couche de roulement sur la RD 15 à Montjoire (165 K€),
- renforcement en grave émulsion sur la RD 32D à Paulhac et Buzet (240 K€),
- poutres de rives sur la RD 45B à Bazus et Garidech (255 K€),
- réfection de la couche de roulement sur la RD 79 à Castanet (202 K€),
- réfection de la couche de roulement sur la RD 35 à Aureville (226 K€),
- réfection de la couche de roulement sur la RD 15B à Portet sur Garonne (172 K€),



- réfection de la couche de roulement sur la RD 13 à Mazères sur Salat (160 K€),
- réfection de la couche de roulement sur la RD 64 à Quint Fonsegrives (250 K€),
- travaux de terrassement et de renforcement de la chaussée sur la RD 96c à Lussan-Adeilhac (270 K€),
- étanchéité et reprofilage de la chaussée sur la RD 817 à Mancieux (150 K€),
- renforcement de la chaussée sur la RD 57 à Balma et Flourens (195 K€).

■ Travaux d'urbanisation :

Les principaux chantiers en 2013 ont été :

- RD 68 Lacroix Falgarde : renforcement de la couche de surface (150 K€),
- RD 820 Auterive : rabotage général et réfection de la couche de roulement (100 K€),
- RD 10 Martres Tolosane (2^e tranche) (180 K€),
- RD 64 Aussonne (130 K€),
- RD 27 Cier de Luchon (90 K€),
- RD 24 et 50 Plaisance-du-Touch (160 K€),
- RD 35a Ramonville (160 K€),
- RD 50 et 70 Balma (170 K€),
- RD 23 Villeneuve (280 K€).

■ Travaux sur RN transférées

Les principaux chantiers en 2013 ont été :

- RD 817 Roques : renforcement de chaussée (500 K€),
- Baziège : Carrefour de la RD 813 et RD 838e (320 K€),
- Quint-Fonsegrives : aménagement d'un carrefour entre la RD826 et la RD 64 (300 K€).

Études préalables de voirie

852 K€

Travaux de modernisation du réseau

6 308 K€

Travaux de renforcement des couches de surfaces et ouvrages d'art

15 933 K€

Travaux d'urbanisation (Maîtrise d'ouvrage communale et départementale)

7 081 K€

Travaux sur RN transférées

2 020 K€

Total - Réalisation d'opérations d'investissement de voirie
32 194 K€

ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil Général, qui a en charge l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, a priorisé une douzaine d'activités principales qui font l'objet de contrats d'objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers. À ce titre, les principaux sont :

- l'entretien courant des chaussées,
- l'entretien courant des ouvrages,
- l'entretien des dépendances vertes (fauchage, plantations d'alignement) et bleues (fossés, assainissement),
- la viabilité hivernale,
- l'organisation des interventions sur incidents et accidents (OISIA).

De plus, le Conseil Général privilégie depuis plusieurs années tant en entretien qu'en investissement des techniques routières s'inscrivant dans une démarche volontaire de développement durable : utilisation de techniques à faible consommation énergétique, diminution de l'empreinte carbone avec le fauchage raisonné. Des actions de sensibilisation et de formation ont été mises en place pour que les opérateurs sur le terrain adaptent leurs modes de travail à ces nouveaux comportements.

69 % du budget consacré à l'entretien routier fait l'objet de travaux réalisés en régie, soit par les 42 centres d'exploitation (entretien courant), soit par le Parc Technique (travaux spécialisés de revêtements de chaussées, de renforcement, de marquage, d'élagage des plantations, de curage des fossés).

- L'entretien des chaussées est indispensable pour maintenir la sécurité et éviter plus tard des réparations trop coûteuses. Chaque jour, des travaux sont réalisés parmi lesquels le renforcement des chaussées, le renouvellement des couches de surface ou encore le fauchage et le débroussaillage qui, effectivement, constituent l'essentiel de



l'entretien des bords de routes.

- L'entretien des dépendances vertes : en 2013, le Conseil Général, soucieux de l'environnement, poursuit une gestion raisonnée de ses dépendances vertes afin de sauvegarder la biodiversité, tout en préservant les garanties de sécurité pour les usagers de la route.
- Les actions mises en œuvre s'appuient sur :
 - un fauchage raisonné en adaptant les opérations d'entretien selon les espaces ; la fréquence des interventions se limite sur le réseau général à 3 coupes/an. La hauteur de coupe est comprise entre 12 et 15 cm et le démarrage des interventions de fauchage est retardé pour un meilleur contrôle de la végétation et un respect de la biodiversité ;
 - la réduction de l'utilisation des pesticides en bord de routes départementales ;
 - la préservation du patrimoine arboré : il s'agit de maintenir les 70 000 arbres d'alignement existants sur le département. Si certains doivent être abattus pour implanter des glissières ou en raison de leur état phytosanitaire déficient, un nombre équivalent est replanté par ailleurs ;
 - la lutte contre le chancre coloré du platane dans le département : il faut noter qu'aucun nouveau foyer n'est apparu en 2013.
- La viabilité hivernale : à partir des bulletins de prévision météorologiques et des stations de mesure du Conseil Général, une évaluation du risque routier est établie chaque jour, de façon à programmer les interventions. En cas d'incertitude, ces dispositions peuvent être complétées par des patrouilles pour vérifier l'état des chaussées et son évolution prévisible, et ainsi mobiliser les équipes qui interviennent d'abord sur les axes structurants, puis sur le reste du réseau. Si la situation l'exige, un état des routes est établi quotidiennement, pour les usagers. Comme l'étendue du réseau ne permet pas aux agents d'être présents partout simultanément, un phasage des interventions est organisé en fonction de l'importance des axes (trafic, intérêt économique ou touristique), mais en gardant comme objectif de traiter l'ensemble du réseau. Ainsi, 65 engins de traitement (dénivelage et salage) et 20 engins plus spécialisés en zone montagne sont prévus pendant toute la période, avec 140 agents en astreinte pour intervenir dans les meilleurs délais possibles. Cette organisation est formalisée dans le document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH).



Le coût global de l'entretien des routes départementales s'élève à 19,2 M€ auquel s'ajoute 496 K€ de dotations supplémentaires suite aux inondations de 2013.

Par ailleurs, plus de 1,2 M€ ont été consacrés au renouvellement du marquage routier contribuant ainsi à une bonne lisibilité et à la sécurité de la route.

**Total - Entretien des routes
départementales
19 758 K€**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Général poursuit sa politique en matière de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales.

Aujourd'hui, près de la moitié des tués sur les routes départementales concerne un accident contre obstacle (poteaux, arbres, ...) après une sortie de route (souvent inexpliquée). Conscient de cette problématique, le Conseil Général a été associé à un projet de recherche européen, dénommé « ROADSENSE » d'une durée de 3 ans (2011 / 2014), qui vise à étudier et à définir des dispositifs de prévention de sortie de chaussée à implanter sur la route. Ce projet comporte différentes phases opérationnelles dont une concerne les « outils et méthodes d'expérimentation » : phase expérimentale choisie par le Conseil Général pour la RD 632.

Au-delà de cette expérimentation et désireux de diminuer les risques encourus par les usagers sur les routes, de diminuer le nombre d'accidents et de rendre les routes plus sûres de jour comme de nuit, le Conseil Général travaille en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



Opérations de mise en sécurité

1 665 K€

Afin d'éliminer les zones accidentogènes, le Conseil Général procède à des diagnostics de sécurité en partie grâce à des éléments de trafic et de vitesse. L'ensemble de ces éléments permettent de déterminer l'opportunité ou non de la mise en place de mesures : limitations de vitesse, aménagement de sécurité concourant à la réduction de vitesse, etc.

Ces bilans constituent une aide à la décision sur laquelle s'appuient les maires dans leurs projets de travaux d'aménagement, à l'intérieur de l'agglomération sur le territoire de leur commune.

Pour ce faire, des documents d'analyse sont élaborés (carte, fiche technique, base de données accident...) sur la base du fichier accident (bulletin d'analyse d'accident corporel).

D'autre part, dans un objectif de prévention, le Conseil Général participe au financement d'associations dont la mission éducative consiste à sensibiliser les usagers sur les dangers de la route. L'idée est aussi d'apprendre aux usagers le partage de la route, la cohabitation et la citoyenneté entre les différents types d'utilisateurs (piétons, deux-roues, automobilistes).

Des actions pédagogiques inscrites dans un « continuum éducatif » sont également dispensées directement auprès des collégiens du département. Ces actions de sensibilisation sont organisées en collaboration avec différentes directions, associations partenaires, et sont financées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). (cf. chapitre sur l'Éducation)

Enfin, face à l'incident imprévisible ou à l'accident, le Conseil Général s'engage à assurer au plus vite, grâce à une organisation en astreinte, le rétablissement de la circulation dans les meilleures conditions de sécurité.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION ET PDMI

Tenir compte du réseau routier et autoroutier de l'État est indispensable pour l'évolution rapide du réseau routier national et pour la cohérence de la politique routière du Département. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Général cofinance, dans le cadre du 12^e CPER et du programme de développement et de modernisation des itinéraires 2009-2014 (PDMI), des infrastructures routières nationales.

CPER et PDMI :

Le Conseil Général s'est engagé dans le cadre du PDMI à participer dans les prochaines années aux opérations suivantes :

- la mise à 2x3 voies de la rocade de Toulouse entre Rangueil et le Palays en finançant 9,7 M€ sur cette opération d'un total de 50 M€. En 2013, le Conseil Général a dépensé 776 K€ pour cette opération.
- les protections acoustiques sur les rocades toulousaines : 3,88 M€ sur 20 M€.
- les échangeurs de Borderouge : 970 K€ sur un coût total de 20 M€.
- les dispositifs de régulation du trafic sur les rocades : 776 K€ sur un coût total de 4 M€. En 2013, le Conseil Général a dépensé 100 K€ pour cette opération.
- RN 125 – Déviation de Saint-Béat : coût total de 90 M€, 37,7 M€ dont 8,4 M€ en 2013.

PARTICIPATION À DIVERS AUTRES PROGRAMMES

Participation au Contrat État Région et PDM

9 277 K€

■ Programme autoroutier

Le Conseil Général participe à hauteur de 50 % au coût de réduction de tarifs préférentiels d'un abonnement dénommé ZAP 31, mis en œuvre par les Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour tout usager résidant dans le département de la Haute-Garonne sur un itinéraire autoroutier du réseau ASF. Cet abonnement permet de bénéficier de tarifs réduits calculés en fonction du

nombre de trajets mensuels effectués sur un itinéraire choisi à l'avance (domicile / travail).
En fin d'année, plus de 48 000 personnes étaient abonnées à ZAP 31, et parmi celles-ci, plus de 15 000 ont pu bénéficier de la gratuité qui s'applique du 23^e au 44^e trajet mensuel grâce à la prise en charge financière de ces 22 trajets par le Conseil Général (1,7 M€) et ASF à parts égales.

Programme autoroutier
1 763 K€

AUTRES MOYENS

Pour gérer ce réseau départemental, des moyens humains (800 agents) et techniques sont déployés sur le tout le territoire.

Le département est découpé en 9 secteurs routiers, ce maillage permettant d'entretenir une proximité avec les usagers de la route et d'apporter, dans les meilleurs délais, les réponses les plus appropriées en concertation avec les élus locaux.

■ L'organisation

La DVI est organisée en trois directions adjointes.

■ Deux Directions Adjointes Actions Territoriales Nord et Sud chargées de la coordination et de la gestion du réseau qui comprennent :

9 Secteurs routiers (Auterive, Boulogne-sur-Gesse, Cazères, Colomiers, Luchon, Muret, Saint-Gaudens, Villefranche-de-Lauragais, Villemur-sur-Tarn),

- 15 Pôles routiers où se trouvent les équipes de gestion et d'entretien du réseau,
- 42 Centres d'Exploitation pour les interventions au quotidien,
- 4 services études dédiés aux projets de voirie.

■ Une Direction Adjointe Techniques et Prospectives pour la mise en œuvre d'actions transversales intéressant tout le territoire départemental, comprenant :

- Un service études et travaux des ouvrages d'art
- Un service Études et Prospectives (cf. § « études prospectives »)
- Un service de l'entretien, de l'exploitation et des moyens (SEEM) pour des actions liées à l'entretien ou à l'exploitation du réseau routier départemental,
- Un service des techniques et de l'environnement de la route (STER) pour l'élaboration de la politique routière et environnementale du département, la programmation des travaux de maintenance des chaussées et des équipements de la route, la réalisation des prestations d'assistance, de conseil et d'expertise et l'animation de la sécurité routière.
- Un pôle des affaires juridiques et domaniales chargé de la gestion du domaine public routier et des dossiers juridiques.
- Un nouveau service a été créé en 2013 : le laboratoire des routes départementales.



■ Bâtiments d'exploitation des secteurs routiers

Chaque année, le Conseil Général investit dans l'aménagement et l'entretien des locaux, l'acquisition et le renouvellement des outils de travail pour améliorer les conditions de travail des agents.

Ainsi en 2013, les travaux suivants ont été réalisés :

- Remplacement de la clôture d'enceinte du centre d'exploitation de Castanet-Tolosan (34 K€),
- Révision de la toiture du centre d'exploitation de Luchon (10 K€),
- Mise en conformité du séparateur débourbeur au centre d'exploitation d'Aspet (25 K€),
- Modification de l'accès à l'étage de la base de déneigement de Boutx le Mourtis (20 K€),
- Réparation de la toiture du centre d'exploitation de Cadours (10 K€),
- Réparation de la toiture du centre d'exploitation de Cintegabelle et installation d'une VMC dans les vestiaires (6 K€),
- Modification du réseau d'eau pluviale au centre d'exploitation de Rieumes (10 K€),

- Mise en place d'une centrale à saumure au centre d'exploitation de Carbonne (22 K€).

Équipements des secteurs routiers :

- En 2013, 955 K€ ont été consacrés à l'achat de camions, 194 K€ pour l'achat d'engins de travaux publics.

■ Le Parc technique

Le Parc Technique, intégré au Département depuis le 1^{er} janvier 2011, fonctionne avec 127 agents dans des bâtiments reconstruits suite à l'explosion de l'usine AZF. Il est situé à Portet sur Garonne.

Il assure principalement 5 missions :

- La location de matériel : acquisition, affectation et gestion des véhicules, engins et matériels loués aux services. 4 agents gèrent la mise à disposition d'une flotte d'environ 2 100 véhicules, engins et matériels : 220 véhicules légers, 190 fourgons, 165 camions, 40 matériels de travaux publics, 8 balayuses, 38 balais « portés avant », 73 tracteurs-épareuses-chargeurs, 245 matériels de viabilité hivernale.
- L'entretien et la maintenance des véhicules, engins et matériels du service. L'atelier comprend 35 agents.
- L'acquisition et l'approvisionnement des produits, matériels et la gestion des stocks. Le magasin a en charge un stock de 2 600 articles et de l'activité de négoce.
- L'entretien des chaussées et des dépendances routières, les équipements de signalisation et de sécurité et la viabilité hivernale. La réalisation de prestations de travaux publics dépend de 68 agents : réalisation de chantiers à forte technicité liés aux infrastructures routières (poutre de rives, chaussée, enduits, élagage, curages de fossé, RMA (Répandeur Mixte Automatique), FIR (Finisseur d'Intervention Rapide), signalisation horizontale, glissières de sécurité, balayage, et comptage routier (1 agent en charge des poses de boucles de comptage (trafic routier) pour le compte de la DVI).
- La gestion du centre de maintenance régional radio : installation et entretien des relais radio sur 17 départements, formation et assistance des techniciens radios, maintenance et équipement des postes mobiles, comptages routiers.

Le réseau radio compte 1 agent en charge de la maintenance du réseau service radio.

Un service administratif permet de gérer le Parc Technique (13 agents) avec une forte composante comptable.

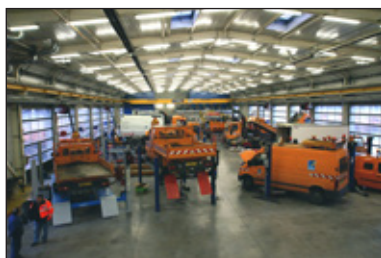
Un nouveau service a été créé en 2013 et rattaché à la direction adjointe technique et prospectives, il s'agit du futur laboratoire des routes départementales qui a pour mission d'assurer le contrôle qualité des prestations réalisées sur les routes (chaussées et ouvrages d'art). Il devrait être opérationnel à partir de 2015, car préalablement, il faut recruter les premiers collaborateurs, obtenir l'agrément « La Route » et installer de nouveaux locaux au sein du Parc Technique.

Le chiffre d'affaire 2013 s'est élevé à 24,8 M€ répartis principalement selon les domaines suivants :

- Réalisation de prestations de travaux publics : 13,53 M€
- Location de matériels et véhicules : 5,9 M€
- Approvisionnements et centrale d'achat : moins de 0,8 M€

Le Conseil Général est le principal donneur d'ordre : sur ce chiffre d'affaires, 20,9 M€ en fonctionnement et en investissement ont financé des opérations réalisées au profit de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier départemental.

Des travaux ont été également réalisés : remplacement des cheminées d'extraction au Parc Technique Routier (15 K€).



Moyens généraux du Parc

362 K€

Bâtiments d'exploitation des secteurs routiers

238 K€

Équipements des secteurs routiers

148 K€

Moyens de fonctionnement des secteurs routiers

791 K€

Total - Autres moyens (hors frais de personnel)

1 539 K€

Transports collectifs

La mise en œuvre des compétences départementales

Le Département organise sur son territoire les services réguliers de transports non urbains de personnes, sauf s'il s'agit de transports d'intérêts nationaux ou régionaux. Il a ainsi créé le réseau des cars interurbains « Arc-En-Ciel ». Il soutient les services de transports à la demande, dont il délègue l'organisation et la gestion aux intercommunalités.

Afin que l'usager puisse se déplacer sur tout le territoire haut-garonnais, le Conseil Général met donc en place les services nécessaires pour favoriser les déplacements des personnes et les interconnexions entre les différents modes de transports à partir de la gare routière Pierre Sénard située idéalement à proximité de la gare ferroviaire Toulouse-Matabiau.

Les actions volontaristes

Les transports collectifs répondent à un besoin de solidarité sociale et territoriale. Avec le renchérissement du prix des carburants et la prise de conscience de l'impact environnemental du trafic automobile, ils représentent un levier essentiel dans la politique en faveur du développement durable engagée par le Conseil Général de Haute-Garonne.

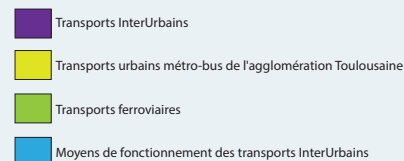
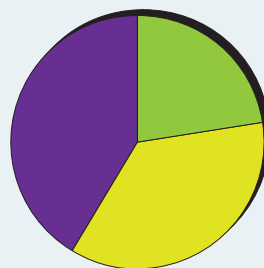
Pour répondre à la demande croissante de déplacement, le réseau de transport interurbain « Arc-en-Ciel » s'adapte et se développe en cohérence avec les réseaux régionaux et urbains.

Depuis 2010, le Conseil Général a mis en place une politique volontariste afin de garantir l'accessibilité et le droit aux transports pour tous grâce à une tarification plus attractive pour l'ensemble des usagers et la gratuité pour les personnes privées d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes âgées.

Le Conseil Général a créé une Régie Départementale des Transports qui a repris, en 2006, l'exploitation des lignes précédemment gérées par la société d'Économie Mixte des Voyageurs de l'Agglomération Toulousaine (SEMVAT), ainsi que la gestion et l'exploitation de la gare routière Pierre Sénard, propriété du Conseil Général.

Il soutient également la réalisation de projets structurants, par le biais de subventions d'investissement pour le développement du réseau urbain métro-tramway-bus de l'agglomération toulousaine et du réseau ferroviaire national (projets de Lignes à Grande Vitesse). Par ailleurs, il a mis en place, depuis 1984, la gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles, des collèges et des lycées de l'enseignement public et privé.

Leviers	Montants Réalisés
Transports InterUrbains	20 680 K€
Transports urbains métro-bus de l'agglomération Toulousaine	18 185 K€
Transports ferroviaires	11 356 K€
Moyens de fonctionnement des transports InterUrbains	24 K€
Total - Transports collectifs	50 245 K€



TRANSPORTS INTERURBAINS

Le Schéma Départemental des Transports Collectifs voté en mars 2010 fixe une nouvelle ambition au réseau pour la période 2010-2020 : doubler le nombre d'usagers d'ici dix ans en répondant mieux à la demande de déplacements des actifs par la mise en place de services adaptés.

Cet objectif a été atteint en 2013 : le réseau « Arc en Ciel » a enregistré 1 760 000 voyages dont 970 000 voyages non scolaires, soit une progression de + 98 % depuis 2008.



■ Équipements des transports InterUrbains

Le Conseil Général poursuit également sa politique d'équipement du réseau avec notamment la mise à disposition de 1 785 abribus répartis sur le territoire. En 2013, les cartes du réseau « Arc en Ciel » ont été renouvelées.

■ Transport à la demande

Cette année, 16 groupements de communes rassemblant 260 communes sont desservis par un transport à la demande (TAD), en complément des réseaux interurbains de lignes régulières existantes.

Après un pic de fréquentation en 2005 et 2006, la fréquentation globale des TAD continue de s'infléchir.

En janvier 2013, une quatrième ligne express a été mise en service entre Bessières et Balma-Gramont. Depuis septembre 2013, un calculateur d'itinéraire multimodal, mis en ligne sur le site internet du Conseil Général, permet aux internautes de construire leur voyage en utilisant l'ensemble des transports à leur disposition tout au long de leur voyage en Haute-Garonne.

■ Travaux réalisés en 2013 à la Gare routière

- Création d'un local coupe-feu pour recevoir les infrastructures informatiques et téléphoniques dans le but d'améliorer le fonctionnement général de la Gare routière (22 K€),
- Remplacement des luminaires des quais (11 K€)
- Lancement des études pour l'agrandissement du service gratuit de la Gare Routière (11 K€).



Études transports InterUrbains

4 K€

Équipements des transports InterUrbains

2 797 K€

Prestation de transport (régie)

7 330 K€

Prestation de transport (autres transporteurs)

9 611 K€

Gare routière (régie)

805 K€

Transport à la demande

133 K€

Total - Transports InterUrbains

20 680 K€



TRANSPORTS URBAINS MÉTRO-BUS DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Le Conseil Général membre fondateur de Tisséo-SMTC (syndicat mixte des transports en commun), s'est retiré en juillet 2006 de ce Syndicat Mixte suite à une modification de sa gouvernance imposée par un amendement législatif. Cependant, le Conseil Général reste un soutien de premier plan pour le développement des transports urbains sur l'agglomération toulousaine en maintenant son soutien financier sous la forme de subventions d'investissement.

En outre, le Département finance la gratuité des déplacements effectués sur le réseau urbain métro-bus par les scolaires ainsi que les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi (voir chapitre Solidarité / Insertion). Enfin, en complément du réseau urbain Tisséo, le Conseil Général organise lui-même 1 023 circuits scolaires dont plus d'un tiers desservent le périmètre des transports urbains (voir chapitre Transports scolaires).

Pour donner une nouvelle impulsion aux transports urbains, le Conseil Général a adopté en janvier 2011 une convention de financement pluriannuelle (2011-2014).

Le Département garantit ainsi à Tisséo un financement sur 4 ans de 6 projets d'investissement identifiés, dont :

- 3 jugés comme prioritaires par Tisséo :
 - le tramway ligne Garonne, entre les Arènes et le Grand Rond, qui a été mis en service fin 2013,
 - le tramway ligne Envol vers l'aéroport,
 - le prolongement de la ligne T1 du tramway vers le nouveau parc des expositions,
- 3 projets que le Conseil Général souhaite porter en priorité dans le cadre de son objectif de rééquilibrage entre les territoires, notamment entre le cœur de ville et les territoires périphériques :
 - le prolongement de la ligne B du métro entre Ramonville et Labège qui a été inscrit au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine approuvé en octobre 2012. En 2013, le Conseil Général a validé un avenant à la convention de

financement apportant ainsi son soutien au projet de métro, dont la réalisation était initialement prévue sous forme de bus en site propre.

- le bus en site propre sur la RD 632 entre Plaisance-du-Touch, Tournefeuille et Toulouse,
- le bus en site propre sur la RD 120 entre Portet-sur-Garonne et Toulouse.

Contribution à
l'investissement
18 185 K€

TRANSPORTS FERROVIAIRES

■ LGV Paris-Toulouse

Le Conseil Général, associé au Conseil Régional et à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, finance les travaux du tronçon Tours-Bordeaux et les études du projet Bordeaux-Toulouse dans la perspective de sa mise à l'enquête publique en 2014.

Le Conseil Général est également associé aux études de restructuration du pôle d'échange multimodal autour de Matabiau dans le cadre du projet Toulouse Euro Sud Ouest à l'horizon de la mise en service de la LGV Paris-Toulouse. Dans ce cadre, le Département a lancé une réflexion relative à la programmation fonctionnelle de la gare routière et des transports collectifs interurbains.

■ Liaison Toulouse-Narbonne

Suite aux études menées en 2012 avec le financement de l'État, de Réseau Ferré de France et des Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées, d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon, le Conseil Général a validé en juin 2013, le principe de sa participation au financement du Débat Public sur l'avenir de la liaison ferroviaire Toulouse-Narbonne.



Études réseaux ferroviaires
11 356 K€

Aides aux Administrations Publiques Locales

Les actions volontaristes

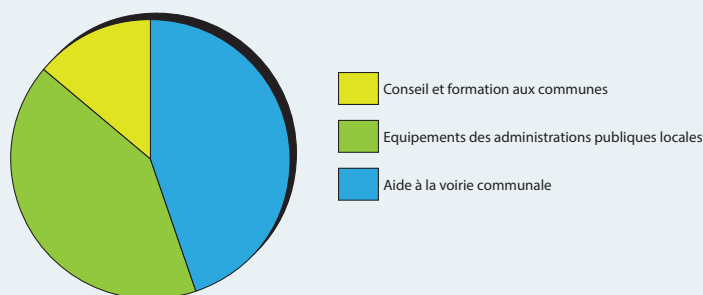
Le Département apporte aux communes qui le demandent, son soutien à l'exercice de leurs compétences comme la réalisation d'équipements indispensables (bâtiments communaux, travaux d'édilité). Cette aide peut également prendre la forme d'assistance et de conseils techniques grâce à des structures associées telles que le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) et l'Agence Technique Départementale (ATD).

Afin de maintenir l'équilibre humain et économique des zones rurales, le Conseil Général favorise le maintien de l'ensemble des services nécessaires à la population en milieu rural. Il opère ainsi une péréquation au profit des collectivités les plus petites.

Partenaire des 589 communes de la Haute-Garonne, le Département les soutient financièrement en attribuant des aides directes pour la voirie et les trottoirs communaux dans le cadre d'une enveloppe communale : le « pool routier » ou de subventions attribuées au titre des travaux d'urbanisation.

Le Département assure également la couverture du territoire en réseau haut débit (voir chapitre Aménagement des Territoires).

Leviers	Montants Réalisés
Conseil et formation aux communes	4 418 K€
Équipements des administrations publiques locales	13 113 K€
Aide à la voirie communale	14 332 K€
Total - Aides aux Administrations Publiques Locales	31 863 K€



CONSEIL ET FORMATION AUX COMMUNES

■ L'Agence Technique Départementale

Créée en 1985 par le Conseil Général, ATD31 est un établissement public départemental, agréé organisme de formation des élus locaux depuis 15 ans, qui a fait du développement de la formation des élus une de ses priorités. L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil Général subventionne l'ATD et prend en charge les salaires et charges sociales des 65 agents mis à disposition de celle-ci.

Au 31 décembre 2013, l'Agence compte 714 adhérents, soit 587 communes (99,66 % des communes de la Haute-Garonne) et 127 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ainsi, l'activité 2013 fait apparaître les données suivantes :

- Les services-conseils et assistance de l'ATD ont répondu en 2013 à 9 502 sollicitations de ses adhérents. Les sollicitations sont ainsi réparties : 3 216 sollicitations dans les domaines juridiques, financiers et de l'urbanisme, 6 286 sollicitations en matière informatique.
- En matière de formation, 58 sessions de stage ont été proposées par l'Agence en 2013 et ont rassemblé 824 participants.
- La fin d'année a été marquée par la préparation des échéances électorales de 2014 :
- Les formations relatives aux élections municipales (communication en période pré-électorale et organisation des élections de 2014) ont rassemblé 173 participants sur 7 stages.
- Trois réunions publiques organisées à Mauzac, Aucamville et Lestelle de Saint-Martory sur la réforme des scrutins locaux liée à la « loi Valls » du 17 mai 2013, complémentaires aux formations, ont réuni près de 350 participants.

Par ailleurs, le déploiement du programme « DéSIDé31 » (Déploiement de Sites Internet et Dématérialisation) s'est poursuivi en 2013. Au 31 décembre 2013, 70 collectivités se sont portées candidates. 16 sites sont opérationnels et publiés, 30 sont en cours de construction. De plus, 209 demandes d'assistance ont été enregistrées en matière de dématérialisation des procédures.

■ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Le CAUE a pour objectif la promotion de la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement. C'est un organisme départemental, association de droit privé et de service public, créé dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.

Ses missions sont :

- Informer pour promouvoir une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine,
- Sensibiliser pour développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et de la préservation de l'environnement,
- Conseiller les collectivités locales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement,
- Conseiller les particuliers sur le choix d'un terrain, sur l'insertion d'un projet dans le site environnant, qu'il soit urbain ou rural, sur tout projet ou esquisse dans l'intention de construire ou d'améliorer leur habitat,
- Former les élus à la connaissance des territoires et de leurs mutations,
- Former les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique avec les enfants,
- Former les professionnels du cadre bâti, par des journées thématiques de réflexion et de travail, l'animation de chantiers pilotes, etc.

Au cours de l'année 2013, dans le cadre de la mission de conseil du CAUE :

- Un millier de particuliers environ a bénéficié de l'assistance architecturale gratuite, tous les jours à Toulouse et tous les 1^{ers} jeudis du mois, à l'antenne du Conseil Général de Saint-Gaudens,
- 200 études préalables et conseils divers ont été réalisés, en coordination étroite avec l'ATD, à la demande des élus des communes et des EPCI, dans la plupart des cantons du département,
- Une journée d'étude a été organisée pour les collectivités du département sur le thème « Densité et lien social » dont le compte rendu a été diffusé à tous les élus de Haute-Garonne,
- Deux axes stratégiques ont été privilégiés : en architecture, la question de la réhabilitation et de la mise aux normes des équipements publics et en urbanisme, celle de la densité et de la maîtrise de l'étalement urbain,

- Conjointement avec la Direction des Interventions Départementales (DID) du Conseil Général, une assistance technique de terrain a été assurée pour les projets d'hébergements touristiques et le patrimoine rural non protégé (PRNP).

Dans le cadre de la mission pédagogique du CAUE :

- 2 000 jeunes environ, de plusieurs écoles, collèges et lycées du département, ont participé à des actions pédagogiques déployées sur l'ensemble du territoire départemental : à titre d'exemple, « Patrimoine et paysage en partage », avec le Pays Tolosan, et « Vélicités », avec la CUTM et la Maison du vélo.

Dans le cadre de la mission culturelle du CAUE :

- Des expositions et des conférences ont été organisées, seul ou en partenariat, et présentées au centre méridional de l'architecture et de la ville.
- Des publications ont été éditées, le tome 2 de la collection Maisons de pays, intitulé « pavillons et villas XX^e et, en partenariat avec l'École d'architecture, l'ouvrage « Du moderne au brutalisme, 13 villas à l'épreuve du temps ».

En matière de communication, outre le site <http://www.caue-mp.fr/>, mutualisé entre les 8 CAUE de la région, le CAUE de Haute-Garonne a mis au point en 2013 une nouvelle formule de son journal d'information « Le Calepin », diffusé à l'ensemble des élus et des institutions du département.

Agence Technique
Départementale

3 409 K€

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement

1 009 K€

Total - Conseil et formation
aux communes

4 418 K€

ÉQUIPEMENTS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Il s'agit d'aider les communes et groupements de communes à se doter non seulement du matériel leur permettant d'assurer auprès de leurs administrés leurs missions de service public, mais aussi à préserver et à rénover leur patrimoine immobilier.

■ Distribution publique d'électricité et éclairage public

Le SDEHG est un établissement public de coopération intercommunale composé de 588 communes. Seule la commune de Toulouse n'est pas membre du SDEHG.

Le SDEHG est propriétaire du réseau de distribution d'électricité sur le département de la Haute-Garonne (excepté Toulouse). Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG, autorité concédante, confie l'exploitation du service public de distribution d'électricité à Électricité Réseau Distribution France (ERDF), sauf pour les 4 communes du département ayant choisi d'exploiter le réseau avec une régie (Cazères, Martres-Tolosane, Montesquieu-Volvestre et Miramont-de-Comminges).

■ La compétence électrification

Le SDEHG réalise des travaux de raccordement, de renforcement et d'intégration dans l'environnement sur les réseaux de distribution d'électricité. Ainsi en 2013, 10 km de lignes électriques ont été enfouies, 70 km de lignes électriques ont été renforcées et 1 500 raccordements ont été effectués.

■ La compétence éclairage public

Pour l'ensemble des communes membres, le syndicat exerce :

- la compétence entretien et maintenance de l'éclairage public. Cet entretien est confié à diverses entreprises dans le cadre de marchés à bons de commande par lots géographiques.
- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements en matière d'éclairage public et l'exploitation de ce réseau. Ces travaux sont exercés pour le compte des communes, celles-ci demeurant propriétaires de leurs installations d'éclairage public.

La Conférence départementale (dans le cadre de la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, loi « NOME ») : la programmation des investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le SDEHG a participé à l'organisation de la première conférence départementale relative aux investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité, instituée par la loi NOME du 7 décembre 2010. Cette conférence s'est tenue le 19 juin 2013 en présence des acteurs du secteur de la distribution de l'électricité du département de la Haute-Garonne : la ville de Toulouse, les régies électriques de Cazères, Martres-Tolosane, Montesquieu-Volvestre et Miramont-de-Comminges, ERDF, les services de la DREAL et le SDEHG.

Les différents acteurs se sont associés pour établir des programmes de travaux d'investissement pour l'année 2013 portant sur la sécurisation et le renforcement des réseaux électriques du département. L'objectif de la conférence départementale est de coordonner les travaux des différents maîtres d'ouvrage à l'échelle du département et ainsi améliorer la qualité de la fourniture d'électricité acheminée aux Haut-Garonnais.

■ L'avenant au contrat de concession ERDF/SDEHG

Le comité syndical a adopté un avenant au contrat de concession actuellement en vigueur entre ERDF/EDF et le SDEHG. Ce contrat régit l'organisation de la distribution publique d'électricité de la concession et définit le rôle du concessionnaire ERDF/EDF et de l'autorité organisatrice du service de distribution de l'électricité qu'est le SDEHG. Cet avenant permet d'apporter des améliorations au contrat de concession de distribution publique d'électricité en cours, notamment la mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité. Cet avenant reflète la relation de confiance et de proximité qui est établie entre ERDF/EDF et le SDEHG.

■ Effacement des réseaux télécoms

Le Conseil Général subventionne également les communes pour l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications quand ils sont concomitants avec des enfouissements de réseaux électriques.

■ Équipements immobiliers publics

En aidant les communes et les EPCI à financer leurs équipements, il s'agit pour le Département de contribuer à un développement solidaire et équilibré du territoire haut-garonnais. Ces équipements communaux et intercommunaux comprennent les bâtiments publics recevant le public (tels les mairies, églises, cimetières,...), mais aussi les bâtiments techniques, les bâtiments loués aux services de l'État (gendarmerie, perception et trésorerie, bureaux de poste) et les espaces publics (aménagement d'espaces verts, de jardins publics) qui tous contribuent à la qualité de vie sur le territoire.

Malgré la crise économique et financière qui affecte lourdement le budget départemental, le Conseil Général a souhaité maintenir sa politique active d'aide à l'investissement local afin de demeurer un partenaire efficace en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence afin de concilier le maintien de sa politique d'aide et les contraintes budgétaires, le Conseil Général a adopté de nouveaux règlements d'intervention applicables à l'aide aux communes et EPCI. Ceux-ci répondent à un triple objectif : équité, plus grande efficacité de l'aide allouée et simplification.

Subventions octroyées au titre des projets communaux et intercommunaux :

- Cazères : réhabilitation des locaux de la mairie, subvention de 388,9 K€,
- Baziège : achat des locaux pour la création d'une nouvelle mairie, subvention de 340,5 K€,
- Cépet : rénovation extérieure de l'église, subvention de 218,4 K€,
- Pins Justaret : construction d'un centre technique municipal, subvention de 242,8 K€,
- CUTM : relogement de la grainerie à Balma, subvention de 200,8 K€.

Distribution publique
d'électricité et éclairage
public

1 566 K€

Effacement des réseaux
télécom

464 K€

Équipements mobiliers
publics

1 131 K€

Équipements immobiliers
publics

9 952 K€

**Total - Équipements des
administrations publiques
locales**

13 113 K€

Pool routier investissement

13 217 K€

Voirie de Toulouse

284 K€

Voirie Communale hors
programmation

831 K€

**Total - Aide à la voirie
communale**

14 332 K€

Par ailleurs, au titre de la solidarité notamment en direction des cantons de Bagnères de Luchon et de Saint-Béat touchés par les crues du 17 au 20 juin 2013, le Conseil Général a octroyé des aides exceptionnelles dont une part est affectée notamment aux réparations sur les espaces et les bâtiments publics : 100 K€ pour le matériel endommagé et 200 K€ pour les travaux en 2013.

Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, les communes de Saint-Béat, Pointis de Rivière, Fos, Ausson et Miramont de Comminges ont bénéficié de subventions d'un montant total de 27,8 K€.

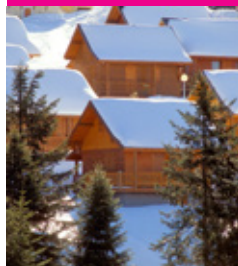
AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

Périodiquement, le Conseil Général vote un programme de subventions aux communes pour les aider financièrement à maintenir en état leur réseau de voies communales. Le « pool routier » est destiné aux aides à la modernisation de chaussées, bordures et dispositifs d'assainissement pluvial. Toutes les communes de la Haute-Garonne peuvent bénéficier de ce soutien financier.



Tourisme, Sport, C u l t u r e

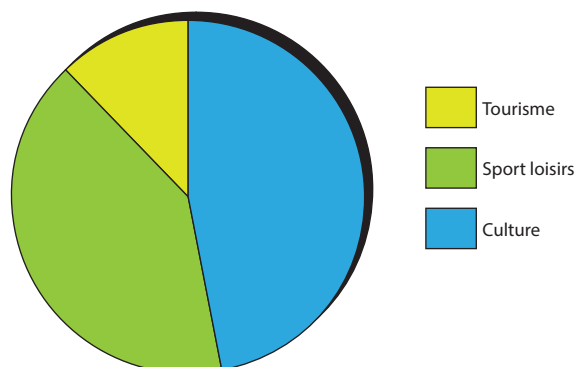
TOURISME	111
SPORT LOISIRS	114
CULTURE	116



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

TOURISME SPORT CULTURE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Tourisme	3 364 K€
Sport loisirs	11 467 K€
Culture	13 257 K€
Total - Tourisme sport culture	28 088 K€



Tourisme

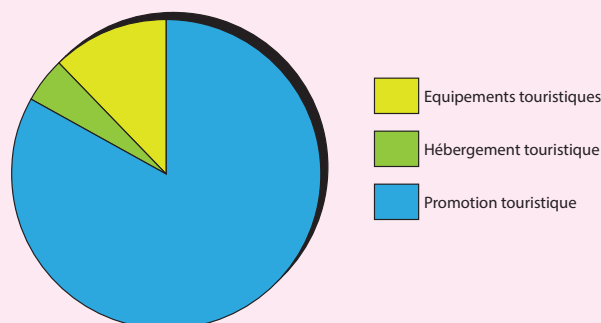
L'industrie touristique constitue pour la Haute-Garonne un facteur déterminant du développement économique, puisqu'elle est la deuxième activité après l'aéronautique.

L'action du Conseil Général se décline donc en 3 axes :

- un appui technique, un conseil et une expertise au profit des territoires et de tous les porteurs de projets publics ou privés,
- des aides financières pour soutenir l'effort d'investissement en équipement et hébergement touristique,
- des aides financières en faveur de la promotion touristique du département et de ses divers territoires par le biais d'actions développées avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT), chargé de mettre en œuvre la politique touristique du département.

En outre, le Conseil Général participe dans le cadre du CPER 2007/2013, au dispositif contractuel initié par le Conseil Régional intitulé " Valorisation des Grands Sites de Midi-Pyrénées ", qui s'accompagne pour chaque site d'un projet de développement décliné en opérations sur la période 2009/2013.

Leviers	Montants Réalisés
Équipements touristiques	402 K€
Hébergement touristique	162 K€
Promotion touristique	2 800 K€
Total - Tourisme	3 364 K€



ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Général accompagne les pôles touristiques structurants, afin de les aider à financer la construction ou la réhabilitation d'infrastructures touristiques.

De même, hors cadre contractuel, le soutien financier départemental accompagne les structures publiques pour valoriser le tourisme en Haute-Garonne.

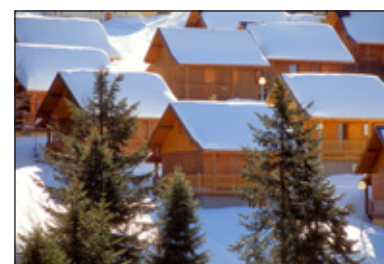
Fort de cette diversité et parce que le développement de l'activité touristique est essentiel en zone rurale, le tourisme constitue pour le Conseil Général une priorité en faveur notamment des quatre stations de ski pyrénéennes, (Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil).

Cette politique d'investissement du Département s'exerce également en faveur des grands sites touristiques du département comme le site de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère.

Elle aide ainsi à réaliser certains investissements qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine historique et au rayonnement culturel de la capitale régionale et du département (cf chapitre Culture).

Actions 2013 :

- Subvention de 300 K€ pour le Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement de Superbagnères pour la neige de culture.



Sentiers de randonnées

18 K€

Équipements touristiques divers

131 K€

Sports de glisse

252 K€

Total - Équipements touristiques

401 K€

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil Général, dans le cadre de son soutien, poursuit un double objectif :

- participer à la préservation de l'habitat rural traditionnel, en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti (aide à la création et à la modernisation de meublés de tourisme, de gîtes ruraux, de gîtes de groupe et de chambres d'hôtes),
- proposer aux touristes une large gamme d'hébergements qualifiés (hôtellerie rurale et hôtellerie de plein air avec ou sans habitations légères de loisirs).

Actions 2013 :

- la thésauque loisirs SARL : subvention de 108,7 K€ pour la création de 10 habitations légères de loisirs au camping de Montgeard,
- modernisation de l'hôtel « le Barry » à Gratentour : subvention de 64 K€,
- création d'un gîte à Blajan : subvention de 38 K€,
- Mane : subvention de 36 K€ pour la modernisation du camping municipal.

Un crédit de 30,5 K€ est voté pour les structures touristiques endommagées par les inondations.

Subventions en faveur de l'hébergement touristique
162 K€

PROMOTION TOURISTIQUE

Afin de soutenir le tourisme en Haute-Garonne, le Conseil Général finance les actions de promotion touristique notamment par des aides au fonctionnement d'organismes et des partenaires locaux touristiques, en l'occurrence le CDT, les Offices de Tourisme (OT) et les Syndicats d'Initiative.

Les aides au fonctionnement :

Le Conseil Général a adopté un nouveau règlement d'intervention en 2012, privilégiant les structures classées et les structures intercommunales, afin de les aider à promouvoir l'offre touristique.

- OT de Martres Tolosane : subvention de 11 K€ pour l'organisation du salon des arts et du feu,
- le Comité Départemental de randonnée pédestre : subvention de 8 K€ pour son fonctionnement,
- OT intercommunal de Villemur-sur-Tarn : subvention de 4,5 K€,
- la régie de l'office de tourisme intercommunal de Montréjeau : subvention de 6 K€.



Le Conseil Général met également à disposition du public des lieux d'accueil et d'information sur le tourisme en Haute-Garonne :

- La Maison de la Haute-Garonne / Aire de Port-Lauragais – Avignonet-Lauragais : en 2013, la Maison de produits du terroir et l'exposition « Canal du Midi » de Port-Lauragais ont accueilli 239 000 visiteurs.
- La Maison de la Haute-Garonne / Aire du Comminges – Clarac : légère baisse de la fréquentation (- 2 %). La crise impacte le chiffre d'affaires de la Maison depuis deux années consécutives.
- Le site de St-Bertrand de Comminges (cf Patrimoine culturel) : avec les Bâtiments des Olivétains : bonne fréquentation pour les Olivétains I (41 968 visiteurs) et II (17 153 visites).

■ Le Comité Départemental du Tourisme :

Le CDT est un outil technique départemental qui assure des missions de conseils et d'assistance technique :

- pour le développement du parc d'hébergements : il suit les évolutions quantitatives et

qualitatives (labellisation) du parc via différents réseaux tels que les gîtes de France, Clé-vacances et l'hôtellerie classique en zone rurale.

- pour le label «Tourisme et Handicap» : différentes actions ont été menées, notamment, des assistances techniques aux professionnels qui souhaitent s'engager dans la démarche (19 au total pour 2013),
- pour la promotion et la communication :
 - Valorisation du site web « [tourisme.haute-garonne.fr](http://www.tourisme.haute-garonne.fr) »,
 - Nouveauté 2013 : réédition de la carte des parcours cyclables relookée avec des informations pratiques ; une revue de presse Haute-Garonne Tourisme en ligne « <http://www.scoopit/t/tourisme-haute-garonne.fr> »
- pour la commercialisation des produits touristiques : 106 415 nuitées vendues et 11 891 personnes accueillies chez les partenaires suivis. Les clientèles issues de Midi-Pyrénées (notamment de la Haute-Garonne) ainsi que de l'Île-de-France restent prioritaires (40 %). La part de la clientèle étrangère représente 12 %.

Offices de tourisme et
Syndicats d'Initiative

92 K€

Comité Départemental du
Tourisme

2 707 K€

**Total - Promotion
touristique**

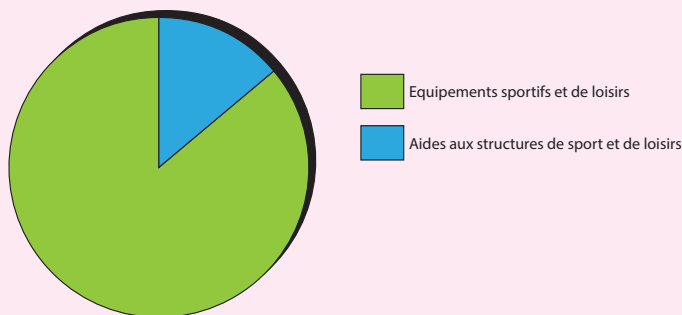
2 799 K€

Sport loisirs

Les actions volontaristes

Pour favoriser le sport en Haute-Garonne, le Conseil Général aide les communes et structures intercommunales à investir dans des bâtiments à vocation sportive (stades, gymnase...) ou dédiés à des activités de loisirs telles les salles des fêtes, les salles polyvalentes. Au-delà de cet effort, le Département apporte également son concours financier aux partenaires privés qui interviennent dans les activités sportives ou proposent des activités ludiques, par des subventions de fonctionnement ou d'aides à l'investissement. En conséquence, tous les acteurs publics et privés des activités sportives et de loisirs peuvent, avec le soutien financier du Conseil Général, prendre une part active auprès des habitants du département en répondant à leurs attentes.

Leviers	Montants Réalisés
Équipements sportifs et de loisirs	9 859 K€
Aides aux structures de sport et de loisirs	1 608 K€
Total - Sport loisirs	11 467 K€



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La participation financière du Conseil Général se concrétise notamment par l'aide d'investissement aux communes pour créer et valoriser les équipements publics sportifs.

Le Conseil Général soutient financièrement les équipements sportifs comme les gymnases liés à l'implantation des collèges, à Fenouillet avec l'octroi d'une subvention de 751 K€, à Cadours avec une subvention de 913,5 K€ en faveur de la Communauté de communes du canton de Cadours, à Saint Jory avec une subvention de 400 K€, mais également les structures polyvalentes de loisirs :

- subvention de 402 K€ pour la rénovation de la salle Jacques Brel à Montastruc la Conseillère,
- subvention de 400 K€ à Montesquieu Volvestre pour la réalisation d'une salle de sport
- subvention de 400 K€ à Miremont, pour la construction d'une salle polyvalente,
- subvention de 377 K€ à Quint Fonsegrives pour la construction d'une salle multifonctions,
- subvention de 365,8 K€, à Montrabé pour la réalisation d'un bâtiment à vocation festive et associative,
- subvention de 331,6 K€ à Donneville pour la rénovation du bâtiment Cabanac à vocation de pôle culturel.

De même, le Conseil Général intervient en faveur des structures sportives privées telles le Comité départemental handisport bénéficiaire d'une subvention 24,9 K€ pour l'achat de matériel adapté, le Comité départemental de vol à voile avec une subvention de 27,5 K€ pour l'achat d'un treuil pour le lancement de planeurs.

Pour la construction d'un centre de formation et de développement sportif, les amis du stade ont bénéficié d'une subvention de 500 K€.

Équipements publics de sport et de loisirs

9 224 K€

Équipements privés de sport et de loisirs

582 K€

Bâtiments d'accueil de loisirs

53 K€

Total - Équipements sportifs et de loisirs

9 859 K€

AIDES AUX STRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIRS

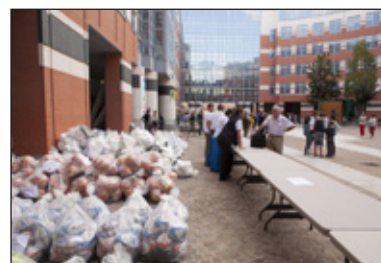
Pour encourager le développement du sport et des loisirs en Haute-Garonne, le Conseil Général apporte un concours direct aux acteurs du terrain. Il s'agit d'associations et de sociétés sportives en faveur desquelles le Département octroie des subventions de fonctionnement et plus ponctuellement des subventions pour leurs investissements (matériel, locaux...).

Le Conseil Général apporte aussi son soutien :

- aux Comités Départementaux sportifs : ces subventions sont calculées en tenant compte de la représentativité de la discipline dans le mouvement sportif haut-garonnais, de la réalisation de certaines missions à l'égard des clubs sportifs (formation des athlètes, des cadres techniques bénévoles et salariés), de l'organisation de rencontres sportives fédérales à vocation départementale et du contenu du plan de développement sportif pluriannuel du comité (objectifs sportifs, pédagogiques et d'investissements), soit pour 34 Comités Départementaux, une subvention totale de 118,8 K€.
- aux écoles de sport qui accueillent des licenciés de moins de 16 ans pour l'initiation à la pratique sportive. Elles bénéficient du concours départemental avec l'aide à l'acquisition de matériel techno-pédagogique. Les effectifs de ces écoles conditionnent le montant de l'aide qui varie de 610 à 1 640 €.
- à de « jeunes espoirs sportifs » : la bourse du jeune espoir sportif allouée par le Conseil Général (1 500 € par athlète et par an) récompense selon certains critères sociaux et sportifs, des jeunes sportifs âgés de 14 à 25 ans soit 30 jeunes en 2013, pour les aider à poursuivre leur formation ou études dans les sections ou centres sportifs de haut niveau, les sports collectifs étant exclus. 12 disciplines sont représentées comme le cyclisme, la pelote basque, le sport de boules, la boxe anglaise...

Enfin des objets promotionnels peuvent être distribués aux associations à leur demande et en appui de manifestations qu'elles organisent, soit 1 300 dotations en 2013.

En 2013, 270 écoles de sport ont été aidées représentant 25 245 licenciés et un montant total de subventions de 360,9 K€. Les équipes de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) des collèges haut-garonnais qualifiées pour les phases finales du Championnat de France sont récompensées lors d'une cérémonie qui, en 2013, a regroupé 41 équipes de 28 collèges représentant 287 enfants.



Aides aux structures de sport et de loisirs

1 563 K€

Bourse du jeune espoir sportif

45 K€

Total - Aides aux structures de sport et de loisirs

1 608 K€

Culture

La mise en œuvre des compétences départementales

Dans un département comme la Haute-Garonne qui compte une agglomération importante et près de 600 communes, le Conseil Général a la volonté de mettre en place une culture de proximité en favorisant la diversité des disciplines et des lieux où elles peuvent s'exprimer. Loin d'être un simple mécénat, l'action culturelle du Conseil Général tend à s'apparenter à un véritable service public départemental puisqu'il dispose de services propres, (Médiathèque Départementale et Archives départementales), à la disposition des communes, des écoles, des associations et des particuliers.

Le Conseil Général a également créé le Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation ainsi que le Musée Archéologique Départemental.

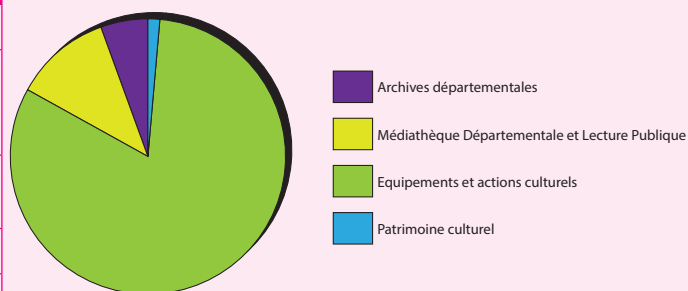
Par ailleurs, le Département a désormais la charge de l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et théâtre.

Le Conseil Général participe à la sauvegarde du patrimoine départemental.

Ainsi, le château de Laréole a été acquis en 1984, et fait l'objet d'une restauration progressive.

Structure associée : Association Départementale pour le Développement des Arts (ADDA).

Leviers	Montants Réalisés
Archives départementales	703 K€
Médiathèque Départementale et Lecture Publique	1 520 K€
Équipements et actions culturels	10 831 K€
Patrimoine culturel	204 K€
Total - Culture	13 258 K€



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales sont chargées de garder et de mettre en valeur le patrimoine archivistique du Département. Il s'agit de collecter, classer, conserver et communiquer les archives qui permettent de sauvegarder les droits des personnes et des collectivités, d'alimenter la mémoire longue de l'administration, de fonder sur les documents l'histoire, l'identité et la culture des hommes et des territoires.

Les Archives départementales contrôlent ou gèrent les archives publiques constituées sur le territoire départemental, quel que soit le statut des services producteurs : services et établissements de l'État (à l'exception des organismes du Ministère de la Défense), collectivités territoriales, notaires, établissements et entreprises publics, organismes privés chargés d'une mission de service public, etc.

Les collections conservées (environ 40 km) sont très variées :

- archives anciennes depuis le X^e siècle (parlement de Toulouse, Ordre de Malte, chapitre de Saint-Sernin...),
- archives modernes du département de la Haute-Garonne depuis la Révolution,
- archives de toutes les institutions contemporaines, de niveau régional, départemental ou local,
- archives des notaires (depuis le XIV^e siècle),
- archives privées,
- riche photothèque,
- bibliothèque d'histoire locale, presse, etc.

Les Archives départementales bénéficient depuis 1989 d'une antenne à Saint-Gaudens afin d'offrir aux usagers du Comminges un service de proximité (communication des microfilms de l'état civil, accueil des classes, etc.) et de se rapprocher des communes et des administrations du sud du département.

■ Moyens des Archives départementales

L'effectif des Archives départementales est composé de 73 agents (dont 5 à Saint-Gaudens) : 66 agents départementaux et 7 mis à disposition par le Ministère de la Culture et de la Communication. Six agents de propreté assurent quotidiennement l'entretien des locaux de Toulouse et de Saint-Gaudens.

(en ETP, au 31 déc 2013)	État	Conseil général	Total
Catégorie A	3,9	7,9	11,8
Catégorie B	2,8	19,6	22,4
Catégorie C	0	35,4	35,4
TOTAL	6,7	62,9	69,6

■ Locaux des Archives départementales

Au bâtiment du 11 boulevard Griffoul-Dorval, avec ses extensions des années 80 et 90, notamment l'ancien SDIS, se sont ajoutés les locaux de préarchivage situés à l'Hôtel du Département ou à proximité, puis un certain nombre d'annexes.

L'annexe de Labège a reçu une extension en rayonnages de 1 700 mètres. En même temps, a été commencée au bâtiment principal une campagne pluriannuelle de réhabilitation : aménagement de bureaux au 4^e étage du bâtiment de verre (85 K€) et du sous-sol du bâtiment principal, rénovation du hall d'accueil, peinture des couloirs, de la salle de réunion, de certains bureaux, et de l'atelier de photographie : (40 K€), agrandissement (au détriment d'un garage) et rénovation de l'atelier de restauration (74 K€), réfection de la clôture (11 K€).

En km linéaires	Rayonnages équipés	Rayonnages occupés	Rayonnages disponibles
Bâtiment principal	27,4	25,8	1,6
Annexes proche (SDIS)	4,2	4,1	0,1
Préarchivage	6,0	5,2	0,8
Autres annexes à Toulouse	6,7	4,8	1,9
Saint-Gaudens	0,5	0,3	0,2
TOTAL	44,8	40,2	4,6

■ Enrichissement du patrimoine local

Les entrées ont été contenues à un chiffre moyen si l'on considère les 6 dernières années (1 753 m), contrebalancé par des éliminations également moyennes (626 m). Le solde net revient à 1 127 mètres linéaires.



En m l.	Entrées brutes	Éliminations	Entrées nettes
2008	1 854	669	1 185
2009	1 790	809	981
2010	1 071	877	194
2011	2 448	363	2 085
2012	2 075	380	1 695
2013	1 753	626	1 127
<i>Moyenne</i>	<i>1 831</i>	<i>620</i>	<i>1 211</i>

La provenance des entrées reste variée :

	En m l.
Conseil Général	726
État : niveau régional et interrégional	80
État : niveau départemental et infra départemental	769
Opérateurs de l'État	63
Communes, EPCI	9
Notaires	20
TOTAL archives publiques	1 667
Archives privées	53
Bibliothèques	33
TOTAL entrées brutes	1 753
Éliminations	626
TOTAL entrées nettes	1 127

La réflexion sur la mise en place d'une plate forme d'archivage électronique s'est poursuivie. La collecte des archives privées a été éclectique : archives architecturales (fonds Pierre Debeaux), archives d'un physicien (Fernando Pradal), d'historiens (Michel Taillefer, Félix Dürrbach, Gérard Rivère, Pierre Gérard), archives syndicales (Force ouvrière), associatives (Société des études du Comminges), de famille (fonds Michaëlis Le Blanc), de résistants (don Monique-Lise Cohen).

Des documents particulièrement importants pour l'histoire des 16^e et 17^e siècles, échappés au chartrier de Castelnau-d'Estrétefonds, ont pu être achetés, grâce à une aide du Ministère de la Culture et de la Communication, lors de la vente du Docteur Szapiro.

La photothèque a continué à s'enrichir (4 461 images) par don, achat et prêt pour reproduction. On signalera particulièrement le don des photographies du Professeur Virenque concernant le SAMU de Toulouse, et les nombreuses photographies concernant la Grande Guerre, prêtées à l'occasion de la « grande collecte ».



■ Conservation du patrimoine

Une des principales responsabilités du service est la transmission du patrimoine aux générations futures au moyen du conditionnement des documents dans des meubles et des boîtes solides et chimiquement neutres. 51 K€ ont été consacrés à l'achat de boîtes neutres et de papiers neutres.

Quant à la restauration des documents, elle est partagée entre des ateliers extérieurs (56,6 K€) et l'atelier du service. Celui-ci a été agrandi et modernisé, ce qui confirme son rayonnement régional sur le plan technique et culturel.

■ Diffusion du patrimoine au public

■ Site Internet et numérisation

Le vecteur essentiel de la diffusion est bien dorénavant le site Internet qui a reçu 315 330 visites (à comparer aux 5 337 séances de travail en salle de lecture). L'accès aux très nom-

breux instruments de recherche en ligne a reçu un perfectionnement particulièrement utile : accès par mots-clefs et non plus seulement par arborescence. Le nombre de documents accessibles en ligne atteint 5 028 956 pages d'archives et 77 178 images. Les documents numérisés dans l'année sont principalement les suivants :

- registres matricules militaires des classes 1906-1922 (94 320 pages) ;
- microfilms des archives communales (90 355 vues, soit le double de pages) ;
- tables alphabétiques et indicateurs des conservations des hypothèques de Muret et Saint-Gaudens (10 110 vues) ;
- plaques photographiques de la collection Airbus (fin de l'opération) (1 940 images) ;
- etc. A ces travaux sous-traités, s'ajoutent les réalisations de l'atelier intégré lui-même, qui allie rapidité, souplesse, commodité et productivité.

■ Expositions et actions culturelles

L'année a été marquée par la présentation à l'Hôtel du Département, à Toulouse, puis aux Olivétains, à Saint-Bertrand-de-Comminges, d'une exposition présentant les « Trésors des Archives » (3 000 visiteurs env.). Deux autres expositions de documents originaux ont été également organisées pour deux communes : Frouzins et Nailloux.

2013 fut, d'autre part, année de commémoration :

- de l'accord d'avril 1513 de lies et passeries du Plan d'Arrem, célébré à Fos,
- de la Bataille de Muret du 13 septembre 1213, qui fut marquée par l'organisation d'un Congrès scientifique par la Fédération historique Midi-Pyrénées.

Il s'agit aussi de préparer la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, ce qui donna lieu à un intense travail archivistique et scientifique.

Les journées européennes du patrimoine, désormais traditionnelles, réunirent enfin un public nombreux (367 visiteurs) durant deux après-midi aux Archives, à Toulouse et à Saint-Gaudens. Le programme culturel et éducatif régulier (conférences mensuelles à Toulouse et à Saint-Gaudens), ateliers pour adultes et pour enfants, cours de paléographie, etc.) a drainé une assistance fidèle : 66 auditeurs en moyenne, par exemple, à Saint-Gaudens.

Le service éducatif, enfin, a considérablement accru sa fréquentation : 1 671 élèves touchés (784 à Toulouse, 887 à Saint-Gaudens), contre 1 197 en 2012. En Comminges, les opérations « Virtualité », le travail sur les lies et passeries et l'exposition Trésors des Archives ont été un succès.

■ Salle de lecture et recherches

La baisse de la fréquentation des salles de lecture a peut-être atteint un étiage : les 5 247 séances de 2013 sont comparables aux 5 272 de 2012. Il y a donc 21,86 lecteurs par jour d'ouverture et 76,92 articles communiqués par jour. Les recherches administratives, que les usagers soient reçus par le bureau d'accueil administratif, ou – et c'est de très loin le plus fréquent – écrivent ou utilisent la messagerie électronique, sont toujours plus fréquentes : recherches d'origine de propriété, jugements, diplômes, etc.

Aide aux communes et contrôle des archives

Le nombre de communes et d'établissements intercommunaux touchés n'a jamais été aussi élevé : 90. Les formations à l'archivage des personnels des communes et autres administrations se développent. Les visas d'élimination ont porté sur 27 km linéaires (sur lesquels 3 organismes comptent pour 18,5 km : la Chambre Régionale des Comptes pour 8,1, la CPAM pour 7 et le pôle interrégional d'apurement administratif pour 3,4).



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ET LECTURE PUBLIQUE

La Médiathèque Départementale a pour mission de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur le territoire départemental, tout en animant le réseau

Moyens des Archives départementales	211 K€
Équipements des Archives départementales	22 K€
Locaux des Archives départementales	221 K€
Enrichissement du patrimoine local	70 K€
Conservation du patrimoine	71 K€
Diffusion du patrimoine au public	108 K€
Total - Archives départementales	703 K€

des bibliothèques municipales, en accompagnant les communes dans leur projet de lecture publique, et en diffusant des collections partout où les bibliothèques sont absentes.

Les objectifs poursuivis sont de :

- mettre à disposition une collection de documents multi supports,
- proposer un catalogue d'animations et d'expositions,
- offrir un programme de formations pour bibliothécaires,
- conseiller les collectivités (élus et bibliothécaires).

L'action de la Médiathèque Départementale couvre les communes de moins de 10 000 habitants, les bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales, les mairies, les écoles, les établissements spécialisés et le public direct.

Outre cette action en direction des établissements de lecture publique, elle offre un service de prêt direct de documents au moyen de 5 bibliobus, 1 médiabus, 1 musibus dans 40 communes.

Elle réalise un dépôt de documents dans 221 mairies, écoles, foyers ruraux et établissements divers situés dans des communes dépourvues de bibliothèque municipale.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques municipales est constitué de 152 établissements.

Tout au long de cette année, elle est restée le partenaire privilégié des collectivités dans leur dossier de lecture publique : construction, agrandissement, informatisation, gestion d'établissement, expertise de collections, etc.

Le site web <http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/> a poursuivi sa montée en charge et propose des informations bibliographiques actualisées, des actualités, une boîte à outils pour bibliothécaires.

L'année 2013 marque la première année pleine de fonctionnement du nouveau bâtiment de Labège, le renforcement du réseau d'établissements conventionnés, la mise en application du nouveau règlement d'intervention spécifique aux bibliothèques-médiathèques, le passage de bibliothèque à médiathèque d'une dizaine d'établissements, et la rencontre, à l'automne, de tous les acteurs, bibliothécaires et élus, du réseau départemental.

Le nouveau bâtiment a accueilli 310 visites de bibliothécaires venus renouveler leur collection pour un prêt de 400 000 documents.



	Choix pôles adultes/ Jeunesse	Choix pôle musique/cinéma	TOTAL
Janvier	27	7	34
Février	22	9	31
Mars	22	10	32
Avril	11	2	13
Mai	12	5	17
Juin	11	4	15
<i>Juillet</i>	<i>21</i>	<i>15</i>	<i>36</i>
Aout	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>13</i>
Septembre	25	8	33
Octobre	24	9	33
Novembre	24	8	32
Décembre	15	6	21
TOTAL	222	88	310

Pour les deux sites ont été enregistrés :

- 132 prêts d'expositions auprès de 60 établissements (58 bibliothèques, crèche du Conseil Général et Centre de détention de Muret).
- 68 prêts d'outils d'animation (kamishibais, valises et tapis de lecture). 42 établissements en ont bénéficié (41 bibliothèques et crèche du Conseil Général).

80 séances d'animation dans les bibliothèques ont touché un public varié : petite enfance (tout public, crèches et relais assistants maternels (RAM)), jeunesse (tout public, écoles et centres de loisirs) pour plus d'un millier de spectateurs au total.

23 formations de bibliothécaires réparties sur 42 jours ont touché 88 établissements pour 393 inscriptions.

Si l'application du nouveau règlement d'intervention a bénéficié à une dizaine de futurs équipements, l'année 2013 a vu l'ouverture effective d'établissements nouveaux ou transformés et réaménagés (confortant la structuration du territoire en établissements de qualité) :

Créations :

Pompertuzat, Pointis-de-Rivière, Aigrefeuille, Labarthe-Inard.

Équipements rénovés :

Auzielle, Belberaud, Cadours, Grenade, Labastide-Clermont, Le Fousseret, Loubens Lauragais, Pinsaguel, Preserville, Saint-Paul-sur-Save et Villefranche-de-Lauragais.

Enfin à Balma, Labastidette et Saint-Gaudens, trois rencontres avec élus et bibliothécaires du réseau départemental ont permis de mettre la médiathèque à l'écoute des besoins du terrain. Des évolutions majeures du service en seront issues comme la mise en place d'un service de réservation des documents, l'ouverture via le web à une meilleure information des professionnels et la mise à disposition d'accès à un bouquet de ressources numériques. Le Conseil Général a poursuivi l'équipement en mobiliers et matériels neufs des locaux de la Médiathèque : rayonnages complémentaires, vitrines, chariots à livres et divers mobiliers.

L'année 2013 voit la fin des paiements de sa construction : 432 K€ en 2013 pour une opération de plus de 17 M€.

ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS CULTURELS

Le Département s'engage auprès des institutions publiques et des partenaires privés pour doter la Haute-Garonne d'équipements afin de favoriser la diversité des disciplines et des lieux d'accès à la culture.

■ Équipements culturels publics

Ainsi, le Département aide les communes et EPCI à créer et aménager sur leur territoire des équipements culturels, par un soutien financier :

- une subvention de 295 K€ pour la construction d'un pôle culturel composé d'une médiathèque à Tournefeuille,
- une subvention de 283 K€ pour la création d'une école municipale de musique à Ramonville-Saint-Agne,
- une subvention de 302 K€ pour la construction d'une médiathèque à Auterive,
- une subvention de 200 K€ pour l'extension et la remise aux normes du complexe « Le Régent » en faveur de la SARL Solec de Saint-Gaudens.

■ Actions culturelles

De même, le Département s'engage dans une politique d'aide au fonctionnement des associations culturelles, à l'organisation de manifestations sous l'égide des communes et des organismes privés.

En outre, le Conseil Général a mis en place un schéma départemental d'enseignement musical ayant pour double but de :



Moyens généraux de la Médiathèque

190 K€

Locaux de la Médiathèque

440 K€

Prestations de service aux établissements de Lecture Publique

74 K€

Desserte et prêt direct

23 K€

Politique documentaire

793 K€

**Total - Médiathèque
Départementale et Lecture
Publique**

1 520 K€

- proposer un enseignement musical de qualité au plus grand nombre,
- permettre à tous les Haut-Garonnais, quel que soit le lieu où ils habitent, de pouvoir bénéficier d'un enseignement musical.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement des structures publiques ou associatives culturelles et d'organisation de leurs manifestations bénéficient des aides du Conseil Général :

- école des musiques vivantes à Toulouse : subvention de 35 K€,
- école de musique à la MJC de Castanet-Tolosan : subvention de 13 K€,
- Harmonia école de musique et de danse de Balma : subvention de 10 K€,
- école d'enseignement artistique de l'Union : subvention de 10 K€.



■ Musées départementaux

■ Musée départemental de la résistance et de la déportation

Le Musée départemental de la résistance et de la déportation a été inauguré le 19 août 1994 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Libération de Toulouse et du Département. Il a une triple vocation : il est destiné à être tout à la fois un musée d'histoire, un lieu de mémoire et un centre de recherche, notamment en liaison avec l'Université Toulouse-le Mirail et les Fondations Nationales de la Résistance et de la Déportation.

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a fait du public scolaire une priorité. Il accueille tous les ans plus de 10 000 élèves, essentiellement de troisième et de terminale. Des visites pour les plus jeunes (CM2) sont également prévues, adaptées à leur niveau et à leur sensibilité. Un véritable partenariat s'est créé avec les établissements toulousains et haut-garonnais. Une salle réservée aux expositions temporaires vient compléter les collections permanentes du musée. Ces présentations sont le moyen d'approfondir différents aspects de la guerre, souvent peu connus ou occultés, ou bien de faire le lien avec l'actualité des droits de l'Homme dans le monde.

L'exposition temporaire de 2013 (démarrée en 2012) était sur la commémoration de l'année 42 : « Les années 1942-1943 en Haute-Garonne. Un quotidien à réinventer ».

■ Musée archéologique départemental

Le Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges a été créé en 1985 par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Dépositaire de l'ensemble des objets issus des fouilles qui ont été menées à Lugdunum, chef-lieu de la cité des Convènes (le Comminges moderne) depuis 1920, le musée a pour vocation d'en promouvoir l'étude et la mise en valeur. Il est conservé un important fonds photographique et documentaire. Le Musée dispose d'une riche bibliothèque de recherches, spécialisée en histoire ancienne et en archéologie. Fragments de statues colossales, empereur cuirassé, portraits privés, monument triomphal, sculptures funéraires ou religieuses, l'intérêt de la collection convène tient autant à la qualité des oeuvres conservées qu'à leur diversité. Riches de plus de 15 000 pièces archéologiques, ces collections renseignent sur les grandes étapes du développement et de l'évolution de la ville romaine et de son territoire.

Exposition 2013 : « Représentation de la mort dans le Comminges antique ».

■ ESPACE Roguet

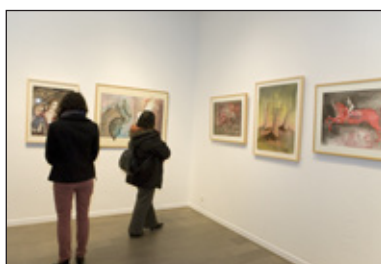
L'Espace Roguet a ouvert ses portes le 14 mars 2013 à l'occasion de la première exposition de Michèle TEYSSERE « Variations sur papier ». Près de 6 400 personnes se sont rendues à l'Espace Roguet entre le 14 mars et le 31 décembre (fermeture les mois de juillet et août).

Travaux d'entretien 2013 :

Réfection des vestiaires (12 K€), réaménagement de l'accueil 13 K€ et divers travaux d'entretien courant à l'Espace Roguet (11 K€).

■ ADDA 31

Créée en 1974 par le Conseil Général de la Haute-Garonne et l'État, l'Association Départementale pour le Développement des Arts, participe à la définition et à la mise en œuvre de la



politique culturelle du département dans toutes ses expressions : l'information, l'enseignement de la musique et de la danse, les pratiques amateurs, l'éducation artistique, le spectacle vivant.

Relais entre les différentes institutions, les acteurs de la vie culturelle et les publics, l'ADDA 31 engage diverses actions dans la recherche constante d'une meilleure structuration de la vie artistique et de l'élargissement des publics.

■ Elle collecte et diffuse des informations relatives à la vie culturelle du département, apporte une information juridique et un conseil technique au grand public comme aux professionnels.

■ Elle exerce cette même activité de conseil et d'orientation auprès du Conseil Général. Ainsi, les aides apportées par le Conseil Général constituent un véritable outil de l'aménagement culturel du territoire.

■ Elle dynamise le développement des pratiques collectives instrumentales et vocales avec, en particulier, le Big Band 31 Cade. L'orchestre MusiKaet anime le réseau des écoles de musique et de danse dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques. En relation avec l'Éducation Nationale, elle sensibilise les collégiens à la danse contemporaine et au jazz avec les Parcours Danse et Jazz au collège.

Organisatrice des festivals 31 Notes d'Été, Laréole le Château se donne en spectacle, Jazz sur son 31, de concerts pour la Fête de la musique et chargée de la programmation depuis 2013 de l'Espace Roguet, elle développe sur le terrain les orientations du département en matière culturelle : permettre l'accès du plus grand nombre à la culture et favoriser la création artistique haut-garonnaise.

PATRIMOINE CULTUREL

La Haute-Garonne ayant hérité d'un riche patrimoine culturel, le Conseil Général intervient lorsque les nécessités le demandent pour restaurer les monuments historiques du département :

- en partenariat avec l'État : la Cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, (classée au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle),
- en participant au financement des investissements communaux : la restauration des églises, des halles, des places publiques, des orgues... (cf chapitre Aides aux administrations publiques locales),
- en direct sur le patrimoine culturel départemental.

Le Conseil Général est également sensible à la préservation du patrimoine rural non protégé.

■ Le château de Laréole

Construit en 1579 sur commande de Pierre de Cheverry, notable toulousain et héritier d'un grand marchand de pastel, le château entre en 1927 à l'inventaire des Monuments Historiques.

Pourtant, il tombe très vite dans l'oubli et reste dans un état de quasi-abandon. Il est racheté par le Conseil Général de la Haute-Garonne en 1984 dans un objectif de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine du département. Dès lors, le Conseil Général entreprend de grands travaux de restauration en vue de la sauvegarde du bâti, de l'aménagement des communs ou encore de la remise en état du parc.

Au pied du château Renaissance s'étend un jardin à la française. Tapis vert bordé de buis, successions de terrasses, allées de tilleuls prennent place dans un parc de 24 hectares, dont les surfaces engazonnées occupent à elles seules une surface de 4,5 hectares. Le verger d'autrefois reprend vie, grâce à une vingtaine d'espèces d'arbres fruitiers et six cépages récemment plantés. Des amandiers « princesse », des cerisiers « cœur de pigeon », des pêchers de vigne ou du raisin « dattier de Beyrouth » agrémentent le décor du jardin.



Équipements culturels publics

4 457 K€

Actions culturelles

5 363 K€

Musées départementaux

45 K€

Espace MJC Roguet

42 K€

Équipements culturels privés

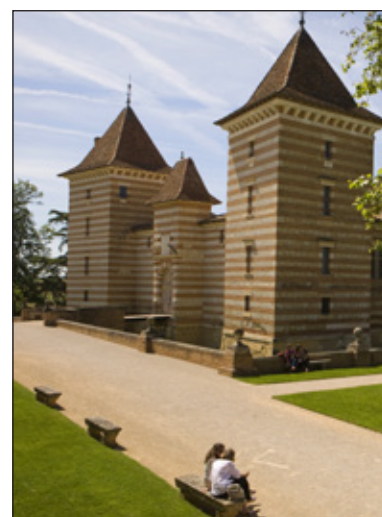
132 K€

ADDA 31

792 K€

Total - Équipements et actions culturelles

10 831 K€



Aujourd'hui, ce château est ouvert au public qui peut découvrir son étage noble, ses galeries, ses tours et son parc. Dans le bâtiment des communs se trouvent une librairie et un espace d'accueil offrant documentation et informations sur Laréole et de ses alentours. Ainsi, 31 164 personnes soit une augmentation de 22 % par rapport à 2012, ont visité le site.

De nombreux artistes investissent les lieux lors d'expositions ou à l'occasion du festival « le château se donne en spectacles » et des concerts du festival 31 notes d'été.

Travaux 2013 : Consolidation de la voute d'entrée (10 K€), aménagements spécifiques pour l'amélioration du fonctionnement du salon de thé (5 K€).



■ Site de Saint-Bertrand-de-Comminges

■ Les Olivétains

Situé sur le parvis de la cathédrale Sainte-Marie, cet ancien couvent construit au XIX^e siècle, a été rénové et transformé en centre culturel et touristique par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Il accueille depuis 1992, d'avril à octobre, des expositions d'artistes contemporains invités par le Conseil Général.

Travaux 2013 : aménagements pour faciliter les expositions (5 K€).

■ L'Ancienne Gendarmerie

Au coeur de la cité médiévale, ce bâtiment datant du XVIII^e siècle était autrefois occupé par la maréchaussée. Rachetée et rénovée par le Conseil Général, l'Ancienne Gendarmerie accueille depuis 2005 le Musée d'archéologie départemental et des expositions d'art contemporain chaque été.

■ Patrimoine rural non protégé

La loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements la gestion des crédits de conservation du patrimoine rural non protégé. La participation départementale a pour objectifs d'aider à la rénovation de ce patrimoine ainsi qu'à faciliter son accès au public.

Il est à noter que le Conseil Général a doublé les crédits de paiement de l'État.

Les projets sont soumis à l'avis du comité consultatif pour la sauvegarde du Patrimoine rural non protégé (PRNP) composé notamment du CAUE, CDT et Fondation du Patrimoine.

Les opérations subventionnées sont sélectionnées en fonction de l'intérêt patrimonial.

En 2013, le Comité Consultatif a donné son avis sur 15 dossiers, 11 ont connu un avis favorable et une décision d'octroi de subvention en Commission Permanente. Ainsi, 123 K€ d'aides financières ont été attribués au titre de ce dispositif. En outre, l'année 2013 a vu la reconduction du partenariat entre le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine pour 3 années supplémentaires, matérialisée par la signature d'une convention.

Château de Laréole

94 K€

Site de Saint Bertrand de Comminges

43 K€

Patrimoine rural non protégé

67 K€

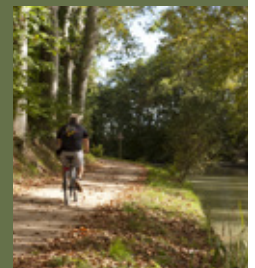
Total-Patrimoine culturel

204 K€



Protection de l'Environnement

EAU	127
DÉCHETS	131
ESPACES NATURELS	133
LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES	135
VÉLO	136
SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	137



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

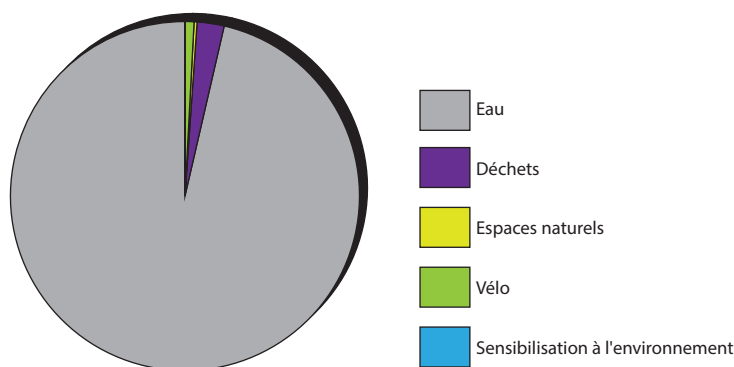
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 2009, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche d'éco-responsabilité pour prendre en compte dans son fonctionnement les principes du développement durable.

Cette démarche se décline notamment à travers les actions suivantes :

- développer une politique d'achat responsable en intégrant dans les marchés publics des critères environnementaux, sociaux et économiques. L'objectif est de favoriser les achats verts, de promouvoir l'emploi des personnes en insertion, de maîtriser les dépenses publiques en systématisant la notion de coût global. Ainsi, en 2013, un outil méthodologique intitulé « guide d'achat responsable » a été mis en ligne pour tous les agents de la collectivité. Afin d'accompagner les services dans sa mise en œuvre, des sessions de formation sur l'achat responsable ont été réalisées en 2013.
- Élaborer le schéma départemental d'actions « Tendre vers le zéro phyto ». Les objectifs sont multiples : réduire les coûts et l'utilisation de produits phytosanitaires, faire évoluer les pratiques de gestion et d'entretien des espaces départementaux en protégeant la ressource en eau, limiter l'exposition de la population à l'air et aux sols. Un diagnostic des pratiques, engagé en 2013, devra terminer en début d'année 2014. Il permettra de définir des objectifs à atteindre et des marges de progrès, de définir un zonage départemental en fonction des risques et de la fragilité du milieu et d'y associer des méthodes de désherbage adéquates. Enfin, en 2013, une formation « CERTIPHYTO » a été dispensée aux conseillers agricoles sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires à destination des agriculteurs. A terme 150 agents seront concernés (agents de la voirie, de l'entretien des collèges et des bâtiments départementaux...).
- Établir un Plan de Déplacements de l'Administration : cette action a pour objectif d'optimiser la mobilité des agents dans leurs déplacements professionnels et domicile/travail en favorisant l'usage du vélo, du covoiturage, des transports en commun. 5 sites ont été retenus pour la mise en œuvre du 1^{er} PDA : l'hôtel du Département, le Centre Administratif de Saint-Gaudens, Le laboratoire Départemental, la Médiathèque Départementale et la Maison des Solidarités de Balma. Durant l'année 2013, un pré-diagnostic sur les déplacements au sein du Conseil Général a été réalisé. Fin 2013, des groupes de travail ont été constitués par les agents de la collectivité, sur la base du volontariat, pour partager le diagnostic et proposer des actions à mettre en œuvre. Le plan d'actions du PDA doit être élaboré courant 2014.
- Élaborer un Plan Climat-Energie Départemental pour connaître et réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, anticiper l'augmentation des coûts des énergies fossiles et s'adapter aux conséquences du réchauffement du climat.

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Eau	24 617 K€
Déchets	598 K€
Espaces naturels	71 K€
Vélo	237 K€
Sensibilisation à l'environnement	46 K€
Total - Protection de l'environnement	25 569 K€



La mise en œuvre de la politique départementale

Le Conseil Général inscrit son action en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usagers dans les cadres réglementaires définis par l'Union Européenne (Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive Eaux Résiduaire Urbaines (DERU)...), l'État (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, Lois Grenelle I et II de l'Environnement...) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015 du Comité de bassin Adour-Garonne). Il a approuvé les orientations de sa politique Eau en 2011.

Ainsi, il propose un ensemble d'actions et de financements visant :

- à mieux gérer la ressource en eau par la gouvernance et la solidarité interdépartementale,
- à rechercher un équilibre raisonné en période d'étiage,
- à accompagner les collectivités locales dans l'aménagement du territoire haut-garonnais,
- à préserver les milieux naturels.

Enfin, il contribue, par un accompagnement technique auprès des irrigants, à la mise en œuvre des orientations décidées avec l'appui des conseillers agricoles du Conseil Général.

Cette politique de l'eau, axée sur des objectifs de développement durable, vise ainsi à économiser et préserver la ressource en eau sans porter atteinte à la qualité de vie et à l'activité économique de notre territoire.

Les actions volontaristes

■ Le Laboratoire Départemental :

Le Département met au service des utilisateurs d'eau, un outil technique d'analyse, de prélèvement et de conseil compétent dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'air (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de loisirs (piscines et baignades), eaux thermales, eaux du milieu naturel, eaux usées urbaines et industrielles, eaux diverses (process, milieu hospitalier, hémodialyse, ...), boues, sédiments, mâchefers.

■ Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) et la Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB) :

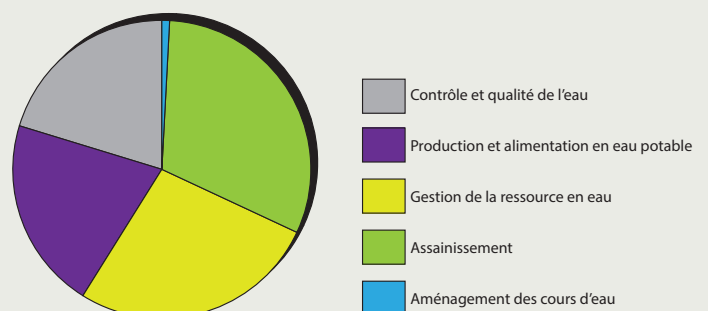
Dans le domaine de l'assainissement collectif, le SATESE et la MVAB assurent un rôle d'information et d'animation territoriale en mutualisant les retours d'expérience et les évaluations techniques sur les procédés utilisés. La reconquête de la qualité des milieux et le maintien de la ressource en eau représentent un enjeu essentiel pour les prochaines décennies, d'où l'importance du maintien et de l'amélioration du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

■ La Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB) a pour objectif l'utilisation rationnelle par l'agriculture des boues des stations d'épuration présentant une composition compatible avec l'usage agricole.

Pour y parvenir, la MVAB met au point et diffuse une information générale auprès des publics d'agriculteurs et de producteurs de boues principalement. Elle assure un conseil technique pour la mise en place de filières correctes d'élimination ou de valorisation des boues. La MVAB a un rôle d'acquisition et de centralisation des données : recueil de tous les plans et suivis d'épandage, alimentation d'une base de données couplée à un système d'information géographique, élaboration de synthèses départementales (origine, quantité, qualité, devenir des boues produites, ...).

■ Le Conseil Général est adhérent au Syndicat Mixte Eau Assainissement (SMEA) et assure le suivi de l'activité du SMEA sur les missions transférées.

Leviers	Montants Réalisés
Contrôle et qualité de l'eau	4 986 K€
Production et alimentation en eau potable	5 073 K€
Gestion de la ressource en eau	6 648 K€
Assainissement	7 662 K€
Aménagement des cours d'eau	248 K€
Total - Eau	24 617 K€



CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU

L'activité du LD31, assimilée à un service à caractère industriel et commercial, ne reçoit pas de participation financière du Conseil Général. Les dépenses générées par l'activité doivent être équilibrées par les prestations d'analyses réalisées.

Les clients du LD31 sont : les collectivités locales, les syndicats, les administrations de l'État, les cliniques et hôpitaux, l'ARS, les industriels, les bureaux d'étude, les particuliers.

Les missions sont réalisées dans le cadre de :

- contrôles réglementaires,
- auto-surveillance des utilisateurs,
- pollutions accidentelles,
- soutien technique apporté aux collectivités locales (SATESE, MVAB, Réseau des Stations d'Alerte RSA),
- études diverses.

Les domaines géographiques d'intervention sont :

- la Haute-Garonne (pour 55 %),
- les départements limitrophes et le bassin Adour Garonne (pour 45 %).

Le Laboratoire Départemental a en 2013, développé l'activité de prélèvements et analyses de la qualité de l'air intérieur et peut ainsi répondre à la nouvelle réglementation qui exige en priorité ces contrôles dans les crèches et les écoles maternelles.

Locaux du Laboratoire

Mise aux normes des chambres froides (28K€), re-cloisonnement de divers locaux (23K€), réfection des étanchéités (15K€) et installation de garde corps en toiture terrasse (21K€).

Moyens de fonctionnement du Laboratoire de l'Eau

4 443 K€

Équipements du Laboratoire de l'Eau

352 K€

Locaux du Laboratoire de l'Eau

191 K€

Total - Contrôle et qualité de l'eau

4 986 K€

PRODUCTION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités, le Conseil Général aide les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'équipement visant à garantir à tous l'accès à l'eau potable.

Le Conseil Général appuie en particulier les opérations visant la sécurisation de l'alimentation ainsi que la modernisation des réseaux (contribuant ainsi à réduire les pertes) et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée, afin de faire face aux enjeux de santé publique.

Le règlement en matière d'eau potable, en vigueur en 2012, a pour objectifs de sécuriser les systèmes d'alimentation en eau, l'accès à la ressource eau ainsi que de favoriser les économies d'eau, notamment en luttant contre les fuites dans les réseaux.

En 2013, 5 programmations annuelles sont en cours de traitement :

38 opérations ont été proposées pour 1,41 M€,

11 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 535 K€,

3 dossiers payés pour un montant total de 403 K€.

Concernant les programmes pluriannuels, sont passées en 2013 :

pour 2012 : 91 dossiers ont été passés en Commission Permanente pour un montant total de 1,71 M€ engagés, 2 dossiers payés pour 61,4 K€.

Pour 2011, 4 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 128 K€ engagés, 17 dossiers payés pour un montant total de 279,8 K€.

Pour 2010 : 1 dossier passé en Commission Permanente pour un montant de 21 K€ engagés, 13 dossiers payés pour 591 K€.



Pour 2009 : 2 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 137 K€, 4 dossiers payés pour 202,6 K€.

Subventions en eau potable

5 073 K€

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les usagers de la Haute-Garonne utilisent des ressources en eau très variées, parfois créées de toute pièce par l'homme. Depuis longtemps, le Conseil Général s'est associé à des départements voisins pour créer et gérer des ressources supplémentaires :

- le Système Neste entre les Hautes-Pyrénées, le Gers et la Haute-Garonne,
- les barrages de la Montagne Noire entre le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne,
- le barrage de la Ganguise entre l'Aude et la Haute-Garonne,
- le barrage de Montbel entre l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne,
- le barrage du Filheit entre l'Ariège et la Haute-Garonne.

■ Participations aux institutions interdépartementales

Une étude est actuellement menée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la recherche de sites de stockage d'eau destinés à soutenir le débit des rivières en période estivale. Les résultats de cette étude doivent alimenter le travail en cours de révision du Plan de Gestion des Étiages de la Garonne.

En 2011, le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un inventaire départemental des zones humides.

L'inventaire des zones humides comprend deux phases :

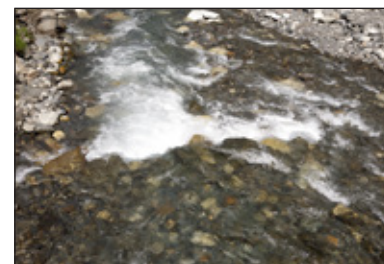
- une première phase d'identification des zones humides potentielles, sur la base d'une analyse des données existantes,
- une seconde phase de prospection de terrain afin de vérifier la présence de zones humides à proprement parler.

L'axe Garonne a été traité en 2012-2013 par Nature Midi-Pyrénées pour les phases 1 et 2. Sur le reste du département, la phase 1 de l'inventaire (39 K€ TTC) a été confiée par le Conseil Général au bureau d'études ECOTONE de juillet 2012 à avril 2013 et a permis d'identifier 29 000 ha de zones humides potentielles, soit 4,5 % du département.

Par délibération du 23 octobre 2013, le Conseil Général a décidé de s'engager dans la deuxième phase de l'inventaire des zones humides.

■ Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA)

Pour le territoire haut-garonnais, le Conseil Général a impulsé la création du SMEA qui fédère près de 200 communes et 25 groupements de communes. Ce syndicat est un outil de solidarité entre les collectivités et de mutualisation des moyens : 150 agents sont mis à disposition par le Conseil Général pour la défense du service public et des consommateurs. Il vise à faire avancer la prise en compte de l'environnement dans les projets relatifs à l'eau : eau potable, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, gestion des milieux notamment.



Participations aux institutions interdépartementales

1 102 K€

Soutien d'étiage

108 K€

SMEA

5 438 K€

Total - Gestion de la ressource en eau

6 648 K€

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Général aide les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'équipement pour le traitement des eaux usées nécessaires à la santé publique et à la protection des milieux aquatiques haut-garonnais. En effet, si le traitement des eaux usées est avant tout une question de santé/salubrité publique, il est aujourd'hui également lié à la nécessité d'atteindre un bon état écologique des eaux, dans le cadre d'une politique de développement durable permettant de concilier préservation du cadre de vie et développement économique des Haut-Garonnais.

2013 marque la première année d'application du nouveau règlement en matière d'assainissement et d'eau potable adopté en 2012. La priorité de ce règlement vise à réduire l'incidence des pollutions rejetées dans le milieu ainsi qu'à maîtriser les systèmes d'assainissement et en assurer un développement cohérent.

En 2013, 4 programmations annuelles sont en cours de traitement :
85 opérations ont été proposées pour 4,41 M€,
20 dossiers sont passés en Commission Permanente pour un montant total de 1,25 M€ d'engagement,
4 dossiers ont été payés pour un montant total de 296 K€.

Concernant la programmation pluriannuelle :
Pour 2012 : 128 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 5,24 M€ engagés, 15 dossiers payés pour un montant de 1,6 M€.
Pour 2011 : 73 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 3 M€ engagés, 44 dossiers payés pour un montant total de 2,32 M€.
Pour 2010 : 6 dossiers passés en Commission Permanente pour un montant total de 252,8 K€ engagés, 29 dossiers payés pour un montant de 2,37 M€.

Hors programmation, le projet « Aussonnelle Amont » consiste en la réalisation d'un collecteur de transfert des eaux usées des communes riveraines de la partie amont du bassin versant de l'Aussonnelle vers une station d'épuration intercommunale dite « Aussonnelle Amont ».
En 2013, un avis favorable du Préfet de Région au titre du « Défi Aussonnelle Amont », pour une 1^{re} tranche financière et solde (21 K€ HT), a été émis pour la création anticipée d'une partie du réseau de transfert en gravitaire, traversée de la RD 42 (Avenue du Vallon) sur la commune de La Salvetat Saint-Gilles.

D'autre part, le marché de travaux pour la création de la station d'épuration intercommunale dite « Aussonnelle Amont » d'une capacité de 25 000 EqH extensible à 50 000 EqH a été notifié aux entreprises co-traitantes en novembre 2013 pour un montant de 5,07 M€ HT.

Assainissement rural

3 630 K€

Assainissement urbain

2 361 K€

Assainissement pluvial

381 K€

Mission de Valorisation Agricole des Boues

184 K€

Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

356 K€

Projet de réhabilitation du bassin de l'Aussonnelle

750 K€

Total - Assainissement

7 662 K€



Aménagement des cours d'eau

248 K€

AMÉNAGEMENT ET PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

Les collectivités et syndicats qui ont la charge de la restauration et l'entretien des rivières et ouvrages perçoivent une aide du Département. L'aménagement des cours d'eau contribue à la restauration des milieux aquatiques et à la protection de la faune et de la flore. Il permet de multiples usages (alimentation en eau potable, activités de loisirs...). Le Conseil Général participe également à la protection des biens et des personnes en aidant les collectivités qui engagent des travaux sur leurs cours d'eau, contribuant à favoriser la prévention contre les inondations.

En 2013, 16 dossiers rivière et 4 dossiers inondation ont été présentés en Commission Permanente pour un montant total de subventions de respectivement 152,4 K€ et 65,3 K€. Par ailleurs, 23 dossiers rivière ont été payés pour un montant total de 247,9 K€.

Le Conseil Général a décidé d'apporter son aide aux territoires sinistrés en votant des modalités d'intervention exceptionnelle pour soutenir les personnes, les collectivités territoriales et acteurs économiques touchés par les crues du 17 au 20 juin 2013.

Une enveloppe de 800 K€ a notamment été allouée pour les travaux d'urgence et de remise en état des cours d'eau. Ceux-ci concernent le nettoyage des cours d'eau (enlèvement d'embâcles et de déchets) et la restauration et la protection des berges endommagées lors de ces événements climatiques exceptionnels.

Déchets

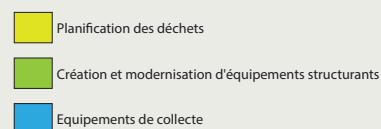
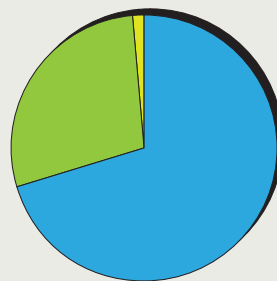
La mise en œuvre des compétences départementales

Suite à la parution de l'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 et du décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011, la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés devra aboutir à un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) qui a pour objectif de permettre la réduction des quantités de déchets produites sur le territoire. La Commission Consultative d'élaboration et de suivi du Plan a fixé les orientations des travaux à mener pour arriver à cet objectif.

Les actions volontaristes

Parallèlement, le Conseil Général, apporte son soutien financier aux collectivités compétentes pour mettre en œuvre cette planification en matière d'équipements de collecte, mais aussi pour la création et la modernisation d'équipements structurants.

Leviers	Montants Réalisés
Planification des déchets	8 K€
Création et modernisation d'équipements structurants	168 K€
Équipements de collecte	421 K€
Total - Déchets	597 K€



PLANIFICATION DES DÉCHETS

Le Conseil Général a en charge l'élaboration du PPGDND. Cette mission est assurée en concertation avec la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan qui s'est réunie en février et décembre 2013, instance composée de représentants du Conseil Général, des chambres consulaires, des collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets ménagers, des services de l'État ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, l'Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) soutient financièrement et techniquement le PDPD. Une subvention annuelle de 250 K€ est allouée au Département.

En 2013, le Conseil Général a poursuivi son action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire.

Plan Départemental de
Prévention Déchets

8 K€

CRÉATION ET MODERNISATION D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux collectivités compétentes qui créent ou optimisent des équipements structurants de traitement conformes au PPGDND de la Haute-Garonne, c'est-à-dire les déchetteries, les centres de tri et les unités de compostage. Il apporte également son soutien financier à la réhabilitation des décharges.

En 2013, le Conseil Général a versé 177 K€ pour les travaux de rénovation de la déchetterie de Mane (SIVOM de la Région de Salies du Salat), les travaux de réhabilitation du centre de transfert des déchets ménagers, la réalisation d'une plateforme de stockage des



Programmation des équipements

168 K€



Subventions pour équipements de collecte

271 K€

Prêts pour matériels mobiles de collecte

150 K€

Total - Équipements de collecte

421 K€

déchets verts à Muret (Communauté d'Agglomération du Muretain) et les travaux de mise en conformité de la plateforme de compostage de Daturas (Communauté Urbaine de Toulouse Métropole).

ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

Depuis plusieurs années, la collecte sélective est en place, en apport volontaire ou en porte-à-porte, dans tout le département.

En 2013, les collectivités se sont encore attachées à poursuivre leurs efforts d'investissement en optimisant les collectes afin notamment de limiter les coûts. Ainsi, le Conseil Général est intervenu sur 36 projets portés par 24 collectivités bénéficiaires.

Le Conseil Général participe par le biais de prêts sans intérêt aux acquisitions de matériels mobiles (camions-bennes...) indispensables au bon fonctionnement des collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets. Trois collectivités ont pu acquérir un nouveau camion-benne pour la collecte des déchets. Au final, le Conseil Général a engagé 1 M€ pour soutenir le développement de leurs équipements de collecte.

Espaces naturels

La mise en œuvre des compétences départementales

La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 permet aux départements de s'engager dans la protection de leur patrimoine naturel et de leurs paysages. En effet, le Conseil Général est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) boisés ou non.

Afin d'orienter ses politiques et ses pratiques dans une démarche de préservation du patrimoine naturel, de progrès social et d'efficacité économique, le Conseil Général a instauré en 2011, la part départementale de la Taxe d'Aménagement. Cette taxe a pour objet le financement d'actions et d'opérations de protection des espaces naturels sensibles, la préservation et la gestion de la ressource en eau ainsi que la préservation des continuités écologiques.

Les actions volontaristes

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général accompagne, finance et réalise en maîtrise d'ouvrage ou en régie, des investissements et des travaux en matière de protection et de gestion des espaces naturels, au travers notamment :

- De la gestion durable de la forêt départementale de Buzet,
- De son soutien à des projets de mise en valeur de la forêt communale,
- De son soutien à la production d'arbres champêtres,
- De l'aménagement durable des cours et des zones humides.

Leviers	Montants Réalisés
Gestion et aménagement des milieux naturels et des forêts	71 K€

GESTION ET AMÉNAGEMENT DES MILIEUX NATURELS ET DES FORÊTS

■ Forêt Départementale de Buzet

Le Département est propriétaire de 455 ha de la forêt de Buzet depuis 1981. Ce massif forestier est un espace multifonctionnel, accueillant toute l'année des familles, des écoles et des randonneurs. Il compte plus de 65 km de sentiers et chemins, fréquentés par plus de 50 000 personnes par an.

En matière de sécurité du public, la responsabilité de la collectivité pour défaut d'entretien du massif forestier peut être engagée et le gestionnaire est tenu de prévenir les risques potentiels. Bien qu'une surveillance régulière et une mise en sécurité des lieux et des sentiers existants par la coupe des branches et arbres morts soient assurées quotidiennement par les agents, un plan de gestion du patrimoine arboré a été mis en place en 2012.

Cela permet à la collectivité de disposer d'un outil de surveillance régulière et systématique, justifiant des moyens mis en œuvre par la collectivité, d'une part, pour prévenir les usagers des risques potentiels et d'autre part, pour limiter les risques par une mise en sécurité des sentiers.

Le bilan de la 1^{re} année de mise en place de cet inventaire montre que le massif est sain. Les grandes orientations de la gestion de la forêt sont inscrites dans un plan d'aménagement forestier décliné chaque année en programme de travail et validé par la Commission de gestion de la forêt. Les objectifs sont de préserver la multifonctionnalité de la forêt (loisirs et



production de bois) tout en préservant le milieu naturel. Ainsi, cette gestion forestière durable respectueuse des bonnes pratiques sylvicoles a permis la labellisation de la forêt de Buzet, par le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) depuis 2006.

■ Soutien aux travaux sylvicoles publics

Le Conseil Général accompagne, depuis 1988, au travers de son règlement d'aide à des travaux sylvicoles et de voirie forestière, des projets de mise en valeur de la forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Général a apporté son soutien financier en 2013 pour la réalisation de travaux sylvicoles (dépressage, girobroyage, dégagement), de plantations et de voirie forestière. Le périmètre de sollicitation 2013 concerne les cantons d'Aurignac, Bagnères de Luchon, Boulogne sur Gesse, Cintegabelle, Saint-Gaudens et Salies du Salat.

■ Schéma départemental d'orientation, de gestion et de préservation du patrimoine naturel

Dans l'objectif de donner un cadre et de fixer des règles d'intervention pour le Conseil Général en la matière, un état des lieux de la connaissance du patrimoine naturel départemental a été dressé en 2012 et a permis à l'Assemblée Départementale d'approuver le 28 janvier 2013 les enjeux pour le patrimoine naturel haut-garonnais et de valider les 5 axes d'intervention pour la gestion des espaces naturels.

En 2013, son intervention en faveur du patrimoine naturel s'est renforcé par :

- l'inscription de 6,6 ha de propriétés départementales au périmètre de la future Réserve Naturelle Régionale « Confluences Garonne Ariège »,
- la mise en œuvre du règlement d'aide à l'installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles,
- la réalisation de la première phase de l'inventaire des zones humides (identification des zones humides potentielles sur la base d'une analyse des données existantes).

Forêt départementale de Buzet

38 K€

Soutien aux travaux sylvicoles publics

34 K€

Total – Gestion et aménagement des milieux naturels et des forêts

72 K€

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES

Selon l'article R 515-2 du Code de l'Environnement, le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières de manière à assurer une gestion harmonieuse et durable des ressources naturelles.

Instrument d'aide à la décision du Préfet, le schéma est utilisé pour délivrer les autorisations d'exploitation de carrières qui doivent être compatibles avec ses orientations et ses objectifs. Le schéma départemental des carrières de la Haute-Garonne, actuellement en vigueur, a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2009.

En sa qualité de membre de la Commission Départementale des Espaces Naturels, des Paysages et des Sites (CODENAPS), formation spécialisée « carrières » et dans le cadre de ses avis sur les demandes d'ouverture ou d'extension de carrières, le Département reste très vigilant au respect du cadre de vie des riverains, mais également à la protection de l'environnement et du patrimoine communal et départemental.

En 2013, 13 projets ont été étudiés (dont 3 concernaient des demandes d'autorisation d'exploitation) au cours de 3 CODENAPS.



Lutte contre les nuisances sonores

Les riverains de l'aéroport Toulouse-Blagnac peuvent, comme ceux des 10 principaux aéroports de France, bénéficier d'une aide financière pour insonoriser leur logement lorsqu'ils subissent une gêne réelle constatée par un plan de gêne sonore (PGS).

Action Volontariste :

Un dispositif réglementaire financé par la TNSA (Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes), et abondé de financements supplémentaires par les collectivités en Haute-Garonne (Région, Département et Agglomération de Toulouse) était en application jusqu'en 2012. En effet, au regard du fond excédentaire, le Conseil Général, dans sa délibération du 25 avril 2012, a approuvé l'avenant mettant un terme à la convention pluriannuelle dans l'attente d'éléments nouveaux qui permettraient de rouvrir le débat sur l'opportunité d'un financement public en plus de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes.

Cependant, la question du financement des établissements sanitaires, sociaux et scolaires est à l'étude. En 2013, la Préfecture a relancé les différentes collectivités concernant la collecte des permis de construire de ces établissements situés dans le Plan de Gêne Sonore.

Par ailleurs, le Conseil Général agit en matière de Prévention du bruit :

Il démarre l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement, destiné à définir un plan d'action pour réduire les nuisances sonores générées par les infrastructures routières départementales en lien avec la Direction de la Voirie et des Infrastructures.

Vélo

Le Département a des compétences obligatoires en matière cyclable en tant que gestionnaire d'un réseau routier. Depuis la mise en place de son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en 1997, le Conseil Général soutient très concrètement les déplacements à vélo et toutes les initiatives qui peuvent encourager la pratique de ce mode de déplacement « doux ».

Les deux axes définis dans ce schéma directeur sont :

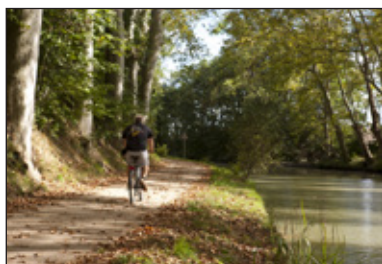
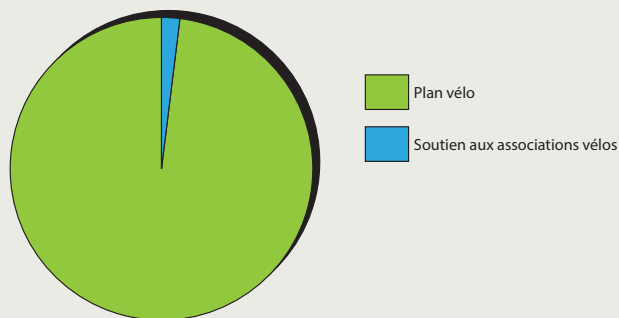
- l'axe des canaux, dont les parcours cyclables du canal du Midi, du canal de la Garonne et de la Rigole de la Plaine ont été réalisés respectivement en 1991, 2002, la partie lac de Saint-Ferréol jusqu'au lac de Lenclas en 2008 (17 km),
- l'axe de la vallée de la Garonne, dont quatre sections du parcours cyclable de la Garonne sont à ce jour ouvertes entre Cierp-Gaud et Carbonne (environ 110 km).

Ces aménagements destinés à un public familial sont des aménagements en site propre (canal du midi, canal de Garonne et Rigole de la Plaine) ou des itinéraires partagés (parcours cyclable de la Garonne).

Un montant de 220 K€ est consacré chaque année à l'entretien courant des pistes cyclables départementales.

Le Conseil Général achète également les terrains nécessaires à la réalisation des pistes cyclables départementales.

Leviers	Montants Réalisés
Plan vélo	232 K€
Soutien aux associations vélo	5 K€
Total - Vélo	237 K€



Itinéraires cyclables départementaux

232 K€

PLAN VÉLO

En 2013, des études environnementales dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique ont débuté afin de finaliser le parcours cyclable de la Garonne (inscrit au schéma directeur des itinéraires cyclables du Conseil Général), dans sa partie nord vers l'agglomération toulousaine.

Un montant de 168 K€ a été inscrit sur 4 ans dont un montant de 11 K€ financé en 2013 pour le lancement d'un marché.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS VÉLOS

Membre de l'Association des Départements et des Régions Cyclables (ADRC), le Conseil Général apporte sa contribution à la promotion du vélo et de son usage.

Au sein de cette association, qui constitue un lieu d'échange d'idées et d'expériences, il participe au développement et à la promotion des vélo routes et voies vertes qu'il aménage sur son propre territoire.

Participation à l'association des départements cyclables

5 K€

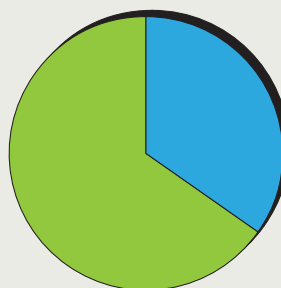
Sensibilisation à l'environnement

Les actions volontaristes

Le Conseil Général a été à l'initiative en 1991 de la création du Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SMEPE). Cette structure collective regroupe le Conseil Général et 265 communes volontaires. Elle associe 43 associations de protection de l'environnement et différents partenaires institutionnels et socio-économiques du département. Son objectif est d'informer des élus sur les questions environnementales prégnantes.

Le Conseil Général soutient également les associations environnementales en attribuant des subventions en matière de protection et de sensibilisation sur les domaines de l'environnement, des milieux naturels et de la biodiversité selon un règlement d'aide adopté en 2013.

Leviers	Montants Réalisés
Animation du syndicat mixte pour l'environnement	30 K€
Soutien aux associations environnementales	16 K€
Total - Sensibilisation à l'environnement	46 K€



■ Animation du syndicat mixte pour l'environnement
■ Soutien aux associations environnementales

ANIMATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENVIRONNEMENT

En plus de sa mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des jeunes collégiens, le SMEPE s'est donné une mission d'information et de concertation. Ouverte aux membres du SMEPE (élus) et aux associations, aux acteurs institutionnels et économiques de l'environnement, des réunions, des débats, des colloques et des visites sont organisés sur différents thèmes liés à l'environnement.

L'objectif est d'apporter de l'information, de favoriser le débat et l'échange d'expériences, de sensibiliser les élus locaux à la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques.

En 2013, le syndicat a poursuivi son cycle de rencontres-débats et visites sur plusieurs thématiques : la gestion des cours d'eau, la gestion des déchets en Haute-Garonne et la problématique de l'énergie nucléaire avec la visite de la centrale de Golfech.

Participation au syndicat mixte pour l'environnement
30 K€

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil Général soutient financièrement les associations, dans leurs actions de protection et préservation de l'environnement, en complément de ses propres actions menées avec le SMEPE.

En 2013, la convention de 4 ans signée en 2012 entre le Conseil Général et l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) est entrée dans sa deuxième année avec pour objectifs :

- de mettre à jour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques sur le département de la Haute-Garonne, sur la base de données fournies par le Conseil Général,
- de fournir des informations sur la qualité de l'air et des cartes de prévisions mises à disposition des communes du département.

Subventions aux associations environnementales

16 K€



S é c u r i t é

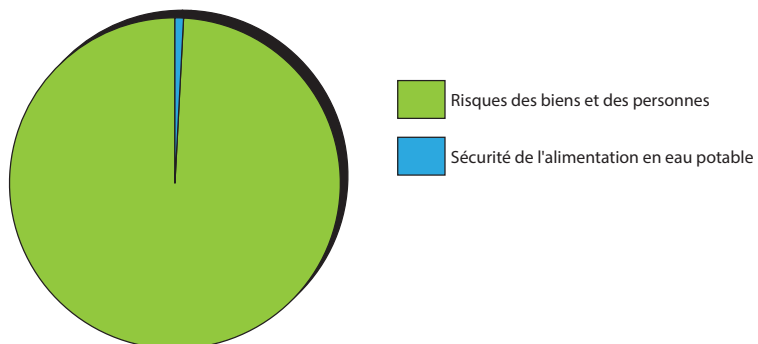
RISQUES DES BIENS ET DES PERSONNES	141
SÉCURITÉ DES ALIMENTS	143
SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	145



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

SÉCURITÉ

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Risques des biens et des personnes	48 440 K€
Sécurité de l'alimentation en eau potable	439 K€
Total – Sécurité	48 879 K€



Risques des biens et des personnes

La sécurité civile a pour objet de prévenir les risques de toute nature, d'informer et d'alerter les populations, ainsi que de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne contribue à la mise en œuvre de ces missions, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) créé en 1992 et « départementalisé » en 1996. Il intervient également avec les missions développées par les Laboratoires départementaux de l'Eau et Vétérinaire.

Leviers	Montants Réalisés
Incendie et secours	48 440 K€

INCENDIE ET SECOURS

■ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les missions du SDIS :

- la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie,
- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.



Le SDIS en quelques chiffres :

■ La participation du Conseil Général se scinde en deux parts :

- 45,4 M€, soit 60,89 % des ressources de fonctionnement, en progression de 2 % par rapport à 2012,
- 3 M€, soit 8,60 % des ressources d'investissement.

■ Les ressources totales de l'établissement s'élèvent à 109,4 M€ :

- 74,5 M€ en section de fonctionnement, soit 68,12 %,
- 34,8 M€ en section d'investissement, soit 31,88 %

■ Le nombre d'interventions s'est élevé à 50 537 en 2013, réparties comme suit :

- 49 par jour pour les centres d'incendie et de secours de Toulouse,
- 15 pour le centre d'incendie et de secours de Colomiers et 12 pour celui de Ramonville-Saint-Agne,
- 10 pour celui de Muret, 8 pour Rouffiac-Tolosan et 5 pour Saint-Gaudens-Comminges.
- entre 2 et 3 pour Saint-Jory, Grenade sur Garonne, Bagnères de Luchon, Saint-Lys, Auterive, Montréjeau Cazères et Fronton.

Centres d'Incendie et de secours réalisant plus de 700 interventions par an

Centres d'Incendie et de secours	Total Sorties de Secours	Total interventions	Sorties de Secours/jour	Interventions/jour
Toulouse-Vion	11 654	9 566	31,93	26,21
Toulouse-Lougnon	10 015	8 449	27,44	23,15
Colomiers	6 664	5 383	18,26	14,75
Ramonville St-Agne	5 511	4 412	15,10	12,09
Muret	5 343	3 569	14,64	9,78
Rouffiac Tolosan	3 703	3 030	10,15	8,30
St Gaudens-Comminges	2 253	1 765	6,17	4,84
St Jory	1 333	987	3,65	2,70
Grenade sur Garonne	1 256	976	3,44	2,67
Bagnères de Luchon	982	976	2,69	2,67
St Lys	1 076	935	2,95	2,56
Auterive	1 139	908	3,12	2,49
Montréjeau	965	830	2,64	2,27
Cazères	1 123	801	3,08	2,19
Fronton	914	753	2,50	2,06

■ Organisation

D'un point de vue opérationnel, le SDIS est composé :

- de quatre groupements territoriaux (Nord-Ouest, Nord-Est, Centre et Sud),
- de trois Centres de Traitement de l'Alerte,
- de deux Centres d'Incendie et de Secours Principaux sur Toulouse,
- de trente-deux Centres d'Incendie et de Secours répartis sur l'ensemble du département.

■ Effectif

L'effectif de l'établissement public est de 2 119 agents, dont un effectif féminin de 279 personnes (62 % de personnel administratif, technique et spécialisé, 13 % de sapeurs-pompiers volontaires et 3 % de sapeurs-pompiers professionnels).

Parmi ces agents, 1 180 sont Sapeurs Pompiers Volontaires, 762 sont Sapeurs Pompiers Professionnels, 177 sont Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés.

■ Aides à la protection incendie

Le Conseil Général intervient auprès des communes et de leurs groupements afin de les aider à financer les dispositifs de défense incendie et leur raccordement au réseau d'eau potable.



Dotation au SDIS

48 424 K€

Aides à la protection incendie

16 K€

Total - Incendie et secours

48 440 K€

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Le Conseil Général accompagne les communes pyrénéennes pour la réalisation de travaux de sécurisation relatifs à la restauration des terrains en montagne.

Celle-ci a pour objectifs de dévier ou de stopper les phénomènes naturels pour assurer la sécurité directe des personnes et des biens et d'empêcher la naissance du phénomène naturel. Elle nécessite la mise en œuvre de techniques de génie civil (seuils, banquettes, gabions, filets dynamiques et filets plaqués...) et de génie végétal et écologique (reboisements, fascinage, végétalisation des berges et lits des torrents... cf § environnement).

Sécurité des aliments

La mise en œuvre des compétences départementales

Au-delà de son action en faveur de la santé animale (voir chapitre agriculture), le Laboratoire Vétérinaire Départemental apporte son expertise dans le domaine de la sécurité sanitaire à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire :

- Réalisation de contrôles officiels pour le compte des services vétérinaires à la fois lors de suspicion de toxi-infections alimentaires, d'inspections vétérinaires mais également lors de la réalisation des plans de surveillance et de contrôle en bactériologie et en chimie des résidus. Le Laboratoire est réquisitionnable par le Préfet en cas d'atteinte à la santé publique.
- Accompagnement des professionnels de la transformation agro-alimentaire locale et de la production artisanale dans l'application de la réglementation dite du « Paquet hygiène » à travers des prestations de formation, de conseil et d'analyse dans le but, in fine, de protéger les consommateurs.

Les actions volontaristes

Le Conseil Général porte une attention particulière aux domaines de la restauration collective et scolaire du secteur public (hors collèges, voir chapitre contrôle sanitaire des collèges) par l'intermédiaire d'une prise en charge à hauteur de 30 % sur les tarifs pratiqués au Laboratoire.

SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Les missions de santé publique et d'épidémiologie (telles que définies dans le Code Rural) sont maintenues. En tant qu'acteur du sanitaire, il s'agit de contrôler et prévenir les zoonoses, c'est-à-dire identifier et diagnostiquer les maladies animales pour prévenir leurs propagations et protéger l'homme ou limiter les impacts économiques sur les revenus agricoles.

En tant que plateforme technique, le laboratoire est en charge des analyses dans le cadre de la surveillance et du contrôle du niveau sanitaire de la production animale, végétale ainsi que de la sécurité des aliments. Face à la mondialisation des échanges et à l'apparition régulière sur le territoire de nouvelles maladies ou la réémergence d'anciennes maladies, le laboratoire a également pour mission de travailler en anticipation des problèmes et crises sanitaires.

Dans le cadre de ses missions de santé publique et sécurité sanitaire, le Conseil Général participe au maintien technique de la plateforme analytique du Laboratoire Vétérinaire à travers :

- le maintien des accréditations et agréments délivrés par le Ministère de l'Agriculture,
- le maintien à niveau et l'entretien du bâtiment et des équipements,
- le fonctionnement dans des conditions permettant de garantir la radioprotection ainsi que la biosécurité et la biosûreté conformément à la réglementation relative à la détention de micro-organismes pathogènes,
- le maintien des activités de veille sanitaire et la participation aux dispositifs de sécurité nationale relevant des compétences du Laboratoire,
- le maintien à niveau des effectifs et de la capacité d'intervention du Laboratoire.

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental, en complément de ses actions de santé publique vétérinaire, contribue également à aider les éleveurs afin de mieux contrôler les introductions d'animaux, les causes d'avortements et les problèmes sanitaires rencontrés.





■ Faits marquants en 2013 :

- Bactériologie animale : forte augmentation de la tuberculose bovine et diminution du nombre de crises de toxi-infection alimentaire collective par rapport à 2012.
- Surveillance des denrées alimentaires (risques chimique et bactériologique) : les résultats sont conformes à la réglementation.

Sécurité de l'alimentation en eau potable

Les actions volontaristes

Depuis 1998, le Conseil Général protège en continu les ressources en eau potable du département grâce à son réseau de stations de surveillance de la qualité des eaux superficielles.

En Haute-Garonne, plus de 90 % de l'eau consommée est d'origine superficielle (308 communes, soit 825 000 habitants représentant 88 % de la population) : fleuves, rivières, canaux, barrages, gravières... Pour protéger ce potentiel, un réseau de stations d'alerte a été implanté.

Leviers	Montants Réalisés
Détection des pollutions	439 K€

DÉTECTION DES POLLUTIONS

L'objectif est de détecter les pollutions accidentelles 24 h/24. Pour cela, un service d'astreinte de 7 personnes est en place au Laboratoire Départemental de l'Eau (LDE) pour intervenir en cas d'alerte pollution et prendre les dispositions nécessaires pour protéger la population, en concertation avec les administrations d'État concernées.

La Garonne et ses affluents sont une ressource indispensable pour produire l'eau destinée à la consommation.

Pour préserver ce potentiel, le Département a mis en place des stations d'alerte, installées au fil de l'eau et reliées à un poste central de commande.

Actuellement, six stations assurent cette surveillance sur les cours d'eau Garonne et Ariège.

- sur la Garonne : stations de Montespan, Saint-Julien, Portet et Toulouse (au Bazacle),
- sur l'Ariège : station de Lacroix-Falgarde,
- sur le canal de Saint Martory : station du Lherm.

Le LDE assure l'exploitation de quatre stations (Montespan, Saint Julien, Bazacle et le Lherm) et gère le poste central de supervision pour les 6 stations.

Ce dispositif signale en permanence les pollutions aux exploitants afin de protéger les prises d'eau alimentant les usines de production d'eau potable.

Les données collectées en permanence sur les rivières par ces stations intéressent certains prestataires (traiteurs d'eau, industriels, syndicats...). Le Département signe avec eux des conventions de mises à disposition.

Le réseau de stations d'alerte de la Haute-Garonne est souvent cité comme modèle pour la protection des ressources en eau superficielle et fait régulièrement l'objet de visites de collectivités ou d'administrations de départements limitrophes.

Bilan des interventions sur le terrain :

- 77 interventions terrain, pour 140 opérations,
- 2 épisodes de pollution à « Montespan » [dépassement du Carbone Organique Totale (COT) en raison des campagnes résineux].



Réseaux des Stations
d'Alerte
439 K€





Moyens généraux

FONCTION SERVICE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE	149
FONCTION LOGISTIQUE	152
FONCTION INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	163
FONCTION CONTRÔLE DE GESTION, ÉVALUATION	165
FONCTION FINANCES	167
FONCTION PERSONNEL	176
FONCTION SÉCURITÉ JURIDIQUE	182
FONCTION DOCUMENTAIRE	187



Rapport d'activités 2013
Conseil Général de la Haute-Garonne

Fonction service de l'Assemblée départementale

Missions

Le secrétariat de l'Assemblée a été renommé en 2013, Service de l'Assemblée Départementale au vu de ses missions :

- Gérer les sessions du Conseil Général et les réunions de la Commission Permanente :
 - organiser les sessions et les réunions (convocations, ordres du jour, rapports) et procéder à l'élaboration des procès verbaux, et à la transcription des débats des sessions,
 - rédiger également les délibérations et les rendre exécutoires (contrôle de légalité et mesures de publicité) dans les délais les plus restreints.
- Assurer la gestion des représentations du Conseil Général par le suivi et la centralisation des désignations.
- Conseiller et assister les services dans la rédaction des rapports et des délibérations notamment par le biais du projet des délibérations-type.
- Assurer les formations, le suivi et le pilotage de l'évaluation de Pos-Actes (logiciel de dématérialisation des rapports et délibérations).

Objectifs

- Assurer dans le respect du règlement intérieur le secrétariat administratif de l'Assemblée départementale ;
- Garantir la conformité administrative et juridique du processus décisionnel et des délibérations tant sur la forme que sur le fond ;
- Assurer la publicité des délibérations ;
- Conseiller et assister les directions et services dans l'élaboration des rapports et délibérations, ainsi que dans l'utilisation du logiciel de gestion dématérialisée des rapports et délibérations.

Périmètre

Les sessions du Conseil Général et les réunions de la Commission Permanente ainsi que leurs délibérations.

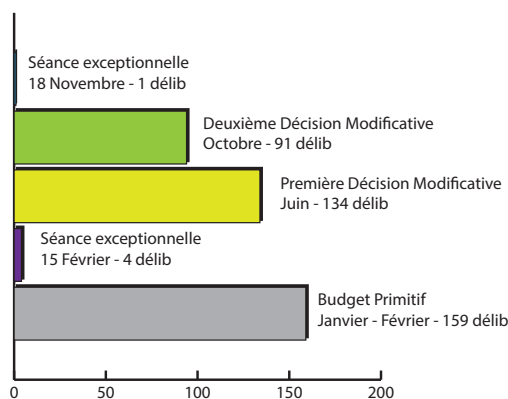


■ Réalisations 2013

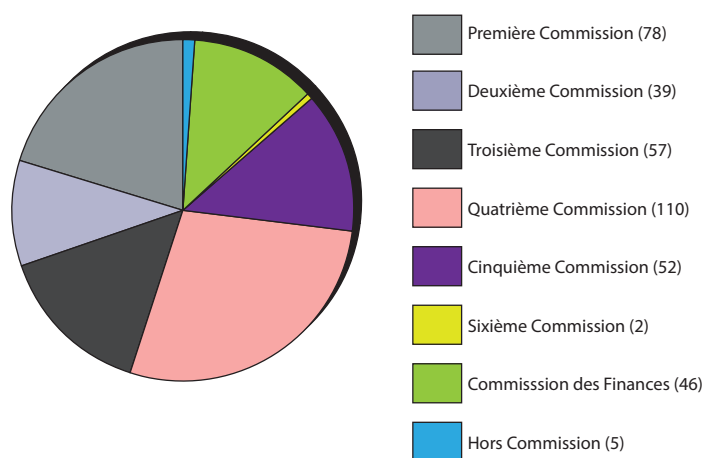
■ Gestion des sessions du Conseil Général et de ses délibérations :

- organisation de 5 sessions (3 sessions budgétaires et 2 sessions extraordinaires),
- élaboration de 17 procès-verbaux,
- transcription des débats de séances représentant en traitement de texte 489 feuillets,
- établissement de 389 délibérations,
- publication de 4 Recueils des Actes Administratifs.

Nombre de délibérations



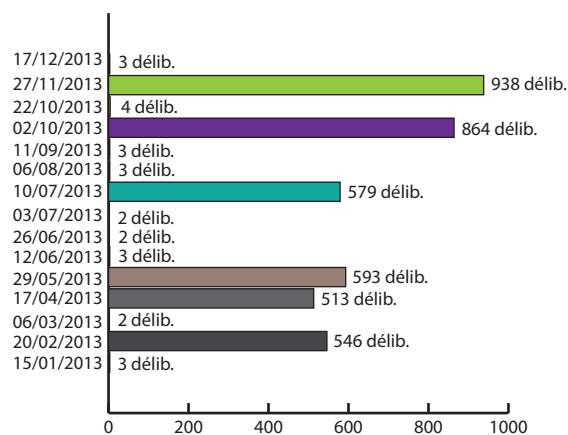
Répartition des délibérations du Conseil Général par Commissions

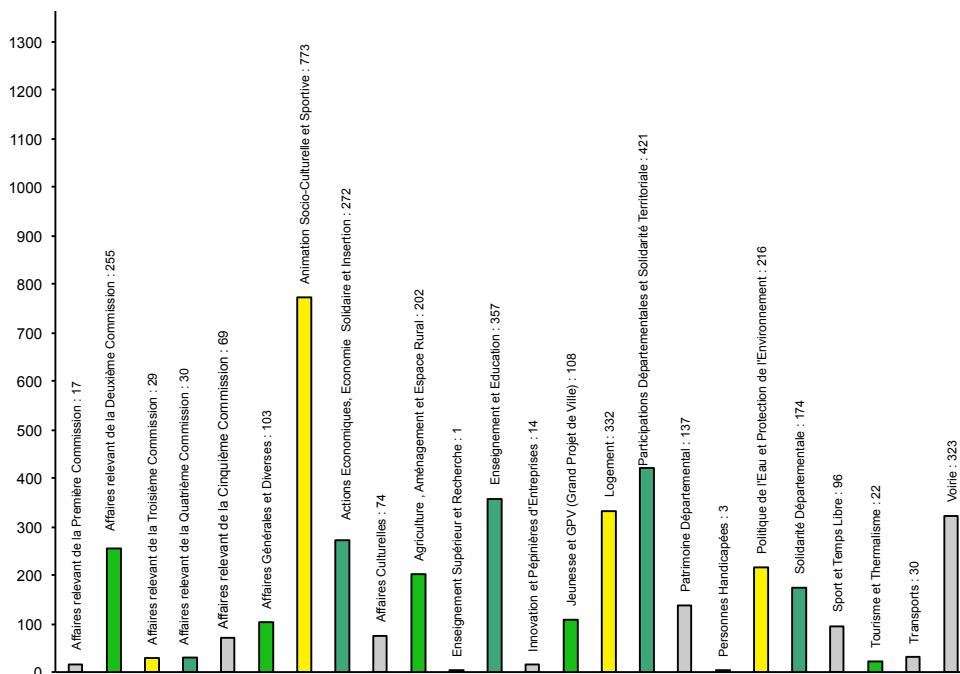


■ Gestion des réunions de la Commission Permanente et de ses délibérations :

- organisation de 15 réunions (6 « classiques » et 9 à huis clos),
- élaboration de 19 procès-verbaux,
- établissement de 4 058 délibérations.

Répartition des délibérations de la Commission Permanente par Secteur d'Activités





■ Pos-Actes :

Formations Pos-Actes en 2013 :

- 4 demi-journées de formation « nouveaux utilisateurs » : 21 agents.
- 5 demi-journées de formation « Référents Pos-Actes » nouvelle version : 34 agents.
- 1 journée de formation « nouveaux utilisateurs » nouvelle version : 8 agents.

Tout au long de l'année, le SAD assure l'administration fonctionnelle du logiciel et conseille les agents utilisant Pos-Actes.

Attributions des Commissions :

- Première Commission :
Gestion du personnel – Routes et infrastructures de transport – Tous modes de transport et de déplacement.
- Deuxième Commission :
Enseignement et Éducation - Sports - Culture - Loisirs - Programmation scolaire - Archives et documentation.
- Troisième Commission :
Agriculture et aménagement de l'espace rural – Environnement - Milieux naturels - Eau potable - Assainissement - Déchets - Hydraulique générale et agricole - Mines et Carrières - Chasse - Pêche - Production - Transport et distribution d'énergies de toute nature - Défense contre les incendies et secours.
- Quatrième Commission :
Patrimoine Départemental - Urbanisme - Logement - Tourisme - Affaires économiques et développement local - Affaires administratives générales - Dossiers à caractère politique - Télécommunications, technologies de l'information.
- Cinquième Commission :
Actions sanitaires et sociales - Enfance et famille - Personnes âgées - Personnes handicapées - Insertion.
- Sixième Commission :
Équilibre, Solidarité et développement des territoires – Cohésion territoriale – Phénomène métropolitain – Réforme territoriale - Intercommunalité.
- Commission des Finances

Fonction logistique

MAINTENANCE ET SÉCURITÉ

Gestionnaire	Réalisé
Service intérieur	631 K€
Service entretien	271 K€
Service maintenance	2 212 K€
Service sécurité	63 K€
DMS Comminges	232 K€
Total - Maintenance et sécurité (hors frais de personnel)	3 409 K€

■ Grandes lignes d'activités :

La Direction de la Maintenance et de la Sécurité assure les prestations nécessaires à la vie quotidienne des services départementaux, la mise en propreté des locaux, la maintenance et l'exploitation des équipements techniques des services ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Missions transversales

- Assurer le traitement de plus de 15 000 appels par an pour des problèmes de bâtiment, sécurité et propreté,
- Assurer la gestion des besoins liés à l'activité (magasin, logiciel métier, planification du personnel, ...).

Objectifs

- Améliorer le traitement des demandes d'intervention et le suivi des interventions (coût, temps passé...).

Périmètre

- 240 bâtiments départementaux.

■ Service Intérieur

Missions

- Assurer l'entretien des différents sites départementaux dans les domaines suivants : espaces verts, peinture, revêtement de sol, serrurerie, métallerie, cloison sèche, transport et déménagement, soit un total de 4 490 interventions.

Exemples de réalisation en 2013 :

- Remplacement des dalles de moquette dans les parties communes de l'Hôtel du Département (programme pluriannuel),
- Peinture des Archives départementales,
- Travaux dans l'entrepôt de la Flambère : atelier de menuiserie, isolation périphérique, vestiaires,
- Peinture et travaux divers à l'espace Roguet.
- Assurer des prestations de déménagement, de manutention et de transport (œuvres Fanny FERRE,...), de maintenance du mobilier.
- Assurer le montage de chapiteaux, faire évoluer l'activité en fonction des contraintes réglementaires.
- Participation et appui technique dans l'organisation et la préparation des manifestations et expositions (fête du sport, jazz sur son 31...).
- Assurer l'entretien des espaces verts du château de Laréole, réaliser des travaux d'entretien du bâti, apporter un appui technique lors des manifestations, mise en place de l'astreinte.
- Réalisation en interne des travaux d'aménagement d'une cuisine au château de Laréole.

Objectifs

- Optimiser la gestion des demandes d'intervention et la planification des agents.
- Optimiser l'atelier du site de la Flambère.
- Mise en œuvre d'un plan de prévention interne et d'analyse des risques en fonction des activités et des opérations spécifiques.
- Maîtriser les coûts d'entretien tout en préservant une qualité de service.

Périmètre

- 240 bâtiments départementaux.

Actions

- 2 429 interventions pour l'entretien des bâtiments (serrurerie, peinture, métallerie,...),
- 894 interventions pour l'entretien des espaces verts,
- 454 interventions pour les transports et manifestations,
- 713 interventions pour les déménagements.



■ Service Entretien

Missions

- Assurer la mise en propreté de l'ensemble des bâtiments du Conseil Général,
- Veiller à assurer une qualité de service de mise en propreté, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et le respect des collègues, agents de propreté.

Objectifs

- Valoriser le travail des agents de propreté, professionnels de l'hygiène,
- Permettre la prise en charge des nouveaux bâtiments dans les meilleures conditions : nouvelle organisation de travail pour les agents de l'Hôtel du Département, ouverture d'une zone de tri sélectif, s'inscrivant dans la démarche de développement durable,
- Permettre au personnel de développer des compétences personnelles et professionnelles grâce à la formation, à l'information, à l'accompagnement par les coordonnateurs et responsables de secteur,
- Évolution du Web Propreté avec mise en place des fiches de congés, généralisation de la messagerie Outlook. Les agents du bureau de gestion ont formé les 235 agents du service durant 2 mois afin d'assurer des sessions d'information sur les évolutions du WEB.
Cet outil à la fois écologique et économique permet au service de diffuser l'ensemble des informations générales et particulières, à chaque agent, aussi isolé soit-il géographiquement,
- Entamer un travail de réorganisation sur les sites extérieurs pour limiter les déplacements des 71 agents multi-sites et des 9 agents de propreté volants qui assurent les remplacements.

Périmètre

- Le service assure la mise en propreté de 197 sites, représentant un total de 168 140,32 m² (environ 1/3 de circulations, parkings et sous-sols).

En 2013, l'équipe AIDES - Assistance, Interventions, Déchets, Entretien, Salons - a assuré la mise en place de 172 réceptions et réunions, 101 remises en état de sites extérieurs et la remise en état de 246 bureaux sur l'Hôtel du Département.

■ Service Maintenance

Missions

- Assurer le fonctionnement des équipements techniques des bâtiments entretenus en s'appuyant sur des prestataires (marchés de maintenance) et une équipe d'intervention interne (régie),
- Organiser le suivi des demandes de dépannages,
- Effectuer l'information des usagers et responsables concernés lors des visites de maintenance préventive,
- Contrôler périodiquement les installations techniques départementales.

Objectifs poursuivis

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens à travers les contrôles techniques réglementaires des équipements techniques (hors collègues),
- S'assurer que les équipements techniques (chauffage, climatisation, anti-intrusion, alarme incendie, fermetures motorisées,...) répondent aux besoins des usagers toute l'année et 24 h/24,
- Maîtriser les coûts de maintenance.

Périmètre

- environ 240 bâtiments sur tout le département (167 000 m²)

Actions

- 5 000 interventions curatives (dépannages)
- 7 000 contrôles préventifs
- 800 contrôles techniques réglementaires

■ Service Sécurité

Missions

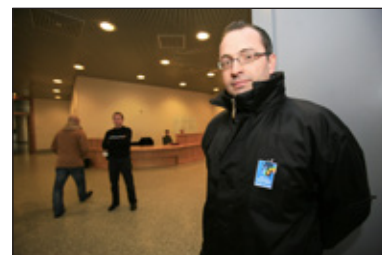
- Assurer la sûreté (sécurité des personnes et des biens) et la sécurité incendie de l'Hôtel du Département,
- Assurer l'assistance aux responsables des sites extérieurs en matière de sécurité incendie (en priorité la formation des agents et l'aide à l'organisation des exercices d'évacuation),
- Participer à l'accueil du public,
- Veiller au respect du règlement intérieur,
- Intervenir ponctuellement sur les MDS en cas de situation de violence,
- Assurer la gestion du quai de livraison,
- PC sécurité : activité 24 h/24, prendre en charge la sécurité de la Cité Roguet en dehors des heures ouvrables.

Objectifs

- Appliquer la réglementation incendie en vigueur dans les établissements recevant du public (hors collèges),
- Former les agents à la sécurité incendie.
- Effectuer les exercices d'évacuation en conformité avec la réglementation

Périmètre

- Sécurité incendie et sûreté de l'Hôtel du Département et de la Cité Roguet,
- 240 bâtiments départementaux (hors collèges) : assistance aux sites extérieurs en matière de sécurité incendie.



■ Réalisation 2013 :

Sur l'ensemble des sites,

- Formation en sécurité : 300 sessions de formation (durée variable de 2 h à la journée), soit 2 494 agents formés.
- Nombre d'exercice d'évacuation : 42 sites.
- 576 interventions sur les MDS (équipe mobile Agents de Prévention).
- Stabilisation du service après la prise en charge de la sûreté de la Cité Roguet en nuit et Week-End.

Sur le siège situé « Bd de la Marquette »,

- 76 secours à personnes,
- 57 désincarcérations ascenseurs,
- 43 interventions sur « détection incendie »,
- 4 858 réceptions enregistrées au quai,
- 330 rendez-vous à risques.

■ Service Comminges

Missions

Assurer l'exploitation des installations de l'Antenne du Conseil Général à Saint-Gaudens et l'entretien des bâtiments départementaux du secteur sud du département (hors collèges).

Ce service regroupe l'ensemble des services de la DMS sur l'Hôtel du Département avec 50 agents.

Objectifs

- Assurer l'entretien général du bâtiment et des équipements techniques des bâtiments du sud du département,
- Suivre et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de maintenance et les bureaux de contrôle,
- Organiser en régie les dépannages de 1er niveau tous corps d'état,
- Assurer en régie la mise en propreté quotidienne des bâtiments départementaux du sud du département (30 agents),
- Assurer l'entretien des espaces verts du secteur sud (régie),
- Assurer la mise en place des manifestations du secteur sud et plus particulièrement à Saint-Bertrand de Comminges (régie),
- Veiller à la sûreté du site, intervenir ponctuellement sur les MDS du secteur sud en cas de situation de violence et assurer l'application des règles de sécurité incendie de l'antenne de Saint-Gaudens et des Archives départementales.

Périmètre

- 60 sites dans le sud sur un territoire de 7 000 km² pour une surface bâtie de 19 000 m²

■ Réalisation 2013 :

- 1 400 interventions,
- 111 actions de préventions.

Patrimoine départemental

Gestionnaire	Réalisé
D.P.A. Patrimoine départemental	11 059 K€

■ Grandes lignes d'activités :

La gestion du patrimoine départemental concerne tant les biens immobiliers que les biens mobiliers et les services associés. L'activité relative aux biens meubles et aux services est mise en œuvre par les services « Achats » et « Approvisionnements » et celle relative à l'immobilier par les services « Patrimoine Immobilier » et « Affaires Foncières ».

PATRIMOINE MOBILIER : ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS

Gestionnaire	Réalisé
D.P.A. Bureau des achats	2 860 K€
D.P.A. Approvisionnement	2 931 K€

Missions

- Piloter la définition et la mise en œuvre d'une politique d'achat au niveau de la collectivité, en partenariat avec les directions « Contrôle et Évaluation » et « Marchés Publics »,
- Équiper en mobiliers et matériels divers, gérer les besoins en fournitures et prestations de service,
- Équiper en véhicules (acquisition et location longue durée) les différents services, hors Parc Technique, et assurer la gestion administrative et comptable de l'entretien et la réparation de ces véhicules (véhicules légers, utilitaires, poids lourds...),
- Procéder à la computation du volume des commandes de même nature pour la mise en œuvre des procédures d'achats les plus appropriées (appels d'offres, marchés à procédure adaptée, marchés négociés...),
- Définir les besoins avec les utilisateurs, procéder à des achats, des études d'implantation des mobiliers,
- Assumer une fonction logistique dans le cadre des aménagements et de l'approvisionnement en fournitures diverses,
- Assurer la gestion et la valorisation des articles figurant à l'inventaire (gestion des stocks),
- Gérer le parc commun des véhicules situé au siège du Conseil Général.

Objectifs

- Rationaliser et optimiser les procédures d'achat en vue notamment de réaliser des économies en mobilisant les leviers d'optimisation suivants :
 - identifier les familles de biens dont le processus d'achat peut être optimisé,
 - évaluer les pratiques en cours dans les directions acheteuses,
 - homogénéiser au niveau de la collectivité ces pratiques en les améliorant par la mise en œuvre d'outils propres à une stratégie d'achat,
 - regrouper les achats qui seraient éclatés entre plusieurs directions,
 - prendre en compte de façon élargie la démarche de développement durable.
- Contribuer avec réactivité, à l'efficacité des commandes et à la satisfaction des besoins exprimés,
- Assurer la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics.
- Prendre en compte les fortes contraintes budgétaires liées au contexte économique actuel en privilégiant la réparation et la réutilisation des mobiliers, tout en maintenant la qualité de la prestation.
- Inscrire le processus d'achat dans le cadre d'une démarche de certification de qualité et d'une valorisation des critères environnementaux.

Périmètre

L'ensemble des sites du Conseil Général accueillant du personnel, soit 312 sites : Hôtel du Département et annexe de Saint-Gaudens, Médiathèque départementale, Archives départementales, collèges, MDS et centres annexes médico-sociaux, pôles, secteurs et centres d'exploitation de la DVI,...).



■ Service des achats

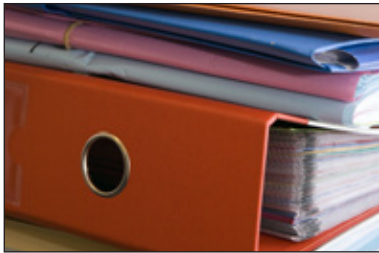
Dans le cadre d'une démarche d'achats publics visant la réduction des coûts, le développement durable et l'amélioration des conditions de travail, des leviers d'actions ont été mobilisés.

Les coûts de certains secteurs d'activités ont été optimisés grâce à une étude affinée des besoins, à la modification de certaines pratiques, à la mutualisation d'équipements pour plusieurs directions et à la négociation dans le cadre de marchés publics.

A ce titre, le Conseil Général a procédé par marché négocié, à l'acquisition d'une machine de mise sous pli et une machine de mise sous film.

De plus, une réflexion en collaboration avec la Direction de l'Informatique et des Télécommunications et le Service Organisation et Méthode, a été menée sur le coût global des appareils (prise en compte du coût d'acquisition mais aussi des coûts liés à l'utilisation et à la maintenance des appareils).

Ainsi, pour la machine de mise sous film, les enveloppes papier sont remplacées par des emballages moins coûteux, ce qui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre d'un contrat Presse Editeur.



En outre, la négociation a permis de réaliser des économies sur la maintenance des machines et sur des équipements supplémentaires pour un travail plus ergonomique du Service Courrier. Globalement, au gain immédiat lié à la négociation, s'ajouteront les gains liés au tarif d'affranchissement, aux consommables et à la productivité grâce à l'automatisation et la mécanisation des tâches.

Dans le cadre de la gestion de la flotte automobile, les critères généraux de remplacement des véhicules ont été modifiés. Le kilométrage et l'âge de chaque véhicule ont été augmentés (150 000 km au lieu de 120 000 km et 7 à 8 ans au lieu de 5 ans).

Des économies d'échelle ont été recherchées. Dans cette perspective, en partenariat avec les directions « Architecture » et « Éducation et Équipements Scolaires », les procédures d'achat de gaz ont été mutualisées par la création d'un groupement d'achat associant les collègues du département et le Conseil Général et par le lancement d'un accord-cadre visant à la massification de l'achat du gaz.

Cette démarche permettra de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées auparavant, individuellement.

En outre, dans une optique de développement durable, les prestations associées prévues dans l'accord-cadre permettront de réaliser un suivi détaillé des consommations par site, afin d'améliorer la gestion énergétique des bâtiments.

Les acquisitions ont fait l'objet d'une analyse intégrant le coût global d'utilisation. Par exemple, pour l'achat d'un chapiteau destiné aux manifestations organisées par le Conseil Général, l'accent a été mis sur la modularité et la légèreté de la structure, afin d'optimiser son utilisation. Ainsi, des économies pourront être dégagées par un gain de temps lors du montage et démontage par les agents du Conseil Général (économie estimée : 3 heures de main d'œuvre environ par opération).

Des études sur la pertinence du choix de la location par rapport à l'acquisition ont été menées.

En ce qui concerne les appareils de chauffage mobile, l'étude a conduit sur le choix d'acquisition qui générera, dès la seconde année d'utilisation, une économie financière par rapport à la location.

Une attention particulière a été portée aux équipements liés à la sécurité et aux conditions de travail :

- Des chaises d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite ont été acquises dans le cadre d'un marché dont la négociation a permis d'améliorer l'offre initiale en termes de confort et de tarifs.
- Pour les produits polluants ou toxiques, les équipements de stockage ont été améliorés dans les secteurs routiers : installation de 43 conteneurs pour stockage d'huile et de 24 cuves de récupération des huiles usées ou brûlées, remplacement de 5 pompes à fioul.

Pour la prévention de maladies professionnelles : un effort important a été porté sur les mobiliers de self. L'accent a été mis sur l'ergonomie des chaises avec piétement en aluminium, plus légères, ce qui facilite leur manutention par le personnel affecté à la restauration, lors du nettoyage des sols.

■ Réalisations 2013

- 13 nouveaux marchés publics, portant ainsi le nombre de marchés suivis dans l'année à 43.
- 1 283 bons de commande émis auprès des fournisseurs.

■ Service des approvisionnements

Dans l'objectif de réduction des coûts et de développement durable :

L'achat de consommables informatiques remanufacturés a été poursuivi suite au marché passé en 2012. Le principe de ces consommables est de donner une 2^e vie à des consommables déjà utilisés une 1^{re} fois.

En 2013, les consommables remanufacturés couvraient 62,7 % des besoins, dont une part prépondérante (91,2 %) pour le laser. Ce taux de couverture, qui dépend étroitement de la

composition du parc d'imprimantes, a permis de faire baisser la dépense de 50 % entre 2011 et 2013 (2012 étant une année de transition).

La démarche englobe également la collecte et la valorisation en fin de vie par une filière spécialisée d'élimination des déchets. Ce sont ainsi 1 835 Kg de consommables qui ont été récupérés dans les sites du Conseil Général.

La modernisation de la gestion des stocks et de l'approvisionnement des fournitures courantes a été poursuivie.

Un projet de développement d'une nouvelle application informatique a démarré en 2011, avec un plan de déploiement pluriannuel pour différents secteurs d'activités. Il permet notamment une amélioration des processus de gestion, la dématérialisation des commandes internes et la mise à disposition auprès des services d'outils de maîtrise de leur consommation. Après les fournitures de bureau en 2012, le logiciel a été déployé en 2013 pour les fournitures médico-sociales. Dans ce dernier secteur, il a notamment amélioré la gestion des médicaments d'urgence dans les MDS et le suivi des vérifications réglementaires des pèse-bébés. Sur l'aspect dématérialisation, le logiciel a ainsi permis de traiter 2 432 demandes des services qui auparavant arrivaient sous format « papier ».

Un marché d'entretien des vêtements de travail a été lancé, à titre expérimental, pour 3 pôles de la voirie départementale afin de s'assurer d'une solution adaptée, avant de l'étendre à l'ensemble des pôles. Suite à un bilan favorable, la décision a été prise de lancer un marché pour généraliser cette solution qui concilie qualité de service sur le lieu de travail, logistique simplifiée et coûts raisonnables.

Sur l'ensemble du parc des copieurs, un système de remontées d'informations a été généralisé, facilitant la gestion des appareils par l'émission des relevés de compteurs à distance, d'alertes automatiques concernant les besoins de consommables et les incidents techniques, ainsi que par l'accès à des données statistiques sur le portail des prestataires.

■ Réalisations 2013

- 8 nouveaux marchés publics, portant le nombre de marchés suivis dans l'année à 85.
- 1 141 bons de commande émis auprès des fournisseurs : recours à des entreprises adaptées et à des centres d'aide par le travail, pour la fourniture de 31 866 articles de bureau et 14 350 dossiers médico-sociaux pour un montant de 38,7 K€.
- 4 000 distributions de fournitures de bureau effectuées dans les services.
- 725 agents équipés en vêtements de travail et équipements de protection individuelle.
- 11 373 réservations de véhicules de service enregistrées pour un total de 635 279 kilomètres parcourus.

PATRIMOINE IMMOBILIER : OPÉRATIONS FONCIÈRES D'ACQUISITIONS, CESSIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION PATRIMONIALE

Gestionnaire	Réalisé
D.P.A. Patrimoine immobilier	5 268 K€

■ Opérations foncières : Acquisitions et cessions immobilières

Nombre d'opérations concernant le patrimoine départemental ayant été développées précédemment dans les rubriques afférentes aux différentes politiques publiques, soit :

- 130 acquisitions de biens immobiliers effectuées pour les besoins des routes départementales,
- 7 acquisitions d'assises foncières pour les collèges départementaux et 78 cessions de classes préfabriquées à des communes, seules les cessions sont décrites ci-dessous :

*Cessions à des offices HLM afin de favoriser le logement social dans des communes présentant un fort déficit de logements sociaux :

- Cession d'une maison à l'Union à la SA HLM des Chalets pour un montant de 190 K€ ;
- Cession d'un lot de 3 parcelles non bâties à la SA HLM des Chalets, sur la Commune de Bruguères, pour un montant de 340 K€, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux.

*Cessions de biens immobiliers à des personnes morales de droit public :

- Cession de 3 parcelles non bâties à la communauté de communes du Saint-Gaudinois, sur la commune d'Estancarbon, pour un montant de 73 K€ ;
- Cession de 9 parcelles non bâties à la commune de Portet sur Garonne pour un montant de 650 € ;
- Cession d'une parcelle non bâtie à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole dans le cadre de la création d'une piste cyclable à Toulouse la Mounède pour un montant de 38 K€ ;
- Cession d'une parcelle non bâtie à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole sur la commune de Castelnau d'Estretfonds pour un montant de 139,6 K€ ;
- Cession de 9 parcelles non bâties à l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse, situées à Toulouse, dans le quartier Paléficat, pour un montant de 1,8 M€ ;
- Cession d'une parcelle de terrain à Transports et Infrastructures Gaz de France sur la commune d'Estancarbon, pour un montant de 5 K€ ;
- Cession d'un terrain à Labroquère à l'État - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - pour l'entretien et l'exploitation de la RN 125 pour 2,5 K€ ;
- 8 ventes réalisées au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun pour un montant de 2,5 M€ ;
- 1 vente réalisée au profit de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole pour un montant de 287 K€ ;
- 1 vente à la commune de Blagnac pour un montant de 21 K€ ;
- 1 vente à la Communauté d'Agglomération du Muretain pour un montant de 1 K€ ;
- Cession de petites parcelles non bâties à des communes ou établissements publics moyennant un euro : Communauté de communes de Lauragais Sud et communes de Saint-Jory et Le Fousseret.

*Cessions à des particuliers :

- Cession d'une parcelle non bâtie sur la commune de Saint Jory, à une SCI, pour un montant de 32 K€ ;
- Cession d'une parcelle de terrain sur la commune de Saint Paul sur Save, à une SCI, pour un montant de 12 700 € ;
- Cession d'une maison à Aspet, ancien logement de fonction, à des particuliers, pour un montant de 70 K€,

- Cession d'une partie de délaissé de voirie à Bérat, pour 880 €, dans le cadre de la création d'un pôle médical avec emploi d'un médecin et d'une personne à l'accueil ;
- Cession d'un délaissé de voirie de la route départementale n° 66 G à Mascarville longeant la propriété de l'acquéreur, pour un montant de 160 € ;
- Cession de deux parcelles non bâties classées en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et Natura 2000, situées en zones inondable et boisée à Toulouse, ne représentant plus d'intérêt pour le Conseil Général. Ces parcelles ont été vendues à la Société EXXUS, propriétaire riverain, pour 21 704 € ;
- 2 maisons à Pins-Justaret, vendues à un particulier au prix global de 195 K€ ;
- Cession d'une parcelle de terrain sur la commune de Longages, à un particulier pour un montant de 100 €.
- Échange avec soulte à l'avantage du Conseil Général d'une parcelle de terrain servant de dépôt de matériaux afin de permettre à la commune d'aménager le carrefour d'une zone artisanale sur la commune de Saint-Paul sur Save, pour un montant de 9 375 €.

■ Actes de gestion patrimoniale

La gestion des biens immobiliers indispensables à l'activité des services du Conseil Général nécessite la passation d'actes de gestion juridique, financière et comptable.

*Gestion des baux et conventions d'occupation :

- 70 sites pris en location pour un montant de 1,7 M€ charges locatives comprises, (dont 6 sites résiliés en cours d'année) et 34 sites mis en location pour une recette de 1 M€,
- 47 sites sont mis à la disposition de tiers et 86 sont mis à disposition du Conseil Général.

*Gestion des fluides :

- 581 contrats de gaz/eau/assainissement/électricité ont été gérés en 2013 pour un coût total de fonctionnement de 2,3 M€.

■ Télésurveillance

Pour veiller à la sécurité de son patrimoine, le Conseil Général a procédé à la passation d'un marché de télésurveillance et de gardiennage. En 2013, les tentatives de vols de matériels et de carburants se sont multipliées, ainsi que les intrusions dans les bâtiments départementaux. 69 sites sont télésurveillés dont 31 MDS. Trois MDS font l'objet d'un gardiennage à l'année (Bellefontaine, Bagatelle et Faourette). Par ailleurs, des rondes et gardiennages ponctuels sont demandés en fonction des tentatives d'intrusion ou des dégradations des systèmes de fermeture ou de sécurité. Le coût total des abonnements, interventions et gardiennage pour 2013 représente 740 K€.

■ Impôts fonciers

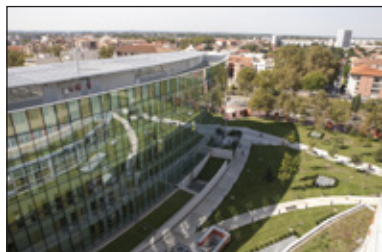
Le Conseil Général acquitte des impôts fonciers, après contrôle et dégrèvement, pour un montant de 223 K€.

■ Gestion locative de la Cité Roguet (420 logements)

Le détail de cette action figure à la rubrique logement « Offre de logements locatifs sociaux ».

Bâtiments Départementaux

Gestionnaire	Réalisé
Architecture	616 K€



Missions

Mise à disposition et entretien des bâtiments administratifs à usage des services départementaux.

Objectifs

- Pérennité et sécurité des bâtiments existants,
- Réalisation de surfaces supplémentaires le cas échéant, pour s'adapter aux effectifs.

Périmètre

Ensemble du patrimoine bâti administratif et en cours de construction dont l'Hôtel du Département, son extension, le Centre Administratif Départemental (CAD) de Saint-Gaudens, et les locaux des conseillers agricoles.

■ Réalisations 2013

- Extension de l'Hôtel du Département (livraison du bâtiment C en 2011) : poursuite de paiement de soldes de marchés (308 K€),
- 1^{re} tranche de remplacement des régulations des systèmes de chauffage climatisation des bureaux (51 K€),
- 2^e tranche de remplacement des détecteurs incendie (24 K€),
- Lancement des études pour le remplacement des 2^e et 3^e groupe froid (13 K€) et pour le nettoyage des façades (19 K€),
- Entretien des étanchéités des toitures-terrasses (11,4 K€),
- Remplacement d'un climatiseur à l'Agence Technique Départementale (16 K€).

Fonction informatique et télécommunications

Gestionnaire	Réalisé
DIT Télécommunications	3 588 K€
DIT Informatique	1 555 K€
DIT Support et relation utilisateurs	4 153 K€
DIT architecture exploitation des	2 218 K€
DIT Système d'information	1 898 K€
Total - Direction	13 412 K€

Missions

- Équiper en matériels tant informatiques que télécommunications les services du Conseil Général et les organismes rattachés, tels que les collègues,
- Acquérir et maintenir des logiciels et progiciels.

Périmètre

- 4 300 postes informatiques répartis sur 191 sites distants,
- 1 100 imprimantes réparties sur l'ensemble des sites,
- 8 000 postes téléphoniques : 2 600 sur le siège et 5 400 satellites répartis sur 200 sites,
- 1 000 mobiles,
- 120 logiciels métier.

Objectifs

Garantir un niveau d'équipement en adéquation avec l'évolution des besoins des services tant sur le matériel que sur les applications logiciels.



■ Réalisations 2013

- L'évolution de l'infrastructure informatique avec notamment :
 - Augmentation des débits pour 174 sites du Conseil Général,
 - La mise en service du nouveau bastion sécurité (accès sécurisé à internet) suite au nouveau marché,
 - Optimisation des aspects sécurité avec l'augmentation des capacités de sauvegarde, l'intégration d'un nouvel antivirus et la mise en place de l'AD 2008,
 - La consolidation des serveurs de base de données, la montée en puissance de la virtualisation,
 - Initialisation d'un plan pluriannuel de modernisation des postes de travail,
 - Fin du déploiement de la téléphonie sur l'Internet Protocol pour l'ensemble des sites de l'Hôtel du Département.
- La mise en œuvre et l'évolution de projets informatiques :
 - 150 projets terminés en 2013, notamment des projets collaboratifs (gestion de contenus, visioconférence) et d'aide à la décision.
 - Dans les MDS : IODAS Web en lien avec la modernisation des postes de travail.
 - Transports : changement du progiciel CIGOGNE pour une nouvelle solution logicielle

(PEGASE) reposant sur un socle Système d'Information Géographique et communiquant avec la billettique.

- Élargissement de l'usage de l'outil de gestion intégrée KIMOCE à différentes directions.
- Mise en place de processus dématérialisés dans le domaine comptable (bordereaux, journaux avec signature électronique).
- La poursuite de la politique volontariste liée aux collègues : cf. § afférent.
- Le déploiement des nouveaux postes de travail et d'outils collaboratifs :
 - 850 postes de travail,
 - déménagement de 200 postes,
 - accompagnement des utilisateurs avec 2 500 dépannages courants.

Fonction Contrôle de gestion, Évaluation

Gestionnaire	Réalisé
DCE GESTION DES ÉLUS	11 K€
DCE SERVICE DU CONTRÔLE	55 731 K€
Total - Direction Contrôle de gestion, Évaluation (hors frais de personnel)	55 742 K€

Missions

La Direction du Contrôle et de l'Évaluation (DCE) contribue à la prévention des risques financiers et de gestion par l'exercice d'une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation des politiques publiques dans un objectif d'optimisation de la gestion interne de la collectivité.

Objectifs

- Renforcer la prévention des risques encourus par la collectivité en priorisant les contrôles d'organismes externes et en développant le contrôle et l'audit d'associations,
- Poursuivre le développement du système de pilotage de la collectivité,
- Animer des démarches transversales et des projets stratégiques de modernisation,
- Accompagner les directions et services dans l'amélioration constante de l'efficacité et de l'efficience des politiques départementales.

Périmètre

La DCE apporte des prestations diversifiées aux services et directions en fonction de leurs besoins : bilan de politiques, calcul de coûts, expertise financière, élaboration de tableaux de bord, accompagnement en méthodologie de projet, conseil en méthodes et outils de gestion interne et d'évaluation des politiques publiques.

Elle assure le suivi administratif et financier de certaines structures proches du Conseil Général (ADDA, CDT, ATD, SDIS, etc.) et réalise des analyses financières de satellites (associations subventionnées, organismes garantis, structures dans lesquelles le Conseil Général détient des parts sociales). En outre, elle gère les conditions matérielles d'exercice des mandats des conseillers généraux (indemnités, retraite, ...).

■ Réalisations 2013

■ Mission d'évaluation :

- Évaluation stratégique de dispositifs et de politiques (évaluation de la politique d'aide à la pierre, volet habitat privé),

■ Mission d'accompagnement et de développement de démarches transversales :

- Consolidation de la démarche « feuille de route » et lancement d'une cartographie des fonctions support.
- Élaboration d'une politique achat.

■ Mission d'audit interne/externe :

- Réalisation de 4 audits d'organismes externes,

- Diagnostic des pratiques de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux,
- Contrôle qualité gestion dans le cadre du Fonds Social Européen,
- Aide à la sélection de candidats pour l'audit organisationnel de la MDPH,
- Mission de contrôle de gestion interne et externe :
 - Calcul du coût d'instruction d'une demande de subvention,
 - Lancement d'un accompagnement à la mise en place d'une comptabilité analytique au laboratoire départemental,
 - Animation à l'échelle de la collectivité d'une démarche globale d'efficience.
 - Identification de pistes d'économies de gestion et de leviers d'optimisation des politiques (optimisation de la politique de la jeunesse et de la politique d'insertion),
 - Contrôle financier par la réalisation de 270 analyses simples (limitées aux subventions de plus de 15 000 €) et 123 analyses détaillées,
- Mission pilotage :
 - Élaboration d'indicateurs et tableaux de bords de gestion à partir du SIDCOM, système d'information décisionnel, maintenu et développé au sein de la DCE, en lien étroit avec la DIT.
 - Élaboration de rapports d'activités cantonaux.

Fonction finances

Gestionnaire	Réalisé
DFD Budget gestion financière	272 721 K€
DFD Bureau de la comptabilité	1 865 K€
Total - Direction	274 586 K€

SERVICE SYSTÈME INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)

Missions

- Administrer le logiciel financier ASTRE (730 utilisateurs) et le logiciel de gestion des immobilisations IMMOS (20 utilisateurs).
- Qualifier les nouvelles versions des logiciels ;
- Coordonner la mise en place et le suivi des éditions budgétaires.
- Assurer la bascule d'exercice et les écritures de fin et de début d'exercice (reports de crédits, bascules d'engagements, rattachement des charges et des produits...)
- Assurer les formations et l'assistance aux utilisateurs ASTRE et IMMOS.
- Élaborer des états de restitution à l'attention de la DFD et/ou en direction des directions opérationnelles en collaboration avec la DIT.
- Mettre en œuvre la dématérialisation de la chaîne comptable et financière.
- Moderniser les moyens de paiement (SEPA - Single Euro Payments Area, Prélèvements, etc.).

Objectifs

- Optimiser une continuité de la gestion comptable en intégrant les évolutions réglementaires, fonctionnelles et organisationnelles (réaliser une veille).
- Assurer une aide fonctionnelle et conceptuelle aux directions opérationnelles (recenser les besoins fonctionnels et diffuser l'information).
- Moderniser les procédures et les outils de la direction des finances et des directions opérationnelles en terme de gestion financière.

Périmètre

Ensemble des agents comptables, des chefs de services et directeurs de la collectivité.

■ Réalisations 2013

■ Logiciels ASTRE et IMMOS

- Qualification et mise en production des nouvelles versions d'Astre, notamment installation d'une version majeure d'Astre qui intègre la norme SEPA (V5.04 installée les 24 et 25/09/13).
- Qualification et mise en production des nouvelles versions IMMOS afin de corriger les anomalies fonctionnelles.
- Coordonner la qualification et la mise en production des éditions budgétaires aux différentes étapes (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).
- Formations Astre et IMMOS (consultation, exécution et préparation budgétaire) dispensées en direction des directions opérationnelles.
- Formation d'un référent Inventaire au sein du service comptabilité sur l'ensemble des fonctionnalités d'Immos (formation au long cours : 1 mois).

- Mise en production du logiciel des Immobilisations (IMMOS.Net) en mode WEB (08/03/13) : vérification des données fonctionnelles, paramétrage, assistance et formation aux utilisateurs.
- Gestion et suivi des comités de pilotage ASTRE-IMMOS avec l'éditeur du logiciel financier Astre (GFI), la DIT et la DFD.

■ Outil BO et confidentialité

Création d'états BO

- Suivi de la procédure de création ou de modification des états BO.
- Suivi de la confidentialité aux différents stades budgétaires.
- Suivi de la procédure de confidentialité sur les clôtures de fin d'année.
- Préparation des états BO pour les réunions d'arbitrages.
- Administration de l'interface « fichier des guichets domiciliataires » de la Banque de France. Cette interface permet une mise à jour mensuelle dans l'application Astre des informations sur les banques et les guichets, éditées par la Banque de France.
- Réalisation d'une étude d'opportunité (DIT-DFD) sur la mise en place d'états issus du SIDCOM (Système d'information décisionnel) pour remplacer les états BO complexes (de type SQL).

■ Projets du service SIF

■ Dématérialisation de la gestion financière :

- Suivi de la dématérialisation des titres et des mandats : assistance au service comptabilité lors des retours payeurs (anomalies) concernant les flux PES entre le logiciel Astre et le logiciel Hélios du Payeur.
PES : Protocole d'Échange Standard, support de transmission entre le CG et la Paierie.
- Gestion du projet de dématérialisation des bordereaux journaux de dépense et de recette avec la mise en place de la signature électronique.
 - Coordination entre la DFD, la DIT et la Paierie Départementale.
 - Choix du parapheur électronique entre plusieurs prestataires.
 - Réorganisation des méthodes de travail : mise à plat des procédures existantes et formalisation de nouvelles procédures entre les différents acteurs (CG et Paierie).
 - Mise en production au 30/07/13.
- Mise en place de la dématérialisation des flux créance au titre du RSA (indus) :
 - Analyse du projet en collaboration avec la DCDS, la DIT, la DFD et la Paierie.
 - Coordination des différents acteurs et impacts de la dématérialisation : modification des méthodes de travail (documents transmis, contrôle, procédure).
 - Mise en production : février 2014.
- Réalisation de l'étude bons de commande (BC) et suivi de facture (SF), modules du logiciel financier Astre :
 - Coordination DFD, DIT, Directions Pilotes et GFI.
 - Déploiement du module SF sur 3 directions pilotes.

■ Modernisation des moyens de paiement

- Gestion du projet SEPA :
 - Coordination entre la DFD, la DIT et la Paierie Départementale.
 - Réunions régulières pour la mise en place de la norme SEPA et de l'application bande RMH (Paye, Aide Sociale). Le passage au SEPA signifie l'abandon du format classique code banque/ code guichet/ n°compte pour le nouveau format BIC et IBAN.
 - Intégration des nouvelles versions des applications métiers.
 - Développement et contrôle des scripts de conversion au format SEPA des domiciliations bancaires dans Astre, en collaboration avec la DIT.
 - Phase de qualification, tests des versions et des flux transmis à la Paierie.
 - Communication envers les directions opérationnelles.
 - Mise en production : janvier 2014.

- Préparation de la mise en place du prélèvement dans Astre :
 - Impact de la mise en œuvre des prélèvements pour la DFD, la DCDS, la DIT et la Paierie départementale.
 - Participations aux comités de pilotage.
 - Coordination des relations entre le CG et la Paierie départementale.
 - Coordination des relations entre le CG et GFI, l'éditeur du logiciel financier Astre.

■ Projets associant le service SIF :

- Projet du Fonds Social au Logement (FSL) géré par la DCDS (reprise de la gestion directe par le CG).

Actions du SIF :

- Conseil, assistance et centralisation des relations entre le CG et la Paierie (organisations des réunions et rédaction des comptes rendus.)
- Projets de modernisation mis en œuvre par les directions sociales (DAUT et DPTI) : mise en œuvre du paiement sur factures aux services d'aides à domicile (SAAD) pour les prestations de l'APA et de la PCH et à terme mise en place de la télégestion pour certains SAAD. Mise en œuvre des CESU (chèque emploi service universel) préfinancés pour l'APA et la PCH.

Actions du SIF :

- Conseil sur le volet Finances et le volet dématérialisation.
- Participation aux groupes de travail et centralisation des relations entre le CG et la Paierie.
- Projet du déploiement de Kimoce mené par la DIT et les directions opérationnelles.

Actions du SIF :

- Participation aux groupes de travail et aux comités de pilotage.
- Conseil et assistance sur la partie Astre (interface avec Kimoce, règles à respecter au niveau des marchés, des engagements, des clôtures de fin d'année, de la confidentialité, etc.).
- Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, mise en œuvre d'un dispositif d'archivage électronique conduit par la DIT et les Archives départementales.
 - Réalisation en 2 temps :
 1. déploiement d'un stockage sécurisé par la DIT,
 2. mise en place d'un archivage électronique légal en interne ou en externe.
 - Participations du service SIF aux réunions de travail (recensement des obligations réglementaires et des contraintes fonctionnelles).

SERVICE BUDGET GESTION FINANCIÈRE

Missions

- Préparation budgétaire, édition des budgets,
- Gestion des dettes directe et indirecte,
- Évaluation des recettes départementales.
- Assistance et conseils aux directions sur des missions spécifiques
- Correspondant internet

Objectifs

- Préparer le budget du Département en relation avec les Directeurs dans de bonnes conditions et élaborer des prospectives,
- Optimiser la dette directe et indirecte,
- Évaluer les recettes à venir.

Périmètre

Toutes les Directions du Conseil Général, budget principal et budgets annexes.



■ Préparation budgétaire, édition des budgets

- 3 sessions budgétaires en 2013.
- 23 réunions d'arbitrage budgétaire.
- Tableaux budgétaires de synthèse.
- Édition et pointage des documents budgétaires pour chaque stade budgétaire.
- Édition de graphiques.
- Établissement des tableaux d'AP/CP par gestionnaire et du tableau récapitulatif pour chaque stade budgétaire.
- Expertise des rapports pos-actes.
- Rédaction des rapports de présentation des budgets figurant dans les livrets de la commission des finances.
- Assistance et conseil aux services :
 - Création de lignes de crédits,
 - Transferts et virements,
 - Conseil sur les imputations budgétaires,
 - Conseil sur la gestion en AP/CP.
- Mise à jour du cadre comptable auprès de toutes les directions (clôture LC non utilisées, changement libellé LC, clôture programme et AP).

Projets transversaux :

- Mise à jour du règlement budgétaire et financier.
- Suivi financier de la décentralisation
- Conseil et suivi : fusion des laboratoires départementaux, FSL, CESU et télégestion, crédits liés aux intempéries de juin 2013.

■ Gestion des dettes

Dette directe :

Chiffres clés au 31/12/2013.

- Taux moyen d'intérêt : 2,55 %
- Encours de la dette :
 - Budget principal : 665 827 674 €
 - Tous budgets confondus : 666 429 911 €
- Répartition par nature de taux :
 - 44 % à taux variable,
 - 56 % à taux fixe.
 - Un encours sans risque de taux au sens de la charte « Gissler ».
- Répartition par prêteur :
 - 19 % Dexia,
 - 13 % Sfil,
 - 25 % Groupe Caisse d'Épargne,
 - 15 % Groupe Crédit Agricole,
 - 7 % Société Générale,
 - 7 % La Banque Postale,
 - 14 % autres prêteurs.
- Nombres d'emprunts gérés : 54

■ Gestion active de la dette :

- 5 tirages d'emprunts,
- 2 remboursements anticipés d'emprunts dont 1 refinancé par un nouvel emprunt,
- 1 couverture de taux (SWAP) : passage d'un taux variable à un taux fixe.

- Consultation bancaire :
 - 95 millions d'euros de contrats signés auprès de banques,
 - Courrier et cahier des charges envoyés à 14 banques,
 - Analyse des offres,
 - Réunion/négociation avec les banques,
 - Note au Président du CG pour l'attribution définitive.

- Communication à l'assemblée départementale :
 - du rapport de la politique d'endettement présenté au budget primitif,
 - du compte-rendu des opérations de gestion de dette en session de DM1.

Dettes indirectes :

- Gestion et suivi de 975 dossiers de subventions en annuité dont 90 nouveaux.
- Gestion et suivi de recouvrement de 2 463 dossiers de prêts dont 316 nouveaux.
- Garanties d'emprunts :
 - Gestion et suivi de 2 299 dossiers de garanties d'emprunts dont 54 nouveaux.
 - Suivi de tableaux de bord :
 - Suivi des délais de traitement des dossiers,
 - Bilan statistique des garanties d'emprunts au 31/12/n-1,
 - Situation des opérateurs à risque.
 - Préparation des documents annexes pour le Budget Primitif et le Compte Administratif - rapport d'information au Conseil Général sur la situation des garanties d'emprunts dans le cadre du Budget Primitif.
 - Mise en place de nouvelles procédures et mise à jour du règlement d'attribution des garanties d'emprunts suite à une nouvelle procédure d'émission des contrats de prêts par la Caisse des Dépôts et Consignations.

■ Prévision et gestion d'un volume de recettes de 1 241 millions d'euros

qui passe par :

Des analyses fiscales et études financières :

- Étude des établissements dominants : étude des nouveaux dominants Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises par rapport à ceux identifiés sous le régime de la Taxe Professionnelle, étude des bases et des cotisations, analyses des secteurs économiques et des changements de statut (fermeture, délocalisations...), potentialité des territoires.
- Simulations : des taux de fiscalité, des bases, des cotisations, des exonérations.
- Analyse rétrospective et prospective des bases, taux et cotisations fiscales.
- Analyse comparative envers les autres départements, envers les départements millionnaires (bases, taux, exonérations, cotisations, recettes, population...).
- Observatoire fiscal.
- Calcul du FCTVA.
- Calculs de ratios et de données financières : Potentiel Financier, Potentiel Fiscal, Effort Fiscal, Point de fiscalité.
- Suivi de la réforme du potentiel fiscal/potentiel financier.
- Suivi des données macro-économiques (PIB, taux de croissance, taux de chômage...).
- Suivi du fichier des différentes composantes de la population départementale.
- Analyse de l'évolution de la DGF- notamment dans le cadre de la baisse des dotations aux collectivités locales.
- Suivi de la mise en œuvre du pacte de confiance État-Collectivités concernant le financement des Allocations Individuelles de Solidarité.
- Estimation du Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux.
- Estimation du Fonds de Péréquation de la CVAE.

- Suivi de la création de deux nouveaux fonds de péréquation prévus en loi de finances 2014.
- Réalisation d'une annexe du CA et collaboration à la réalisation d'une annexe du BP.
- Transmission à la Préfecture d'un tableau annuel récapitulatif des exonérations facultatives prises en matière de droits d'enregistrement.

Des rapports de travail et d'information :

- Au BP : rédaction du contexte économique mondial, européen et national du rapport général du budget, rédaction de la partie recettes (fiscales, non fiscales, dotations) du rapport général du budget (hors emprunt).
- En DM1 : ajustement des recettes suite aux notifications des services de l'État et aux encaissements déjà réalisés, rédaction des rapports/délibérations concernant la reconduction des exonérations fiscales (13).

L'analyse des lois, réformes et rapports parlementaires d'actualité :

- Analyses des Lois de Finances (initiale et rectificatives) pour l'élaboration de la prospective budgétaire et du budget primitif.
- Suivi du devenir de la réforme de la dépendance (volet compensation financière).
- Suivi des travaux visant à réformer les valeurs locatives foncières.

Le suivi des encaissements de Recettes.

■ Études ponctuelles et dossiers particuliers :

- Suivi de la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation.
- Travaux préparatoires à une démarche d'optimisation des recettes en lien avec la DCE.
- Réalisations de simulations dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) porté par la DIT.
- Fonds de péréquation Départemental des Taxes Additionnelles aux droits de mutation au titre de 2012 : calculs de la répartition.

SERVICE COMPTABILITÉ

Missions

- Contrôle, mandatement des dépenses et titrage des recettes de la collectivité,
- Gestion des intérêts moratoires de la collectivité et de l'action récursoire auprès du Payeur,
- Suivi des prévisions mensuelles des services en compte administratif, et anticipation du besoin d'emprunt annuel,
- Élaboration du compte administratif et de plusieurs de ses annexes,
- Gestion de la trésorerie zéro et tableaux de bord financiers,
- Gestion des opérations patrimoniales (amortissements, cessions, mises à disposition, sorties de biens...),
- Contrôle de la procédure des rattachements et des apurements,
- Création ou modification des régies d'avances et de recettes et gestion des arrêtés nommant les régisseurs,
- Etudes TVA,
- Production du bilan des MAPA,
- Production du rapport financier annuel de la collectivité.

Objectifs poursuivis

- Assurer un contrôle efficient des dépenses et des recettes basé sur les règles comptables et juridiques (notamment marchés publics) en vigueur,
- Mandater sans délai les sommes dues aux fournisseurs, et aux allocataires des aides sociales,
- Mettre en application la Convention de Service Comptable et Financier signée en 2009 avec le Payeur Départemental, charte de bonnes pratiques et d'échanges mutuels,
- Maintenir l'objectif de trésorerie zéro dans un souci d'économie financière,
- Assurer une information et une assistance quotidienne aux directions opérationnelles ainsi qu'aux régisseurs de la collectivité,
- Suivre les projets de dématérialisation,
- Suivre la réglementation comptable et mettre à jour les procédures,
- Fiabiliser la tenue de l'actif du Département.

Périmètre

Totalité du budget du Département soit 1,55 milliard d'euros.

■ Réalisations 2013 :

■ Exécution budgétaire

L'année 2013 a été marquée par le passage à la signature électronique des bordereaux-journaux de mandats et de titres en juillet.

Exécution en dépenses :

- Contrôle des liasses comptables des services : liquidations et pièces justificatives sur la base des actes juridiques produits (marchés, conventions, contrats, délibérations, actes notariés,...) et de la réglementation comptable et juridique en vigueur (M52, Code des Marchés Publics, CCAG, instructions...),
- Contrôle comptable des marchés publics, gestion des clôtures de marchés et des libérations des retenues de garanties,
- Gestion de la nomenclature du Code des Marchés Publics en lien avec la Direction des Marchés Publics,
- Calcul et mandatement des intérêts moratoires de tous les services (1970 mandats émis), dans le cadre du délai global de paiement, et de l'action récursoire auprès du Payeur,
- Suivi des suspensions de paiement du Payeur (25),
- Gestion des annulations (272), ré-imputations (93) et rejets de mandats (129) tous budgets,
- Émission de 91 726 mandats sur l'année.

Exécution en recettes :

- Contrôle des liasses comptables des services : liquidations et pièces justificatives sur la base des actes juridiques produits (tarifications, conventions, contrats, délibérations,...) et de la réglementation comptable et juridique,
- Gestion du P503 (recettes encaissées en attente de titres) en lien avec les services - Rythme hebdomadaire,

- Régularisation par titres des grosses recettes gérées par la DFD (fiscalité, dotations de l'État...),
- Gestion des annulations et réductions de titres tous budgets,
- Gestion des remises gracieuses, créances éteintes, admissions en non-valeur,
- Suivi des difficultés de recouvrement transmises par la Paierie, et sollicitation des services pour renseignements complémentaires – Rythme bi-hebdomadaire,
- Suivi des oppositions à tiers détenteur,
- Suivi de contentieux de recouvrement complexes avec la DAJAD et la Paierie,
- Émission de 68 323 titres de recettes sur l'année (+23 %) et de 947 annulations.

■ **Élaboration du compte administratif (CA) 2013 :**

- 2 pointages des réalisations (titres et mandats) avec la Paierie (juin et octobre année N) et 1 contrôle des comptes exhaustif entre CA et compte de gestion (janvier et février année N+1),
- Passage des écritures de clôture (rattachements, apurements, amortissements, équilibre des budgets annexes M4...),
- Constitution de plusieurs annexes au CA (état des immobilisations, Fonds Commun des Services d'Hébergement, état des crédits de trésorerie, état des engagements au 31/12, état des recettes grevées d'affectation, état des subventions versées aux communes, consolidation du CA).
- Au final, pour le CA 2012, reddition de l'ensemble des comptes administratifs le 08/03/2013, soit avant la date limite du 15/03/2013 imposée par la DGFIP.

■ **Gestion prévisionnelle du compte administratif et de la trésorerie :**

- Maintenance du logiciel de trésorerie WINGET afin de permettre mensuellement aux services la saisie de leurs prévisions de mandats et de titres, (contrôle des crédits et des réalisés mensuels, affectation des nouvelles lignes de crédit...),
- Saisie des prévisions des services non connectés à WINGET,
- Analyse des prévisions des services et élaboration bimestrielle d'un compte administratif prévisionnel afin d'estimer le besoin d'emprunt annuel et les résultats de clôture,
- Réactualisation périodique du plan de trésorerie du compte 515.
- En 2013, la trésorerie a été largement excédentaire suite à l'encaissement impératif de plusieurs emprunts souscrits.

■ **Suivi de l'actif patrimonial :**

- Gestion des sorties de biens vendus et des mises au rebus, des cessions à l'euro symbolique, des écritures d'amortissement...
- 57 dossiers de cession à titre onéreux ont été traités en 2013,
- Contrôle de la cohérence entre Astre et Immos32 pour chaque bien acquis en 2013,
- Nombreux transferts des encours de travaux (travaux terminés) vers leur bien principal,
- Création des fiches de biens pour les subventions reçues et rattachement aux biens concernés,
- Restitution par le SMEA au Budget Principal de biens déclarés obsolètes et qui étaient mis à disposition (22 biens),
- Passage sur la version ImmosNet en mars 2013.

■ **Tableaux de bord :**

Actualisation mensuelle des tableaux suivants :

- Nombre de rejets par services (ordonnateur, Payeur, totaux) et comparatif N-1,
- Suivi des encaissements des grosses recettes (fiscalité, dotations, FCTVA...),
- Suivi des lignes de crédit (nombre de tirages, remboursement, encours moyen, coût),
- Compte 515,
- Intérêts moratoires (nombre, délais moyens, coût, récapitulatif par services),
- Suivi des relances de factures.

■ Rédaction de rapports à l'assemblée ou à la commission permanente et d'arrêtés du président

- Bilan par nomenclatures des marchés passés en procédure adaptée en 2012,
- 9 comptes administratifs et compte de gestion du Payeur départemental,
- Rapport financier annuel 2012,
- 2 remises gracieuses,
- Admissions en non-valeur (62 dossiers) et créances éteintes (130 dossiers),
- 8 créations ou modifications de régies,
- 7 Règlements votés d'aides exceptionnelles dans le cadre des inondations de juin 2013, en coordination avec les services concernés,
- 11 arrêtés de nomination de régisseurs ou de mandataires.

■ Études T.V.A. et divers dossiers

(Études règlementaires, champ d'activités des services, dématérialisation, suivi logiciels, guides de procédure...).

TVA :

- Modification des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014,
- Modification de la TVA dans les lieux de vie (enfance),
- Suivi de l'étude sur le régime fiscal de la Régie départementale des transports,
- Mise à jour de l'audit du Laboratoire de l'Eau : mise en conformité de la facturation entre les budgets principal et annexes, et du taux de TVA à appliquer au contrôle sanitaire obligatoire dans le cadre des marchés publics passés solidairement avec les autres départements,
- Suivi du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) : étude de la position du Département et des EPCI au regard de la TVA, notamment en préparation de la réunion entre le CG31 et les EPCI.

Autres dossiers :

- Mise en place de l'éco-contribution en collaboration avec la Paierie et la Direction du Patrimoine et des Achats,
- Modification de la réglementation sur le calcul des intérêts moratoires en mars 2013 et impacts sur le logiciel SCIM (validation du cahier des charges),
- Internalisation des aides du Fonds Social au Logement menée par la Direction de la Coordination et du Développement Social : appui à la mise en place de la procédure d'exécution comptable en dépense et recette prévue pour début 2014,
- Internalisation de 4 clubs de prévention au 1^{er} janvier 2014 : mise en place de régies d'avances et de recettes, en appui de la Direction Enfance et Famille,
- Participation aux groupes de travail du secteur social : mise en oeuvre du CESU (chèque emploi service universel), du paiement par acomptes mensuels, et à terme, de la télégestion pour les services d'aide à domicile, du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens),
- Suivi de la généralisation du logiciel KIMOCE (interfaces, marchés,...),
- Suivi du projet de mise aux normes SEPA effectif en janvier 2014,
- Collaboration au projet d'installation du module « Suivi de factures » dans ASTRE,
- Suivi de la dématérialisation pour les créances du RSA (indus) réalisée en février 2014,
- Mise à jour des 2 guides de procédure d'exécution comptable dépenses et recettes (mars 2013),
- Mise à jour du Répertoire budgétaire et financier (partie comptable), voté au BP 2014,
- Travail de contrôle des subventions du Pool Routier pour une stricte application du plan de compte, en appui de la Direction de la Voirie et des Infrastructures.

■ Convention de suivi comptable et financier :

- Suivi trimestriel avec la Paierie départementale et bilan annuel avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fonction personnel

Gestionnaire	Réalisé
RH - Moyens (masse salariale globale)	260 866 K€

Missions

■ Veiller à :

- la prévision et la maîtrise de la masse salariale,
- ajuster les moyens humains à l'activité des services,
- dynamiser le fonctionnement des services, en facilitant la mobilité interne, en offrant des formations adaptées en vue d'améliorer la qualité du service rendu,
- assurer par les recrutements et la gestion emploi / compétences une bonne adéquation entre les missions à effectuer et les effectifs mis à la disposition des services,
- assurer un suivi et un développement des carrières en cohérence avec les missions exercées et les compétences requises.

Les directions des Ressources Humaines contribuent également à l'aide à l'insertion en permettant à des agents non titulaires d'accéder à des postes de fonctionnaires et en recrutant des personnels handicapés.

■ Garantir le respect du statut de la Fonction Publique Territoriale (Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984) et des règlements applicables dans le cadre :

- de la gestion des carrières des agents tout au long de leur vie professionnelle (formation promotionnelle et professionnelle, suivi statutaire, avancement, rémunération, retraite...)
- de l'organisation des instances paritaires (C.T.P., C.H.S., C.A.P.) et du suivi de leur saisine. Elles garantissent la qualité du dialogue avec les partenaires sociaux.

Elles mettent à la disposition des agents un service de médecine préventive attentif à leurs problèmes de santé et à leur environnement de travail (Décret n° 85-603 du 10 juin 1985) et contribuent à la mise en œuvre par l'autorité territoriale de la politique d'hygiène et de sécurité dans la collectivité.

Elles vérifient les conditions d'application des règles définies à l'article 3 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

■ Être également des directions ressource. Elles :

- conseillent et accompagnent les directions sur tous les sujets relatifs aux ressources humaines ;
- conseillent et accompagnent les directions en matière de prévention dans les domaines de la santé et de la sécurité ;
- développent l'information des agents quel que soit le domaine d'intervention :
 - réunions d'information et entretiens individuels pour les agents de l'État mis à disposition de la collectivité, ou pour les personnels relevant de structures privées dont les missions sont reprises en régie,
 - conseil en matière de déroulement de carrière : positions administratives, CAP, entretiens d'évaluation, accueil individuel des agents, accompagnement des agents en recherche de mobilité,
 - accompagnement des agents souhaitant développer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles,
 - accompagnement des agents rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs missions,
 - conseil aux séniors : accompagnement des agents afin de faciliter la transition entre l'activité professionnelle et la retraite, etc.) ;
- élaborent les outils de communication interne ;
- gèrent les organigrammes de l'ensemble des services ;
- mettent à disposition de la Direction Générale des outils d'aide à la décision et au pilotage.

Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre une politique d'optimisation et de valorisation des ressources humaines en cohérence avec les orientations politiques et budgétaires de la collectivité
- Accompagner les agents sur tous les aspects de leur vie professionnelle.

Périmètre

- Effectif global à décembre 2013 : 6 777 agents dont 501 assistants familiaux.
- Montant des dépenses de personnel : 261,7 millions d'€ ;
- Dont 2,2 millions d'€ au titre de la formation des agents.

Recrutements externes :

Titulaires : 48

Non titulaires : 240 dont 44 emplois d'avenir

Nbre de non-titulaires nommés stagiaires : 159

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation en 2013 : 4 559 agents

Nombre de départs à la retraite traités : 132

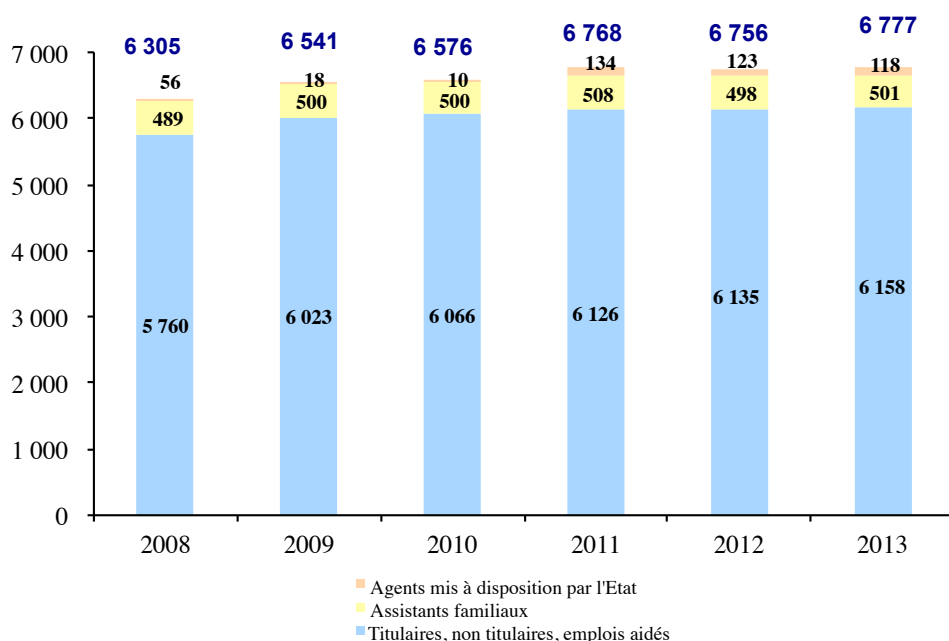
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade : 547

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une promotion interne : 52

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement d'échelon : 2408

Planification, organisation et suivi de 8 CTP, 8 CHS, et 7 CAP

Évolution de l'effectif global



■ Réalisations 2013

Après une année de stabilisation, les effectifs ont légèrement augmenté en 2013, du fait notamment du recrutement de 44 jeunes en contrat d'avenir. Toutefois, le maintien des effectifs demeure un enjeu majeur pour la collectivité, dans un contexte financier contraint. Adapter la gestion des ressources humaines à cet enjeu a été la démarche poursuivie en 2013.

Cette année a été plus particulièrement marquée par :

■ La mise en œuvre de nouveaux dispositifs réglementaires

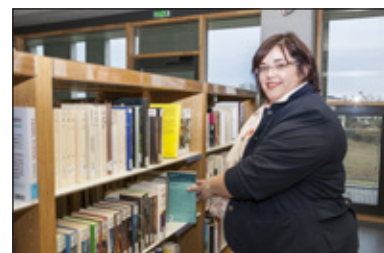
■ Poursuite de la mise en œuvre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Cette loi permet à certains agents en contrat à durée déterminée remplissant les conditions de services publics effectifs accomplis auprès de la même collectivité et/ou d'âge, d'accéder à l'emploi titulaire grâce à deux dispositifs mis en œuvre dans la collectivité sur 2 ans (2013-2014) :

- les sélections professionnelles, qui concernent des non titulaires de catégories A et B : en 2013, 33 agents non titulaires ont été nommés au titre du dispositif de sélection professionnelle ;
- les recrutements réservés sans concours qui concernent les 1ers grades des cadres d'emplois de la catégorie C : en 2013, 23 agents non titulaires ont été nommés au titre des recrutements réservés sans concours.

■ La mise en œuvre de dispositifs destinés à favoriser l'emploi des jeunes :

- **Recrutement des emplois d'avenir** : la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des emplois d'avenir afin de faciliter l'insertion professionnelle de



jeunes sans, ou avec peu de qualification et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. En 2013, le Conseil Général s'est engagé dans cette démarche et 44 jeunes se sont vu proposer un contrat d'aide à l'emploi d'une durée de 36 mois. Ces contrats comportent une dimension d'accompagnement importante menée par les tuteurs mais également par plusieurs services des ressources humaines qu'il s'agisse du service Personnels temporaires et remplaçants ou du service de la Formation.

- **Augmentation du nombre d'apprentis accueillis par la Collectivité** : la loi du 17 juillet 1992 a ouvert la possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. En 2013, le Conseil Général a doublé le nombre maximum d'apprentis pouvant être accueillis par an au sein de la Collectivité en le portant de 10 à 20.

■ Le suivi des réformes statutaires :

- **Création du cadre d'emploi des techniciens paramédicaux** : intégration de 8 agents en application du décret n°2012- du 27 mars 2013 concernant le cadre d'emplois des techniciens paramédicaux mis en œuvre au 1^{er} avril 2013,
- **Intégration d'infirmières dans la catégorie A** : 56 infirmières ont été concernées avec un échelonnement indiciaire qui ne sera définitif qu'au 01/07/2015,
- **Évolution du cadre d'emploi des Conseillers Socio-Éducatifs** : 20 agents concernés par l'évolution du cadre d'emplois des Conseillers Socio-Éducatifs en application du décret n°2013-489 du 10 juin 2013,
- **Revalorisation indiciaire des Assistants Socio-Éducatifs et des Éducateurs de Jeunes Enfants** entraînant une revalorisation du déroulement de carrière (553 agents en activité sont concernés).

■ Évolution du régime indemnitaire : Refonte de l'IEMP

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires concernant l'Indemnité d'exercice de missions des Préfectures (arrêté du 24 décembre 2014 fixant les nouveaux montants de référence), la Commission Permanente a adopté une délibération portant avenant au règlement général du régime indemnitaire. Cette refonte a été l'occasion d'ajuster le montant des primes entre les différents cadres d'emplois avec un impact budgétaire limité.

■ Le développement et la mise en œuvre de dispositifs propres à la collectivité

■ Reprise en régie directe des missions de prévention spécialisée :

les salariés de 4 associations (clubs de prévention de Colomiers, Mirail, Toulouse Est et Saint-Gaudens) ont été concernés par cette reprise en régie. Au total, 27 salariés se sont vu proposer des contrats à durée indéterminée de droit public à compter du 01/01/2014.

■ Les dispositifs destinés à favoriser la mobilité des agents :

- **la poursuite du répertoire des métiers** : Le répertoire des métiers est un outil à disposition non seulement des cadres, mais aussi des agents afin de développer leur connaissance des missions et métiers de la collectivité et leur apporter de la visibilité pour l'élaboration de leurs parcours et projets professionnels.
20 nouvelles fiches métiers ont été élaborées en 2013, portant à 100 le nombre de fiches métier validées en CTP.
- **la bourse interne de l'emploi** : Prévues dans la Charte de la mobilité, la bourse interne de l'emploi a été mise en œuvre en 2013 avec la première campagne de recensement. Elle permet de recenser annuellement les souhaits de mobilité des agents. Ce recueil de souhaits correspond à un acte de candidature sur les avis de vacances internes, de redéploiements internes ainsi que sur les possibilités de permutations de l'année en cours. 116 inscriptions recevables ont été enregistrées lors de la première campagne de recensement en 2013 et 25 agents ont obtenu une mobilité dans l'année grâce à ce dispositif.
- **la mobilité pour les métiers à fort effectif** : Cette procédure, qui est mise en œuvre 2 fois par an, a pour objectif d'organiser de manière



équitable le recrutement et la mobilité des agents qui représentent une population importante et dont le métier est implanté sur tout le département.

Elle concerne les personnels territoriaux des collèges, les agents routiers, les agents de propreté et les assistants socio-éducatifs des Maisons des Solidarités.

Elle a par ailleurs l'avantage de permettre, à partir d'un petit nombre de postes vacants, à de nombreux agents de bénéficier d'une mobilité (de nouveaux postes étant libérés du fait des cascades).

Au total, à partir de 81 postes mis initialement à la vacance, 502 agents ont fait acte de candidature et 160 ont pu bénéficier d'une mobilité dans ce cadre en 2013 (mouvements de titulaires et nominations stagiaires d'agents non titulaires).

- **L'accompagnement individuel** : Depuis 2011, la conseillère mobilité accompagne les agents dans leur projet de mobilité. Cet accompagnement passe par diverses actions telles que l'identification des postes adaptés à leur profil, l'aide à la rédaction de leur curriculum vitae et/ou de leur lettre de motivation, ou encore la préparation aux entretiens. 246 agents ont été accompagnés en 2013.

■ Mise en place d'un dispositif de postes relais pour les agents en démarche de reclassement pour inaptitude médicale :

Cette nouvelle procédure permet aux fonctionnaires en attente de reclassement d'être détachés sur un poste administratif pendant une durée d'un an. Les agents entrant dans ce dispositif se voient proposer des missions de remplacement ou renfort dans des services administratifs. Ils bénéficient de formations personnalisées ainsi que d'un accompagnement individuel à la mobilité afin de faciliter leur recherche de poste ultérieure.

Au total, 6 postes d'adjoint administratif sont dédiés à ce dispositif géré transversalement au sein des directions des Ressources humaines.

■ Initiation du projet de conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Le taux d'emploi légal des travailleurs handicapés (6 %) a été atteint en 2013. En effet, la collectivité compte 6,5 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi cette année.

La politique d'intégration du handicap au cœur de l'emploi demeure un enjeu majeur et le Conseil Général s'est engagé dans une démarche visant à conventionner avec le FIPHFP.

L'objectif principal de ce projet est de faire en sorte que toute personne rencontrant des difficultés dans l'exercice de ses missions en raison d'un handicap puisse bénéficier d'un soutien de la collectivité pour pouvoir continuer à exercer son activité dans les meilleures conditions possibles.

■ Accompagnement des agents proches de la retraite :

En 2013, des entretiens retraites pour les agents qui sont à 2 ans de l'âge légal de la retraite ont été mis en place. Ces entretiens ont un double objectif :

- Faire le point sur les droits à la retraite des agents, en s'appuyant notamment sur les documents envoyés tous les 5 ans par les caisses de retraite (RIS : relevé individuel de situation ou EIG : estimation indicative globale).
- Établir des simulations de pension CNRACL, à des dates de départ différentes. 460 agents ont été concernés par ces entretiens.

Les réunions d'information sur la retraite pour les agents qui sont à 5 ans de l'âge légal de la retraite se sont poursuivies.

Cette année, 12 réunions ont été organisées et 178 agents concernés. Le taux de participation est de 70 %. Ces réunions se sont déroulées au Conseil Général mais également à l'antenne de Saint-Gaudens, en MDS et en Collège.

■ Dématérialisation du suivi des grèves :

Afin de dématérialiser et de faciliter le recensement des agents lors de mouvements de grèves, un outil de gestion nommé « Grèv'time » a été déployé et mis en place dans toutes les directions.

■ Développement de la démarche bien-être au travail :

Après sa présentation en CHS, le référentiel des vecteurs de bien-être au travail fait l'objet d'une diffusion au sein de la collectivité. Celle-ci repose sur l'organisation d'ateliers par strates hiérarchiques qui permettent à chacun des participants de mobiliser l'outil qu'est

le référentiel pour rechercher des moyens de rendre bien-traitante l'organisation proposée dans un cas pratique.

■ Acquisition d'un logiciel pour l'élaboration du document unique :

Un logiciel permettant d'informatiser la réalisation du document unique a été acquis en 2013. Il va permettre notamment de faciliter la saisie et l'exploitation des données et de mettre en synergie des informations utiles à l'ensemble des acteurs de la prévention.

■ Réévaluation du protocole des moyens de communication électronique mis à la disposition des syndicats.

Le protocole signé par les organisations syndicales en 2012 a été réévalué au terme d'une année et demie de fonctionnement et reconduit avec quelques ajustements techniques.

■ Poursuite de la réalisation du journal interne :

Outil de communication interne visant à promouvoir les métiers développés au sein de la collectivité et à permettre le développement d'une interconnaissance des personnels, le journal interne s'est pérennisé, avec 3 parutions en 2013.

■ Réalisation de demi-journées d'accueil pour les agents nouvellement recrutés :

2013 a vu la reprise sous une forme revisitée de l'accueil des nouveaux recrutés. Il s'agit d'une demi-journée permettant aux agents nouvellement arrivés dans la collectivité, quel que soit leur statut, d'obtenir les premières informations utiles à leur vie au sein de la collectivité.

■ La maîtrise de la masse salariale

■ Privilégier les redéploiements de postes devenus vacants plutôt que les créations de postes : Afin de répondre à de nouveaux besoins et pour contenir la masse salariale, dès lors que cela est possible, des postes devenus vacants à l'occasion de départs d'agents sont redéployés vers des services/directions pour lesquels l'évolution des missions nécessite l'attribution de moyens supplémentaires.

■ Poursuivre la rationalisation des remplacements :

En 2013, 11,3 M€ ont été consacrés au remplacement d'agents absents par des non titulaires (suite à maladie, maternité, congé parental, disponibilité...), soit une diminution de 15 % par rapport à 2012. Diminution qui s'explique à la fois par la pérennisation de non-titulaires dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 et par l'effort fait par la collectivité pour contenir ces dépenses.

■ Renforcer les contrôles en matière de frais de déplacement :

Les contrôles réguliers et rigoureux ont été accentués au cours de l'année 2013 sur les états de frais de déplacement présentés par les agents du Conseil Général. Ces contrôles ont conduit à l'élaboration d'une délibération concernant les modalités de remboursement des frais d'hébergement hors hôtellerie.

■ Les projets en cours 2013/2014

- Intégration de 4 autres clubs de prévention spécialisée,
- Évaluation des agents : nouvelle procédure,
- Poursuite du répertoire des métiers,
- Elaboration d'un référentiel compétences,
- Conventionnement avec le FIPHFP,
- Poursuite du dispositif de sélection professionnelle et d'intégration directe,
- Nouveaux recrutements d'emplois d'avenir (10 supplémentaires pour 2014),
- Campagne de réalisation des fiches de postes dans la perspective que chaque agent ait sa fiche de poste,
- Élaboration d'un guide des frais de déplacement,
- Développement de l'information sur la rémunération au travers d'outils tels que guide sur le cumul d'emplois, une rubrique intranet spécifique... ,
- Refonte de la catégorie B et C,
- Perfectionnement de l'informatisation de la CAP d'avancement de grades et promotions internes,

- Préparation et mise en œuvre des élections professionnelles en décembre 2014,
- Refonte du règlement formation,
- Mise en production du logiciel de réalisation du document unique,
- Poursuite des travaux engagés en matière de prévention des risques,
- Migration du site intranet des ressources humaines,
- Poursuite de la mise en œuvre du projet bien-être au travail par la diffusion progressive du référentiel des vecteurs de bien-être auprès des agents de la collectivité,
- Mise en œuvre du groupe de travail ayant pour mission de préparer le cahier des charges et de tester la formation management des cadres.

Fonction sécurité juridique

Gestionnaire	Réalisé
D.A.J.A.D	2 217 K€

ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCE

Missions

- Le conseil et l'assistance juridique,
- La gestion des contentieux,
- La gestion des contrats d'assurance.

Objectifs

Améliorer la sécurité juridique des actes pour prévenir les contentieux.

Périmètre

Toutes les compétences départementales.

■ Réalisations 2013 :

■ Le conseil et l'assistance juridique

- 538 dossiers ayant donné lieu à des études juridiques ont été traités par les juristes de la DAJAD, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux années précédentes.
- La DAJAD a notamment fourni un appui juridique dans le cadre de la reprise en régie des clubs de prévention spécialisée et de la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ou encore concernant les actions et dispositifs mis en œuvre par la collectivité après les inondations qui ont frappé le sud du département en juin 2013.
- La DAJAD a également participé à divers groupes de travail en vue de sécuriser juridiquement les différents projets conduits en direction des usagers, dont notamment la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec un établissement médico-social.
- Concernant la protection fonctionnelle, sur les 22 demandes reçues, 14 ont été accordées, 3 sont en cours d'instruction, 2 n'ont pas donné de suites et 2 ont été refusées.

■ La gestion des contentieux

- En 2013, une hausse du nombre de dossiers contentieux traités a été constatée, essentiellement due à une forte augmentation des plaintes déposées en matière de fraude à l'allocation de RSA (208 plaintes déposées en 2013, contre 81 en 2012).
- Concernant particulièrement la gestion de ces contentieux en matière de RMI/RSA, il convient de noter une prise en charge croissante de dossiers directement par la collectivité, sans recourir aux services d'un avocat, qui a engendré une économie directe de plus de 95 K€ euros en 2013.

■ La gestion des contrats d'assurance

Par différents contrats d'assurance, le Conseil Général de la Haute-Garonne s'assure pour les risques suivants :

- Responsabilité civile générale.
- Responsabilité civile professionnelle des architectes départementaux.
- Dommages aux biens (vol, incendie, dégâts des eaux...).
- Expositions.

■ Le coût total des dépenses d'assurances (primes essentiellement) est : 1,9 M€ (à titre indicatif, les dépenses ont été de 1,8 M€ en 2012).

■ Le coût total des recettes d'assurance perçues dans le cadre des contrats d'assurance souscrits est : 1,3 M€ (à titre indicatif, les recettes ont été de 485 K€ en 2012).

L'importante augmentation des recettes en 2013 est, pour une majeure partie, due aux acomptes (600 K€) perçus pour l'indemnisation des gros dommages causés dans le sud du département en juin 2013 (notamment à la cité scolaire de Bagnères de Luchon).

Le Conseil Général est par ailleurs son propre assureur :

■ D'une part, pour les risques statutaires (accidents du travail, congés maternité, congés maladie, accidents de trajet des agents). Lorsque la responsabilité d'un accident d'un agent du Conseil Général incombe à un tiers, la collectivité exerce un recours auprès de l'assureur de ce tiers pour le remboursement des frais qu'elle a engagés.

En 2013, le Département a perçu la somme globale de 129 K€ dans le cadre de ces recours.

■ D'autre part, pour les atteintes au domaine public routier départemental. Le Conseil Général exerce des recours contre les auteurs (ou les assureurs) des dégradations commises sur le domaine public routier départemental.

En 2013, le Département a perçu la somme de 64 K€ dans le cadre de ces recours.

Marchés publics

Gestionnaire

Service des marchés publics

Réalisé

111 K€

■ Grandes lignes d'activités :



Missions

- Assistance et conseil auprès des directions,
- Contrôle du respect de la législation afin de garantir la sécurité de la commande publique,
- Gestion des procédures administratives, des consultations et des marchés publics,
- Veille juridique de la législation des marchés publics.

Objectifs

- Forte réactivité afin d'analyser l'impact, pour la collectivité, de l'évolution de la réglementation et de proposer des procédures actualisées,
- Veille juridique pour tenir compte également des apports jurisprudentiels en la matière,
- Mise en conformité des « DCE » (Dossier de Consultation des Entreprises) au regard de la législation en vigueur,
- Uniformisation des pratiques au sein de la collectivité.

Périmètre

Toutes les compétences départementales.

Il convient d'observer que la lutte contre le travail dissimulé et la modification de la législation en cette matière ont conduit la direction à mettre en place une cellule de contrôle et à élaborer une procédure visant à remplir les obligations réglementaires, tout en n'ajoutant pas pour les titulaires des marchés du Conseil Général, des contraintes trop lourdes.

■ Réalisations 2013 :

Outre ses compétences juridiques, en 2013, la direction s'est impliquée fortement dans les démarches nouvelles initiées au niveau de la collectivité. C'est ainsi que des référents de la direction ont été désignés pour :

- la démarche d'achat responsable,
- la démarche de politique achat,
- la refonte du site internet du Conseil Général,
- le plan de déplacement de l'Administration.

Ces différentes démarches donnent l'occasion à la direction de participer à des évolutions de l'acte d'achat de la collectivité ainsi, au titre de la démarche achat responsable :

- participation à l'élaboration d'un guide mis à disposition sur le site intranet de la direction,
- élaboration d'un questionnaire d'évaluation des clauses insérées dans les marchés afin d'en mesurer l'efficience.

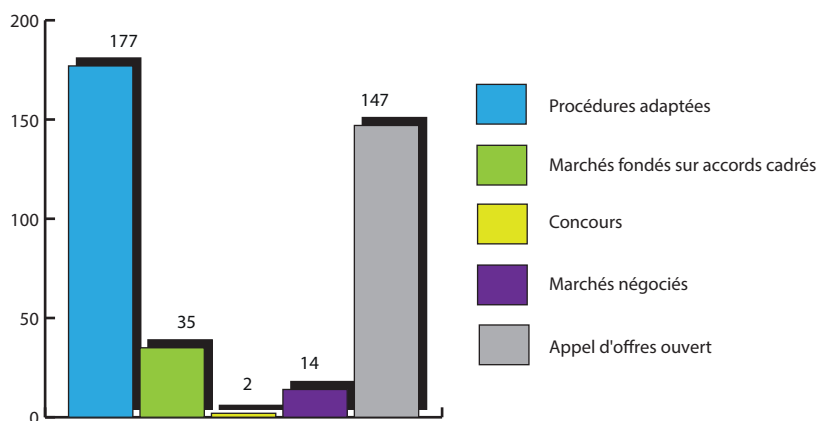
Au titre de la politique achat : participation au groupe de travail d'analyse des méthodes et moyens de la collectivité sur les achats de fournitures et services dans l'objectif de mutualiser, tout en maintenant la sécurisation de la fonction achat.

Au titre de la refonte du site internet : participation à l'élaboration du nouveau site et force de propositions dans l'actualisation du site sur le volet « marchés publics ».

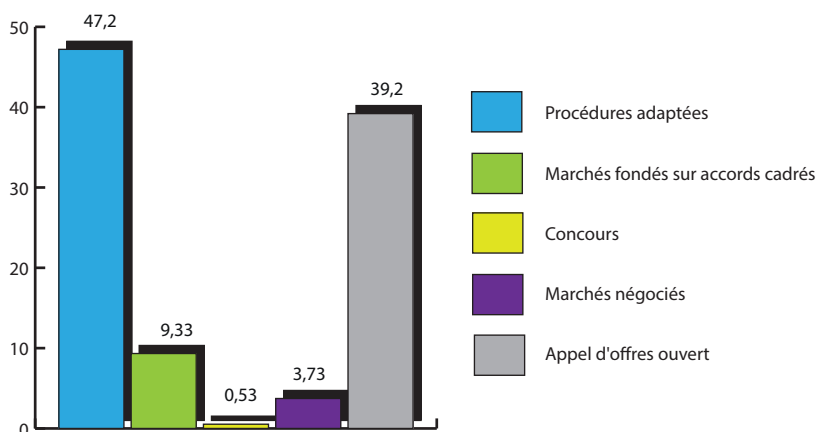
La Direction des Marchés Publics a organisé 24 réunions de la Commission d'Appel d'Offres et 4 réunions de Jury de Concours générant la passation de 375 marchés.

Elle a reçu 3 477 offres dont 116 de façon dématérialisée.

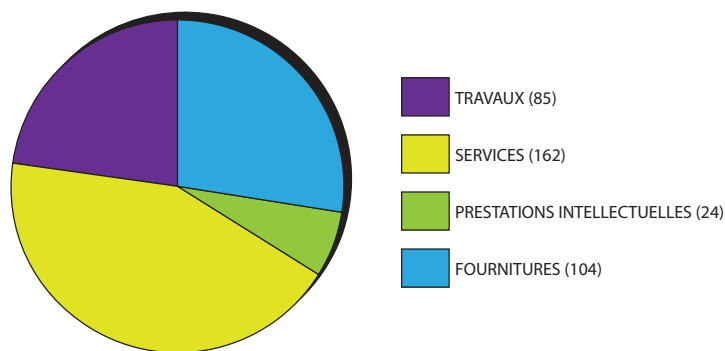
Nombre de marchés classés en fonction des procédures



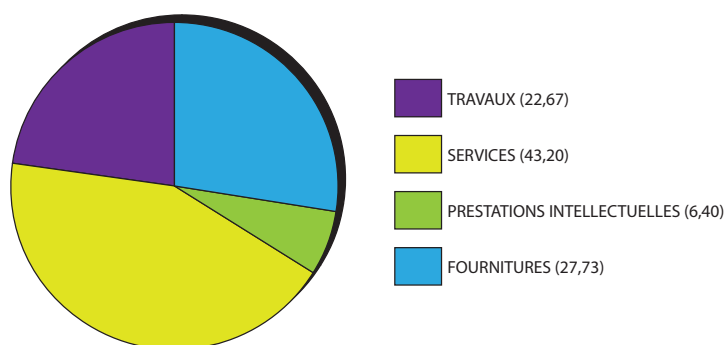
Pourcentage de marchés classés en fonction des procédures



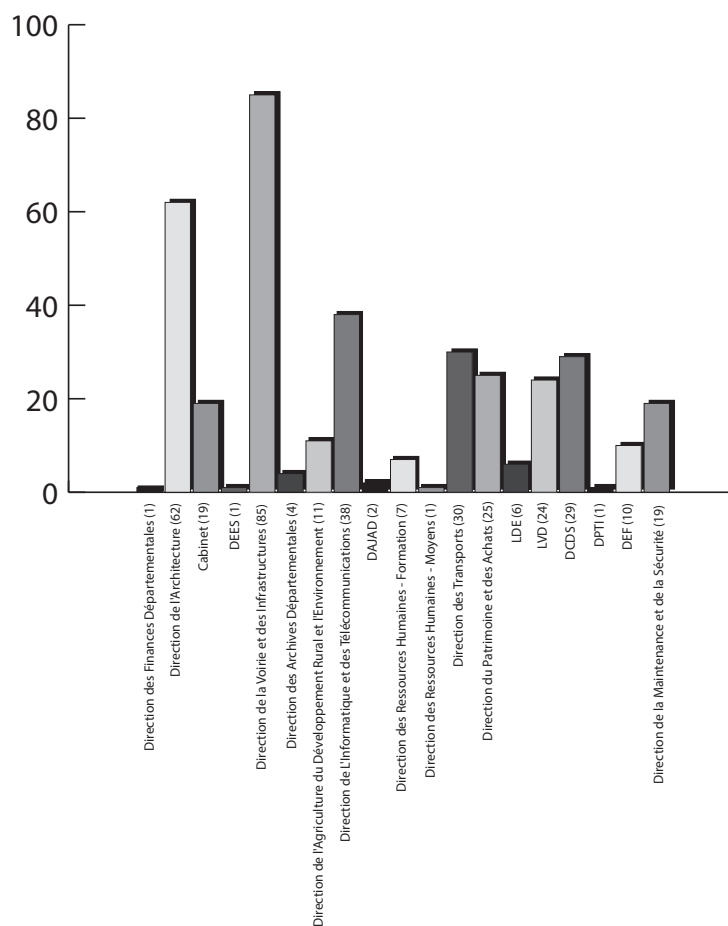
Nombre de marchés classés en fonction de la catégorie des prestations



Pourcentage de marchés classés en fonction de la catégorie des prestations



Nombre de marchés classés passés par les directions



Fonction documentaire

Gestionnaire	Réalisé
Documentation générale	257 K€
Documentation sociale	64 K€
Total - Documentation (hors frais de personnel)	321 K€

Missions

La recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des services.

Objectifs

- Rendre l'information rapidement et facilement accessible,
- Anticiper les besoins des utilisateurs, répondre à leurs demandes et les aider dans les recherches complexes.

Périmètre

- 121 136 références bibliographiques,
- 500 sites internet en lien,
- Gestion de 1 082 abonnements.

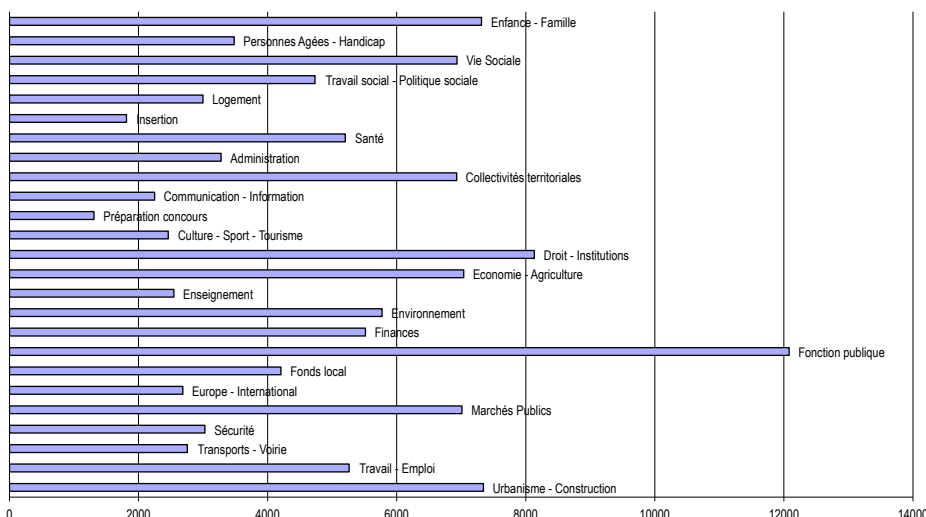
■ Mise à disposition de la documentation

Le Centre de Documentation gère l'acquisition des documents tant pour l'attribution aux services que pour la constitution du fonds documentaire. Celui-ci est mis à disposition des utilisateurs pour consultation en salle de lecture ou par prêt, mais également en ligne sur l'intranet.

Il assure :

- la diffusion de l'information,
- le prêt de documents (ouvrages, audiovisuels, périodiques),
- une veille thématique quotidienne, des veilles personnalisées et des recherches à la demande,
- une assistance aux utilisateurs sur place ou à distance,
- la mise à jour de l'intranet documentaire.

Nombre de références par domaine au 31-12-2013



La base des délibérations du Conseil Général permet d'effectuer des recherches précises sur 47 917 références : les délibérations de l'Assemblée Départementale (depuis 1982), les rapports du Président (depuis 2008), les procès-verbaux de la Commission Permanente (depuis 1999), les délibérations de la Commission Permanente (depuis 2008).

■ Acquisitions

Le coût des abonnements pour l'ensemble des services est de 250 K€ (77 % des dépenses totales), soit 192 K€ (77 % des dépenses) en Documentation Générale et 79 K€ (90 % des dépenses) en Documentation Sociale.

245 abonnements sont exploités dans le fonds documentaire : 165 titres en juridique et technique ainsi que presse nationale et locale et 80 en social-santé.

Un montant de 43 K€, soit 17 % du coût total des abonnements, a été consacré à 27 contrats pour l'accès à des ressources en ligne payantes.

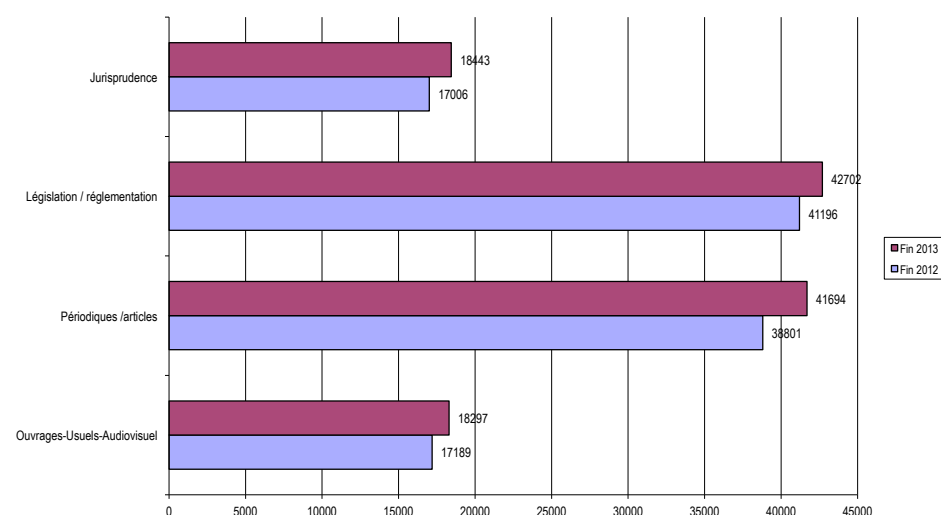
Les commandes d'ouvrages représentent 62 K€.

26 K€ ont été affectés à des commandes en documentation pédagogique pour trois CADP (Centre d'Animation et de Documentation Pédagogique).

■ Évolution des fonds

Les collections de documents évoluent en fonction d'une actualisation régulière par ajout et suppression de références présentées ci-dessous par catégorie.

Évolution 2012-2013 du nombre de références par catégorie



En 2013, l'analyse documentaire a abouti à l'accroissement de 7 585 notices bibliographiques :

- Documentation Générale : 5 399 notices,
- Documentation Sociale : 2 186 notices.

L'alimentation des bases a été réduite de 11 % par rapport à 2012 pour prioriser la mise en ligne directe d'informations sur l'intranet.

Sur 1 727 nouveaux ouvrages mis à disposition, 929 sont sur support numérique, confirmant ainsi la progression constante des ressources électroniques.

■ Recherches et veille documentaires

Les utilisateurs du service sont à 91 % des agents du Conseil Général. Les demandes externes (9 %) émanent majoritairement d'autres Conseils Généraux dans le cadre d'un réseau d'échanges.

Les utilisateurs ont emprunté 2 879 documents dont 406 numéros de périodiques et 2470 ouvrages. Les ouvrages de préparation aux concours représentent 26 % de l'ensemble des prêts.

Les demandes se font à 39 % par messagerie, 31 % par téléphone, 30 % par visite. 70 à 80 % des réponses sont désormais données par messagerie. Le temps de traitement des questions est évalué à moins d'une heure pour 70 % et à une journée ou plus pour 30 %. Ces dernières peuvent mobiliser plusieurs documentalistes, notamment dans le cadre de certaines recherches complexes nécessitant l'utilisation de ressources spécialisées.

Les thèmes les plus fréquents concernent la protection de l'enfance, la famille, le travail social, la fonction publique, les collectivités territoriales et la décentralisation, le développement durable, le logement, les marchés publics, les concours administratifs, le management, les informations locales, les indicateurs économiques. La demande de veille sur des sujets ciblés à destination d'utilisateurs identifiés est en forte progression.

Outre la veille documentaire, le Centre de documentation met à disposition 693 dossiers thématiques actualisés au jour le jour. La liste de ces dossiers consultables en salle de lecture est disponible sur l'intranet.

■ Diffusion de l'information

Mis à jour quotidiennement, le portail intranet du Centre de documentation propose une organisation par rubriques facilement accessibles dont :

- La presse aujourd'hui,
- Des brèves,
- Une sujet d'actualité en « Fil de la Doc' »,
- Une sélection hebdomadaire d'ouvrages,
- Le kiosque avec des sommaires et la liste des périodiques disponibles, des newsletters. On y trouve des produits documentaires tels que la lettre d'information sociale et le bulletin mensuel.
- Les zooms : dossiers thématiques numériques enrichis de sélections directement extraites des bases de données documentaires.
- Les ressources : veille documentaire, catalogues,
- Une sitothèque,
- Des documents internes dont les recueils des actes administratifs (depuis 2005),
- Le mémento de l'action sociale,
- Des informations pratiques.

Le Centre de documentation apporte sa contribution au journal interne Reflets 31 en proposant la consultation d'ouvrages et de sites internet dans les rubriques « vite lu... » et « vite vu... » dont le sujet est en rapport avec le dossier du numéro.

Formation des utilisateurs - Actions auprès des services :

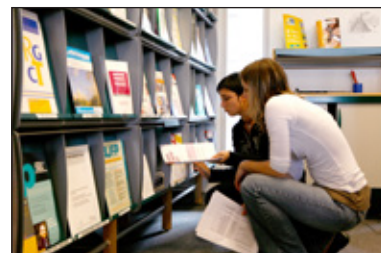
En complément des démonstrations personnalisées régulièrement proposées, le personnel du Centre de documentation contribue à l'assistance aux utilisateurs.

Dans le cadre du plan formation 2013, la Documentation Générale a organisé trois stages destinés aux agents du Conseil Général sur l'utilisation d'internet pour des recherches généralistes et des recherches juridiques allant des fondamentaux au perfectionnement.

Les interventions pour des points d'information aux membres de la commission d'agrément en vue d'adoption et pour la formation des assistants familiaux ont été reconduites.

Des bibliographies sélectives mensuelles ont été présentées dans le cadre des « P'tits Déj' des parents » pour la Maison Départementale des Adolescents.

La création de bibliographies dans le cadre du dispositif d'accompagnement des pratiques et des postures professionnelles ont été mises en place pour la mission de cohésion sociale.







lexique

Politique publique

Ensemble cohérent et organisé de prestations publiques, articulées autour d'un objectif stratégique, défini par la collectivité, sur un territoire donné.

Levier

Thématiques d'interventions ou objectifs que s'assigne la collectivité pour mettre en œuvre la politique publique

Bénéficiaires (dans les encarts)

Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant perçu une prestation au moins 1 jour dans l'année (et non le stock en fin de période).

Les chiffres financiers dans les encarts correspondent à du mandaté, c'est-à-dire les dépenses réellement payées dans l'année. Les chiffres des décisions du Conseil Général (engagées dans l'année) peuvent aussi figurer dans le corps du texte.



Liste des acronymes utilisés

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AAT	Addictions Accueil Thérapeutique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AED	Aide Educative à Domicile
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AFNOR	Association Française de Normalisation
ALAE	Accueils de Loisirs Associés aux Écoles
ALSH	Accueils de Loisirs Sans Hébergement
AMFPAD	Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes A Domicile
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ARS	Agences régionales de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ATD	Agence Technique Départementale
AUAT	Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire Toulouse aire urbaine
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CA	Contrat d'avenir
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CBE	Comités de Bassin pour l'Emploi
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDAPH	Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDI	Centre de documentation et d'information
CDEF	Centre Départemental Enfance et Famille
CDPEF	Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale
CDT	Comité départemental du Tourisme
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CESU	Chèques Emploi Solidarité Universel
CHR	Centre Hospitalier Régional
CIE	Contrat initiative emploi
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CODERPA	Comité départemental des retraités et personnes âgées
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPER	Contrat de projets État-région
CUI	Contrat unique d'insertion
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CUTM	Communauté Urbaine de Toulouse Métropole
DALO	Droit opposable au logement
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EHPAD	Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPSTB	Equipe de prévention spécialisée de Toulouse Bagatelle

ERDF	Électricité Réseau Distribution France	RSA	Revenu de solidarité active
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes	SCI	Société Civile Immobilière
FDAE	Fonds Départemental d'Aide à l'Économie	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
FEDER	Fonds européen de développement économique et régional	SDAN	Schéma directeur d'aménagement numérique
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	SDIS	service d'incendie et de secours
FSL	Fonds de solidarité pour le logement	SDEHG	Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne
GIP	Groupement d'Intérêt Public	SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
GPV	Grand Projet de Ville	SITPA	Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées
GTV	Groupement Technique Vétérinaire	SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse	SRDE	Schéma Régional pour le Développement économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	SROS	schémas régionaux d'organisation des soins
LGV	Ligne à Grande Vitesse	SROMS	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
MAJ	Mesure accompagnement judiciaire	TIC	Technologies de l'information et de la communication
MDA	Maison Départementale des Adolescents	TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
MDS	Maison des Solidarités	TISF	Techniciens en Intervention Sociale et Familiale
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	TMS	Travailleurs médico-sociaux
MECS	Maisons d'enfants à caractère social	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
MJC	Maisons des jeunes et de la culture	VVV	Ville vie vacances
MSA	Mutualité sociale agricole	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
PA	Personne Agée		
PALULOS	Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale		
PCH	Prestation de compensation du handicap		
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées		
PDH	Plan départemental de l'habitat		
PDI	Plan départemental d'insertion		
PDMI	Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires		
PH	Personne Handicapée		
PIJ	Point information jeunesse		
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
PLSA	Prêt social de location accession		
PLUS	Prêt locatif à usage social)		
PLS	Prêt locatif social		
PMI	Protection maternelle et infantile Petites et Moyennes Industries		
PME	Petites et Moyennes Entreprises		
POS	Plan d'Occupation des Sols		
PPRN	Plan de prévention des risques naturels		
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques		
PRNP	Patrimoine rural non protégé		
PRS	Projet régional de Santé		
PSRS	Plan Stratégique Régional de Santé		
RAM	Relais assistantes maternelles		
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents		
RD	Route Départementale		
RN	Route Nationale		

Sommaire détaillé

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE..... 11

Actions sociales polyvalentes

de proximité..... 11

Moyens généraux des MDS 11

Locaux des MDS.....11

Équipements des MDS : plan 2013 de rénovation
annuel des bâtiments et mobiliers..... 12

Accueil accompagnement de l'utilisateur en

Maisons des Solidarités 12

Accueil de l'utilisateur : fonctionnement des MDS12

Aides financières aux personnes précaires.....13

Accès aux droits pour tous 13

Prévention médico-sociale et santé 14

Protection des personnes 14

Animation et développement social du
territoire 15

Autonomie des personnes âgées..... 16

Coordination gérontologique 17

Maintien à domicile des personnes âgées..... 18

APA à domicile18

Services à domicile18

Téléassistance.....19

Adaptation du logement des personnes âgées19

Aide Ménagère aux personnes âgées.....19

Aide aux repas pour les personnes âgées.....19

Hébergement pour personnes âgées 19

L'aide individuelle :19

L'organisation et le suivi des établissements
d'accueil :20

Transport des personnes âgées.....20

Autonomie et compensation du handicap.22

Maison Départementale des Personnes

Handicapées.....22

Maintien à domicile des personnes

handicapées23

Prestation de compensation du handicap à
domicile24

Allocation compensatrice24

Aide ménagère.....24

Hébergement des personnes handicapées24

Aide sociale en établissement25

Accueil familial des personnes handicapées25

Suivi des établissements et services25

Actions générales en faveur des personnes

handicapées26

Subventions aux associations en faveur des
personnes handicapées26

Accessibilité des points d'arrêts des transports
interurbains26

Insertion28

Versement d'un revenu minimum garanti.....28

Accompagnement vers l'accès à l'emploi29

Vie sociale, citoyenneté29

Insertion par l'activité économique30

Emplois aidés30

Accueil information orientation professionnelle.30

Accès aux transports31

ENFANCE ET JEUNESSE35

Enfance35

Protection Maternelle et Infantile36

Centre Départemental de Planification et
d'Éducation Familiale (CDPEF)36

Modes d'accueil collectifs et individuels36

Actions en faveur de la Petite Enfance36

Prévention Aide Sociale à l'Enfance37

Mesures éducatives37

Aides financières ASE.....37

TISF et Conseiller en économie sociale et familiale
(CESF)37

Aides aux associations et actions collectives en
faveur de l'enfance37

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO).....38

Protection Aide Sociale à l'Enfance38

Accueil individuel.....38

Accueil collectif39

Accueil mères enfants.....39

Enfance en situation préoccupante39

Le traitement des informations préoccupantes39

Adoption40

Relations avec les usagers40

Prévention et éducation41

Prévention spécialisée.....41

Carences repérées sur le terrain42

Interventions dans les territoires sensibles42

Accompagnement à la scolarité43

Prévention des difficultés adolescentes.....44

Accès aux loisirs, à la culture et au sport44

éducation populaire45

Insertion et orientation des jeunes.....46

Accompagnement vers l'emploi.....46

Insertion orientation46

Actions en faveur des jeunes majeurs.....46

ÉDUCATION51

Collèges et cités scolaires.....51

Construction et réhabilitation des collèges
publics 52

Équipement des collèges publics53

Dotations d'équipement53

Équipement mobilier des Collèges53

Informatisation - Câblage - Téléphonie.....54

eCollège31	54	Aides départementales à la production de logements sociaux	76
Fonctionnement des collèges publics	54	Aides départementales pour l'adaptation au logement des personnes âgées	76
Dotations des collèges publics.....	54	Logement étudiant.....	76
Activités sportives.....	55	Aides liées à la gouvernance.....	76
Personnel Territorial des Collèges.....	55	Offre de logements locatifs sociaux.....	77
Services de restauration des collèges.....	55	Accueil et habitat des gens du voyage	77
Entretien des collèges	55	Aide à la personne.....	78
Sectorisation des collèges	55	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.....	78
Participation au fonctionnement des collèges privés.....	56	Accès à la propriété.....	78
Contrôle sanitaire des collèges.....	56	Fonds de solidarité logements.....	78
Contrôle sanitaire des services de restauration	56	Prévention Médiation	79
Contrôle sanitaire de l'eau.....	56	DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	83
Aides à la scolarisation des adolescents	56	Aménagement des territoires	83
Actions éducatives	57	Politiques territoriales	83
Projets éducatifs.....	57	Fonds européens	83
Conseil Général des collégiens.....	57	Développement territorial.....	84
Éducation à l'environnement	57	Schéma Départemental d'Aménagement Durable du territoire « Haute-Garonne 2031 ».....	84
Enseignement du premier degré.....	58	La démarche InterSCoT	84
Aide à la construction d'écoles publiques du 1 ^{er} degré	58	Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).....	84
Aide à l'entretien des écoles du 1 ^{er} degré	58	Observatoire Économique.....	84
Bâtiments provisoires mis à disposition des communes.....	59	Plans Locaux d'Urbanisme.....	84
Aide à l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules	59	Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine (AUAT)	85
Aide au fonctionnement des organismes éducatifs	59	Aménagement spatial et urbain	85
Actions pédagogiques et périscolaires	59	Aménagement numérique du territoire.....	85
Transports scolaires	60	Agriculture.....	87
Transports scolaires	60	Conseil agricole	88
Enseignement supérieur	61	Appui à l'installation de jeunes agriculteurs.....	88
Participation à la construction de structures universitaires d'enseignement, de recherche....	61	Développement des exploitations agricoles.....	88
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	65	L'aide à l'équipement agricole	89
Aide aux entreprises	65	Subventions à l'hydraulique agricole.....	89
Aides à l'implantation des entreprises	65	Soutien à l'élevage.....	89
Accueil d'Investisseurs et Veille Économique.....	65	Soutien à la filière végétale	90
Soutien au commerce, à l'industrie et à l'artisanat	66	Appui aux structures agricoles	90
Fonds Départemental d'Aide à l'économie (FDAE) :.....	66	Aménagement de l'espace rural.....	90
Aides aux organismes économiques.....	66	Opérations d'aménagement foncier	90
Eurocentre	66	Soutien à la production d'arbres champêtres.....	91
Interventions territoriales.....	67	Voirie	92
Soutien aux PME/PMI dans le Comminges	67	études prospectives	92
Midi Pyrénées Croissance (MPCroissance).....	68	Acquisitions foncières voirie	93
Innovation et recherche	69	Réalisation d'opérations d'investissement de voirie	94
Soutien à la création d'entreprises innovantes..	69	Études préalables	94
Mise à disposition de ressources	72	Travaux de renforcement (voirie et ouvrages d'art) En tant que propriétaire et gestionnaire de 2 000 ouvrages d'art dans tout le département, le Conseil Général intervient dans la réparation et l'entretien de son patrimoine. En 2013, les opérations les plus importantes relatives aux ouvrages d'art ont concerné :.....	95
informatiques pour jeunes entreprises.....	72	Travaux d'urbanisation :	96
Soutien à l'innovation.....	72	Travaux sur RN transférées	96
Pôles de compétitivité.....	72	Entretien des routes départementales.....	96
Incubateur Midi-Pyrénées.....	72	Sécurité routière	97
LOGEMENT	75		
Aide à la pierre.....	75		
Délégation de compétence à la pierre	75		

Contrat Plan État-Région et PDMI.....	98	Contrôle et qualité de l'eau.....	128
Participation à divers autres programmes.....	98	Production et alimentation en eau potable	128
Programme autoroutier.....	98	Gestion de la ressource en eau	129
Autres moyens	99	Participations aux institutions	
L'organisation	99	interdépartementales	129
Bâtiments d'exploitation des secteurs routiers	99	Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement	
Le Parc technique	100	(SMEA)	129
Transports collectifs	101	Assainissement.....	129
Transports InterUrbains.....	101	Aménagement et préservation des cours d'eau	
Équipements des transports InterUrbains	102	et milieux humides	130
Transport à la demande	102	Déchets	131
Travaux réalisés en 2013 à la Gare routière	102	Planification des déchets.....	131
Transports urbains métro-bus de l'agglomération		Création et modernisation d'équipements	
Toulousaine	102	structurants	131
Transports ferroviaires.....	103	Équipements de collecte.....	132
LGV Paris-Toulouse	103	Espaces naturels.....	133
Liaison Toulouse-Narbonne.....	103	Gestion et aménagement des milieux naturels et	
Aides aux Administrations Publiques		des forêts.....	133
Locales	104	Forêt Départementale de Buzet	133
Conseil et formation aux communes	104	Soutien aux travaux sylvicoles publics.....	134
L'Agence Technique Départementale.....	104	Schéma départemental d'orientation, de gestion et	
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et		de préservation du patrimoine naturel	134
d'Environnement (CAUE)	105	Schéma départemental des carrières	134
Équipements des administrations		Lutte contre les nuisances sonores.....	135
publiques locales	106	Vélo	136
Distribution publique d'électricité et		Plan vélo.....	136
éclairage public.....	106	Soutien aux associations vélos	136
Effacement des réseaux télécoms	107	Sensibilisation à l'environnement	137
Équipements immobiliers publics	107	Animation du syndicat mixte pour	
Aide à la voirie communale	108	l'environnement	137
TOURISME SPORT CULTURE.....	111	Soutien aux associations environnementales...	137
Tourisme	111	SÉCURITÉ	141
équipements touristiques	111	Risques des biens et des personnes.....	141
Promotion touristique.....	112	Incendie et secours	141
Le Comité Départemental du Tourisme :	112	Le Service Départemental d'Incendie et	
Sport loisirs.....	114	de Secours	141
équipements sportifs et de loisirs.....	114	Aides à la protection incendie.....	142
Aides aux structures de sport et de loisirs.....	115	Prévention des risques naturels	142
Culture	116	Sécurité des aliments.....	143
Archives départementales	116	Santé publique vétérinaire et Sécurité sanitaire	
Moyens des Archives départementales	117	des aliments	143
Locaux des Archives départementales	117	Faits marquants en 2013 :	144
Enrichissement du patrimoine local.....	117	Sécurité de l'alimentation en eau potable	145
Conservation du patrimoine.....	118	Détection des pollutions	145
Diffusion du patrimoine au public.....	118	MOYENS GÉNÉRAUX.....	149
Médiathèque Départementale et Lecture		Fonction service de l'Assemblée	
Publique	119	départementale	149
Équipements culturels publics	121	Réalizations 2013	149
Actions culturelles	121	Fonction logistique	152
Musées départementaux.....	122	MAINTENANCE ET SÉCURITÉ.....	152
ESPACE Roguet	122	Service Intérieur.....	153
ADDA 31	122	Service Entretien	154
Patrimoine culturel.....	123	Service Maintenance	154
Le château de Laréole	123	Service Sécurité.....	155
Site de Saint-Bertrand-de-Comminges	124	Service Comminges.....	155
Patrimoine rural non protégé	124	PATRIMOINE MOBILIER :	156
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	127		
Eau	127		

ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS	156	187
Patrimoine départemental	156	Mise à disposition de la documentation.....	187
Service des achats.....	157	Acquisitions	188
Service des approvisionnements	158	Évolution des fonds.....	188
PATRIMOINE IMMOBILIER : opérations foncières d'acquisitions, cessions immobilières et gestion patrimoniale	160	Recherches et veille documentaires.....	188
Opérations foncières : Acquisitions et cessions immobilières.....	160	Diffusion de l'information	189
Actes de gestion patrimoniale	161		
Bâtiments Départementaux	162		
Réalizations 2013	162		
Fonction informatique et télécommunications	163		
Réalizations 2013	163		
Moyens généraux	165		
Fonction Contrôle de gestion, Évaluation..	165		
Réalizations 2013	165		
Moyens généraux	167		
Fonction finances	167		
Service Système Information Financière (SIF) ..	167		
Réalizations 2013	167		
Projets du service SIF.....	168		
Service Budget Gestion Financière.....	169		
Préparation budgétaire, édition des budgets	170		
Gestion des dettes.....	170		
Prévision et gestion d'un volume de recettes de 1 241 millions d'euros	171		
Études ponctuelles et dossiers particuliers :	172		
Service Comptabilité.....	173		
Exécution budgétaire.....	173		
Élaboration du compte administratif (CA) 2013 : ...	174		
Gestion previsionnelle du compte administratif et de la trésorerie :	174		
Suivi de l'actif patrimonial :	174		
Tableaux de bord :	174		
Rédaction de rapports à l'assemblée ou à la commission permanente et d'arrêtés du président	175		
Études T.V.A. et divers dossiers	175		
Convention de suivi comptable et financier :	175		
Moyens généraux	176		
Fonction personnel.....	176		
Réalizations 2013	177		
La mise en œuvre de nouveaux dispositifs réglementaires	177		
Le développement et la mise en œuvre de dispositifs propres à la collectivité	178		
La maîtrise de la masse salariale.....	180		
Les projets en cours 2013/2014.....	180		
Moyens généraux	182		
Fonction sécurité juridique	182		
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCE	182		
Le conseil et l'assistance juridique	182		
La gestion des contentieux.....	182		
La gestion des contrats d'assurance	183		
Moyens généraux	184		
Marchés publics	184		
Moyens généraux	187		
Fonction documentaire			



haute-garonne.fr

Conseil Général de la Haute-Garonne

1, boulevard de la marquette
31090 TOULOUSE cedex 09

05 34 33 32 31